

<b>CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>SEANCE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020</b>
--

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué le jeudi 8 octobre 2020 pour le jeudi 15 octobre 2020 à 18 heures.

**L'ORDRE DU JOUR PORTE :**

<b>M. le Maire</b>	n° 1	Désignation du Secrétaire. (page 903).
<b>M. le Maire</b>	n° 2	Pouvoirs. (page 904).
<b>M. le Maire</b>	n° 3	Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. (page 904).
<b>M. le Maire</b>	n° 4	Communications diverses. (page 912).
<b>M. le Maire</b>	n° 5	Commissions municipales. Modification de la composition des commissions. (page 919).
<b>M. le Maire</b>	n° 6	Organismes extérieurs. Désignation des représentants. (page 922).
<b>M. le Maire</b>	n° 7	Commission Intercommunale des Impôts Directs. Etablissement de la liste des contribuables proposés. (page 926).
<b>M. ROY</b>	n° 8	Développement durable. Examen du rapport de développement durable 2019. (page 927).

**TERRITOIRES ET PROXIMITE**

<b>Mme LABADIE</b>	n° 9	Communication relative à la participation citoyenne. (page 980).
<b>Mme LABADIE</b>	n° 10	Nouvelle charte de la participation citoyenne. Approbation. (page 997).
<b>M. NANTIER</b>	n° 11	Occupation du domaine public. Epidémie de covid-19. Plan de relance. Exonération de certains droits de voirie. (page 1001).

**M. LEMAIGNEN** n° 12 Circulation et déplacements. Réfection et entretien de la venelle Gambetta dans sa partie comprise entre la rue Brise-Pain et la rue du Petit Chasseur à Orléans. Approbation d'une convention-type à passer avec les copropriétaires. (page 1006).

**AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Mme BARRUEL** n° 13 Aménagement. Secteur Madeleine - ancienne cité du Sanitas. Résiliation du traité de concession passé avec la société A.S. A.R. CONFIDENCES (groupement SULLY PROMOTION / S.E.M.D.O.). Approbation d'un avenant valant accord transactionnel de résiliation. (page 1007).

**Mme BARRUEL** n° 14 Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions. (page 1013).

**Mme BARRUEL** n° 15 Aménagement. Société d'Economie Mixte Patrimoniale Orléans Val de Loire (S.E.M.PAT.). Approbation du rapport d'activités des représentants de la Mairie au conseil d'administration de la société au titre de l'année 2019. (page 1014).

**Mme CORNAIRE** n° 16 Habitat-logement. Quartiers prioritaires Dauphine, Argonne, La Source et Blossières. Approbation d'un avenant à la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties à passer avec VALLOIRE HABITAT. (page 1044).

**VIE SOCIALE ET CITOYENNETE**

**M. RENAULT** n° 17 Sport. Bourse d'aide aux sportifs de haut niveau. Attribution de 6 bourses de soutien aux sportifs de haut niveau. (page 1045).

**M. RENAULT** n° 18 Sport. Approbation d'un avenant n° 4 à la convention à passer avec l'Union Pétanque Argonnaise. Attribution d'une subvention complémentaire. (page 1048).

**M. RENAULT** n° 19 Sport. Soutien à l'investissement matériel. Approbation de conventions à passer avec les associations Winner's Orléans, U.S.O. Tennis et U.S.O. Canoë Kayak. Attribution de subventions. (page 1049).

**M. DEFOSSEZ** n° 20 Jeunesse. Attribution d'une bourse projets jeunes 2020. (page 1051).

**Mme LABADIE** n° 21 Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions. (page 1052).

**Mme RASTOUL** n° 22 Opérations funéraires. Projet de création d'une chambre funéraire par l'entreprise de pompes funèbres CARITAS OBSEQUES. Avis à émettre. (page 1055).

**ECONOMIE ET ATTRACTIVITE**

<b>M. CHANCERELLE</b>	n° 23	Coopération décentralisée Orléans-Parakou. Approbation du programme d'actions 2020, d'un acte de rétrocession et de l'avenant n°1 à l'accord de volontariat à passer avec M. Rodrigo BEHAGUE. Attribution de subventions et d'indemnités. (page 1057).
<b>M. CHANCERELLE</b>	n° 24	Arts et économie créative. Approbation de conventions de soutien à l'équipement à passer avec la Scène Nationale et le Centre Dramatique d'Orléans au titre de l'année 2020. Attribution de subventions. (page 1063).
<b>M. CHANCERELLE</b>	n° 25	Arts et économie créative. Approbation de conventions d'équipement à passer avec les associations Musique & Équilibre et Polysonik au titre de l'année 2020. Attribution de subventions. (page 1065).
<b>M. CHANCERELLE</b>	n° 26	Arts et économie créative. Conservatoire et Théâtre Gérard Philipe. Remboursement des droits d'entrées aux spectacles et des frais de location de salle en cas d'annulation liée à un risque majeur. (page 1066).
<b>M. CHANCERELLE</b>	n° 27	Arts et économie créative. Conservatoire. Adhésion à la Fédération Française de l'Enseignement Artistique (F.F.E.A). (page 1067).
<b>M. CHANCERELLE</b>	n° 28	Arts et économie créative. Conservatoire. Adhésion à l'association La Semaine du Son. (page 1068).
<b>M. CHANCERELLE</b>	n° 29	Musées. Muséum d'Orléans pour la biodiversité et l'environnement (M.O.B.E). Adhésion à l'association Graine Centre-Val de Loire. (page 1069).
<b>M. CHANCERELLE</b>	n° 30	Musées. Muséum d'Orléans pour la biodiversité et l'environnement (M.O.B.E). Adhésion à Centre Sciences. (page 1070).
<b>M. GABELLE</b>	n° 31	Panthéonisation de Maurice Genevoix le 11 novembre 2020. Fixation du prix de vente du livret du cycle « Maurice Genevoix 2020 – Du Val de Loire au Panthéon – La puissance du témoignage, l'ardeur du souvenir, l'universalité du message ». (page 1071).
<b>M. GABELLE</b>	n° 32	Événementiel. Festival de Loire 2021. Conception, scénographie et réalisation du festival. Approbation d'un marché après dialogue compétitif. (page 1073).
<b>Mme PICARD</b>	n° 33	Événementiel. Marché de Noël 2020. Approbation de conventions de partenariat à passer avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret, la Chambre d'Agriculture du Loiret, FRANCE BLEU ORLEANS et la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME. (page 1075).

**RESSOURCES**

<b>M. MARTIN</b>	n° 34	Finances. Ligne de trésorerie 2021. Contrat à passer avec la BANQUE POSTALE. Approbation. (page 1077).
<b>M. MARTIN</b>	n° 35	Finances. SA FRANCE LOIRE. Réaménagement d'une ligne de prêt. Garantie d'un emprunt de 1 837 274,51 € à hauteur de 100 %. Approbation. (page 1078).
<b>Mme RASTOUL</b>	n° 36	Finances. Mission de certification des comptes de la commune d'Orléans pour les exercices 2020, 2021 et 2022. Approbation d'un marché après procédure formalisée. (page 1099).
<b>Mme RASTOUL</b>	n° 37	Relations humaines. Epidémie de covid-19. Astreintes du personnel. Dispositif spécifique à la Direction des relations humaines. Approbation. (page 1099).
<b>Mme RASTOUL</b>	n° 38	Relations humaines. Astreintes du personnel. Régularisation concernant les agents du Service de prévention-médiation. Approbation. Relevé de déchéance. (page 1101).
<b>Mme RASTOUL</b>	n° 39	Relations humaines. Services communs. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de mise en place des services communs et impact sur la convention particulière de gouvernance entre la Ville d'Orléans et Orléans Métropole. (page 1103).
<b>Mme RASTOUL</b>	n° 40	Relations humaines. Externalisation de la gestion du chômage. Approbation d'une convention à passer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret. (page 1104).
<b>Mme RASTOUL</b>	n° 41	Relations humaines. Prise en charge du paiement du droit d'inscription à l'Ordre des Architectes. (page 1106).
<b>Mme RASTOUL</b>	n° 42	Relations humaines. Modifications au tableau des emplois. Approbation. (page 1106).
<b>Mme MENIVARD</b>	n° 43	Insertion sociale et professionnelle d'habitants de la ville d'Orléans et d'Orléans Métropole durablement exclus de fait du marché du travail par la réalisation de prestations d'entretien ménager de bâtiments de la ville d'Orléans et d'Orléans Métropole. Approbation d'un avenant n° 1 à passer avec l'association Orléans Insertion Emploi. (page 1115).
<b>Mme MENIVARD</b>	n° 44	Moyens généraux. Prestations de nettoyage de vitres de bâtiments de la ville d'Orléans, d'Orléans Métropole et du C.C.A.S. d'Orléans. Approbation de marchés après procédure formalisée. (page 1115).

<b>Mme MENIVARD</b>	n° 45	Moyens généraux. Marché de nettoyage de locaux de la Ville d'Orléans, d'Orléans Métropole et du C.C.A.S. d'Orléans - Lot n° 3 : Entretien ménager de bâtiments techniques et administratifs ne recevant pas ou peu de public. Approbation d'un avenant n° 1 à passer avec la société LIMPA NETTOYAGE. (page 1117).
<b>Mme MENIVARD</b>	n° 46	Equipements sportifs. Exploitation des installations de chauffage, de froid, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'eau et de gestion technique centralisée du Palais des Sports et du Complexe Victor Fouillade. Approbation d'un marché par procédure d'appel d'offres. (page 1118).

Le Maire : M. Serge GROUARD

*Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le jeudi 22 octobre 2020.*

*Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.*

Le Maire : M. Serge GROUARD

## PROCES - VERBAL

***Le jeudi quinze octobre deux mille vingt, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.***

***Etaient présents :***

M. GROUARD, Maire ;

M. MONTILLOT, Premier Maire-Adjoint, Mme BREANT, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ;

Mme BARRUEL, M. RENAULT, Mmes CORNAIRE, de FILIPPI, M. ROY, Mme RASTOUL, M. CHANCERELLE, Mme LABADIE, M. IMBAULT, Mme CARRE, MM. NANTIER, DEFOSSEZ, Mme PARAYRE (à partir de 18 h 30), M. LEMAIGNEN, Mme MARCHAND, M. BLANLUET, Adjoints ;

Mme HOSRI (à partir de 18 h 45), M. GABELLE, Mme LAPERTOT. MM. LABLEE, TEBIBEL, Mme GEINCHELEAU, MM. ROSE, CLOSSET, Mme MENIVARD, M. LONLAS, Mmes FEDRIGO, POULS, PICARD, M. de ROSNY (Secrétaire), Mmes TRIPET, KOUNOWSKI (à partir de 20 h 20), M. CLOZIER, Mmes CORRE, BENAYAD, MM. CHAPUIS, BORNET (jusqu'à 20 h 25), DUPLESSY, GAUTIER, Mme ROYER, M. GEFFROY (jusqu'à 20 h 45), Mme RIST (jusqu'à 21 h), M. BOURREAU, Mme CHELLY, M..HOUSSARD.

***Etaient absents mais avaient donné pouvoir :***

M. KHOUTOUL	à	M. RENAULT
Mme AMOA	à	M. MONTILLOT
Mme PARAYRE	à	Mme LABADIE (jusqu'à 18 h 30)
Mme HOSRI	à	Mme de FILIPPI (jusqu'à 18 h 45)
M. DABOUT	à	Mme BREANT
Mme MIGNONNEAUD	à	Mme CARRE
Mme KOUNOWSKI	à	Mme TRIPET (jusqu'à 20 h 20)
M. GRAND	à	Mme CORRE
M. BORNET	à	M. CHAPUIS (à partir de 20 h 25)

***Absente et excusée :***

Mme SAUVEGRAIN

La séance est ouverte à 18 H 10.

**M. le Maire** – *Mes chers collègues, nous avons eu la tristesse d'apprendre récemment le décès de Marc CHAMPIGNY qui a été, comme vous le savez, adjoint à la culture de la Ville d'Orléans. Je voudrais lui rendre l'hommage qu'il mérite.*

*Il s'était engagé en 2001 avec moi et avec l'équipe de cette époque-là. Depuis des années, il luttait courageusement contre d'incessants problèmes cardiaques qui ont eu raison de lui.*

*C'était également un mélomane passionné, violoniste et il avait beaucoup œuvré avec Jean-Marc COCHEREAU pour le développement de l'orchestre symphonique d'Orléans qui est devenu, grâce à lui, grâce à Jean-Marc COCHEREAU et quelques autres, un atout formidable du rayonnement d'Orléans, et j'allais dire un petit bijou. Marc a également beaucoup œuvré dans son mandat pour la transformation d'un certain nombre d'équipements culturels, et je pense notamment à la reprise de fond en comble de la salle Pierre-Aymé Touchard au Théâtre qui est, de l'avis de nombre de celles et ceux qui s'y produisent, des acteurs et des actrices tout particulièrement, l'une des plus belles salles de théâtre de France.*

*Enfin, nous sommes quelques-uns à avoir de très beaux souvenirs avec Marc, il y en a tellement mais je pense à au moins deux temps forts : « Jeanne au bûcher » donné au Palais des sports d'Orléans sous la direction de Jean-Marc COCHEREAU et avec Marion COTILLARD et Christophe MALTOT. Et puis pour n'en citer qu'un deuxième : la 2<sup>ème</sup> symphonie de Mahler qui avait été donnée à la Cathédrale d'Orléans et qui est un souvenir éblouissant.*

*Mes chers collègues, je vous propose de rendre à Marc CHAMPIGNY l'hommage qu'il convient et qu'il mérite, et d'adresser nos plus sincères condoléances à l'ensemble de ses proches.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil Municipal observe une minute de silence*

\*\*\*\*\*

**M. le Maire** – *Je vous remercie.*

N° 1 – **Désignation du secrétaire.**

*M. de ROSNY est désigné en qualité de secrétaire.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

**M. le Maire** – *Et puis en ce début de Conseil Municipal, avant de vous donner lecture des pouvoirs qui ont été donnés, je voudrais remercier l'une d'entre nous qui va bientôt malheureusement quitter la Ville d'Orléans, qui a beaucoup œuvré ici même pour la bonne organisation parmi d'autres choses de notre Conseil Municipal. Elle ne se reconnaît pas pour l'instant et vous vous demandez de qui il s'agit, je vais vous le dire. Si, je crois qu'elle a compris maintenant mais je vais quand même faire durer un peu le faux suspense. Elle est arrivée à la mairie en 1982 – j'ai bon sur ce point-là donc je continue – et en 2002, elle a intégré à l'époque la Direction de la Coordination et des Programmes qui est donc aujourd'hui le Secrétariat Général.*

*Elle n'a pas le record des Conseils Municipaux mais elle n'en est pas loin puisqu'elle en cumule quand même une centaine.*

*Donc je veux souhaiter à Caroline PARDESSUS bon vent et la remercier en votre nom à chacune et chacun d'entre vous. Chère Caroline, merci mille fois et bon vent !*

*(Applaudissements au sein de l'hémicycle).*

*C'est donc votre dernier Conseil Municipal d'Orléans ... je lui mets la pression. S'il y a des problèmes dans le procès-verbal, vous m'en excuserez et vous l'en excuserez.*

N° 2 – **Pouvoirs**

M. KHOUTOUL	à	M. RENAULT
Mme AMOA	à	M. MONTILLOT
Mme PARAYRE	à	Mme LABADIE (jusqu'à 18 h 30)
Mme HOSRI	à	Mme de FILIPPI (jusqu'à 18 h 45)
M. DABOUT	à	Mme BREANT
Mme MIGNONNEAUD	à	Mme CARRE
Mme KOUNOWSKI	à	Mme TRIPET (jusqu'à 20 h 20)
M. GRAND	à	Mme CORRE
M. BORNET	à	M. CHAPUIS (à partir de 20 h 25)

N° 3 – **Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 4 juillet 2020 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours des mois d'août et septembre 2020 :

---

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<b><u>AFFAIRES FINANCIERES</u></b>		
2020VODEC091	07/09/20	Direction Jeunesse, Sports et Loisirs. Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée à la piscine et des redevances relatives aux leçons de natation et animations avec ouverture d'un compte de dépôt au nom du régisseur es qualités auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques.
2020VODEC092	25/09/20	Direction des relations publiques. Régie de recettes de la boutique de l'hôtel Groslot. Modifications diverses.
2020VODEC093	25/09/20	Musée des Beaux-Arts et Hôtel Cabu - musée d'histoire et d'archéologie. Restauration et acquisition d'œuvres. Demande de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) Centre-Val de Loire et de la Région Centre-Val de Loire.
<b><u>ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION</u></b>		
2020VODEC96	25/09/20	Salle des Chats Ferrés. Association Ailes. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de tai chi chuan.
2020VODEC97	25/09/20	Salle des Chats Ferrés. Association Dyna Gym Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de gymnastique.
2020VODEC98	25/09/20	Salle des Chats Ferrés. Association La Jam. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.



Mairie d'Orléans  
- Séance du jeudi 15 octobre 2020 -

---

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
2020VODEC101	25/09/20	Salle des Chats Ferrés. Comité des Oeuvres Sociales de la Mairie d'Orléans section Retraités. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des jeux.
2020VODEC102	25/09/20	Salle du Foyer Saint-Vincent. Association Les Bâisseurs de Rêves. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des animations.
2020VODEC103	25/09/20	Salle Yves Montand (grande salle). Association M2Dance. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.
2020VODEC104	25/09/20	Salle Yves Montand (grande salle). Association Les Amis de l'Université du Temps Libre d'Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des animations.
2020VODEC105	25/09/20	Salle Yves Montand (grande salle). Association Dyna Gym Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de gymnastique.
2020VODEC107	25/09/20	Salle Yves Montand (petite et grande salles et office). Association Blossières Initiatives. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des animations.
2020VODEC108	25/09/20	Salle Yves Montand (grande salle). Association Scrabble Val de Loire section d'Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des animations.
2020VODEC109	25/09/20	Salle Yves Montand (petite salle). Association Bridge Amical du Loiret. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.
2020VODEC110	25/09/20	Salle Yves Montand (petite salle). Association La Souricière. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des répétitions.
2020VODEC113	29/09/20	Salle des Chats Ferrés. Association Cercle Culturel des Arts et Lettres Orléans-Val de Loire. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des conférences.
2020VODEC114	29/09/20	Salle Madeleine (grande salle). Association Country Club Route 45. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.
2020VODEC115	29/09/20	Salle Madeleine (grande salle). Association Gymnastique Volontaire Orléans Madeleine Deniau. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de gymnastique.

---

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
2020VODEC116	29/09/20	Salle Madeleine (grande salle). Association des Territoriaux Orléans Métropole. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.
2020VODEC117	29/09/20	Salle Madeleine (grande salle). Association Dyna Gym Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de gymnastique.
2020VODEC118	29/09/20	Salle Madeleine (grande salle). Association Tango Porteño Centre de Recherches et de Promotion de la Culture Portègne. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.
2020VODEC119	29/09/20	Salle Madeleine (grande salle). Association Club Séniors de la Madeleine. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des animations.
2020VODEC120	29/09/20	Salle Madeleine (grande salle). Association FIVA. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.
2020VODEC121	29/09/20	Salle Madeleine (grande salle). Association Soleil Lune Yoga et Créativité. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de yoga.
2020VODEC124	30/09/20	Constitution de partie civile. Destruction de bien destiné à l'utilité ou la décoration publique. Mairie d'Orléans contre M. Kévin POUMAROUX (Dossier FAA VO 2020-754).
2020VODEC125	30/09/20	Défense à une instance. Dégradation d'un véhicule de la police municipale d'Orléans le 3 mars 2017. Chambre Correctionnelle de la Cour d'Appel d'Orléans. Mairie d'Orléans contre M. Iliessa HAMOUDI.
<u>DEMANDE DE SUBVENTIONS</u>		
2020VODEC095	25/09/20	Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement (M.O.B.E). Programme d'expertise, d'étude et de valorisation scientifique de l'herbier du docteur Jean-Gabriel ROBIN MASSE (1801-1881). Demande de subvention auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
2020VODEC122	25/09/20	2ème appel à projets. Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.). Demande de subvention auprès de l'Etat.

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE  
COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX

Je vous informe qu'en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 juin 2015, conformément à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 1er juillet et le 29 septembre 2020 :

<b>Dossier</b>	<b>Numéro de voie</b>	<b>Type de voie</b>	<b>Libellé de voie</b>	<b>Décision</b>
FC 45234 20 0031	204	rue	de Bourgogne	Non préemption
FC 45234 20 0032	48	rue	Sainte Catherine	Non préemption
FC 45234 20 0033	1	quai	de Prague	Non préemption
FC 45234 20 0034	55	quai	de Prague	Non préemption
FC 45234 20 0035	12	rue	des Halles	Non préemption
FC 45234 20 0036	83	rue	du Faubourg Bannier	Non préemption
FC 45234 20 0037	46	rue	du Maréchal Foch	Non préemption
FC 45234 20 0038	24/26	place	du Général de Gaulle	Non préemption
FC 45234 20 0039	273	rue	de Bourgogne	Non préemption
FC 45234 20 0040	205	rue	de Bourgogne	Non préemption
FC 45234 20 0041	6	rue	de la République	Non préemption
FC 45234 20 0042	2	place	Ernest Renan	Non préemption
FC 45234 20 0043	32	rue	Louis Roguet	Non préemption
FC 45234 20 0044	13	rue	du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
FC 45234 20 0045	1 et 3	place	Dunois	Non préemption
FC 45234 20 0046	57	rue	Notre Dame de Recouvrance	Non préemption
FC 45234 20 0047	34	rue	de Reims	Non préemption
FC 45234 20 0048	6	rue	Romain Rolland	Non préemption

Mairie d'Orléans  
- Séance du jeudi 15 octobre 2020 -

Dossier	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
FC 45234 20 0049	256	rue	de Bourgogne	Non préemption
FC 45234 20 0050	41	place	du Châtelet	Non préemption
FC 45234 20 0051	12	place	du Châtelet	Non préemption
FC 45234 20 0052	57	rue	Sainte Catherine	Non préemption
FC 45234 20 0053	71	rue	Royale	Non préemption
FC 45234 20 0054	154	rue	de Bourgogne	Non préemption
FC 45234 20 0055	26	place	du Général de Gaulle	Non préemption
FC 45234 20 0056	10	rue	Charles Sanglier	Non préemption

MARCHES PUBLICS DONT LE MONTANT EST SUPERIEUR A 25 000 € H.T.

DATE DU MARCHÉ <sup>1</sup>	NATURE <sup>2</sup>	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
12/08/20	T	Remplacement d'un ascenseur accessible aux personnes handicapées dans le bâtiment technique du centre municipal à Orléans.	THYSSENKRUPP ASCENSEURS	61 230,00	73 476,00
14/08/20	T	Travaux de remplacement et rénovation de la serre semi-enterrée n° 6 du Jardin des Plantes d'Orléans - Lot 01 : Gros oeuvre : rénovation des murets existants.	URBAIN CONSTRUCTION	14 617,54	17 541,05
14/08/20	T	Travaux de remplacement et rénovation de la serre semi-enterrée n° 6 du Jardin des Plantes d'Orléans - Lot 02 : Métallerie – serrurerie : démontage, rénovation et repose de la serre.	EURL GUILLAUME DUROST	97 741,20	117 289,44
14/08/20	T	Travaux de remplacement et rénovation de la serre semi-enterrée n° 6 du Jardin des Plantes d'Orléans - Lot 03 : Electricité, chauffage, plomberie.	SARL ARTISANAT CHAUFFAGES SERVICES	36 536,00	43 843,20
01/09/20	T	Marché subséquent 16C0010-MS080 - Travaux de démolition d'une partie des bâtiments du relais orléanais et de l'ancienne cité Sanitas à Orléans - Lot 01 Démolition, amiante, plomb.	ECCODEC	37 945,23	45 534,28

Mairie d'Orléans  
- Séance du jeudi 15 octobre 2020 -

DATE DU MARCHÉ <sup>1</sup>	NATURE <sup>2</sup>	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
02/09/20	T	Marché subséquent n° 087 (AC 16C0010) pour les travaux d'économie d'énergie sur les installations de chauffage de la bibliothèque Saint-Marceau, l'école élémentaire Maxime Perrard et l'école élémentaire Roger Toulouse - Lot 12 Chauffage, plomberie, VMC.	ARTISANAT CHAUFFAGES SERVICES	116297,00	139556,40
17/09/20	T	Marché subséquent 084A (AC 16C0010) Travaux de remplacement des menuiseries extérieures au RDC dans les locaux de l'École de la 2ème chance.	AP MENUISERIES	56 030,00	67 236,00
21/09/20	T	Fourniture et pose de panneaux de signalisation de police, de mobilier urbain routier, et création et maintenance de marquage horizontal pour la ville d'Orléans.	AXIMUM	Par période : Minimum 25 000,00 Maximum 100 000,00	Par période : Minimum 30 000,00 Maximum 120 000,00
21/09/20	S	Prestations de pose, dépose, maintenance et stockage des illuminations de Noël sur les villes d'Orléans, de Fleury les Aubrais et Combleux - Lot 1 Pose, dépose, maintenance et stockage des décorations de Noël à Fleury les Aubrais et Combleux.	SPIE CITYNETWORKS	Par période : Minimum 16 666,67 Sans Maximum	Par période : Minimum 20 000,00 Sans Maximum
21/09/20	S	Prestations de pose, dépose, maintenance et stockage des illuminations de Noël sur les villes d'Orléans, de Fleury les Aubrais et Combleux - Lot 2 Pose, dépose, maintenance et stockage des décorations de Noël dans Orléans centre, intra-mail est.	SPIE CITYNETWORKS	Par période : Minimum 16 666,67 Sans Maximum	Par période : Minimum 20 000,00 Sans Maximum
21/09/20	S	Prestations de pose, dépose, maintenance et stockage des illuminations de Noël sur les villes d'Orléans, de Fleury les Aubrais et Combleux - Lot 3 Pose, dépose, maintenance et stockage des décorations de Noël dans Orléans centre, intra-mail ouest.	EIFPAGE ENERGIES SYSTEMES CENTRE LOIRE	Par période : Minimum 16 666,67 Sans Maximum	Par période : Minimum 20 000,00 Sans Maximum
21/09/20	S	Prestations de pose, dépose, maintenance et stockage des illuminations de Noël sur les villes d'Orléans, de Fleury les Aubrais et Combleux - Lot 4 Pose, dépose, maintenance et stockage des décorations de Noël à Orléans sud.	INEO RESEAUX CENTRE	Par période : Minimum 4 666,67 Sans Maximum	Par période : Minimum 5 000,00 Sans Maximum

Mairie d'Orléans  
- Séance du jeudi 15 octobre 2020 -

DATE DU MARCHÉ <sup>1</sup>	NATURE <sup>2</sup>	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
21/09/20	S	Prestations de pose, dépose, maintenance et stockage des illuminations de Noël sur les villes d'Orléans, de Fleury les Aubrais et Combleux - Lot 5 Pose, dépose, maintenance et stockage des décorations de Noël à Orléans nord.	SPIE CITYNETWORKS	Par période : Minimum 4 666,67 Sans Maximum	Par période : Minimum 5 000,00 Sans Maximum
24/09/20	F	Fourniture et livraison de documents sonores et films fiction, documentaires, jeunesse et adultes du réseau des Médiathèques de la Mairie d'Orléans - Lot 1 Documents sonores jeunesse et adultes.	GAM	Par période Minimum 4 166,67 Maximum 20 000,00	Par période Minimum 5 000,00 Maximum 24 000,00
24/09/20	F	Fourniture et livraison de documents sonores et films fiction, documentaires, jeunesse et adultes du réseau des Médiathèques de la Mairie d'Orléans - Lot 2 Films de fictions ou documentaires jeunesse et adultes.	ADAV ASSO	Par période Minimum 16 666,67 Maximum 66 666,67	Par période Minimum 20 000,00 Maximum 80 000,00
24/09/20	F	Fourniture et livraison de manuels scolaires, livres, encyclopédies, atlas et dictionnaires.	LIBRAIRIE LAIQUE	Par période Sans minimum, ni maximum	Par période Sans minimum, ni maximum
29/09/20	S	Festival de Loire 2021 et 2023 - Conception et réalisation du rassemblement de bateaux traditionnels de Loire et de fleuves.	Gpt EVENEMENTS VOILES TRADITIONS / AUGIZEAU TRANSPORTS EXCEPTIONNELS	1 425 630,00	1 710 756,00

1 – Date du marché : date de signature du marché

2 – Nature du marché : fourniture, service ou travaux

AVENANTS AUX MARCHES

DATE DE L'AVENANT	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
17/07/2020	Mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation d'un groupe scolaire dans l'ancien hôpital Madeleine à Orléans - Avenant 1.	Gpt FILIGRANE/ SCOPING	sans incidence financière	sans incidence financière
27/07/2020	Rénovation de la toiture de l'école Charles Pensée - Lot 1 Couverture ardoises naturelles - Avenant 1.	CLAUDE BORDILLON	2 925,00	3 510,00

Mairie d'Orléans  
- Séance du jeudi 15 octobre 2020 -

DATE DE L'AVENANT	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
27/07/2020	Fourniture et gestion d'abonnements, tous supports, à des journaux, périodiques français et étrangers, ou revues spécialisées pour : les médiathèques d'Orléans et les Services de la Métropole "Orléans Métropole" et de la Ville d'Orléans. Lot 01 : Fourniture et gestion d'une partie de ses abonnements, tous supports, à des périodiques principalement français et quelques étrangers pour le compte des médiathèques de la Ville d'Orléans - Avenant 1.	AGENCE FRANCAISE ABONNEMENT PRESSE - A2 PRESSE	sans incidence financière	sans incidence financière
29/07/2020	Travaux de réfection de la couverture du préau du groupe scolaire Gaston Galloux à Orléans - Avenant 1.	BRAUN ETANCHEITE	4 966,28	5 959,54
29/07/2020	Réfection de la toiture de l'école maternelle et du restaurant du groupe scolaire Les Guernazelles à Orléans - Avenant 1.	LES COUVERTURES LOPEZ	sans incidence financière	sans incidence financière
06/08/2020	Fourniture et gestion d'abonnements, tous supports, à des journaux, périodiques français et étrangers, ou revues spécialisées pour les médiathèques d'Orléans et les Services de la Métropole "Orléans Métropole" et de la Ville d'Orléans. Lot 02 : Fourniture et gestion de documentation professionnelle, tous supports, pour les services de la Métropole « Orléans Métropole » et la Ville d'Orléans - Avenant 1.	EBSCO Information Services SAS	sans incidence financière	sans incidence financière
06/08/2020	Découverte d'une carrière faubourg Saint-Vincent à Orléans : Etudes de sol, diagnostic et préconisations de travaux de sécurisation - Avenant 1	Gpt CEREMA / BRGM	sans incidence financière	sans incidence financière
14/08/2020	Maintenance et dépannage du système automatique de transport de documents de la médiathèque d'Orléans - Avenant 1.	SWISSLOG France	sans incidence financière	sans incidence financière
20/08/2020	Mise en place d'un stationnement connecté et intelligent sur voirie dans la zone de l'hypercentre sur le territoire de la commune d'Orléans - Avenant 2.	PARKING MAP	sans incidence financière	sans incidence financière
26/08/2020	Fêtes de Jeanne d'Arc Orléans 2020 - Organisation du Marché Médiéval du 7 au 10 mai 2020 - Avenant 1.	Gpt Société Événementiel Technique Catering/Association Pour l'Histoire Vivante (APHV)	sans incidence financière	sans incidence financière
17/09/2020	Accord-cadre 16C0007- Marché subséquent n° 36 pour l'acquisition de véhicules neufs pour la ville d'Orléans - Lot 4 Véhicules électriques - Avenant 1.	LEASE GREEN	sans incidence financière	sans incidence financière

DATE DE L'AVENANT	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
05/10/2020	Installation de la maison de la justice et du droit dans l'ancienne école maternelle René Guy Cadou - Lot 4 Menuiserie aluminium, serrurerie - Avenant 1.	CROIXALMETAL	2 323,25	2 787,90

N° 4 – **Communications diverses.**

**M. le Maire** - A l'occasion de l'attribution de subventions, j'ai reçu les remerciements suivants de :

- l'association SOCIETE POUR LE MUSEUM D'ORLEANS ET LES SCIENCES (SO.MOS), pour l'attribution d'une subvention ;
- des JEUNES AGRICULTEURS DU LOIRET, pour le soutien de la Mairie dans l'organisation de la manifestation « Un Dimanche à la Campagne » ;
- du CLUB DES ANCIENNES DE L'AUTOMOBILE, pour l'attribution d'une subvention ;
- de l'association GENEALOGIE DES VERRIERS D'EUROPE (GenVerrE), pour la dénomination d'une rue au nom de Bernard Perrot ;
- de l'U.S.O. TENNIS, pour l'attribution d'une subvention ;
- de l'association ASTROCENTRE ORLEANS, pour l'attribution d'une subvention ;
- du LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES PEGUY, pour l'attribution d'une subvention ;
- du COLLEGE JEAN PELLETIER, pour l'attribution d'une subvention ;
- de l'association CLUB ALPIN FRANÇAIS, pour le soutien de la Mairie ;
- de l'association MAQUETTE CLUB PLASTIQUE DE L'ORLEANAIS, pour le soutien de la Mairie.

Mme TRIPET, vous souhaitez la parole au titre du point n°5 ?

**Mme TRIPET** – M. GROUARD, je me permets de demander la parole parce que je ne l'aurais pas fait en d'autres temps, mais là vu ce qui s'est produit ce dimanche soir avec ce reportage passé sur M6, au nom de mon groupe je ne peux pas faire autrement que de vous interpeller et d'interpeller les élus.

En effet, c'est quand même avec une certaine stupeur que l'on a vu dans ce reportage M. MONTILLOT. Qu'il y participe ne nous dérange pas, mais ce sont des propos qui ont été tenus qui pour nous sont vraiment des propos absolument outranciers et je vais le dire, absolument insupportables et intolérables. Je m'explique.

Ces termes concernent évidemment la délinquance des mineurs, que nous ne nions pas par ailleurs car je sais que si nous ne sommes pas d'accord sur certaines choses, il va nous être dit que nous les soutenons, ce qui n'est pas du tout le cas. Cependant, nous pensons que pour faire une société, ce n'est pas en la stigmatisant et la clivant que l'on arrivera à la faire acceptable pour tout le monde. Et en tout cas, cette façon d'utiliser ces qualificatifs pour nous disloque une société. En effet, comment peut-on dire d'enfants, de jeunes de 15 ans et moins, qu'ils soient à l'état primitif, à l'état de nature, aux comportements bestiaux et dans une société ensauvagée ? Ce qui de fait nie leur humanité en les ramenant à l'état d'animaux – pardonnez-moi – non domestiqués. Sans compter qu'en plus, le lendemain dans la République du Centre, les propos ont tenté d'être, comment dire, amoindris, sauf que je suis désolée, même moins d'1 % de la population qui violerait, c'est encore une fois désigner les gens des quartiers. C'est encore une fois pointer du doigt la seule responsabilité en plus des familles dans cette problématique. Et puis ce serait de dire que c'est là dans les quartiers, que se situerait le plus gros de la délinquance et que ce serait eux les vecteurs de cette délinquance.



*Moi j'ai envie de vous dire que ces quartiers cumulent effectivement et ce n'est qu'une explication et pas une excuse, mais quand même ayons cela en tête : tout ce qui est précarité, pauvreté, discrimination, chômage, difficultés d'accès à l'emploi, emplois précaires aux horaires décalés, mal logement, problèmes d'accès aux soins de santé, précarité énergétique, etc. Si nous repassons très bientôt en urgence sanitaire avec le confinement que nous avons vécu, c'est quand même de ces quartiers que nous avons vu arriver tous ces premiers et premières de cordées pendant le confinement et qui se sont retrouvés à faire les tâches les plus ingrates, mais en tout cas les tâches absolument essentielles pour faire tourner notre société. Cela ne me convient pas, ce n'est pas possible. On peut être adjoint à la sécurité, mais si on a déjà ce regard-là sur des jeunes, cela me pose problème.*

*Je vous interpelle, M. le Maire, mes collègues et moi nous interpellons le Conseil Municipal pour que vous puissiez, comme nous, condamner ces propos. Ce n'est pas possible. Merci.*

**M. le Maire** – *Puisque vous mettez M. MONTILLOT en cause, s'il veut prendre la parole, je la lui donne bien volontiers.*

**M. MONTILLOT** – *Merci M. le Maire, cela va me permettre effectivement de remettre sans doute l'église au milieu du village.*

*Mme TRIPET, je vais vous répondre de façon très simple. La première chose est que vous faites un amalgame totalement scandaleux en parlant d'enfants et de mineurs. Pour que tout le monde comprenne bien, cette émission a été faite il y a plus d'un an. En effet, personne n'est masqué, on est à une époque où je n'ai aucune responsabilité sur les questions de sécurité. D'ailleurs, j'entends parler par exemple de l'école du Bourg. Je rappelle simplement que cette école n'est pas sur Orléans mais à Saran ou cela cite également des personnes qui se trouvent sur Saint-Jean-de-Braye. Voilà le contexte de ce que vous avez pu voir ou ne pas voir, comprendre ou ne pas comprendre.*

*La deuxième chose. Au début du mois de septembre, par le biais de la Direction Prévention-Réussite Educative, la société de production m'appelle pour me dire que M. de La VILLARDIERE a fait une émission sur la délinquance des mineurs et qu'il souhaite donc pouvoir interviewer l'adjoint à la sécurité et en même temps à la prévention. Une société de production vient donc. Vous avez d'ailleurs remarqué qu'il y avait deux séquences : une où je suis en intérieur, une autre à l'extérieur avec un certain nombre de questions extrêmement précises concernant, des faits que je n'ai pas vus. Non pas - excusez-moi - quatre gamins qui sont à coucher dans des étages ensemble la nuit, ce qui pour moi n'est même pas de la délinquance, donc pas d'amalgame s'il vous plaît et je reviendrais sur cette notion d'amalgame dans un instant. Mais en fait en revenant sur les faits divers nationaux en disant : « M. MONTILLOT, on voit bien qu'il y a quand même des problèmes actuels dans la société. On voit bien tous les faits divers graves au niveau national. On voit bien les viols en réunion. On voit bien les attaques de commissariats. On voit bien les attaques de policiers. On voit bien les meurtres à coup de battes de baseball, etc. » On ne parle pas ni d'enfants, ni de mineurs. Il n'y a que vous qui parlez d'enfants et de mineurs, il n'y a que vous qui interprétez que les propos que je suis en train d'évoquer, en réponse à la journaliste, concernent des enfants et des mineurs. On parle de délinquants, on ne parle pas d'enfants. Et j'ai adoré le fait de voir à plusieurs reprises, y compris d'ailleurs dans votre communiqué, parce que je l'ai lu avec beaucoup d'attention, le fait que vous parlez d'enfants. L'objectif étant bien sûr d'essayer de démontrer que ce « salaud de Montillot » s'attaquerait aux enfants. C'est tellement plus facile mais je vais vous démontrer le contraire.*

*Donc la question est la suivante. M. MONTILLOT, comme le dit le Ministre de l'Intérieur, est-on sur une société ensauvagée ? Et là je réponds très fermement que pour moi, c'est insulté la société que de déclarer que la société est ensauvagée. Nous sommes la société. Vous dites « donner sens à la société » parce que c'est donner sens à la société que de considérer que la société est ensauvagée ? Moi, je rencontre très peu de personnes ensauvagées très peu et quasiment même très rarement et heureusement d'ailleurs, ni dans les rues d'Orléans, ni quand je vais à mon travail à Paris, ni quand je me trouve dans cette enceinte, ni quand je me trouve dans les différentes réunions avec les uns ou les autres. Donc dire que la société est ensauvagée - et j'y reviendrai - c'est quoi ? C'est tout simplement reprendre cette théorie de l'excuse absolutoire où finalement, ce n'est pas le délinquant, notamment le délinquant grave multirécidiviste qui est dangereux, c'est la société qui est ensauvagée, c'est la société qui est dangereuse.*

*Mes chers collègues, je vous indique que si d'ailleurs j'avais dit que la société était ensauvagée, en répondant oui, je suis convaincu que les mêmes d'aujourd'hui qui dénoncent ce que j'ai pu dire seraient les mêmes à dire : « M. MONTILLOT a repris aussi une phrase qui avait été utilisée par Mme LE PEN, vous savez, du Rassemblement National donc M. MONTILLOT – Rassemblement National, c'est kif-kif. C'est la même chose. » Ça, c'est l'amalgame marxiste que je connais parfaitement parce que je l'ai vécu ... cela vous fait rire ?*

**Mme TRIPET** – *Oui parce que je suis la porte-parole du groupe et vous êtes en train de dire que tous mes collègues sont marxistes, or je suis la seule !*

**M. MONTILLOT** – *Chère Mme TRIPET, c'est bien vous qui vous êtes exprimée, y compris dans la presse, c'est bien ce dont il s'agit, c'est bien vous qui venez de poser la question, me semble-t-il !*

*Vous savez, vous ne m'empêchez pas de répondre parce qu'il y a un principe démocratique. Moi, j'ai écouté Mme TRIPET, je l'ai écoutée y compris m'insulter parce que je le prends comme une insulte, donc vous aurez la gentillesse de m'écouter dans ma réponse sans aucune difficulté et je vous en remercie.*

*Lorsque je dis : oui que 99,99 % des individus sont civilisés et qu'ils ne répondent pas à une société ensauvagée, je dis simplement l'exacte réalité, que cela vous plaise ou que cela ne vous plaise pas. Lorsque je dis à l'inverse qu'une infime minorité - je dis bien une infime minorité - celle que vous voyez dans les faits divers, ce n'est pas la majorité de la population. C'est cette infime minorité dans les agressions extrêmement violentes, extrêmement graves où effectivement, on peut parler d'individus qui sont ensauvagés et qui se retrouvent dans leurs comportements avec une attitude primitive bien naturellement et je le réaffirme. Et c'est ce que d'ailleurs pense l'immense majorité de la population, ne vous en déplaît. Mais pourquoi ? Simplement que reproduisent-ils aujourd'hui ? Ils ne reproduisent pas la réalité d'une société civilisée, ils reproduisent tout simplement la loi de la jungle, c'est-à-dire la loi du plus fort sur le plus faible. Violer en réunion une jeune femme, vous pensez que c'est quelque chose qui effectivement n'est pas le geste d'une attitude primitive ? C'est quoi à votre avis ? Le fait d'attaquer comme on l'a vu des commissariats à coups de mortiers, vous considérez que c'est une attitude normale ? C'est celle d'une société ensauvagée ou c'est la réalité de quelques individus qui ont une attitude qui est primitive. Et tuer à coups de battes de baseball comme on le voit, est-ce une attitude normale ? C'est celle d'une société ensauvagée ou si c'est celle effectivement d'individus qui se trouvent dans cette situation.*

*Alors moi, il y a des amalgames que je ne supporte pas, Mme TRIPET, et je vais vous le dire. D'abord, c'est de faire semblant de donner à croire à l'opinion publique, y compris dans les médias, que je parlais d'enfants, ce qui est purement mensonger, grossièrement mensonger. C'est un amalgame infâme que je n'accepte pas.*

*La deuxième chose est que vous mettez en même temps dans votre communiqué : « Dans le même temps, il stigmatise les parents en les désignant comme seuls responsables. » Je parle d'une infime minorité de délinquants qui n'ont pas eu d'éducation parentale, ni d'éducation scolaire. Je ne vois pas encore en quoi je stigmatise les parents, je parle d'une infime minorité d'individus qui n'ont effectivement pour des tas de raisons. Si vous voulez que je vous explique que les différentes raisons - on pourrait en parler très longuement y compris à la commission sécurité la semaine prochaine - c'est effectivement parce que malheureusement ils n'ont pas bénéficié de l'éducation sur laquelle nous, nous travaillons à Orléans pour leur permettre.*

*Troisième amalgame. Celui-là, je vous demande à tous de bien écouter parce que c'est dans le communiqué de l'opposition de gauche. « De plus et en filigrane, ce sont les quartiers populaires qui sont visés. » Mais Mme TRIPET, au nom de quoi vous autorisez-vous à dire que lorsque je dénonce le comportement de délinquants qui ont des comportements inadmissibles, je vise les quartiers prioritaires. Vous faites un amalgame extrêmement dangereux et stigmatisant pour les quartiers populaires parce que vous êtes en train de démontrer dans votre communiqué, que dès lors que je parle de délinquants qui seraient des délinquants dangereux, ils viendraient obligatoirement des quartiers populaires ! C'est une honte, Mme TRIPET. Je le dis bien : c'est une honte et je ne l'accepte pas. Et je n'accepte pas ce troisième amalgame que vous faites.*

*Cerise sur le gâteau car évidemment là, je dois dire que vous êtes au niveau de la forme dans le nirvana de la littérature. « Il – votre serviteur, Florent MONTILLOT – exprime une nouvelle fois son ignorance, son incompétence sur les sujets des violences sexuelles et sexistes, et plus largement de sécurité. » Je vous remercie du compliment. Tout le monde connaît effectivement, vous avez raison, à Orléans comme d'ailleurs au niveau national, mon ignorance et mon incompétence sur les questions de sécurité. Et je voudrais juste préciser, que parler dans la même phrase de violences sexuelles et sexistes, des choses qui n'ont strictement rien à voir les unes avec les autres, un viol d'une jeune femme en réunion ou un harcèlement sexuel ou sexiste n'a strictement rien à voir. Mais là encore, un amalgame, on vous met avec l'enveloppe et la même enveloppe : violences sexuelles et sexistes. Autre amalgame qui n'a évidemment strictement rien à voir.*

*Mme TRIPET dans la presse, vous dites : « M. MONTILLOT, c'est zorro est de retour ». Ecoutez, je préfère être encore zorro sur la sécurité que zéro au niveau des abîmes et du zéro absolu de l'intelligence et de la politique.*

*Cela fait écho, Mme TRIPET, à ce que vous avez déclaré au Conseil Métropolitain de septembre en vous insurgant au moment où vous parliez de problèmes des retards sur les réseaux de bus. De ces contrôleurs, je cite « et ces policiers intercommunaux qui par leurs contrôles ralentissent le trafic des transports en commun. » Mme TRIPET, je voudrais vous dire la chose suivante. Ces mêmes policiers intercommunaux, ce sont eux qui justement jugulent les harcèlements sexuels que vous dénoncez.*

*(Réaction hors micro de Mme TRIPET).*

**M. MONTILLOT** – *Excusez-moi, mais on ne peut pas à la fois dénoncer les harcèlements sexuels, ici les larmes aux yeux dans cette enceinte, et ensuite dénoncer ceux qui justement travaillent pour remettre de l'ordre. Et je peux vous le dire parce qu'ils font plusieurs interpellations par an sur ce seul sujet. C'est une insulte à ces personnels que de dénoncer effectivement cela. Une société libre et civilisée n'existe pas sans forces de sécurité.*

*Mais quelle honte surtout et je voudrais terminer par-là, que de pouvoir oser dire que j'attaquerais les enfants et que je les stigmatiserais parce que justement un enfant pour moi ne serait qu'un délinquant potentiel. Quand on sait depuis 20 ans toute l'énergie et tout le travail que tout le monde connaît dans la ville, sauf Mme TRIPET et sauf les nouveaux élus d'opposition de gauche, par rapport à cela. Qui a permis, Mme TRIPET, la gratuité de l'aide aux devoirs sur Orléans pour les familles ? 75 % des familles orléanaises de tous les quartiers bénéficient de cette gratuité. Qui a mis en place le dispositif d'aide à la lecture avec les clubs coup de pouce clé, association club lecture écriture, que je préside et que j'ai l'honneur de présider au niveau national ? Qui a mis en place le dispositif « Rendez-vous conte ! » et le conte illustré pour les enfants de CP ? Qui a mis en place le dispositif « Albums et crayons » pour les enfants de CE 1 ? A votre avis, si ce n'est justement pour favoriser l'éducation. Qui a multiplié les aides artistiques là aussi dans tous les domaines : danse, musique, etc pour les enfants ? Qui a mis en place les cellules de veille éducative, Mme TRIPET, sur tous les quartiers d'Orléans, tous les trimestres sans aucune exception depuis maintenant 20 ans ? Qui a mis en place le programme de réussite éducative depuis 2005 et ainsi que la cité éducative que j'ai signée le jour même – je dis bien le matin même à 8 heures – avant d'être limogé le soir par l'ancien Maire ? Je continue, qui a mis en place le dispositif « Passerelle » pour permettre aux jeunes collégiens de ne pas être exclus des collèges mais d'être pris en charge par des éducateurs spécialisés ? Qui, Mme TRIPET, a mis en place le dispositif « Plateforme » ? Sur lequel d'ailleurs j'ai inauguré avec certains d'entre vous cette semaine l'atelier technique avec interaction à La Source pour mettre en place justement un dispositif d'accompagnement de ces jeunes et également sur les chantiers éducatifs qui nous permettent de suivre plusieurs centaines de jeunes collégiens et de jeunes adultes chaque année. Qui, Mme TRIPET, a mis en place l'aide à la parentalité dans cette commune et qui a créé le carrefour des parents qui accueillent 1 500 parents chaque année ? Qui a mis en place le dispositif des parents-relais pour venir en aide aux familles dans les quartiers ? Qui a mis en place le dispositif d'alphabétisation pour les familles ? 500 parents chaque année en bénéficient. Et la liste n'est pas close. Qui a mis en place le dispositif de médiation sociale dans les quartiers ? Lorsque le Conseil Départemental s'est engagé du jour au lendemain, la seule ville sur les 22 communes de la Métropole, Mme TRIPET, qui a mis en place il y a plus de 7 ans un dispositif municipalisé avec l'aide de Serge GROUARD alors que la crise était évidente sur la prévention*

spécialisée ? Voilà la réalité. La réalité simplement c'est qu'en m'insultant, vous insultez à la fois les 150 parents-relais qui travaillent nuit et jour à mes côtés sur ces questions-là. Vous insultez les 50 psychologues, sophrologues, art thérapeutes, psychothérapeutes qui travaillent à mes côtés pour aider les enfants et leurs familles. Vous insultez les 20 éducateurs spécialisés qui travaillent à mes côtés également pour venir en aide à ces enfants et à ces adolescents. Et enfin, vous insultez les 25 médiateurs qui travaillent à mes côtés sur ce sujet.

Alors permettez-moi en guise de conclusion, de vous lire un compagnon de route du Parti Communiste, cela va vous éclairer. Il s'appelle Jean-Paul Sartre. Il a écrit une œuvre que je vous invite à lire du début jusqu'à la fin, qui s'appelle : *L'existentialisme est un humanisme*. C'est un livre que j'aime beaucoup – je le connais par cœur – et je l'ai cité abondamment dans plusieurs des livres que j'ai écrits sur le sujet. Ce titre, « *L'existentialisme est un humanisme* », raisonne comme un cri d'espoir lancé par un athée de gauche sur les vertus de la responsabilité humaine entendue pour chacun des individus pris isolement. Pour Sartre, je le cite : « L'homme n'est rien d'autre que ce qu'il se fait. Tel est le premier principe de l'existentialisme. L'homme est responsable de ce qu'il est. Ainsi, la première démarche de l'existentialisme est de mettre tout homme en possession de ce qu'il est et de faire reposer sur lui la responsabilité totale de son existence. » Au déterminisme marxiste, Sartre répond fermement : « Il n'y a pas de déterminisme, l'homme est libre, l'homme est liberté. Si d'autre part, Dieu n'existe pas, nous ne trouvons pas en face de nous des valeurs ou des ordres qui légitimeront notre conduite. Ainsi, nous n'avons ni derrière nous, ni devant nous le domaine lumineux des valeurs, des justifications ou des excuses. Nous sommes seuls, sans excuses. C'est ce que j'exprimerai en disant que l'homme est condamné à être libre. Condamné, parce qu'il ne s'est pas créé lui-même, et par ailleurs cependant libre parce qu'une fois jeté dans le monde il est responsable de tout ce qu'il fait. Ceux qui se cacheront par des excuses déterministes leur liberté totale, je les appellerai lâches. » Ce que je veux dire, Madame, si vous avez pu comprendre les propos de Jean-Paul Sartre, c'est que ce n'est pas la société qui serait ensauvagée derrière laquelle on pourrait retrancher et excuser par cette excuse absolutoire le comportement ignoble et infâme d'une poignée d'individus, ce sont eux qui sont responsables de leurs actes et ce n'est pas une société ensauvagée qui viendrait effectivement leur servir d'excuse. Je vous remercie.

(Tentative d'applaudissements dans l'hémicycle).

**M. le Maire** – Non, s'il vous plaît, ce n'est pas l'objet et je ne vais pas lancer le débat là-dessus, je suis désolé. Maintenant, comme chacun est libre de s'exprimer, je vais donner la parole à M. CHAPUIS s'il veut s'exprimer et je conclurai ce point qui n'est pas à l'ordre du jour. Nous n'allons pas passer l'essentiel du Conseil Municipal là-dessus, nous avons également des délibérations importantes à vous proposer.

**M. CHAPUIS** – En effet, je n'avais pas l'intention d'intervenir sur ce point car je pensais que la clarification de Mme TRIPET allait permettre une justification de M. MONTILLOT et que l'affaire allait être close, mais c'était peut-être oublier le personnage de M. MONTILLOT et sa diatribe sécuritaire habituelle en s'inventant des ennemis qu'il n'a pas.

En point introductif, je voulais dire que la prise de parole de Mme TRIPET est une position commune de l'ensemble du groupe. Que vos attaques ad hominem sur le caractère marxiste ou personnel de Mme TRIPET sont déplacées et n'ont pas lieu d'être dans cette enceinte. Vous vous êtes senti insulté, moi aussi en tant qu'humaniste et tant qu'Orléanais, car vous n'interveniez pas pour des sujets nationaux, vous interveniez dans ce reportage en tant qu'Adjoint à la sécurité d'Orléans. Vous deviez représenter dans vos propos l'ensemble de la population orléanaise et moi, je me suis senti insulté. Parce que vous avez beau habiller ces propos en faisant référence à votre bilan, à des projets que vous avez portés, que les élus ont voté, ont soutenu, mais sur quoi vous ne revenez pas – et c'est le cœur de notre intervention – même si je sais que depuis des années, nous différons sur l'analyse sociologique, économique de la délinquance à Orléans, nous n'avions jamais franchi cette ligne rouge sur les propos que vous avez tenus en tant qu'élus d'Orléans : état primitif, état naturel, comportements bestiaux, sauvages. Quant au reportage, j'ai retrouvé le titre et je crois que c'est sur la délinquance des mineurs. On ne parle pas de toute la délinquance, on parle de la délinquance des mineurs, donc y compris des enfants. Alors, je ne sais pas à quel moment vous passez l'enfance et l'adolescence, mais les mineurs cela a un sens juridique. Et donc en effet, on parlait de ces jeunes. Et très clairement, j'ai trouvé cela

*honteux et indigne d'un élu de la République d'avoir recours à cette sémantique, à cette terminologie. Je ne l'ai pas vu en direct ce reportage, mais en différé. Petite parenthèse : cela ne donne pas une très bonne image d'Orléans globalement ce reportage. Je ne sais pas ce que vous en avez pensé collectivement, mais suite aux propos de l'Adjoint à la sécurité, j'ai vraiment eu une image assez déplorable d'Orléans et de ce qui avait été présenté, et assez surpris de découvrir ce reportage alors que depuis 15 ans, on nous montre des indicateurs de la délinquance qui vont constamment en amélioration. Et quand je vois ce type de reportage – je n'ai pas l'impression que c'est Chicago – mais j'ai des copains parisiens qui m'ont appelé en me disant qu'à Orléans, il y a une situation de délinquance très forte. Je ferme cette parenthèse parce que je ne voulais pas intervenir sur l'objet du reportage parce que c'est trop facile de faire une allusion au reportage dans sa globalité alors que nous voulions revenir spécifiquement sur les propos que vous avez tenus en tant qu'Adjoint à la sécurité d'Orléans.*

*Et je voudrais terminer parce que vous aimez bien les citations et je voulais vous le dire que ce n'est pas en se cachant dans une diatribe qui semble plutôt être un aveu, parce qu'au final vous n'arrivez pas à justifier ces propos sur l'état primitif, l'état naturel comme s'il y avait un gène de la délinquance, comme si ces mineurs délinquants avaient intrinsèquement dans leur personne ce gène de la délinquance et de la violence. Franchement, cela m'a touché aussi comme père. Comment peut-on avoir cette image de ces jeunes en difficultés, certes violents – je dénie pas du tout la situation de la délinquance sur Orléans – mais vraiment ces propos m'ont touché personnellement. Je tenais à vous le dire ce soir car très clairement, je ne souhaitais pas intervenir en début de Conseil Municipal là-dessus, parce que je me serais agacé. Pour terminer, une citation pour ne pas être dans l'émotion. René Char disait : « Les mots savent de nous des choses que nous ignorons d'eux. Quand un mot est dit, il en dit plus sur son locuteur que sur sa cible. » Et M. MONTILLOT, ce que vous avez dit ce soir est symbolique de ce que vous pensez.*

**M. le Maire** – M. MONTILLOT, le droit de réponse est intangible, mais juste un mot.

**M. MONTILLOT** – Je vais répondre sur deux points à M. CHAPUIS qui persiste et signe sur son erreur.

*C'est très simple, vous dites : « M. MONTILLOT, vous déclarez que vous ne parlez pas des enfants, mais le titre de l'émission, c'est la délinquance des mineurs ». Je viens d'indiquer mais je pense que je me suis très mal exprimé, donc je vais le redire plus clairement. Premièrement, je ne connais pas le titre de l'émission. Les journalistes qui viennent me poser des questions ne me disent pas : M. MONTILLOT, on a une émission dont on va vous donner le titre et on va même vous expliquer ce qu'il y a dans l'émission. Et ce n'est même pas en tant qu'Adjoint à la sécurité, mais à la prévention. Vous voyez, c'est dommage, parce que c'est pour parler des questions de prévention en disant : on a appris à Orléans qu'il y a un certain nombre d'actions qui ont été mises en œuvre et on veut savoir et comprendre ce qu'il en est.*

*Vous dites : « Je suis blessé en tant que père » car je ne suis pas père de famille ! En effet, tout ce que je viens de vous dire sur ce que nous faisons à Orléans pour les enfants, vous avez un peu l'idée de la raison pour laquelle nous le faisons ? Et puis, car comme toujours dans les amalgames il faut aussi en rajouter, vous dites en citant justement René Char sur le fait des mots à utiliser. Or, c'est vous qui venez d'utiliser le mot, je le cite : « Ces mineurs délinquants qui auraient donc, selon vous M. MONTILLOT, les gènes de la délinquance. » Car c'est ce que j'ai expliqué, c'est ce que j'ai dit, je l'ai dit, vous pouvez dire que je l'ai dit ! C'est vous qui venez de le dire, M. CHAPUIS, ce n'est pas moi qui l'ai dit. Je n'ai jamais parlé de gène de la délinquance. Donc, n'essayez pas d'outrepasser la pensée et de dire « qu'en filigrane » car c'est toujours en filigrane. Cela veut donc dire que j'ai parlé de gène de la délinquance. Mais où sommes-nous, M CHAPUIS ? Où osez-vous dire que je l'ai dit ? Non, M. CHAPUIS, vous êtes un menteur, je vous le dis et vous le savez !*

*Deuxième chose. Je le réaffirme, en aucun cas je parle des enfants. Et je dis bien que je n'ai pas parlé de gène de la délinquance. Donc, que cela vous gêne, je puis le comprendre pour des raisons politiques partisans, mais je vous dis en l'occurrence ce qu'il en est.*

**M. le Maire** – Mes chers collègues, juste un petit mot et nous engageons les délibérations du Conseil Municipal.

*Ce qui me paraît déplacé, Mme TRIPET, ce sont les propos que vous tenez à l'égard de Florent MONTILLOT alors que vous-même, vous connaissez la réalité de son engagement et de ce qu'il fait au quotidien. Et je trouve cela choquant. Vous étiez élue déjà auparavant, vous savez ce que nous devons en terme à la fois de lutte contre la délinquance, de réussite éducative et d'engagement au service des plus jeunes, vous savez ce que nous devons – et nous sommes nombreux à le savoir dans cette enceinte – à Florent MONTILLOT. Donc, je n'admets pas cette sorte de récupération politicienne que vous faites et qui n'est pas digne de vous. Nous avons le droit de ne pas partager les mêmes engagements bien sûr, les mêmes convictions. C'est ce qui forge le principe même de démocratie et de liberté d'expression, mais là je suis choqué par le fait de s'attaquer à une personne comme vous l'avez fait, comme vous venez de le faire à nouveau.*

*Moi je sais et vous le savez aussi, ce que nous devons à Florent MONTILLOT Je sais les 70 % de délinquance sur Orléans lorsqu'il était Adjoint à la sécurité. Et je sais, comme il l'a dit, l'ensemble des programmes qui n'auraient jamais vu le jour s'il ne les avait pas initiés en matière de prévention, en matière de réussite éducative et en matière d'aide aux plus jeunes et notamment aux enfants pour leur permettre de réussir et de partir dans la vie avec le moins de désavantages possibles. Et je connais cet engagement depuis des années. Ce n'est pas un engagement en fonction des circonstances. Cela fait plus de 20 ans que je connais cet engagement et je pense que cet engagement mérite respect et reconnaissance.*

*Ce qui me choque également, c'est que dans vos propos, vous n'avez pratiquement ou quasiment pas eu un mot pour nos forces de sécurité, en évoquant les problèmes de délinquance. Je les cite toutes et au regard des événements qu'elles ont subis et vécus encore récemment. Vous ne pouvez pas faire deux poids, deux mesures. Non, ce n'est pas possible. Nous avons des personnes qui tous les jours, sont au fond à notre service collectivement, acceptent de prendre les risques afférents à leurs fonctions et le payent très cher parfois au prix de leur vie. Ce n'est pas un propos désincarné que je tiens, c'est la réalité de ce qui vient de se passer encore dans les 48 dernières heures. Savez-vous combien il y a de blessés chaque année dans les forces de l'ordre ? Il y en a à peu près 10 000. C'est la réalité de ce qu'elles et ils vivent au quotidien. Alors moi, je les cite, je les remercie et je leur dis que nous sommes à leurs côtés.*

*Ce qui me choque parce qu'on se connaît, on pourrait dépasser cette sorte de manichéisme politique ou politicien. Ce qui me choque en particulier, et j'ai envie de vous adresser une supplique, ne participez pas à cette sorte de police de la pensée qui devient exaspérante et qui effectivement déforme la réalité des choses.*

*Alors moi, je remercie Florent MONTILLOT pour tout le boulot qu'il fait au quotidien et qu'il ne fait pas depuis hier ou avant-hier, qu'il fait depuis 20 ans au service d'Orléans et lui dire que nous comptons tous sur lui évidemment pour le poursuivre avec sa compétence et sa détermination.*

*J'en viens, si vous le voulez bien, à l'ordre du jour tel que prévu.*

*(Mme CHELLY demande la parole).*

**M. le Maire** – *Je n'ai pas vu qui est intervenu, mais je ne vais pas relancer indéfiniment le sujet.*

**Mme CHELLY** – *Simplement quelques mots pour que notre groupe puisse également s'exprimer et je ne serai pas très longue.*

*Je n'ignore pas quelles sont les actions qui ont été mises en place par la Ville d'Orléans et notamment par Florent MONTILLOT pour justement lutter contre la délinquance des mineurs. Par contre, nous souhaiterions plus d'actions et moins de communications, plus de modération et moins d'exagération, plus de précisions et moins de stigmatisations, plus de considération. Et de plus, vous savez à quel point les propos sont importants, le vocabulaire doit être précis et c'est plus sur la forme que nous souhaitions intervenir que sur le fond. Les mesures éducatives sont en place. Elles doivent encore être développées pour favoriser la réussite de ces jeunes. Mais vous savez que ces jeunes sont en rupture avec la société. Ce ne sont pas des sauvages, ils sont simplement en souffrance et doivent être*

*accompagnés. Et pour être accompagnés, ils doivent aussi bénéficier d'un peu de considération et d'accompagnement, et de moins de stigmatisations car on ne doit pas rejeter tous les maux de la société sur le comportement de ces jeunes. Donc évidemment, les forces de sécurité font un travail formidable et notamment à Orléans pour lutter contre l'insécurité et la délinquance de ces mineurs, mais nous leur devons un peu plus de considération et un peu plus d'actions et moins de communication stigmatisante.*

**M. le Maire** – *Je vous remercie pour votre leçon, mais c'est toujours important de recevoir des leçons. Moi, j'écoute attentivement tout ce que vous dites.*

N° 5 – **Commissions municipales. Modification de la composition des commissions.**

**M. le Maire** – *Vous avez la délibération sur vos tables et je vous prie de m'en excuser mais nous avançons, j'allais dire, à marche forcée sur tous ces points. Nous avons passé précédemment des délibérations de nominations, nous allons continuer et achever ce processus. J'en profite pour remercier l'ensemble de la Fonction Publique Territoriale d'Orléans et la Direction Générale des Services car c'est un très gros travail qui a été effectué.*

*Au préalable, avant de passer au vote, je vous demande si vous seriez d'accord pour gagner un peu de temps de ne pas procéder au scrutin secret. Y a-t-il des personnes qui souhaiteraient que nous votions à bulletins secrets ? Non, je vous en remercie. Y a-t-il des remarques, des interventions sur cette délibération ? Je vous en remercie, donc je vous consulte.*

*M. le Maire s'exprime ainsi :*

« L'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales prévoit que, dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Aussi, il est proposé des modifications dans la composition des commissions communales selon le détail figurant ci-après.

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), de décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de ces commissions municipales ;**

**2°) de désigner les membres des commissions communales pour la durée restante du mandat dont le détail figure en annexe. »**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**ANNEXE**

Intitulé des Commissions	Nombre de membres	Composition
<b>Sécurité et Prévention</b>	11	Florent MONTILLOT Frédéric ROSE Martine HOSRI Laurent BLANLUET Florence CARRE Anne-Frédéric AMOA Corine PARAYRE Hamid KHOUTOUL Jean-Philippe GRAND Jérôme BORNET Olivier GEFFROY
<b>Santé et Université</b>	11	Florent MONTILLOT Fanny PICARD Béatrice BARRUEL Régine BREANT Pascal TEBIBEL Romain ROY Hugues de ROSNY Thibaut CLOSSET Sarah BENAYAD Baptiste CHAPUIS Stéphanie RIST
<b>Proximité</b>	11	Nadia LABADIE Anne-Frédéric AMOA Virginie MARCHAND Béatrice BARRUEL Corine PARAYRE Florence CARRE Charles-Éric LEMAIGNEN Evrard LABLEE Jérôme BORNET Valérie CORRE Gérard GAUTIER
<b>Ressources et Moyens Généraux</b>	11	Michel MARTIN Isabelle RASTOUL Thibaut CLOSSET Sandrine MENIVARD Capucine FEDRIGO Lalie DIDIER Alexandre HOUSSARD Natalie LAPERTOT Laurent BLANLUET Emmanuel DUPLESSY Sarah BENAYAD Muriel SAUVEGRAIN



Intitulé des Commissions	Nombre de membres	Composition
<b>Budget</b>	11	<b>Michel MARTIN</b> <b>Thibaut CLOSSET</b> <b>Isabelle RASTOUL</b> <b>Charles-Éric LEMAIGNEN</b> <b>Romain ROY</b> <b>Luc NANTIER</b> <b>Laurence CORNAIRE</b> <b>Quentin DEFOSSEZ</b> <b>Emmanuel DUPLESSY</b> <b>Sarah BENAYAD</b> <b>Muriel SAUVEGRAIN</b>
<b>Solidarités, Familles et Politique de la Ville</b>	11	<b>Régine BREANT</b> <b>Tiphaine MIGNONNEAUX</b> <b>Corinne GEINCHELEAU</b> <b>Gauthier DABOUT</b> <b>Lalie-DIDIER</b> <b>Chrystel de FILIPPI</b> <b>Hamid KHOUTOUL</b> <b>Quentin DEFOSSEZ</b> <b>Natalie LAPERTOT</b> <b>Dominique TRIPET</b> <b>Jean-Philippe GRAND</b> <b>Christel ROYER</b>
<b>Education et Sports</b>	11	<b>Chrystel de FILIPPI</b> <b>Martine HOSRI</b> <b>Thomas RENAULT</b> <b>Romain LONLAS</b> <b>William CHANCERELLE</b> <b>Corinne GEINCHELEAU</b> <b>Nadia LABADIE</b> <b>Aurore POULS</b> <b>Baptiste CHAPUIS</b> <b>Jean-Christophe CLOZIER</b> <b>Christel ROYER</b>
<b>Culture, Evènementiel et Promotion du Territoire</b>	11	<b>William CHANCERELLE</b> <b>Aurore POULS</b> <b>Fanny PICARD</b> <b>Capucine FEDRIGO</b> <b>Chrystel de FILIPPI</b> <b>Pascal TEBIBEL</b> <b>Jean-Paul IMBAULT</b> <b>Alexandre HOUSSARD</b> <b>Jean-Pierre GABELLE</b> <b>Romain LONLAS</b> <b>Valérie CORRE</b> <b>Ghislaine KOUNOWSKI</b> <b>Ludovic BOURREAU</b>
<b>Urbanisme, Logement et Développement Durable</b>	11	<b>Béatrice BARRUEL</b> <b>Laurence CORNAIRE</b> <b>Romain ROY</b> <b>Jean-Paul IMBAULT</b> <b>Pascal TEBIBEL</b> <b>Quentin DEFOSSEZ</b> <b>Hugues de ROSNY</b> <b>Frédéric ROSE</b> <b>Emmanuel DUPLESSY</b> <b>Dominique TRIPET</b> <b>Jihan CHELLY</b>

N° 6 – **Organismes extérieurs. Désignation des représentants.**

**M. le Maire** – *Comme pour la délibération précédente, souhaitez-vous procéder au vote par bulletins secrets ? Non. Donc, c'est un vote à mains levées, je vous en remercie.*

*Y aurait-il des remarques ? Je passe donc au vote.*

*M. le Maire s'exprime ainsi :*

« Selon les textes en vigueur et les statuts des différents organismes, la Mairie est amenée à désigner des représentants pour siéger au sein des instances des établissements publics, sociétés d'économie mixte, sociétés publiques locales, associations et organismes divers.

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants ;**

**2°) désigner les représentants de la Mairie au sein des organismes dont le détail figure en annexe pour la durée restante du mandat. »**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Mairie d'Orléans  
- Séance du jeudi 15 octobre 2020 -

Nom de l'organisme	Nombre de représentants	Représentants proposés	Vote	Elu / Non élu
ASSOCIATION PLANTE ET CITE	1 représentant	Jean-Paul IMBAULT	Unanimité	Elu
SOCIETE D'HORTICULTURE D'ORLEANS ET DU LOIRET	1 représentant	Evrard LABLEE	Unanimité	Elu
ASSOCIATION ACCOMPAGNEMENT ET HEBERGEMENT URBAIN (AHU)	2 représentants à l'AG et au CA	Laurence CORNAIRE Régine BREANT	Unanimité Unanimité	Elu Elu
ASSOCIATION ASDM LA COURONNERIE	1 représentant	Corinne GEINCHELEAU	Unanimité	Elu
ASSOCIATION CITES UNIES FRANCE	1 représentant à l'AG	Alexandre HOUSSARD	Unanimité	Elu
ASSOCIATION COALLIA	1 représentant	Laurence CORNAIRE	Unanimité	Elu
ASSOCIATION DE GESTION "DISPOSITIF DEUXIEME CHANCE" D'ORLEANS VAL DE LOIRE	2 représentants à l'AG et au CA	Florent MONTILLOT Hamid KHOUTOUL	Unanimité Unanimité	Elu Elu
ASSOCIATION DE GESTION DU RESTAURANT INTER-ADMINISTRATIF D'ORLEANS CENTRE	2 représentants	Isabelle RASTOUL Chantal DESCAMPS	Unanimité Unanimité	Elu Elu
ASSOCIATION DE L'ŒUVRE UNIVERSITAIRE DU LOIRET	1 représentant	Martine HOSRI	Unanimité	Elu
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET	1 représentant	Chryssi de FILIPPI	Unanimité	Elu
ASSOCIATION FRANCAISE DU CONSEIL DES COMMUNAUTES ET REGIONS D'EUROPE	1 représentant	Alexandre HOUSSARD	Unanimité	Elu
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES FRANCOPHONES	1 titulaire et 1 suppléant	M. le Maire Alexandre HOUSSARD	Unanimité Unanimité	Elu Elu
ASSOCIATION LA VIE DEVANT SOI	Le Maire (ou son représentant) et 1 représentant	M. le Maire (ou son représentant) Gauthier DABOUT Florence CARRE	Unanimité Unanimité Unanimité	Elu Elu Elu
ASSOCIATION ORLEANS INSERTION EMPLOI	10 représentants à l'AG	Anne Frédéric AMOJA Corine PARAYRE Laurence CORNAIRE Hamid KHOUTOUL Natalie LAPERTOT Gauthier DABOUT Sandrine MENIVARD Christine KOUNOWSKI Olivier GEFFROY Hamid KHOUTOUL Natalie LAPERTOT	Unanimité Unanimité Unanimité Unanimité Unanimité Unanimité Unanimité Unanimité Unanimité Unanimité	Elu Elu Elu Elu Elu Elu Elu Elu Elu Elu
ASSOCIATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LE LOIRET	2 représentants au CA	Gauthier DABOUT Sandrine MENIVARD	Unanimité Unanimité	Elu Elu
ASSOCIATION SYNDICALE DE LA RIVIERE DU LOIRET	1 représentant à l'AG et au CA	Corinne GEINCHELEAU	Unanimité	Elu
ASSOCIATION TGV GRAND CENTRE AUVERGNE	1 titulaire et 1 suppléant	Jean-Paul IMBAULT Romain ROY M. le Maire	Unanimité Unanimité Unanimité	Elu Elu Elu
	1 titulaire et 1 suppléant	Charles-Eric LEMAGNEN	Unanimité	Elu

Mairie d'Orléans  
- Séance du jeudi 15 octobre 2020 -

CENTRAIDER	1 représentant	Alexandre HOUSSARD	Unanimité	Elu
CENTRE D'ETUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITE ET L'AMENAGEMENT (CEREMA)	1 représentant	Frédéric ROSE	Unanimité	Elu
COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000 ZONE SPECIALE DE CONSERVATION "VALLEE DE LA LOIRE DE TRAVERS A BELLEVILLE SUR LOIRE" ET DE LA ZONE DE PROTECTION SPECIALE "VALLEE DE LA LOIRE DU LOIRET"	1 représentant	Romain ROY	Unanimité	Elu
COMMISSION CONSULTATIVE DEPARTEMENTALE DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITE	1 titulaire et 1 suppléant	Laurent BLANLUET	Unanimité	Elu
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE LA PROSTITUTION, LE PROXENETISME ET LA TRAFIC DES ETRES HUMAINS AUX FINS D'EXPLOITATION SEXUELLE	1 représentant	Régine BREANT	Unanimité	Elu
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE SECURITE ROUTIERE	1 représentant	Dominique TRIPET	Unanimité	Elu
COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE DAMPIERRE EN BURLY	1 titulaire et 1 suppléant	Charles-Eric LEMAIGNEN	Unanimité	Elu
COMMISSION REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE DE LA REGION CENTRE	1 représentant	Frédéric ROSE	Unanimité	Elu
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DU LOIRET	1 représentant	Romain ROY	Unanimité	Elu
CONSEIL POUR LES DROITS ET DEVOIRS DES FAMILLES	1 représentant	Thomas RENAULT	Unanimité	Elu
E.P.E.A.P "LE LEVAÏN"	1 représentant	Sandrine MENIVARD	Unanimité	Elu
ENSEIGNEMENT SPORTIF, CULTUREL ET ANIMATION DES LOISIRS POUR L'EDUCATION POPULAIRE (ESCALE)	3 représentants	Florent MONTILLOT	Unanimité	Elu
FEDERATION DES AVEUGLES ET HANDICAPES VISUELS DE FRANCE - ASSOCIATION POUR LES AVEUGLES ET DEFICIENTS VISUELS D'ORLEANS ET DE LA REGION CENTRE (APADVOR)	1 représentant	Régine BREANT	Unanimité	Elu
FONDATION DE L'UNIVERSITE D'ORLEANS	1 représentant	Marline HOSRI	Unanimité	Elu
FONDATION ORLEANS MECENAT	1 représentant	Corinne GEINC-HELEAU	Unanimité	Elu
FONDS POUR LA JEUNESSE ORLEANAISE	1 représentant à l'AG et au CA	Hamid KHOUTOUL	Unanimité	Elu
FONDS REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN DU CENTRE VAL DE LOIRE	1 représentant au CA	Corinne GEINC-HELEAU	Unanimité	Elu
FRANCE URBAINE	1 représentant au Conseil de gestion	Florent MONTILLOT	Unanimité	Elu
GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC CAFES-CULTURES	1 représentant	Alexandre HOUSSARD	Unanimité	Elu
MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT	1 représentant	M. le Maire (ou son représentant)	Unanimité	Elu
MUSIQUE MUNICIPALE D'ORLEANS	1 représentant	Tiphaine MIGNONNEAUD	Unanimité	Elu
	2 titulaires et 2 suppléants au CA	Quantin DEFOSSÉZ	Unanimité	Elu
	1 représentant	Fanny PICARD	Unanimité	Elu
	1 représentant	William CHANCERELLE	Unanimité	Elu
	1 représentant	Béatrice BARRUEL	Unanimité	Elu
	1 représentant	Pascal TEBIBEL	Unanimité	Elu
	1 représentant	Capucine FEDRIGO	Unanimité	Elu
	1 représentant	M. le Maire	Unanimité	Elu
	1 représentant	William CHANCERELLE	Unanimité	Elu
	1 représentant	Marline HOSRI	Unanimité	Elu
	CA : L'Adjoint à la Culture + 2 représentants	William CHANCERELLE	Unanimité	Elu
		Jean-Pierre GABELLE	Unanimité	Elu
		Aurore POULS	Unanimité	Elu

ORLEANS CONCERTS	4 représentants à l'AG	William CHANCERELLE	Unanimité	Elu
		Capucine FEDRIGO	Unanimité	Elu
		Aurore POULS	Unanimité	Elu
PARENTELE	1 représentant à l'AG	Charles-Eric LEMAIGNEN	Unanimité	Elu
		Marline HOSRI	Unanimité	Elu
RELAIS ORLEANAIS	1 représentant 1 titulaire à l'AG	Régine BREANT	Unanimité	Elu
		Romain ROY	Unanimité	Elu
		Luc NANTIER	Unanimité	Elu
		Luc NANTIER	Unanimité	Elu
SEM ORLEANS GESTION (abroge la désignation faite dans la délibération n° 8 du 10/09/2020)	2 représentants au CA	Béatrice BARRUEL	Unanimité	Elu
		Luc NANTIER	Unanimité	Elu
		Luc NANTIER	Unanimité	Elu
		Florent MONTILLOT	Unanimité	Elu
		Alexandre HOUSSARD	Unanimité	Elu
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE PATRIMONIALE ORLEANS VAL DE LOIRE (abroge la désignation faite dans la délibération n° 8 du 10/08/2020)	1 titulaire et 1 suppléant à l'AG	Dominique TRIPET	Unanimité	Elu
		Gauthier DABOUT	Unanimité	Elu
UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE	1 représentant au Conseil d'Orientation		Unanimité	Elu

N° 7 – **Commission Intercommunale des Impôts Directs. Etablissement de la liste des contribuables proposés.**

**M. le Maire** – *Pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D.), il vous est proposé la liste des membres pressentis. Donc je vous pose les mêmes questions. Souhaitez-vous procéder par vote à bulletins secrets ? Non. Donc nous pouvons voter à mains levées.*

*M. le Maire s'exprime ainsi :*

« Aux termes de l'article 1650 A du code général des impôts, le Conseil Métropolitain doit dresser, dans les deux mois (trois mois cette année en raison de l'épidémie de covid-19) qui suivent son installation, et sur proposition des communes membres, une liste de contribuables, en nombre double, soit quarante noms parmi lesquels le Directeur Régional des Finances Publiques désignera les dix commissaires et leurs dix suppléants pour siéger à la C.I.I.D.

Ces derniers doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'union européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Sur la base d'un principe de représentativité des communes à proportion de leurs bases de Cotisation Foncière des Entreprises, les communes sont sollicitées par Orléans Métropole pour désigner les contribuables à inscrire sur la liste des personnes susceptibles de siéger à la C.I.I.D.

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner les personnes à inscrire sur la liste dressée par Orléans Métropole pour la composition de sa C.I.I.D., comme suit :**

**En qualité de titulaires :**

- **Marc CHEVALLIER**
- **Delphine HUARD DE VERNEUIL**
- **François COUTURIER**
- **Michel LANGUERRE**
- **Martine GRIVOT**
- **Hugues RAIMBOURG**

**En qualité de suppléants :**

- **Marie-Thérèse PILET-DUCHATEAU**
- **Jean-Pierre ZERBIB**
- **Philippe BARBIER**
- **François FOUSSIER**
- **Sophie LAHACHE**
- **Anne ABERKANE »**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

N° 8 – **Développement durable. Examen du rapport de développement durable 2019.**

**M. le Maire** – Nous avons comme les fois précédentes l'examen d'un rapport de 2019, exercice un peu particulier, et je vais demander à M. ROY de bien vouloir le présenter puisqu'il s'agit du rapport de développement durable.

**M. ROY** – Merci M. le Maire, mes chers collègues, je vais vous demander de valider le rapport de développement durable pour l'année 2019. Ce rapport reprenait les thèmes suivants :

- Lutter contre le dérèglement climatique ;
- Préserver, promouvoir et développer la nature sous toutes ses formes ;
- Produire et consommer responsable et local ;
- Le bien vivre en ville ;
- Promouvoir et préserver la solidarité ;
- Préparer l'avenir et devenir une ville résiliente ;
- Se donner les moyens de ses ambitions.

Rapport inspirant dont je ne récolte aucun honneur, c'était l'équipe précédente. On le porte et je vous demande de le valider pour l'année 2019.

**M. le Maire** – Merci. Y a-t-il des interventions ? M. DUPLESSY.

**M. DUPLESSY** – J'ai une petite question pour M. ROY. Suite à l'avis de la commission éthique constatant votre situation de conflit d'intérêts relative à votre délégation à la Métropole sur les sujets de transition énergétique, vous avez dû vous retirer de ces fonctions. Je souhaiterai plus de détails sur le raisonnement qui vous a conduit à ne pas conclure que cette situation de conflit d'intérêts ne valait pas pour la délégation municipale qui est la vôtre et dont le périmètre est pourtant le même que celui que vous aviez à la Métropole. L'argument que vous avez avancé dans la presse, celui de votre bonne foi, ne me semble franchement pas opérant puisque s'il l'était, vous n'auriez pas eu à démissionner de votre délégation de la Métropole car il serait étonnant que vous soyez de bonne foi à la Ville et que vous ne le soyez pas à la Métropole. Cela marque quand même une certaine méconnaissance de la notion même de conflit d'intérêts et pose de vraies questions sur la capacité de l'action municipale demain à agir en toute transparence et à être légitime. Nous vivons dans une période où l'action publique est souvent défiée et je crains que si vous restiez à votre poste, la suspicion soit partie prenante tout au long du mandat sur l'ensemble des actions que vous mènerez. Et pour ne pas retomber dans les débats qu'on a eus en début de séance, dont certaines réactions étaient quand même relativement primitives – si je peux me permettre – ne voyez pas cela comme une attaque personnelle, mais bien comme une question qui porte sur le conflit d'intérêts, l'idée que vous en faites diverge de celle que retient l'état du droit aujourd'hui.

**M. le Maire** – M. DUPLESSY, sans vouloir vous offenser, je pense que vous devriez un petit peu réviser un certain nombre de principes de droit que je vais me permettre de vous rappeler, et notamment deux principalement.

La première chose, vous parlez de conflit d'intérêts au nom de quoi ?

(Réponse hors micro de M. DUPLESSY).

**M. le Maire** – Non pas du tout, il n'a jamais été question de conflit d'intérêts. Ce que vous dites est grave et je pense que vous devriez mesurer vos propos.

Ensuite, le deuxième point, à l'inverse exactement de ce que vous dites, c'est que nous avons sollicité l'avis de la haute autorité pour la transparence de la vie publique. Cette haute autorité ne rend qu'un avis, qui est non contraignant et qu'elle a manifesté le fait qu'il y avait un risque à la Métropole pour le poste de vice-président de M. ROY. Et pourquoi ? Parce que ce poste incluait la question de l'énergie. Et cette question est une compétence métropolitaine, elle n'est pas une compétence municipale. Donc là aussi, l'amalgame auquel vous procédez entre la Ville et la Métropole révèle une méconnaissance absolue du sujet.

*Donc il n'y avait aucune obligation que M. ROY se retire de sa vice-présidence. Il l'a fait par souci de transparence, de précaution mais rien ne l'y obligeait, rien. Et j'ajoute d'ailleurs sur ce plan-là que tout le monde connaît les compétences remarquables de M. ROY et que nous arrivons finalement dans notre pays à ce que des gens qui sont hyper compétents dans leur domaine ne puissent pas exercer leurs fonctions d'élus en mettant au service de la collectivité les compétences qu'ils ont pu acquérir préalablement. Moi, je pense que là nous avons matière à nous interroger plutôt qu'insidieusement essayer de créer la suspicion, ce qui là aussi n'est pas digne. Et donc M. ROY, de sa volonté lui-même, s'est retiré de la vice-présidence de la Métropole parce que la haute autorité avait rendu un avis dans lequel elle manifestait un risque, et qu'il n'y avait, je le répète pour que ce soit clair, aucune obligation. Quant à la Ville d'Orléans, évidemment qu'elle n'a pas de compétence dans le domaine de l'énergie. Donc ce que vous dites est absolument infondé.*

*(Réaction hors micro de M. DUPLESSY).*

**M. le Maire** – *Mais M. DUPLESSY, nous sommes au Conseil Municipal, nous ne sommes pas en train d'échanger au bistrot du coin ! Si vous le souhaitez, je peux échanger avec vous et si vous souhaitez reprendre la parole, ayez l'obligeance de me le demander et tout cela fonctionnera comme il convient. Donc je vous redonne la parole si vous souhaitez vous exprimer.*

**M. DUPLESSY** – *Pourtant vous avez fait des promesses au cours de la campagne municipale liées à la transition énergétique et j'avoue que votre argumentaire ne me convainc toujours pas, mais chacun ses appréciations, de nous imputer de créer la suspicion dans la vie publique, c'est quand même un petit peu gonflé. Je pense qu'une partie de la population n'attend pas de nous, quelques élus municipaux d'opposition, pour avoir énormément de suspicions envers la vie politique. Donc vous aussi, évitez les amalgames et les caricatures !*

**M. le Maire** – *Je vais essayer. Mme CORRE.*

**Mme CORRE** – *Oui, M. le Maire, décidément on réagit à des choses auxquelles on n'avait pas forcément prévu de réagir, mais je souhaiterais aborder deux choses.*

*La première est un débat de fond qui n'a presque rien à voir avec la situation de M. ROY, mais que vous avez utilisé et qui me laisse perplexe. Et d'ailleurs, cela a déjà été utilisé au moment de la démission de M. LEMAIGNEN de son poste de vice-président à la Métropole. Il s'agit de la question de la compétence. Je pense que l'on se trompe complètement, M. le Maire, en disant qu'un élu a besoin d'avoir la technicité sur le sujet sur lequel il est amené à prendre un certain nombre de décisions.*

*(Rires dans l'hémicycle).*

**Mme CORRE** – *Non mais rigolez les amis, je n'ai aucun souci là-dessus. Ce qui est scandaleux, c'est de confondre votre rôle d'élu et le rôle des services municipaux, des services des collectivités ou de l'Etat. La technicité, elle est dans les services et vous passez votre temps, M. le Maire, à remercier de ci de là les uns et les autres sur ce qu'ils font – ce qui est logique – mais c'est bien chez eux que l'on cherche la technicité. De notre côté, on nous demande d'avoir une vision politique, des objectifs politiques au regard desquels nous tranchons sur les différentes propositions qui sont faites par les services et les gens compétents. Et je pense véritablement que c'est un débat de fond qui n'a rien à voir dans cette enceinte-là, je vous l'accorde, mais qui est une vraie divergence de vue entre nous et ce n'est pas la première fois. Moi, maintenant je ne laisse plus faire cela et en plus, pour avoir été amenée de temps en temps à travailler en tant qu'élue sur des sujets où justement j'avais une technicité, on voit bien que le prisme n'est pas tout à fait le même, et n'est en règle générale pas le bon à mon sens.*

*Pour finir et puisque ce soir, on a décidé de se donner des leçons – j'avais dû le préparer – je voudrais juste rappeler la loi du 11 octobre 2013 qui définit pour la première fois le conflit d'intérêts. La notion du conflit d'intérêts, c'est toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction.*

**M. le Maire** – *La parole est à M. ROY.*



**M. ROY** – Je voulais vous remercier pour votre question, cela va me permettre de répondre avec précision sur un sujet que je pense maîtriser et je vais vous rappeler que la pose de panneaux photovoltaïques ne représente pas plus de 1 % de ce qu'on appelle la transition énergétique et le développement durable. Donc, ce serait faire un raccourci assez simpliste de penser que mon métier ne serait qu'un engagement pour une prise de marchés au niveau métropolitain ou au niveau de la ville.

(Brouhaha sur les bancs de l'opposition municipale).

**M. ROY** – Laissez-moi vous répondre, s'il vous plaît, je vous ai écouté avec attention.

Mon activité professionnelle, que j'ai engagée il y a 10 ans sur le développement durable, est un engagement dont le rayonnement s'étend sur 40 départements, 60 départements l'année prochaine. De plus, on avait déjà pensé à cette notion avec M. le Maire sur la partie délégation et sur la partie engagement et signature de marchés. C'est faire fi de toutes ces protections que l'on avait faites où j'avais avec ma société et la partie juriste de ma société, présenter un courrier où on renonçait à 100 % des marchés privés et publics pendant la durée de mon mandat, ainsi que l'intégralité des signatures de marchés qui pouvaient potentiellement être rapprochés de mon domaine de compétences.

Mme CORRE, je suis désolé de vous dire que je pense l'inverse de vous. Si dans le rapport d'activités, il y a un aussi maigre résultat pour l'année 2019 – je n'accuse personne – mais c'est sûrement que rien n'a été engagé de façon massive et conséquente, et peut-être est-ce la résultante de gens qui n'avaient pas la vision que vous expliquez. Moi, la vision je l'ai et je me suis engagé au niveau de la Ville en toute transparence. A aucun moment, je n'ai caché ma société, mon engagement, mes compétences. J'ai fait campagne contre vous là-dessus. J'ai été élu par les citoyens orléanais là-dessus. J'ai été élu par le Conseil Municipal pour cela. J'ai été élu par les vice-présidents, les 22 maires plus les 89 conseillers, à la vice-présidence de la Métropole pour le Plan Climat Air Energie Territorial (P.C.A.E.T.) qui représente une infime partie du panneau photovoltaïque, pour rappel 1 %, retenez bien ce chiffre.

J'estime que l'avis était demandé pour la Métropole lors d'un contexte politique que vous connaissez. J'accepte et je respecte les règles de la vie politique. Je me suis rangé à un avis défavorable d'une suspicion – vous entendez ce que cela veut dire – suspicion, cela veut dire que nous n'êtes pas coupable. Potentiellement, on vous émet un avis où il va falloir être vigilant, et je compte sur votre vigilance au niveau de la Mairie d'Orléans pour prouver à la fin de ce mandat que oui, je suis de bonne foi.

**M. le Maire** – M. CHAPUIS.

**M. CHAPUIS** – Pour ma part, je voulais parler du rapport d'activités. Avant cela, petite parenthèse, il aurait été aussi simple de demander l'avis à la haute autorité pour la vie municipale, comme cela au moins il n'y aurait plus de débat.

**M. le Maire** – Mais, ce n'est pas la compétence.

**M. CHAPUIS** – Deux remarques à l'ombre de ce qui a été dit dans le rapport notamment sur la partie « Bien vivre en ville » et la question de la voirie et de son accessibilité. A de nombreuses reprises, nous avons été interpellés par des riverains du centre-ville à propos des cheminements simplifiés et le fait de réfléchir sur les cheminements à plat sur les pavés du centre ancien. Je suis désolé, c'est très prosaïque de venir sur ces sujets-là après les propos précédents, mais l'idée est de réfléchir ensemble sur comment limiter l'inconfort sur les pavés notamment pour les personnes à mobilité réduite, pour les parents avec des poussettes, et comment on pouvait anticiper les aménagements à plat sur le centre ancien où il est parfois difficile de pouvoir circuler simplement sur ces secteurs.

Le deuxième sujet concerne la partie culturelle du document en référence à l'événement « Les voix d'Orléans ». J'en profite pour savoir si une nouvelle date est prévue pour cet événement. En effet « Les Voix d'Orléans » permettaient de faire rayonner Orléans et quand on parle de développement durable, la question culturelle doit être aussi rappelée car ce n'est pas forcément naturel d'évoquer ce point. J'ai encore fait le test aujourd'hui, quand on parle de développement durable, on évoque le côté environnemental, écologique et on oublie souvent les autres volets du développement durable. De plus et je suis d'accord avec M. ROY, je trouve ce rapport assez rapide et j'espère que l'année prochaine ou

*l'année suivante, il sera beaucoup plus étoffé et que l'on aura plus de choses soit à féliciter, soit à compléter ou à améliorer dans ces différents sujets. Merci.*

**M. le Maire** – *M. CHAPUIS, on va s'y employer et on va faire le maximum pour qu'il y ait un rapport volumineux avec beaucoup d'actions. J'ai maintenant Mme TRIPET et ensuite M. BORNET.*

**Mme TRIPET** – *Moi aussi, je vais intervenir sur le rapport en plusieurs points parce que j'ai bien conscience que c'est un rapport relatif aux activités de 2019, mais je pense que la crise de la Covid-19 s'est invitée, qu'il y a des accélérations brusques qui se sont faites jour depuis le mois de mars. Donc c'est à la fois pour évoquer ce qui s'est passé mais aussi pour donner des pistes pouvant améliorer les choses et aller peut-être plus vite.*

*Tout d'abord, en terme de mobilité douce, j'ai vu dans ce rapport et auparavant c'était toujours ainsi, j'intervenais – je m'insurgeais d'ailleurs contre cette façon de présenter les choses – sur la pratique du vélo qui était toujours vue sous le prisme du déplacement de loisir ou du déplacement de tourisme. Dans le précédent mandat, chaque année je revenais là-dessus en disant que se déplacer à vélo, c'est un mode de transport, un mode de déplacement à part entière. Chacun le voit tous les jours, il y a eu la crise de la Covid-19, il y a eu des créations en urgence de pistes cyclables, etc. La vente de vélos explose, certains n'arrivent même pas à trouver le vélo qui leur convient. Donc je voulais vous demander, M. le Maire, est-ce que certains Orléanais qui ne sont pas desservis par Vélo TAO pourraient l'être dans les prochains mois ou les prochaines années ? Pour les quartiers comme l'Argonne, les Blossières et La Source, ce serait bien qu'il puisse y avoir des stations à ces endroits-là.*

*Concernant les transports en commun, même si la question du bus et du tram est une compétence de la Métropole, j'aimerais y revenir car vous le savez, la crise de la Covid-19 fait que de nombreuses personnes prennent actuellement le bus et le tram dans des conditions qui sont extrêmement pénibles pour elles, parce qu'il y a des retards continuels. Nous avons lancé un petit dispositif qui note les dysfonctions uniquement à partir des alertes réseau de Kéolis et nous les avons donc décortiquées. Pour la semaine dernière, c'est plus de 200 alertes et plus de 400 annulations de bus et de tram. Cela pose problème pour notre Ville, cela pose problème pour la Métropole parce que les personnes sont transportées dans des conditions qui ne sont pas en sécurité. Je m'explique. Quand vous avez un bus plein et que vous êtes à peu près sûr et certain que le poids maximum autorisé est dépassé parce que tout le monde est assis et que vous êtes serrés, ce n'est pas possible. Quand vous avez un bus qui passe à côté d'une station et que vous ne pouvez pas prendre les personnes qui attendent car il y a déjà eu un ou deux bus annulés auparavant, ce n'est pas possible.*

*Je pense effectivement que même si c'est une compétence métropolitaine, nous avons quand même nous, en tant qu'élus, devoir rappeler à Kéolis ses devoirs par rapport au cahier des charges et au respect qu'il doit avoir par rapport à cela. Ce n'est pas quelque chose qui existe là depuis ce mois-ci ou depuis la crise de la Covid-19, ce sont des problèmes qui perdurent depuis plusieurs années.*

*J'ai bien conscience que lors du renouvellement de la Délégation de Service Public (D.S.P.), il y avait Kéolis qui se présentait, mais pour avoir siégé dans une commission d'appel d'offres, quand cela ne va ou qu'il y a qu'une offre qui est là, on n'est pas obligé de la prendre, on peut reporter de six mois et puis demander à ce qu'il y ait d'autres interlocuteurs. Donc, je le redis ici, j'aimerais avoir le soutien de la Mairie d'Orléans pour demander un audit pour Kéolis. Il faut que Kéolis nous rende des comptes sur les dysfonctionnements, sur l'argent qu'il demande et derrière un service qui n'est pas rendu avec des abonnements qu'il faut payer, qui sont chers, avec le coût du transport qui est cher mais qui n'est pas rendu comme il le faudrait pour les usagers. Je voulais le redire ici. Je ferai une intervention plus longue en Conseil Métropolitain mais là vraiment cela ne va pas. Et je ne sais pas si ça peut vous rassurer ou vous conforter dans ce que vous pensez, la situation orléanaise n'est pas une situation unique. Avec Kéolis, il y a la même chose à Nancy, à Caen, à Bordeaux. Visiblement c'est une façon de faire qui perdure sur tout notre territoire national. Nous en reparlerons le moment venu en Conseil Métropolitain.*

*L'autre point que je voulais évoquer, c'est l'expérience du ramassage des encombrants à la demande. Je trouve que c'est une bonne expérience mais elle devrait être étendue à toute la ville, car comme moi vous le voyez bien, les dépôts d'encombrants n'importe où, n'importe comment qui ne sont pas ramassés immédiatement, en trois jours l'endroit est devenu un véritable dépotoir. En plus, je ne sais*

*pas ce qui s'est passé ces derniers mois, j'ai l'impression que la Covid-19 a activé les choses et on en trouve partout, c'est vraiment insupportable. Donc je pense qu'il y aurait quelque chose à faire, que ce ne soit pas que les quartiers Dunois, Madeleine ou même Olivet qui puissent être desservis, quitte à avoir un service à un coût minime. Je pense qu'il faut y penser car ce n'est pas possible, cela pollue vraiment et cela enquiquine tout le monde dans tous les quartiers.*

*Enfin un petit mot sur le focus de la sécurité et de la tranquillité publiques, je ne parle que du focus. J'y lis une nouvelle qui pour moi est un peu étonnante dans le sens où j'avais posé la question lorsque le rapport avait été présenté ici dans cette assemblée lors de la précédente mandature. Je lis qu'en 2019, il y aurait eu une baisse de 12 % des violences conjugales sachant que l'année 2019 a été une année terrible en terme de féminicides et de violences à l'égard des femmes. Je voudrais juste savoir d'où vient ce chiffre. Et enfin pour en finir avec cette thématique, il y a juste une petite confusion dans le rapport tel qu'il a été écrit et cela prête à une interprétation qui n'est pas juste. Le dispositif qui depuis le 1<sup>er</sup> septembre accueille actuellement les femmes victimes de violences et leurs enfants n'est pas un dispositif où il y a huit appartements mais huit très grandes chambres dans un immeuble résidentielisé et où la cuisine est collective. Quant aux deux adresses refuges telles qu'on les lit sur le plan, on pense qu'elles vont continuer à exister. Pas du tout, du fait que l'immeuble résidentielisé est enfin terminé et commence à fonctionner, ces adresses refuges n'existent plus. Je voulais le dire car cela prête à confusion. Merci.*

**M. BORNET** – *M. le Maire, comme mes collègues je voudrais profiter de ce rapport pour aborder un sujet qui est évoqué, à savoir les associations et particulièrement « Rentrée en fête ». A défaut d'être doctrinaire ou marxiste, je suis tenace et en commission, nous avons posé quelques questions sur lesquelles nous n'avons obtenu qu'une seule réponse. Plutôt une bonne réponse puisque nous avons signalé que le catalogue numérique issu de « Rentrée en fête » sur le site de la Ville était totalement inaccessible car mal situé, et que le lien qui avait été fourni aux associations ne renvoyait que vers le site de la Ville et la page d'accueil. Depuis, nous avons constaté qu'il avait été repositionné dans l'onglet associations, ce qui est plutôt bon pour elles. Néanmoins, nous avons demandé lors de cette commission s'il y aurait une confirmation de l'annulation de « Rentrée en fête » puisque jusqu'ici la seule communication était un report. On se doute bien que dans le contexte, il n'y aura pas de report, il n'y aura pas de nouvelle date, mais cela irait mieux en le disant, en le signalant et en l'indiquant aux associations pour qu'elles n'envisagent pas de le refaire cet hiver.*

*Deuxième question sur laquelle nous n'avons pour le coup pas du tout obtenu de réponse, puisqu'on a eu qu'une justification de l'annulation alors que ce n'était pas ce que l'on demandait. Notre demande est que pour l'édition prochaine, puisqu'on voyait bien dans le rapport de l'an dernier toute la vitalité qu'apporte cette édition de « Rentrée en fête », qu'est-il prévu pour 2021 pour anticiper cette organisation, dans un contexte que nous ne connaissons pas aujourd'hui, mais qui pourrait être le même qu'aujourd'hui ? Y a-t-il une anticipation ? Un travail spécifique est-il fait pour cela ? On a fait des propositions qui sont notés dans le compte-rendu de la commission et je vous invite, si c'est possible, à ce qu'on ait une réponse sur ces questions pour lesquelles nous n'avons toujours pas de réponse. Merci.*

**M. le Maire** – *La parole est à Mme CORRE.*

**Mme CORRE** – *Merci M. le Maire. Je profite également de ce rapport pour vous questionner sur le sujet de la 5G. Après les doctrinaires marxistes, nous voilà au risque de trouver les amish, les conservateurs ou les amoureux de la lampe à pétrole, mais je prends le risque.*

*Au-delà de la plaisanterie, sur le déploiement de la technologie 5G, on est quand même un certain nombre à s'interroger sur l'opportunité du déploiement rapide même si le gouvernement a récemment autorisé l'attribution de ces licences. Il y a donc des questions qui se posent en terme de santé, en terme économique et en terme de sobriété numérique. Et il y a un rapport très attendu qui est prévu en 2021 de l'Agence Nationale de la Sécurité sanitaire de l'alimentation de l'Environnement et du travail (A.N.S.E.S.) et nous voulions vous demander s'il était possible d'attendre au moins l'avis de ce rapport pour déployer la 5G sur le territoire orléanais. Ce sujet concerne l'ensemble de la Métropole, on le sait bien, mais je vous interroge là uniquement sur le sujet orléanais. Merci.*

**M. le Maire** – *M. DEFOSSEZ sur la question 5G.*

**M. DEFOSSEZ** – *Merci M. le Maire, mes chers collègues. Comme vous l'avez dit, la 5G est un sujet assez sensible. La problématique et c'est la position aussi de la majorité municipale, est de ne pas placer les enjeux de santé publique, les enjeux environnementaux au-dessus des enjeux économiques et des enjeux technologiques.*

*De plus, comme vous l'avez dit également, quand on est élu, on prend des décisions sur des certitudes et non sur des suppositions, c'est important. Et aujourd'hui, on n'a pas de rapport précis en tout cas sur les projections de la 5G d'ici quelques années. La 5G telle qu'elle va s'implanter dans quelques mois, ce sera exactement sur les mêmes fréquences que la 4G actuelle. Donc en terme de santé publique, cela ne changera pas, tout comme en terme environnemental. Là où on aura des difficultés et c'est le sujet du rapport de l'A.N.S.E.S., ce seront les études sur des fréquences dix fois supérieures, soit 35 GHz où l'on a aucun recul aujourd'hui. C'est sur ce type de fréquences là qu'il va falloir que l'on soit très prudent et attentif.*

*Ensuite, vous m'avez demandé si on pouvait repousser cela. C'est une compétence qui est portée au niveau de l'Etat et nous aussi, on s'est interrogé sur cette nécessité d'enclencher la 5G alors que l'on n'a aucun rapport précis sur lequel on peut s'appuyer. C'est ce qui nous met aussi en difficultés vis-à-vis de la population puisqu'en effet sur ces fréquences de 35 GHz, on ne peut pas leur apporter de réponses aujourd'hui, et c'est ce qui est un peu dommageable.*

*Nos positions vis-à-vis des opérateurs, elles sont très simples aujourd'hui. Ils souhaitent installer des structures pour pouvoir implanter les antennes. On a très peu de pouvoir en tant que collectivité territoriale, et on entend parfois des moratoires du côté des écologistes ou du parti socialiste aussi, mais on ne peut pas faire un moratoire à l'échelle locale, ce n'est pas possible tout simplement. Donc voilà la situation.*

*Pour finir, dans un premier temps on fait preuve de prudence, on n'agit pas n'importe comment. On a rencontré les opérateurs téléphoniques, mais le pouvoir de la collectivité est très faible puisque l'on peut agir seulement sur le plan local d'urbanisme ou sur la pollution visuelle, c'est-à-dire que l'on peut interdire et freiner une implantation de la 5G pour des antennes de 25 mètres de haut. Mais au final, s'il y a un recours des opérateurs téléphoniques, cela va au tribunal administratif et on nous impose l'implantation d'antennes sur le territoire. A l'heure actuelle, les études sont favorables à l'implantation de la 5G, mais on ne place pas ces enjeux environnementaux et de santé publique au-dessus des enjeux technologiques et économiques. Voilà la réponse que je peux apporter sur la 5G aujourd'hui. En effet, les opérateurs téléphoniques préparent le terrain et ils préparent les structures pour pouvoir mettre les antennes. Je tiens aussi à rassurer car les fréquences seront les mêmes que l'on a l'heure actuelle. Donc le travail avance mais on avance aussi avec prudence.*

**M. le Maire** – *Merci pour ce point, c'est important. Y a-t-il d'autres interventions ? M. GEFFROY et puis je donne la parole à M. ROY pour répondre.*

**M. GEFFROY** – *Oui M. le Maire, c'était pour donner une réponse à Mme TRIPET sur l'évolution du chiffre des violences conjugales. Je ne vois pas d'autres sources que la police nationale. Je n'ai jamais eu d'autres sources que celle-là. Je vous renvoie donc aux statistiques de la police nationale tout simplement.*

**M. ROY** – *Pour répondre à deux ou trois questions. La première de M. CHAUPUIS sur le déplacement des personnes à mobilité réduite dans le centre ancien. C'est quelque chose que l'on étudie. On s'est emparé du sujet et je ne vous dis pas que l'on a des solutions, mais on est en train de regarder avec les associations pour faire un tour de la ville dans les prochaines semaines en fonction des conditions climatiques pour avoir leur point de vue sur le sujet. Donc si vous voulez vous joindre à nous, vous serez le bienvenu pour regarder la partie mobilité et les solutions techniques.*

*Mme TRIPET, vous avez parlé du désencombrement à la demande. Je vais vous préciser que cette pratique est utilisée aujourd'hui dans des zones où les gens ont moins de véhicules ou pas de véhicules pour emmener les encombrants à la déchetterie. Si on devait développer cette méthode qui fonctionne à l'intégralité de la ville, on n'aurait clairement pas assez d'agents ou pas assez de services pour pouvoir la développer. Donc on va normalement conserver ce système d'encombrements à la*

*demande pour les quartiers qui ont des difficultés de stationnement ou des gens qui ont moins de véhicules individuels, mais il faut quand même que les gens restent responsables et emmènent leurs propres déchets à la déchetterie. Cela fait aussi partie du civisme et du bon sens avant que l'on ne le développe de façon plus large. Après, on pourra rediscuter sur les points qui peuvent être développés en fonction des demandes, mais aujourd'hui ce n'est pas quelque chose que l'on souhaite généraliser faute de coût et de gestion de nos effectifs.*

*Quant à la partie transport, elle sera débattue à la Métropole. Merci.*

**M. le Maire** – *Je vous remercie pour ce débat. D'abord, je vous remercie M. ROY, M. DEFOSSEZ pour les explications apportées.*

*Sur la 5G, je crois que l'on est nombreux à s'interroger et je m'interroge aussi. Je souhaiterais déjà que l'on puisse avoir une couverture totale du territoire, supprimer les fameuses zones blanches qui existent y compris dans le département du Loiret, peut-être avant de passer à de nouvelles technologies sur lesquelles effectivement il est regrettable que nous n'ayons pas encore d'éléments scientifiques probants. Donc je souhaite que ces éléments soient disponibles et aident à la prise de décisions.*

*Sur la question de « Rentrée en fête », j'ai bien entendu la question. De manière générale, on considère évidemment que nous nous devons à la plus grande prudence en matière d'organisation de manifestations. Je crois que vous partagez, nous partageons tous ce point de vue. Ensuite, je ne voudrais pas que l'on soit dans une logique, sauf si évidemment la situation venait à se dégrader au regard de la transmission Covid-19, pour l'appeler ainsi, mais je pense qu'il faut aussi que nous puissions maintenir de l'activité. Il faut que nous soyons dans cet équilibre complexe entre ces deux éléments. C'est ce que je défends pour ma part dans les contacts que je peux avoir avec l'Etat. Maintenant vous l'avez dit vous-même, je souhaite évidemment que nous puissions organiser l'année prochaine « Rentrée en fête » dans les meilleures conditions. J'espère effectivement qu'à cet horizon, la pandémie sera plutôt derrière nous qu'encore avec ou devant nous, nous le souhaitons tous. Entretemps, je m'emploie à faire en sorte qu'avec toutes les précautions qui s'imposent, nous puissions maintenir de l'activité et également soutenir, on en a déjà parlé dans cette enceinte, les secteurs qui en ont le plus grand besoin et je pense notamment, M. l'Adjoint à la culture, à tout le secteur culturel. En effet aujourd'hui, il est à nouveau fortement impacté. Nous sommes en train de réfléchir à la meilleure manière pour l'accompagner, mais il risque peut-être moins sur le territoire orléanais que dans d'autres métropoles qui sont touchées par un certain nombre de mesures prises récemment et qui vont s'appliquer. Je pense aux fameuses 9 métropoles. Mais je crois que l'on devrait bien mesurer ce qui risque d'advenir notamment et pas seulement, du secteur culturel. Et au travers de votre intervention, j'ajoute l'ensemble du secteur associatif dont on sait à quel point il est important, nécessaire pour tout simplement notre vie quotidienne. Si le secteur associatif n'était pas là, nous serions en grande peine.*

*Nous sommes donc toujours dans un balancement. Ce que je souhaite également, c'est que nous puissions sortir des mesures prises au coup par coup, en réaction à l'évolution et souvent en réaction à contretemps et trop tard. Si, je le pense, un certain nombre de mesures avaient pu être prises dès cet été, peut-être – je ne peux pas l'affirmer, personne ne peut le faire – que les décisions dites de couvre-feu pour un certain nombre de métropoles auraient pu être évitées.*

*Je ne peux guère malheureusement aller plus loin sur la question de « Rentrée en fête » qui était reportée dans un premier temps et qui, avec le temps qui passe pour cette année, est de fait annulée. On peut le dire, elle ne pourra pas se tenir d'ici la fin de cette année.*

*Je voudrais terminer sur ce que vous avez dit, Mme TRIPET, en évoquant la question des transports. Pour partager votre constat et votre insatisfaction sur les services rendus aux usagers, nous avons devant nous un grand chantier. C'est un chantier qui est compliqué. On a une D.S.P. qui a été renouvelée en 2018 et qui court jusqu'en 2024. Néanmoins, il est impératif que le service rendu aux usagers soit amélioré, et si je puis dire avec une pointe de sourire, bien avant 2024. On en est parfaitement d'accord et les personnes en responsabilité vont s'y employer. Je le souhaite très rapidement et d'ailleurs elles ont commencé. J'ai moi-même pu établir un certain nombre de contacts qui, bien malheureusement, confirment votre intervention.*

*Donc, je vous demande, si vous le voulez bien, de prendre acte de ce rapport de développement durable qui nous a amené à traiter des sujets liés plus actuels et tout à fait intéressants. Je vous en remercie.*

*M. ROY, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« L'article L. 2311-1-1 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) prévoit l'obligation pour les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, de présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

En 2006, la Mairie d'Orléans a publié son Agenda 21. Dans un souci de transparence, elle a présenté ses premiers rapports « Développement durable à Orléans, où en est-on ? » lors des conseils municipaux. Ce nouveau rapport porte sur les actions de l'année 2019, exposées en sept axes.

Avec cette 10<sup>ème</sup> édition, les données ont été mises à jour en intégrant les données connues pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

Depuis l'année 2016, ce rapport présente également et plus largement les activités de la collectivité.

Le rapport de développement durable et d'activité s'adresse aux élus, citoyens, partenaires institutionnels, associatifs et économiques de la Mairie. Il sera disponible pour ceux qui en feront la demande et consultable en ligne sur le site internet Orléans Métropole. Sa diffusion se fera essentiellement sur une base numérique (téléchargement, clés USB, etc.).

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Urbanisme, Logement et Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport de développement durable et d'activité 2019 à Orléans. »**

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

# Rapport de développement durable & d'activité 2019

# Orléans



[www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr)

 #OrleansMetropole



# Sommaire

Faits marquants.....	2
Cliffhangers.....	4
<b>11</b>	
<b>Lutter contre le dérèglement climatique</b> .....	<b>5</b>
OBJECTIF 1 Poursuivre les actions du plan climat énergie territorialement.....	6
OBJECTIF 2 Développer les énergies renouvelables.....	8
OBJECTIF 3 Economiser l'énergie sur l'ensemble du territoire.....	10
OBJECTIF 4 Développer la mobilité douce et limiter à privilégier les transports en commun.....	11
<b>12</b>	
<b>Préserver, promouvoir et développer la nature sous toutes ses formes</b> .....	<b>13</b>
OBJECTIF 1 Mieux connaître pour mieux protéger.....	14
OBJECTIF 2 Créer de manière écologique l'espace public.....	17
OBJECTIF 3 Accompagner les actions citoyennes pour développer la nature en ville.....	18
<b>13</b>	
<b>Produire et consommer responsable ou viser l'exemplarité</b> .....	<b>19</b>
OBJECTIF 1 Pérenniser la charte des achats publics durables.....	20
OBJECTIF 2 Mieux tailler les déchets.....	21
OBJECTIF 3 Accompagner les démarches vertueuses.....	23
OBJECTIF 4 Viser l'exemplarité en matière de politique RH et accès à l'emploi.....	24
<b>14</b>	
<b>Bien vivre sa vieillesse</b> .....	<b>27</b>
OBJECTIF 1 Favoriser la réussite des jeunes et de leur famille.....	28
FOCUS ACTIVITE : <b>Ensemble</b> .....	30
OBJECTIF 2 Améliorer et faciliter la qualité de vie de tous les habitants.....	31
FOCUS ACTIVITE : <b>Rencontres</b> .....	32
OBJECTIF 3 Préserver et améliorer l'équilibre de vie.....	36
FOCUS ACTIVITE : <b>Le point de vue des publics</b> .....	39
OBJECTIF 4 Assurer la sécurité et la tranquillité publique.....	41
FOCUS ACTIVITE : <b>Sécurité et tranquillité publique</b> .....	44
<b>15</b>	
<b>Promouvoir et préserver la solidarité</b> .....	<b>47</b>
OBJECTIF 1 Favoriser la solidarité entre générations.....	48
FOCUS ACTIVITE : <b>Les bibliothèques associatives</b> .....	48
OBJECTIF 2 Lutter contre l'exclusion.....	51
OBJECTIF 3 Soutenir le jeu.....	58
FOCUS ACTIVITE : <b>Journées de sports</b> .....	60
<b>16</b>	
<b>Préparer l'avenir et devenir une ville résiliente</b> .....	<b>61</b>
OBJECTIF 1 Prévenir les risques majeurs et préparer à la gestion de crise.....	62
OBJECTIF 2 Conduire les aménagements urbains sous l'angle du développement durable.....	64
OBJECTIF 3 Préserver la ressource en eau et la rendre accessible à tous.....	66
OBJECTIF 4 Agir pour une meilleure qualité de l'air.....	68
OBJECTIF 5 Faciliter la vie des citoyens et les accompagner les initiatives citoyennes et le numérique.....	69
FOCUS ACTIVITE : <b>Vie du quartier</b> .....	69
OBJECTIF 6 Financer la coopération intercommunale en matière de développement durable.....	75
<b>17</b>	
<b>Se donner les moyens de ses ambitions</b> .....	<b>77</b>
La posture financière.....	78
Organigramme.....	84



# Faits marquants



## Orléans, ville fleurie

C'est le 11<sup>er</sup> février 2019 que le label 4 fleurs du concours des Villes et Villages fleuris a été officiellement remis à la Ville d'Orléans. Une reconnaissance à la politique environnementale engagée par la Ville et le savoir-faire des agents pour offrir une qualité élevée à ses habitants.

## Santé

La troisième maison de santé d'Orléans a ouvert ses portes en janvier au cœur du quartier Saint-Marcou. Elle complète ainsi le maillage de l'offre de santé après la création de deux structures dans les quartiers de Magnerie et de la Source.



## Mécénat

Créée début 2019, la Fondation Orléans mobilise les acteurs locaux autour de projets d'intérêt général, concrets et durables pour Orléans. Elle a dans cet objectif remis un chèque de 170 000 € au profit du MOCB pour financer des outils visant à améliorer le public à la Bibliothèque et la projection de la vie communale régionale.

## Jumelage

Orléans a fêté au printemps les 30 ans de son jumelage avec la Ville de Utsunomiya au Japon, avec une riche programmation destinée à faire connaître aux Orléanais la culture japonaise. Le jumelage a été renouvelé pendant les fêtes de la Saint-Étienne.

## Écoles

Après 14 mois de travaux, la nouvelle école maternelle Michel de la Tourière a ouvert ses portes le 25 février. De son côté, le groupe scolaire Romain Rolland a terminé sa mise en œuvre et a reçu ses enfants de maternelle. Enfin, l'ancien collège de la Source a fait peau neuve pour se transformer à la rentrée scolaire en une nouvelle école élémentaire l'école René-Guy Cadou.



## Partage d'expérience

À l'occasion de la 30<sup>ème</sup> édition des fêtes de la Saint-Étienne à Orléans, les jumelles et amis d'Orléans étaient les invités d'honneur d'un « forum amical de l'histoire des villes jumelles d'Orléans » qui a permis de rencontrer aux villes partenaires d'Orléans des élus locaux pour profiter des expériences de chacun sur des thématiques diverses.

## Première pierre

La première pierre de CO'Net a été posée le 12 septembre par le Président d'Orléans Métropole, le Préfet de la Région Centre-Val de Loire, le Préfet de Loiret, le Président de la Région Centre-Val de Loire et le Président du Conseil Départemental du Loiret. La construction de cet équipement d'exception prend en compte des exigences de performance environnementale liées à la décarbonation HQE.



## Leonardo

Dans le cadre de l'anniversaire des 500 ans de la naissance en Centre-Val de Loire, Orléans Ville d'art et d'histoire a proposé de nombreuses animations : visites thématiques, balades scéniques, ou théâtrales pour découvrir ou redécouvrir le riche patrimoine d'Orléans sur cette période historique.

## Écolardin

Le Parc de la Fontaine de l'Étuve obtient le label Écolardin. Annoncé en 1992 au départ de la Région Centre-Val de Loire, le label Écolardin, qui reconnaît et valorise le travail des jardiniers et les efforts réalisés en faveur du développement durable.



## Loire

Du 30 au 22 septembre, plus de 700 maires et 250 élus locaux ont participé à la 10<sup>ème</sup> édition des Rendez-vous sur les quais de Loire à Orléans, pour un Festival de Loire sur le thème de la Grande Bretagne. Un grand événement festif qui a rassemblé plus de 750 000 visiteurs dans le cadre d'animations variées et animées.

## Renouvellement urbain

Le 13 septembre 2019, Orléans Métropole, les Villes d'Orléans et de Saint-Eusèbe-la-Roche, les bailleurs sociaux l'État, la

## L'O

Le 30 décembre 2019, le Maire d'Orléans et le Préfet de la Région Centre-Val de Loire ont signé la première pierre de l'Orléans Centre aquatique d'Orléans. Cette pose marque le début d'un chantier de travaux qui permettra à Orléans de se doter d'un outil de loisirs aquatiques d'envergure nationale.



## Cannes 1939

80 ans après l'inauguration de l'édition 1939 du festival de Cannes, le Centre Jean Zay a souhaité la faire vivre en 2019 à Orléans, la ville de Jean Zay qui fut à l'initiative du festival. Ainsi du 12 au 17 novembre 2019, avec la participation de la Ville d'Orléans, les films sélectionnés pour l'édition de 1939 ont été projetés et de nombreux temps forts ont ponctués le festival.



## Chiffres clés



### GAZA EFFET DE SERRE

**-13,5 %**

par rapport à 2006  
avec la mise en service  
des deux chaufferies bio-masse et  
le raccordement de bâtiments  
au réseau de chauffage urbain,  
d'extrêmes émissions  
et des actions sur la mobilité



### NATURE EN VILLE

**24**

espaces verts et jardins d'adoption  
pour des inventaires naturalistes

**241**

espèces végétales recensées

**198**

espèces d'insectes  
4 espèces d'amphibiens  
5 espèces de reptiles

**77**

espèces d'oiseaux  
8 mammifères terrestres  
8 espèces de chiroptères



### MOBILITÉ ALTERNATIVE TRANSPORT EN COMMUN

**36,74**  
millions

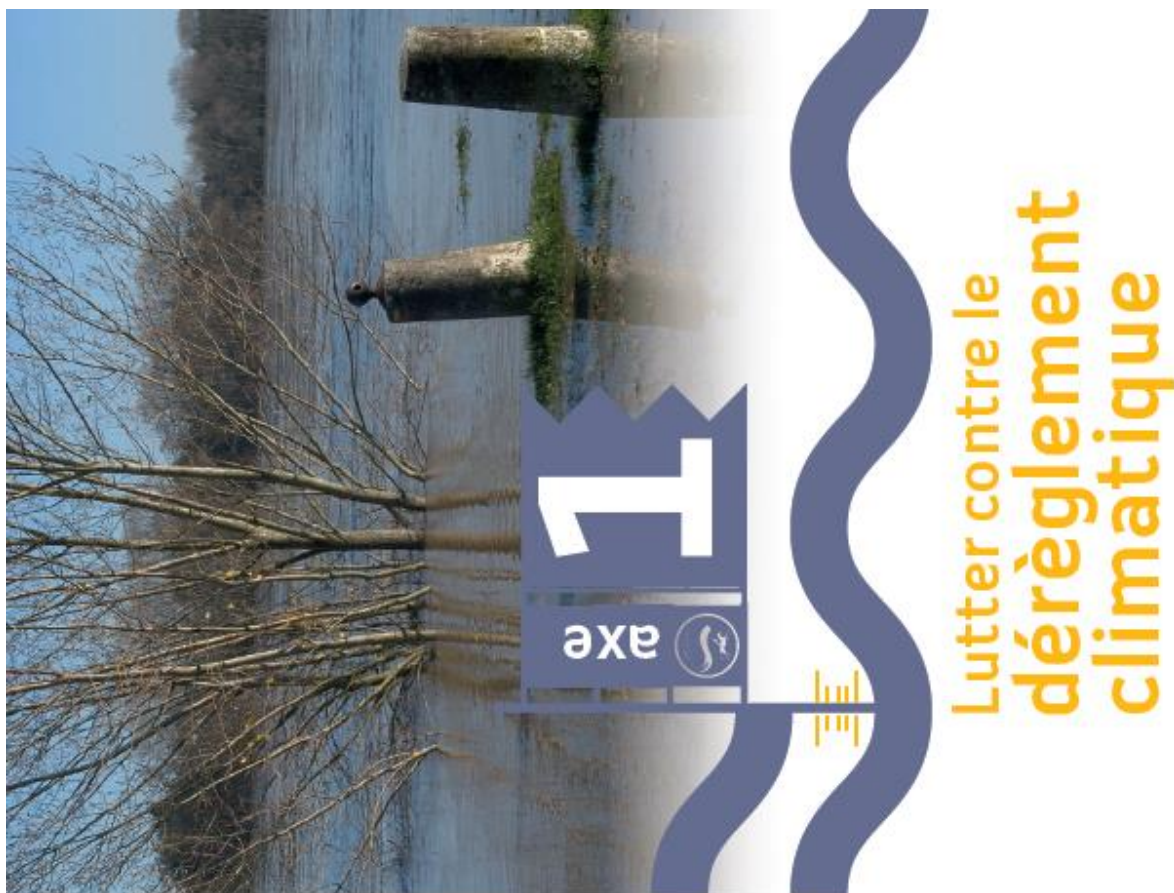
de voyages réalisés  
sur le réseau:  
22,50 millions avec le tram  
et 14,24 millions avec le bus  
soit respectivement  
+1,77% sur le tram B et  
+0,5% sur le tram A et  
+2,8% pour les bus par rapport  
à l'année 2018



### EAU POTABLE

**100%**

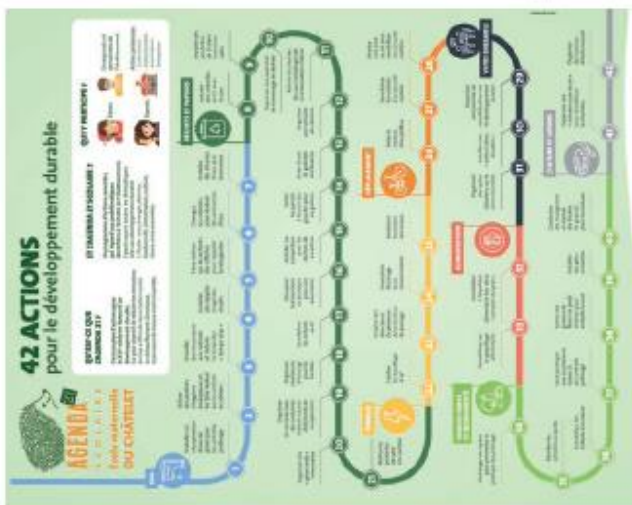
de conformité bactériologique  
et physico-chimique



# Lutter contre le dérèglement climatique

**DÉVELOPPER LES AGENDAS 21 DANS LES ÉCOLES**

La Ville d'Orléans s'engage dans la sensibilisation du jeune public au développement durable, en soutenant l'élaboration d'agendas 21 dans les écoles. Cette démarche vise à mobiliser tous les acteurs de l'école : enfants, enseignants, personnel



www.orleans-metropole.fr

d'accompagnement, parents, restauration scolaire, animateurs, périscolaires...) pour définir des actions à mettre en pratique en faveur de l'environnement et du mieux-être ensemble, à l'échelle de l'établissement. Trois nouveaux agendas 21 scolaires ont été construits à partir de la rentrée scolaire 2018/2019 : les écoles du Châtelet, Louis Guillouard et Louis Michel se sont engagés dans cette démarche. Pour la rentrée 2019, des écoles maternelles ont été accompagnées (Jouque Michel et Châtelet). Gamme 2019 a également vu la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions des deux agendas 21 élaborés en 2017/2018 dans les écoles du Jardin des Parfums et Bénédicte Marchal (quartier 5<sup>ème</sup> arrondissement).

La Mairie s'engage financer l'achat dans la construction de ces agendas 21 scolaires en proposant aux écoles volontaires d'être accompagnées techniquement pour leur réalisation, par l'association Let's Eat Nature Environment.

En 2019, deux nouvelles idées se sont engagées dans cette démarche pour la rentrée 2019/2021: l'école Jacques Androuet Ducasse et l'école Michel Pascal.

**LE PARC DE CHARBONNIÈRE ACCUEILLE LES JOURNÉES ENVIRONNEMENT SANTÉ**

Outre sur le thème de l'écologie et ses bienfaits que les Jardins Environnement Santé se sont déroulées en mai 2019 au parc de Charbonnière.

Organisée par la Mairie d'Orléans, cette 5<sup>ème</sup> édition a permis de proposer des stands d'information, des animations ludiques des mini-conférences et des ateliers interactifs afin de faire prendre conscience au public de la nécessité de préserver la biodiversité sur le territoire. Un véritable Village de la Nature était installé, avec la présence de nombreux acteurs investis dans la protection de l'environnement. Collèges orléanais pour parler des parcs, sauvages amicalistes, Ateliers pour préparer le futur forêt-bois, Let's Eat Nature Environment pour une balade naturelle... sans oublier

le volet santé avec des initiations proposées par le Maître-marche nordique (Gymnastique en plein air, Tai-Chi-Chuan, sophrologie, naturopathie, yoga-théâtre périscolaire). Pour les enfants, les «Jardins Vertes Kids» ont proposé une course ludique, solidaire et collaborative, ponctuée d'épreuves sportives.



28 personnes  
5 000 visiteurs aux Journées Environnement Santé  
320 enfants aux Forêt Vertes Kids

**LES RENDEZ-VOUS DE L'ENVIRONNEMENT**

4 rendez-vous :  
- « L'agrobiologie peut-elle nourrir le monde ? »  
355 participants ;  
- « Comment la France peut avoir réussi la transition écologique en 2019, le bonheur en plus ? »  
142 participants ;  
- « À la découverte de la faune de Gent et de Loche »  
40 participants ;  
- « Eco-logisme mondial en construction »  
40 participants

**JOURNÉES ENVIRONNEMENT SANTÉ**

50 participants aux 2 balades sur les traces des animaux

**FÊTE DES PLANTES A L'AUTOMNE**

300 personnes sensibilisées

**ARTISTES EN HERBE**

73 enfants sur 2 écoles (Jardins des Parfums et Nogent)

**FESTIVAL DU LIVRE JEUNESSE**

142 enfants



**RENDEZ-VOUS AVEC L'ENVIRONNEMENT**

Afin de sensibiliser le public à la préservation de l'environnement, la Ville d'Orléans organise chaque année les rendez-vous de l'environnement. Dans le cadre de ces rendez-vous, des conférences, balades, ateliers sont organisés en partenariat avec l'association Let's Eat Nature Environment. Les rendez-vous de l'environnement accueillent de nombreux intervenants : spécialistes de la biodiversité, agrobiologie, transition, géologie alimentaire...  
En 2019, les rendez-vous de l'environnement ont rassemblé au total 933 participants.

# OBJECTIF 2

## Développer les énergies renouvelables



### LE LABB ÉCO-RÉSEAU DE CHALEUR RENOUVELÉ

Obtenu en 2018, le label éco-réseau de chaleur décerné à Orléans Métropole et à la Ville d'Orléans a été renouvelé en 2019, confirmant l'importance des réseaux de chaleur installés sur le territoire en matière de performance environnementale et de compétitivité des tarifs et de dialogue avec les abonnés et les usagers.

Ces réseaux de chaleur sont des services publics dont la gestion a été confiée à des entreprises dans le cadre de délégations de service public, grâce à d'importants investissements, portés par les collectivités locales à hauteur de près de 100 millions de euros. Ainsi, entre 2012 et 2015 des unités de production de chaleur à partir de bois ont été installées et permettent de chauffer et de produire l'eau chaude sanitaire pour l'équivalent de 20 000 logements.

Un réseau de chauffage urbain a permis son développement en 2019 avec de nouveaux raccordements : les nouveaux bâtiments de fait et d'habitation, ainsi que le pôle Agren Tech Valley dans le quartier de la Source et les bâtiments municipaux Gossin, Hardsouveau et Angilante dans le centre-ville.

### LANCEMENT DES TRAVAUX DE CO'NET

Parmi les projets phares portés par la Ville et par la Métropole, CO'Net permettra dès 2022 de disposer d'un équipement d'évaporateur pour accueillir de multiples manifestations, locaux nationaux ou internationaux. Situé à proximité du Zénith, CO'Net comprendra à la fois un espace pour 3 000 à 10 000 places, un péris des congrès, pouvant accueillir jusqu'à 2 000 personnes et un nouveau Parc des expositions extensible jusqu'à 30 000 m<sup>2</sup>, avec des exigences de performance environnementale liées à la labellisation HQE. En effet, les travaux réalisés pour la construction visent à garantir la primauté des matériaux et à limiter les besoins en énergie. Quant à la production de chaleur et de froid, elle sera assurée par la géothermie associée à deux chaudières à gaz et des panneaux photovoltaïques. La haute performance énergétique contractée pour CO'Net a été qualifiée de groupeement d'équipements complémentaires, bien reliés à leur territoire, ont valu au projet d'être récompensé aux Trophées du Cadre de Vie du 24<sup>e</sup> Festival FilmACCTE en octobre 2019, dans la catégorie « projets construits ».

Après l'envolée publique qui s'est déroulée du 8 mai au 9 avril 2019, ont débuté des travaux de gros œuvre sur le site : construction du parc des expositions ; bases de gestion des eaux de pluie ; mal piéton pour rejoindre CO'Net depuis le parking des Montiers ; terrassement et pose de fondation ; création d'une station de tram supplémentaire.

- 12 500 tonnes de béton réalisées en matériaux réutilisés
- 2000 tonnes de bois recyclés dans la fabrication de panneaux de particules
- 350 tonnes de ferrailles recyclées dans la construction (chapeaux métalliques, semelles, menuiserie...)
- 50 000 heures d'insertion

En parallèle, le Zénith a été totalement réaménagé. Enfin, la première pierre symbolique de ce chantier a été posée le 12 septembre par le Président d'Orléans Métropole, le Préfet de la Région Centre-Val de Loire, le Préfet du Loiret, le Président de la Région Centre-Val de Loire et le Président du Conseil Départemental du Loiret.

### LE LAB'O VOIT VERT

Fermelement engagé dans le développement durable, le Lab'Orlans a été élu dans l'opération Lab'Orlans Invest' aussi en matière de développement durable et d'énergie renouvelable. Ainsi, lors de la création du parking de 250 places ce dernier a été équipé en partie par des panneaux solaires photovoltaïques pour un stationnement

véhiculaire toute l'année ; ce parking est également équipé d'un éclairage intelligent en LED avec détecteur de présence intelligent. De plus, deux bornes de recharge électrique ont été installées pour alimenter quatre véhicules électriques. Au total, quatre bornes sont disponibles pour huit véhicules.

Enfin, le tri sélectif a été mis en place avec des actions régulières de sensibilisation des habitants du Lab'Orlans. Les papiers et cartons sont triés, les déchets sont séparés et une incitation à recycler les papiers et cartons usagés le verre, les piles et cartouches d'encre : un réceptacle installé dans l'espace du Lab'Orlans est régulièrement vidé par l'Association Inspire. De même l'abandon des déchets en plastique aux distributeurs de café est encouragé au profit de mug.



AXE 1



# axe 1

## OBJECTIF 3

### Économiser l'énergie sur le territoire

#### GARE À LA POLLUTION LUMINEUSE

Orléans a participé à la 11<sup>e</sup> édition de l'opération Nuits bleues le jeudi 12 octobre 2018. L'objectif de cet événement est de susciter une prise de conscience des conséquences de la pollution lumineuse sur l'environnement et notamment sur les animaux qui vivent la nuit mais aussi sur la santé humaine. Aussi, en partenariat avec l'association Loire Nature Environnement, une balade nocturne a été organisée en bord de Loire afin de faire découvrir aux participants les différents oiseaux et mammifères actifs au crépuscule.

**27** participants à la balade le jour de la nuit



#### L'ÉCLAIRAGE PUBLIC OPTIMISÉ

Complétez confiée à la Métropole en 2018, l'éclairage public sur la commune d'Orléans fait l'objet depuis de nombreuses années d'un plan d'action permettant à la fois d'améliorer l'éclairage et de réduire les équipements. Afin d'optimiser les coûts liés à l'éclairage des matériels, des ampoules à incandescence sont remplacées progressivement par des systèmes à leds plus économiques. Ainsi, en 2019, ce sont 332 lampes à halogène métallique d'une puissance de 70w qui ont été remplacées par des lampes LED d'une puissance de 14w.

**300** ampoules ont été remplacées en remplacement d'ampoules à incandescence

**DÉCORATIONS DE NOËL**

**1500** motifs

**50 km** de grillonnage dans les arbres

Prix de **100** euros décorés avec des ampoules LED

Les nouveaux matériels permettent de réduire l'intensité et d'optimiser la durée de vie des ampoules d'extractions en fonction des usages. De nombreux lampadaires ont été étiquetés à 1h du matin, à l'exception de certains lieux qui restent éclairés pour des raisons de sécurité, la ville d'Orléans a soutenu également plusieurs associations de quartiers lors du temps de dialogue organisé le 24 octobre plus tard et en particulier le 24 novembre de la nuit bleue sur la période de nuit à venir. La mise en œuvre de la norme architecturale et des luminaires de la Ville d'Orléans. En 2019, 2100 projecteurs de rue en lumière des lanternes historiques du centre ancien ont été remplacés. Cet investissement permet un gain énergétique de l'ordre de 30 à 40% sur la consommation électrique.

## OBJECTIF 4

### Développer la mobilité douce et inciter à privilégier les transports en commun

#### ENCOURAGER LA PRATIQUE DU VÉLO

Complétez porté par Orléans Métropole, la pratique du vélo fait l'objet de nombreuses actions pour encourager ou faciliter le mode de déplacement. Chaque année le réseau de vélos cyclables se développe et s'améliore. Par exemple en 2018, plusieurs points d'usagers ont été aménagés en mans ont été révisés à hauteur de la consommation de vélos. Métrics, suppression de travaux sur les routes, aménagement de nouveaux services de vélos, suppression de la mise en évidence des vélos, mise en œuvre de nouveaux services de vélos, mise en œuvre de nouveaux services de vélos, mise en œuvre de nouveaux services de vélos.

De même, depuis 2017 l'application Geovelo permet aux cyclistes de calculer un itinéraire adapté à leur pratique, du plus sécurisé au plus rapide. Ils peuvent aussi planifier leurs trajets et bénéficier d'une navigation qui les guide pendant leur trajet. Enfin Geovelo propose des balades et itinéraires touristiques et thématiques par thème d'intérêt. Pour ceux qui ne disposent pas de vélo, il est possible de louer un vélo gratuitement au service Vélo au 31, ainsi que le service vélos. De même, les vélos VAE sont à disposition de tous les habitants de la famille. Ce service est gratuit pour les habitants de la commune. Enfin, le Plan de déplacements urbains (PDU) adopté en juillet 2019 prévoit notamment le développement du vélo électrique, avec un objectif de doubler en 30 ans, le nombre de vélos électriques. Le budget consacré par la Métropole pour réaliser les différents services de vélos au Plan de déplacements urbains.

#### LA RÉVISION DU PLAN VÉLO SE POURSUIT

La révision du Plan vélo a donné lieu en 2019 à une nouvelle session de consultations publiques destinée à impliquer les habitants dans la réflexion. À la suite des consultations de fin 2018 sur les itinéraires cyclables prioritaires à aménager, trois itinéraires en mans ont été révisés à hauteur de la consommation de vélos. Métrics, suppression de travaux sur les routes, aménagement de nouveaux services de vélos, mise en œuvre de nouveaux services de vélos, mise en œuvre de nouveaux services de vélos.

Prix de **150** euros pour la location de vélos participatifs

Un Plan vélo projetant sur 10 ans la création de **119 km** de routes et itinéraires cyclables au total (hors 40 km d'itinéraires cyclables de l'ancien et la rénovation de 62 km d'itinéraires cyclables existants, hors projets globaux de vélos)

Pour un budget de **5,30 M€** par an à l'échelle métropolitaine à partir de 2021

Avec un plan d'accompagnement autour de la mise à disposition de vélos, formations techniques, job-formation, accompagnement, stratégie touristique au tour du vélo...

**LA PRATIQUE DU VÉLO À ORLÉANS MÉTROPOLE :**

**5,5%** des déplacements sont effectués à vélo

**28 km** d'itinéraires cyclables

**2 400** cyclistes qui font les routes chaque jour, la loi.

**1 120** vélos en location de vélos participatifs

**380** vélos pour la location courte durée en libre-service

**253** chèques vélo (vélo à assistance électrique) délivrés pour une enveloppe globale de 80 000 €



### LE TRANSPORT À LA DEMANDE SE DÉVELOPPE

Parmi les services de transport en commun élargissant les mobilités douces, le transport à la demande dynamique (DD) a été introduit aux environs parisiens et dans la métropole, mais aussi à certains secteurs d'Orléans, la Source et de St-Cyr-en-Val. Ce service est une alternative moins polluante et plus efficace aux lignes régulières usagées, grâce à sa grande souplesse dans le choix des horaires, sa simplicité d'utilisation et sa accessibilité. La fréquentation du transport à la demande de réseau TAO bondit de 71% par rapport à 2018 et atteint 18 000 voyages.



### RELIER LA RIVE DROITE À LA RIVE GAUCHE EN BATEAU

Ouvert de juin à début septembre, une nouvelle navette permet aux voyageurs de se rendre à l'île Charlemagne et au Parc de Loire à partir du quai du Châtelet, la Capitainerie ou du Cabinet vert. Hat Orléans est un service proposé par le réseau TAO. La navette BatOrléans relie le Quai du Châtelet à l'île Charlemagne, les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés, avec deux

allers-retours de midi à midi et trois allers-retours jusqu'à début septembre. En 2019, 180 traversées ont été réalisées, représentant près de 640 voyages. L'année 2020 en raison de l'épidémie du Covid-19 a été rendue l'année impossible à ce jour de la saison. En complément, la demande en bus par la ligne K (île Charlemagne) a été optimisée au niveau de son trajet avec une hausse de fréquentation observée de +35%.



### FRÉQUENTATION DU RESEAU TRAM ET BUS :

36,74 M de voyages réalisés sur le réseau

22,50 M avec le tram

14,24 M avec le bus

soit respectivement  
-4,7% sur le tram B  
-0,5 % sur le tram A (hausse plus faible en raison des travaux)  
-3,8% pour le bus (pour rapport à l'année 2018)



Préserver, promouvoir  
et développer  
**la nature**  
sous toutes ses formes

# OBJECTIF 1

## Mieux connaître pour mieux protéger

Dans le cadre de sa « Stratégie Nature en Ville », Orléans a poursuivi ses actions en matière de connaissance de la biodiversité locale, de gestion différenciée et de co-gestion des parcs et jardins publics et de sensibilisation des Orléanais.

Cartée 2019 a notamment été marquée par l'obtention du label EcoJardin référence en matière de gestion écologique, pour le parc de la Fontaine de l'Écluse. Ce label traduit la pertinence des pratiques mises en œuvre et la qualité de l'accueil pour les promeneurs et usagers, que la qualité des habitats et pour la faune et la flore.

Le label EcoJardin est piloté par l'Agence de la Cité et animé par l'Agence régionale de la Biodiversité d'Île de France. C'est une démarche écologique et pragmatique qui vise à valoriser la gestion environnementale d'espaces verts ouverts au public.

Les différents éléments des clés en main de la nature des sites (parcs et jardins, crêperie, camping, alignement d'arbres...) sont la planification et l'intégration du site, les sols, l'eau, la flore et la faune, les mobiliers, matériaux, matériels et engins, la tarification et les actions envers le public.

Le Parc de l'Écluse a obtenu le label fin novembre, suite à l'habilitation d'un dossier en collaboration avec les équipes de la collectivité compétente d'une vaste zone terrain en octone. Le Parc a obtenu un score de 73 points sur 100, les points positifs et les points à améliorer ont été mis en évidence



pour poursuivre les efforts mis en œuvre dans la gestion. Ceci est inscrit dans les priorités du prochain passage du comité de liaison dans les semaines qui suivent la mise en œuvre du label.

Aujourd'hui, 535 sites sont labellisés en France et seulement trois en région Centre : le Jardin de Lazeroy à Bourges et le site d'Humantès à Orléans et de la Fontaine de l'Écluse.

24	espaces verts et jardins publics pour des inventaires actualisés à Orléans
241	espaces végétalisés en zones urbaines
198	espaces de loisir
4	espaces d'arrondissement
5	espaces de regroupement
77	espaces d'école et de club 65 niches et 12,0 non niches
8	mammifères terrestres et 8 espèces de chauve-souris



### AXE 2

**POUR LE PARC DE CHARBONNIÈRE À SAINT-JEAN-DE-BRAYE**

13	habitats naturels différenciés	98	espèces d'insectes	33	espèces d'oiseaux
114	espèces végétales en sols	10	espèces d'amphibiens	5	mammifères terrestres comme le martre des pins et le civet d'Europe
7	espèces de reptiles				

### MIEUX COMPRENDRE LE CYCLE DE L'EAU ET LA VIE PISCICOLE

Chaque année en juin, des ateliers sont proposés aux élèves de cycle 3, afin de leur faire découvrir le cycle de l'eau et la vie piscicole. Cette action s'inscrit dans le cadre des actions de sensibilisation organisées par le délégataire du service public d'alimentation en eau d'Orléans des eaux (Suez Environnement). Les ateliers sont accueillis sur une journée, organisée en partenariat avec la Fédération de pêche et de pisciculture des milieux aquatiques du Loiret. Elle se déroule chaque année :

- Un temps en classe le matin sur le cycle de l'eau.
- Une sortie pêche l'après-midi sur le plan de la Fontaine de l'Écluse à Saint-Martin.

En 2019, 6 écoles ont participé à ces ateliers.

### LES CRÈCHES JARDINENT

Pour susciter l'intérêt des tout-petits pour la nature et leur faire comprendre au plus tôt l'importance de la préservation des arbres de la ville qui dépassent d'un jardin ou d'un espace vert, les crèches ont proposé des ateliers de jardinage.

285	enfants de 3 ans à Orléans et 20 crèches accompagnées ont été sensibilisées à la préservation de la ville lors des ateliers
24	ateliers (animations tout public)

### PROTECTION DES ABEILLES

Parmi les actions en faveur de la biodiversité, la Ville d'Orléans agit en faveur de la préservation des abeilles, par le biais d'un partenariat mené depuis plusieurs années avec le Centre d'études techniques apicoles du Loiret (CETA).

Dans le cadre de cette collaboration, six ruches, installées au Jardin des Palmiers, sont connectées au dispositif Labor Abeilles permettant l'estimation de la population d'abeilles.

De plus, dans le cadre de partenariats, des animations pédagogiques sont organisées à destination des jeunes et du grand public. Ainsi, chaque année des élèves d'écoles de la ville viennent découvrir la vie des abeilles et venir se reposer au printemps. Des animations à destination du grand public, ont également eu lieu.

### POUR SUITE DE L'INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

Inventaire de biodiversité communale initié au deuxième trimestre 2018 et poursuivi en 2019, avec l'appui de Bruno de Waudes-Batpola et du Laboratoire d'Orléans. Les inventaires pluridisciplinaires de la flore et de la faune (insectes, batraciens, reptiles, oiseaux, mammifères, non volants et chiroptères) ont été achevés fin 2019 sur 35 sites aux alentours et sur différents secteurs de la ville. Les espaces verts publics de la ville, les 2 jardins privés de l'Écluse et de la Fontaine de l'Écluse, les 3 sites de jardins ouvriers et familiaux d'Orléans (parc d'Orléans de Charbonnière, rue Gaston Gallani).

Les résultats ont été mis en évidence la présence d'espèces remarquables, toujours bien présentes dans les parcs et jardins d'Orléans notamment l'Écluse accueillant au Jardin des Palmiers ou la Couillière commune à l'Écluse. Les ateliers ont été organisés, avec l'appui de la Ville d'Orléans, pour faire découvrir aux Orléanais la richesse de leur patrimoine naturel. Enfin, quelques tenues au Jardin de l'Écluse d'Orléans, avec l'association Mardale, ont permis un suivi de la biodiversité et des jeunes enfants.

+ de 30	participants aux 2 ateliers de découverte de la biodiversité
---------	--

# OBJECTIF 2

## Gérer de manière écologique l'espace public

### POURSUITE DES TRAVAUX AU SEIN DU MOBE

La réhabilitation du musée d'Orléans a été poursuivie en 2019 : transformation des ouvertures béton dans l'atrium, renforcement des planches, ouvrage de la façade, pose de l'escalier du hall et de la charpente métallique de la serre. A son ouverture, il s'appellera musée d'Orléans pour la biodiversité et l'environnement (MOBE). Avec à l'ère une mission de culture scientifique, donner des clés de compréhension aux visiteurs, pour qu'ils appréhendent le biodiversité et l'environnement, sans toutes ses fautes. Sans oublier l'école et l'apport de la formation de ses collections. Au-delà des travaux de gros œuvre, le musée propose une programmation venue. Tous les espaces ont été repensés, laissant une grande place à l'interactivité avec les visiteurs : ateliers, pédagogues, manipulations, dispositifs multimédiaux. Parmi les aménagements prévus au sein du MOBE, un espace de plus de 100 m<sup>2</sup> sera dédié aux activités proposées aux enfants. Bien sûr, aux groupes pendant le temps scolaire, cet espace en lien direct avec le futur parcours de visite sera ouvert à tous les adultes un autre espace d'atelier leur sera réservé.

Le MOBE ira aussi à la rencontre du public avec des ateliers « hors les murs », en lien avec les acteurs associatifs locaux.



### LE MOBE ENRICHIT SES COLLECTIONS

Dans le cadre de sa transformation, le MOBE a acquis ses collections afin d'accueillir les visiteurs dans le spirituel de la science et des grands enjeux scientifiques et environnementaux de notre société.

Dans cet objectif, le MOBE a acquis en octobre 2019 une famille de 10 000 individus qui sera intégrée au parcours de visite. Elle sera installée au étage et permettra au public de appréhender les notions complexes autour de l'air en société. Cette



### ORLÉANS, VILLE FLEURIE

C'est le 13 février 2019 que le label 4 fleurs de concours des Villes et Villages Fleuris a été officiellement remis à la Ville d'Orléans. Une récompense qui saluait la politique environnementale exigeante et cohérente engagée par la Ville. Il y a une dizaine d'années. Depuis plus de 60 ans, le label Villes et Villages Fleuris est un gage de reconnaissance. L'importance accordée par les communes à la création d'un environnement favorable à l'accueil et au bien-être des habitants et des touristes. Il récompense les efforts faits pour améliorer l'espace public de chacun des quartiers, le savoir-faire des agents, le cadre de vie des habitants, que ce soit en termes de patrimoine végétal et de fleurissement, de respect de l'environnement, de gestion de l'espace public, de communication sur le végétal ou encore de valorisation de l'héritage du patrimoine propre à la Ville.



### Villes et Villages Fleuris



### UN NOUVEL ÉCO-PÂTURAGE

Dans le cadre de sa politique de gestion durable et d'écologie, la Ville d'Orléans a mis en place un écopâturage, un nouveau mode d'usage, au cœur de la ZAC FI Sole entre l'avenue des Droits de l'Homme, la rue du Petit Port et la rue du Nécipho. Une vingtaine de moutons et chèvres ont investi les 2 hectares de la ZAC FI Sole. Les moutons d'Occident, pour les prairies, et les chèvres pour les broussailles et les sous-bois. Présents et de multiples avantages : écologiques, économiques et sociaux, ce pâturage va permettre d'entretenir la zone, tout en favorisant l'abandon de la tonte. Contribution d'un tel procédé vert et en complément de la gestion durable et différenciée des espaces verts et remplacera l'entretien mécanique. Des panneaux installés à proximité de l'entrée infirmeront et sensibiliseront les passants sur cette démarche.





Préserver,  
promouvoir  
et développer  
la nature sous  
toutes ses  
formes

**axe 2**

**OBJECTIF 3**

Accompagner les actions  
citoyennes pour développer  
la nature en ville

**CULTIVONS NOTRE VILLE:  
ÉDITION 2019**

La Ville a organisé la troisième édition de Papi à pied le Cultivons notre ville, avec un budget de 500€. Le jury composé d'élus et de citoyens a récompensé les actions les plus originales de la proposition de association « Tu idesourdu de ma non jardin », déjà à l'honneur pour jardins avec les dévies et les riverains, des espaces initiés et animés par le collectif du boulevard Bannier et à l'école des saules. Ces actions ont créé une structure végétale et participative en forme d'animal sauvage, qui pourra accueillir la petite tranche urbaine.

Le jury a également récompensé le projet de l'association Comier, consistant à végétaliser les berges de la biche et à créer du lien entre les habitants avec les dévies, ainsi que celui de l'association Météorite, qui a créé un jardin partagé, pour permettre à tous les habitants de bénéficier d'un espace plus végétalisé et accompagné d'un système de irrigation automatique conçu par le lycéen Benjamin Franklin.



**LA DYNAMIQUE  
DES JARDINS PARTAGÉS**

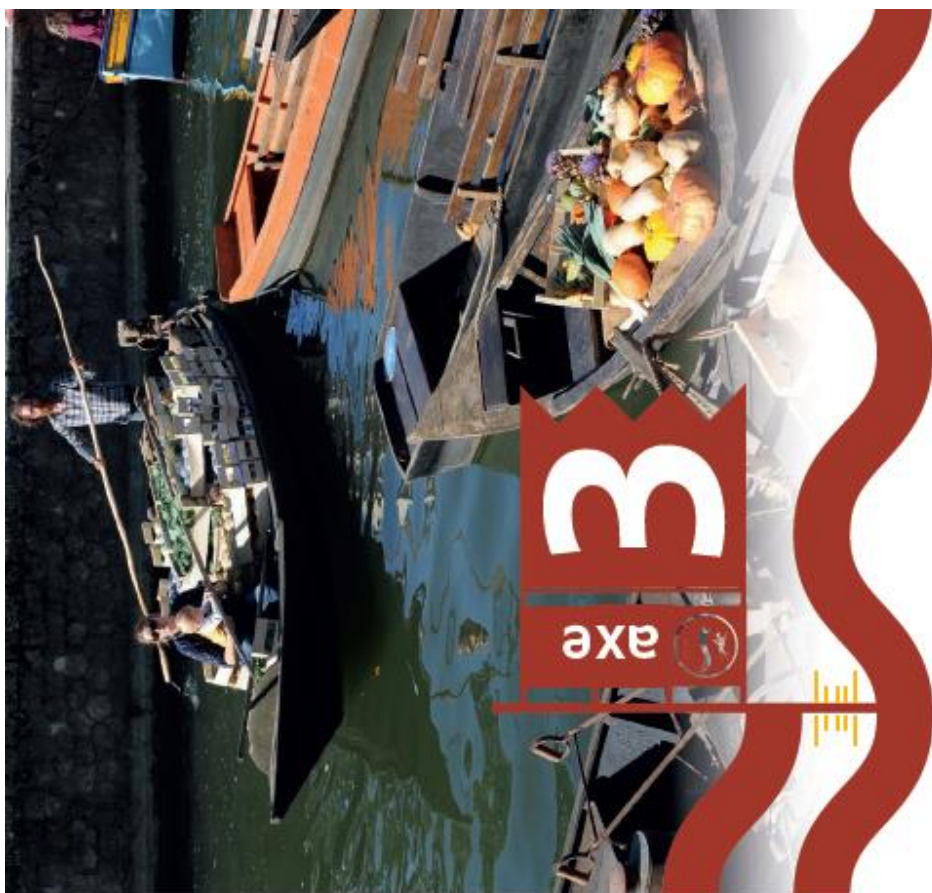
Vecteurs de convivialité entre habitants d'un même quartier, les jardins partagés permettent surtout de faire revivre la nature en ville et de lui redonner une place. Orléans dispose ainsi de plusieurs jardins partagés, gérés par des associations qui sont aussi des points de rencontre et des lieux d'animation : jardins d'été nués, jardins à l'abandon, jardins de la même démarche, la Ville installe depuis quelques années 10 jardins partagés, répartis à tous les étages de la ville.

En 2019, s'est développé un jardin partagé sur le quartier Bannier. Installé dans le cadre des aménagements du bord de Loire, il a permis de créer une boucle d'une quarantaine de mètres qui entoure fleurs, herbes aromatiques et légumes. Une activité conviviale qui complète les nombreux aménagements prévus par la Ville pour faire vivre, pérenniser et profiter de la nature.

Autre initiative de la Ville, les jardins de centre-ville se sont retrouvés en septembre autour d'un espace partagé : ceux qui cultiveront un jardin partagé sur les jardins partagés, dans leur jardin privé ou même sur leur balcon.

**LES RUES S'EMBELESSENT**

Végéta bar sa façade ou façade public à proximité de chez soi pour accroître la place de la nature en ville, telle est la vocation de la opération « Embellissons nos rues », mise en œuvre par Orléans depuis 2013. En 2019, 35 rues orléanaises ont participé à l'opération et 16 d'entre elles ont été réalisées dans le cadre de réqualifications de voiries (rues des Pénalités des Larmiers, Lantierdupuy...).



**Produire et consommer  
responsable  
ou viser l'exemplarité**

# OBJECTIF 1

## Pérenniser la charte des achats publics durables

### POURSUITE DU DISPOSITIF D'INSERTION PAR LA COMMANDE PUBLIQUE

13 marchés en exécution en 2019 (relativement à un dispositif d'insertion (skuas) d'insertion, marchés d'insertion...). 200 contrats d'insertion en ont découlé, pour un montant de 180 millions, d'un bénéfice de 19 230,06 heures d'insertion ont ainsi été réalisées.



### RÉPARTITION DES MARCHÉS EN MONTANT :



■ Travaux ■ Services ■ Fournitures

### MIEUX CONNAÎTRE LES FOURNISSEURS

Dans le cadre de sa politique achats et de la mise en œuvre de la charte relations fournisseurs responsables, la Mairie d'Orléans a développé le « scoring », dans l'objectif de mieux connaître le panel de fournisseurs, leur impact et de renforcer l'attractivité et l'accessibilité aux marchés publics.

### DÉMATÉRIALISATION TOTALE DES MARCHÉS PUBLICS

2019 a marqué une étape dans la dématérialisation des marchés publics, avec des procédures entièrement dématérialisées à partir, 100% des plus gros via la plateforme de marchés publics (Market Electronic). Grâce à cette dématérialisation, les économies de papier sont estimées à plus de 150 000 feuilles par an.

### PRENDRE EN COMPTE LE VOLET ENVIRONNEMENTAL

Dans une démarche d'une meilleure prise en compte du volet environnemental dans les achats, les consultations intègrent régulièrement des clauses ou des critères environnementaux et évaluent les matériaux dans les marchés de travaux ; intégration de clauses de fournitures de classes de recyclage sur les emballages, sur l'utilisation de produits au PH neutre ou sur l'écobénéficabilité rapide dans l'emploi (exemple : entretien ménager) ; critères de jugement des offres sur le fin de vie des produits ;

recupération et réutilisation des fournitures et emballages (exemples : fournitures écológicas, outillages de jardin), demande de produits éco-certifiés, entretien renforcé mais aussi mobiliers de bureau). Pour cet objectif, un comité dédié a été créé afin de réduire les émissions de CO2 à l'effet de serre. Dès en place depuis deux ans, ont ainsi été réalisés, le déploiement d'audit depuis 2018.

### LES CRÈCHES AGISSENT EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Au quotidien dans les crèches, les équipes travaillent au respect de l'environnement : utilisation de surchausures en tissu lavable, recyclage, tri des déchets en fonction de leur destination, déplacements en transports doux pour les sorties... De même, les crèches de ménage de nouvelle génération permettent de réduire la consommation de produits et de limiter la quantité de produits distribués utilisés.



# OBJECTIF 2

## Mieux traiter les déchets



### RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Afin de limiter le gaspillage alimentaire, notamment dans les écoles, la Mairie d'Orléans met en œuvre différents actions. Tout d'abord, le cahier des charges de la restauration prévoit la lutte contre le gaspillage alimentaire et la réduction du gaspillage alimentaire. Chaque jour, les déchets alimentaires sont pesés dans 10 écoles départementales d'Orléans. Enfin, les repas non consommés sont donnés à des associations caritatives.

### LE TRI NA PAS D'ÂGE

Mieux vaut apprendre les bons gestes de la plus jeune âge. Dans les structures dédiées à la prématernelle et notamment les crèches, les bébés de produits dentition bénéficient d'un message spécifique. De même, certains des déchets disposent d'un pictogramme dans leur bac et proposent tout au long de l'année des ateliers d'été autour

### AXE 3

des plantations. D'autres originaires des ateliers pour élaborer des jeux et des activités d'éveil par le matériel de récupération. Dans les écoles, le démarrage est la même : le tri est effectué directement grâce aux boîtes de tri, notamment pour le papier et aux sacs posés dans les classes et salles d'activités périscolaires. Quant à la cuisine centralisée aux offices, les déchets sont également triés et les produits d'entretien utilisés sont 100% écolabellisés.

### LE TRI LORS DES ÉVÉNEMENTS

La démarche de développement durable est également mise en œuvre lors des grands manifestations organisées à Orléans. Par exemple lors du festival de la bière, des éco-boîtes à double flux sont mises à disposition pour trier les déchets et les bouteilles en verre sont triées pour être recyclées. Par ailleurs, pour les festivités du 14 juillet et notamment le feu d'artifice du 13 juillet 2019, l'artificier a été privilégié la réduction du matériel lors des spectacles. Une attention particulière est portée sur la provenance des produits et leurs composants (colla naturel par exemple) afin de limiter l'impact environnemental. Les déchets sont ensuite triés sur des sites dédiés.

### FOCUS ACTIVITÉ : ÉVÉNEMENTS

- 35 000 personnes au 21<sup>e</sup> Festival de la Musique
- 750 000 personnes au festival de la bière
- + de 200 rendez-vous pour la plupart gratuits participatifs sur les quais
- 34 juillet organisé avec les communes de la région de la Loire
- 500 éditions de feu de la bière d'été du 29 avril au 8 mai 2018
- Animations de tri sur les quais avec une programmation locale et régionale (maître gîte à l'implication d'associations de associations orléanaises, ainsi que la présence de la Société québécoise de la Bière, du Club de la Bière et du Club de la Bière)
- 31 juillet organisé avec les communes de la région de la Loire
- 500 éditions de feu de la bière d'été du 29 avril au 8 mai 2018
- Animations de tri sur les quais avec une programmation locale et régionale (maître gîte à l'implication d'associations de associations orléanaises, ainsi que la présence de la Société québécoise de la Bière, du Club de la Bière et du Club de la Bière)
- 31 juillet organisé avec les communes de la région de la Loire
- 500 éditions de feu de la bière d'été du 29 avril au 8 mai 2018
- Animations de tri sur les quais avec une programmation locale et régionale (maître gîte à l'implication d'associations de associations orléanaises, ainsi que la présence de la Société québécoise de la Bière, du Club de la Bière et du Club de la Bière)
- 31 juillet organisé avec les communes de la région de la Loire
- 500 éditions de feu de la bière d'été du 29 avril au 8 mai 2018
- Animations de tri sur les quais avec une programmation locale et régionale (maître gîte à l'implication d'associations de associations orléanaises, ainsi que la présence de la Société québécoise de la Bière, du Club de la Bière et du Club de la Bière)



### COLLECTE À LA DEMANDE : QUEL BILAN ?

1 782

demandes ont été traitées en 2019, dont 120 ont été traitées en accord avec les demandeurs.

Une collecte a été programmée sur 1 352 adresses. Il faut néanmoins noter qu'en moyenne 15% ne présentent aucun dépôt à l'arrivée des équipes.

Cette collecte préalable par des papeteries permet de limiter certains produits ainsi qu'il est précisé dans le présent communiqué.

Les objets encombrants étaient ensuite remis à la déchèterie, en fonction de leur type et de leur état, en privilégiant la réparation, le réemploi ou le recyclage.



### DES ENCOMBRANTS COLLECTÉS À LA DEMANDE

Autre initiative de striving à améliorer le traitement des déchets et qui contribue à la qualité de cadre de vie, l'expérimentation de collecte des encombrants à la demande a été lancée en février 2019 par la Métropole. Ce nouveau service s'inscrit dans le cadre de la campagne de lutte contre les déchets illégaux initiée en décembre 2018. L'expérimentation a été notamment initiée dans les communes de la zone de la Vallée de la Loire et dans le quartier Nudik'ité - Dardes, les personnes intéressées pouvaient contacter le service par téléphone ou via un formulaire en ligne sur le site internet pour prendre rendez-vous.

Les objets encombrants étaient ensuite remis à la déchèterie, en fonction de leur type et de leur état, en privilégiant la réparation, le réemploi ou le recyclage.

### AUX TRAITER LES DÉCHETS TECHNIQUES MUNICIPAUX

En 2019, le volume des déchets techniques municipaux de la Métropole s'élevait à 1 650 tonnes, soit une hausse de 17% par rapport à 2018 (1 418 tonnes). Cette augmentation concerne notamment les bulgares et les déchets informatiques. Les bulgares ont été traités par le remplacement de 2 bogues en 2019 ayant permis de pérenniser en 2019 la valorisation des végétaux en broyat ou paillage dans les espaces verts de la ville.

### UNE SECONDE VIE POUR LES SAPINS

La Métropole d'Orléans a renouvelé en fin d'année l'opération de collecte des sapins en ville, en disposant quatre bornes à sapins en différents sites.

Cette initiative répond à plusieurs objectifs : répondre au besoin constaté des habitants à disposer d'un cadre de vie agréable et propre et préserver l'environnement. En effet, le nombre de collecte des déchets est moins important ainsi que les trajets vers les déchèteries, permettant ainsi de réduire le empreinte carbone du territoire.

Les objets sur la voie publique se raréfient et les maîtres de la Ville sont encouragés par le palis issu du broyage des sapins collectés. Cette forte flexibilité et le désengagement de la borne apportent de l'urbanisme vert et la mise à disposition de bornes à sapins permet de garantir un cadre de vie agréable.

## OBJECTIF 3 Accompagner les démarches vertueuses

### LES CHAINES COURTES SONT PRIVILÉGIÉES

En raison du renouvellement de la délégation de service public concernant la restauration collective, la Ville d'Orléans a souhaité développer l'approvisionnement local, le bio et la traçabilité des aliments. La démarche a été mise en œuvre par le délégataire rénové, qui s'est appuyé sur les travaux de rénovation de la cuisine centrale avec l'installation d'une ligne de production des approvisionnements en produits frais et locaux soit 600 kg/jour, et ce dans le respect d'un cahier des charges. Ont rejoint le département le Conseil départemental avec le soutien de la Chambre d'agriculture de Loire, et en septembre 2019, les premiers produits locaux ont été livrés à la cuisine centrale. Les producteurs locaux ont obtenu un prix de vente pour leurs denrées et leur chiffre d'affaires a augmenté. La cuisine centrale a été aussi le fruit de la collaboration entre la Ville d'Orléans et la Chambre d'agriculture de Loire, qui a permis de créer un espace de qualité gustative.

### SONT ALIMENTÉS PAR LA CUISINE CENTRALE

67 écoles collèges lycées

### LA FÊTE DU TRI BAT SON PLEN

Compte tenu du succès des éditions précédentes, la fête du tri a fait son retour à Orléans en septembre 2019. Organisée par les communaux d'Orléans, les clubs voisins et la Ville d'Orléans, cette action a été très appréciée par les habitants de la ville. La fête du tri a été organisée à la Ville d'Orléans et a permis de sensibiliser les habitants de la ville à la tri et de leur faire connaître les services de la Ville d'Orléans.



La fête du tri a permis de sensibiliser 12 723 personnes à la tri et de leur faire connaître les services de la Ville d'Orléans. Les clubs voisins et la Ville d'Orléans ont organisé cette action à la Ville d'Orléans, les clubs voisins et la Ville d'Orléans. Cette action a été très appréciée par les habitants de la ville. La fête du tri a été organisée à la Ville d'Orléans et a permis de sensibiliser les habitants de la ville à la tri et de leur faire connaître les services de la Ville d'Orléans.

95 communaux mobilisés

14 clubs services participant

### COMPOSTEURS DE QUARTIER : UNE AFFAIRE QUI MARCHE

L'expérimentation des deux composteurs de quartier a été positive. Ainsi la Métropole a décidé en 2019 de pérenniser ce dispositif et un troisième site a été installé. Après le Parc Pasteur et le rue des Châtes Feniés, le troisième site de compostage est installé au quartier de la Vallée de la Loire. Ces composteurs sont gérés par les habitants inscrits en collectif au sein du quartier qui souhaitent réduire leurs déchets de cuisine. Deux référents de site sont désignés et assurent l'entretien et la gestion de l'équipement. Le succès de ces installations traduit l'intérêt des habitants pour les projets collectifs de proximité qui améliorent la qualité de vie de chacun, tout en respectant l'environnement.

### LES ÉCOLES RELEVENT LE DÉFI

École Olympie Corcier d'Orléans, le 29 mai au 17 mai 2019 au Défi trier organisé par la Métropole. Cette opération vise à sensibiliser les plus jeunes à la réduction des déchets et au réemploi. Le Défi trier consiste à collecter un maximum de vêtements, linges de maison, chaussures et peluches pour les recycler. Au total, 1 205 objets ont été collectés et 5 000 kilos de vêtements ont été recyclés. Cette action a été très appréciée par les habitants de la ville. Le Défi trier a été organisé à la Ville d'Orléans et a permis de sensibiliser les habitants de la ville à la tri et de leur faire connaître les services de la Ville d'Orléans.



AXE 3

# OBJECTIF 4

## Viser l'exemplarité en matière de politique RH et d'accès à l'emploi



### VEILLER À LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Dans le prolongement des échanges de l'opération « Viser l'exemplarité » en octobre 2018, dans le cadre du Plan Qualité de Vie au Travail, un concours d'idées a été imaginé visant à améliorer le service à l'usager ou le fonctionnement interne.

Fin 2017, le Plan relatif à la Qualité de Vie au Travail (QVVT) vise à prévenir les risques psycho-sociaux et à garantir de bonnes conditions de travail aux agents de la Ville et de la Métropole. La 1<sup>ère</sup> édition de la QVVT a ainsi vu le jour en 2019. Ce projet a permis d'élaborer la rencontre de tous les agents de la collectivité afin de recueillir un échange fructueux sur leur qualité de vie au travail.

226 réunions de parties ont été réalisées pour écouter les risques et conseiller sur les bonnes pratiques. 153 sessions de sensibilisation en matière d'hygiène et de sécurité ont également été menées. Un forum de prévention des addictions a été organisé, un plan de innovation des locaux a été

Enfin, 34 sessions de rencontres, entre agents sur la qualité de vie au travail ont été animées auxquelles tous les agents ont participé. Ces rencontres ont permis de faire remonter les préoccupations et propositions des agents qui seront intégrées au prochain Plan QVT.

En 2018, le service de Qualité de Vie au Travail a reçu 2 prix au Trophée des 100 Vies organisés par le magazine *l'Esprit*. Le magazine « Bien-être Santé » a également récompensé nos actions et le « *l'Esprit* » a attribué un prix à l'appel au dialogue durant l'année.

### GUIDER LES FONCTIONS MANAGÉRIALES

Pour qu'il joue un rôle essentiel dans l'enrichissement des équipes et l'amélioration de ses activités, le management fait l'objet d'un accompagnement personnalisé avec des formations dédiées afin de développer dans ses responsabilités. Ainsi, l'école du management a pour volonté de donner des outils pour piloter et animer le travail des équipes. En 2019, les groupes de pairs ont acquis 133 managers de proximité sur la gestion du temps et des urgences, la prévention des risques psycho-sociaux, les relations avec les usagers. De plus, deux ateliers ont été organisés pour les cadres. L'Université des cadres, le 20 juin et le séminaire des cadres le 17 décembre.



### AXE 3



### ACCOMPAGNER LES PARCOURS ET LA MOBILITÉ

La collectivité veille à accompagner les parcours de ses agents et leur reconversion future, que ce soit pour faire face à l'usage physique de certains métiers ou pour faciliter la mobilité, au sein de la collectivité ou vers d'autres entités.

En interne, des aménagements de postes pour prendre en compte des restrictions physiques ont été mis en place en 2019. Les services sont sollicités afin de permettre aux agents concernés de continuer à être impliqués aux missions des différents secteurs d'activité. De plus, des « Vis ma vie » permettent aux personnes d'atteindre la santé ne parant plus d'observer leur métier de leur plein gré. L'immersion dans d'autres secteurs d'activité et de trouver un poste ou un nouveau métier plus adaptés à leurs possibilités, la grande diversité des métiers et missions au sein de la collectivité constitue un réel atout. Des recrutements diversifiés ont permis de constituer un effectif professionnellement qualifié et polyvalent.

Pour les personnes souhaitant une mobilité au sein du bassin d'emploi à l'échelle de la Métropole, du Département et de la Région, le parcours de mobilité au sein des collectivités locales a été travaillé, en lien avec le réseau Carrière-Allié. Une offre Conseil départemental du Lotet, il offre

des perspectives nouvelles aux agents qui le souhaitent et permet aux employeurs publics d'identifier des compétences. A l'échelle des collectivités, une Banque de l'emploi partagée est régulièrement développée depuis plusieurs années.

### PARTAGER L'EXPÉRIENCE ET PARTICIPER

Plus globalement, le réseau des DDTI des communes de la Métropole constitue un lieu d'échanges et de réflexions d'une grande richesse. Que ce soit dans le cadre des tournois de permanents et des mises à disposition liés aux compétences, l'association des DDTI de la Métropole ou dans le cadre des échanges statutaires, les échanges sont constants, nourris et équilibrés.

Au-delà des questions liées à la « gestion » du personnel au quotidien, des groupes de travail poursuivent leur réflexion et leurs échanges sur des dossiers de fond, tels que le temps de travail, son actualisation, le partage de formations, les emplois et les difficultés de maintien dans une activité ou de reclassement, les métiers en tension et leur impact sur la rémunération, le régime indemnitaire pour maintenir l'attractivité des collectivités dans un environnement en mouvement.

### ÉCOLE DU MANAGEMENT :

**662**

managers formés aux modules obligatoires (29 sessions)

et

**296**

aux modules facultatifs (27 sessions)

En matière de recrutement, une procédure définie les modalités, quel que soit le type de poste à pourvoir, y compris les stages et apprentis. Cette procédure s'appuie sur le principe de responsabilisation du management. Elle privilégie la mobilité interne mais laisse la possibilité d'un recrutement externe, par exemple sur les postes nécessitant une technique particulière, aux entreprises humaines participant aux entretiens et jouant un rôle de conseil auprès du management.

Enfin, le dispositif « Parcours management », tentant de rassembler des cadres de la Métropole, du Conseil départemental et du Conseil régional dans l'objectif de créer une communauté de cadres pour renforcer la collaboration intercollectivité et favoriser l'échange de bonnes pratiques.

### RECRUTEMENTS 2019 :

**348**

agents non rémunérés

**16**

stagiaires rémunérés

**30**

apprentis

**1**

recrutement DDTI



## Bien vivre sa vi(II)e

Produire et  
consommer  
responsable  
ou viser  
l'exemplarité

axe 3

### LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA COLLECTIVITÉ

Depuis plusieurs années, l'utilisation des outils numériques contribue à améliorer l'offre apportée aux agents. Ainsi, l'appelation C/94 mise en place en 2018, est un « chatbot » ou agent conversationnel destiné à améliorer l'accès à l'information des agents. En 2019, 1067 questions ont été posées, soit une moyenne de 89 questions par mois. Ces questions concernent principalement les congés, la carrière des agents et leur rémunération. En parallèle, la base de connaissances a été enrichie par l'alimentation des questions/réponses sur l'ouverture et l'utilisation du coffre-fort numérique.

Ce coffre-fort numérique est disponible depuis fin 2019, pour les agents de la collectivité qui le souhaitent. À leur permet de conserver en version numérique et en toute sécurité, les documents personnels relatifs à un contrat de travail.

850

coffres-forts numériques ouverts en décembre 2019

### LES STAGES, PREMIÈRE EXPÉRIENCE DU MÉTIER

La Ville accueille des stagiaires en BTS Tourisme. Florian Cascrio a écrit le roman « Les Stages », deuxième site le plus visité du Larot avec plus de 69000 visiteurs par an, les élèves peuvent, durant leur stage, mettre en pratique les apports théoriques pour les fonctions d'accueil, de ventes guidées, de conseils et de vente. Ils sont impliqués dans l'organisation d'événements comme la préparation des Journées européennes du patrimoine qui ont lieu en septembre de chaque année. De même, la Ville entretient un accordéon à 200 111 stagiaires, de la 3<sup>e</sup> à l'élémentaire infirmière puéricultrice, et 9 apprentis en CAP Accompagnement éducatif petit enfance.

Par ailleurs, les emplois « dédiés » du service Vie associative permettent à des agents de travailler dans les meilleures conditions de leur reconversion professionnelle plus spécifiquement dans des missions d'accueil et d'accompagnement. L'accompagnement est réalisé jusqu'au constat de l'autonomie, ce qui autorise les agents à obtenir, à l'issue, un poste équivalent au sein de la collectivité.

2

emplois « dédiés » accueillis en 2019

### LIMITER LA PÉNIBILITÉ DE CERTAINS MÉTIERS

les métiers de la petite enfance sont des métiers pénibles, qui peuvent accabler leurs professionnels.

Aussi, pour les métiers de la petite enfance, des actions ont été engagées en faveur de la qualité de vie au travail, à travers des axes concrets :

- organisation d'ateliers « sophrologie » : 26 séances organisées dans 12 crèches, en 2018 et 2019 ;
- analyses statistiques réalisées dans 3 crèches et équipement des agents en dispositifs de protection auditive (bouchemans-débruits) ;
- achats d'équipement pour faciliter la vie au travail (chariot à impregnation, sièges ergonomiques, vestiaires, bureaux climatisés...);
- construction d'un catalogue visant à reporter le mobilier, les outils « lourds » et « dangereux » pour améliorer la qualité de vie au travail ;
- analyse de l'air intérieur réalisée sur l'ensemble des crèches.

Enfin, un travail continu permet de réaliser des études de postes, de favoriser les conditions de maintien dans l'activité, ou bien d'accompagner au mieux les situations de reclassement, médical ou de reconversion professionnelle.

**PRÉVENIR AVANT TOUT**

Réparties sur les quartiers de Dargnies, de la Source, des Biscottes et Dauphine les équipes du service prévention médiation-réussite (SMR) contribuent, par leurs actions à la prévention de la délinquance, à renseigner et orienter les personnes les plus fragiles, à apaiser des situations de souffrance ou à risque, à faire remonter des problématiques des habitants ou encore à résoudre des conflits de voisinage.

**UN PÉRIMÈTRE ÉLARGI**

Le service éducatif de prévention de la Ville d'Orléans est devenu, en janvier 2020, un service de prévention sociale à forte méthodologie. Sa compétence s'exerce désormais sur les villes de 21-jean-de-Brays, 30-jean-de-Brays, Fleuryville-Aubais et Orléans. Les éducateurs diplômés travaillent en étroite collaboration avec les autres services du Pôle de prévention et de réussite au sein des Mairies de la réussite. Ces lieux ressources ont pour mission d'accompagner et de promouvoir la réussite éducative et sociale des enfants et adolescents et de développer la parentalité et le lien social entre les habitants des quartiers.

Ce service est organisé en 3 Pôles Territoriaux (Est, Ouest et Sud) avec 24 postes (ETP) dans 3 zones sensibles de 1000 à 1200 habitants, 17 autres intervenants, prestataires ou vacataires, viennent compléter les équipes (psychologues, orthopédistes, encadrants de chorales...).

**PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE**

Le programme de prévention de la délinquance repose sur la lutte contre la désocialisation, par un accompagnement personnalisé et un suivi éducatif social des jeunes en situation de rupture. Pour les jeunes de plus de 16 ans, les chartes éducatives permettent de travailler sur l'accompagnement des guides vers l'insertion professionnelle. De plus, l'accompagnement parental personnalisé dans le cadre du Conseil de parents et devoirs des familles pour leur permettre de surmonter les difficultés inhérentes et d'identifier les différentes dimensions de la fonction parentale.

Pour les collégiens défavorisés socialement, le dispositif d'accueil personnalisé pour tout de travail sur les causes de l'exclusion et d'aider les jeunes à se remettre à l'école et à leur acte de leur scolarité afin d'éviter une nouvelle exclusion.

- En 2019, 923 jeunes ont été accompagnés ; 404 collégiens, principalement avec l'appui du dispositif Passerelle, dans le cadre d'actions temporaires ou définitives.
- Accompagnement des jeunes en situation de rupture, par un accompagnement personnalisé avec l'éducation nationale qui assure le suivi des collégiens pour une semaine d'une semaine.
- Accompagnement des jeunes en situation de médiation au sein des collèges (troubles de conduite, difficultés scolaires, violence...).
- Interventions dans les collèges sur des thématiques spécifiques (traumatisés, violence...).
- Mise en œuvre de médiation en lien avec l'éducation nationale.
- Parcours de coaching scolaire...
- Week-end et soirées familiales.
- 56 jours de rupture.
- 213 jours de plus de 16 ans, sortis du système scolaire sans qualification et orientés vers des dispositifs de soutien, ont été accompagnés.
- Par ailleurs, 31 jeunes ont bénéficié de services éducatifs (soit total 6 200 heures réalisées).



**LE CARREFOUR DES PARENTS**

Initié par la Mairie d'Orléans en 2004, le dispositif Carrefour parents est porté par le CCAS. Il est conçu comme un lieu d'échange autour de thématiques choisies par les parents et basé sur l'entraide et la convivialité. À cet égard, il est imposé comme un dispositif essentiel de prévention.

Chaque mois, une dizaine de réunions, conférences de parents, ateliers, conférences de parents, ateliers et de tous les lieux spécifiques des parents et des enfants (écoles, collèges, associations de parents, ASEP, etc.)

Les parents y expriment librement leurs interrogations, doutes, attentes, voire leur souffrance en présence de professionnels (médecins, psychologues, acteurs socio-éducatifs, parents bénévoles).



SOUTIEN À LA PARENTALITÉ  
**PRIORITÉ AUX FAMILLES**



Collectif est d'aider les parents à réussir la relation qu'ils construisent avec chacun de leurs enfants, dans le quotidien et sur le long terme.

Au fil des années, le dispositif a régulièrement dépassé ses objectifs initiaux, avec 1414 parents pour 107 réunions associées, il faut rajouter 1395 parents pour 62 autres actions partenariales en 2019.

# OBJECTIF 2

## Améliorer et faciliter la qualité de vie de tous les habitants

### LES TRAVAUX D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Ce dispositif constitue une alternative à l'insécurité et contribue à la prévention de la récidive, en permettant à des personnes placées sous-main de justice d'accomplir une peine ou une mesure éducative d'intérêt général. Depuis plusieurs années, les services municipaux continuent de façon très active aux travaux d'intérêt général, entretien des cimetières, des salles polyvalentes, Musée des Beaux-Arts, etc. Des actions subventionnées, destinées pour les aînés, l'amélioration de la Mairie ont d'ailleurs été progressivement le nombre d'heures d'accueil, tout en assurant un suivi précis des bénéficiaires.

### LES PARENTS-RELAIS

En 2019, la Mairie d'Orléans a mis en œuvre le «Mesure de transaction / travail non rémunéré au profit de la commune». Cette mesure s'adresse aux personnes qui souhaitent des actes d'activités sur le territoire public ou de loisirs dans les parcs, jardins, etc. Les parents-relais ont été désignés pour accompagner les parents dans les démarches administratives, la police municipale, les associations, etc. Ils complètent les actions de prévention.

Budget  
115 K€



### DÉPLOIEMENT DES MAISONS DE SANTÉ ET ATTRACTIVITÉ MÉDICALE

En janvier 2019, la Mairie de Saint-Maurice (MSP) d'Orléans a ouvert ses portes au cœur du quartier Saint-Maurice. Elle complète ainsi le maillage de l'offre de santé après la création de deux structures dans les quartiers de l'Argonne et de La Source. Le développement des maisons de santé et l'implantation de nouveaux médecins sur le territoire sont des priorités de la Ville en matière d'accès aux soins. Signataire du Contrat local de santé mais aussi du Contrat local en santé mentale, la Ville d'Orléans met en œuvre une politique d'attrait et de médiation visant à restaurer une offre de soins adaptée aux besoins des Orléans.

Ainsi, les internes sont accueillis à Orléans pour une durée (1 par session, soit 2 par an). En 2019, la première session s'est tenue lors du Festival de la Vie 177 Internes (présenté à la seconde à la Palatine d'Orléans) en 100 internat. Tout au long de leur stage sur Orléans, les internes peuvent bénéficier d'activités régulières, notamment lors de manifestations sportives et culturelles. En complément de l'offre existante, la Ville met à disposition de 10 étudiants de médecine les bourses pour aussi rejoindre le cercle d'Internes et des médecins remplaçants afin de mieux se connaître, de

### Faits marquants

- 110 parents volontaires volontaires peuvent être sollicités pour renforcer la présence éducative dans les quartiers, notamment pendant les vacances scolaires ou les événements spécifiques ; ils complètent les actions de prévention.
- Éducation du projet éducatif près enfance, document fondateur des valeurs
- Le guide pour les familles de professionnels de la petite enfance de la Ville, 79 pages réalisé par un groupe de travail d'éducation de jeunes enfants et des familles participatives. Ce document est composé de 3 parties :
  - Les structures d'accueil et le rôle des Petits Enfants, les professionnels et le travail d'équipe
  - Les conditions de vie et de la reconnaissance à la semaine et complément
  - Accueillir les familles et impliquer des parents au sein des centres

### Missions

- Appuyer les solutions d'accueil vieilles et de prises en charge des familles tout en favorisant la qualité de l'accueil et la participation des parents, quel que soit le type d'établissement ;
- Accompagner le parent dans son autonomie
- Faciliter l'explication des décisions de l'enfant ;
- Respecter l'indivisibilité dans le processus de l'accueil de l'enfant ;
- Appuyer les actions de l'accueil de l'enfant et de la famille ;
- Accueillir les familles et la place des parents ;
- Intégration des familles dans les équipes des structures ;
- Information des familles ;
- Le rôle de l'équipe ;
- Intégration des familles dans les équipes des structures ;
- Communication des équipes afin de mieux se connaître, de

### 20 missions d'accueil en accueil régulier ou occasionnel

472 enfants accueillis au sein des centres de la Ville, 79 pages réalisé par un groupe de travail d'éducation de jeunes enfants et des familles participatives. Ce document est composé de 3 parties :

714 placements des enfants accueillis au sein des centres de la Ville, 79 pages réalisé par un groupe de travail d'éducation de jeunes enfants et des familles participatives. Ce document est composé de 3 parties :

1825 enfants accueillis au sein des centres de la Ville, 79 pages réalisé par un groupe de travail d'éducation de jeunes enfants et des familles participatives. Ce document est composé de 3 parties :

858 411 heures de soins.

### 18 professionnels de santé à la MSP de Saint-Maurice

Enfin, en lien avec Orléans, 11 médecins participent au creux des expertises aux actions à mener pour restaurer l'offre de soins. Par ailleurs, Orléans a accueilli les 29 et 30 novembre derniers le Congrès d'Autisme de l'Association de Médecins Ambulatoires sur le thème «Le monde change avec un focus sur l'actuel épidémiologique et les enjeux de la santé».

sport et santé, le diagnostic, le traitement, l'accompagnement dans les addictions et aménagements à l'école et la prise en charge des malades du vieillissement.

### SPORT ET SANTÉ POUR LES SENIORS

Afin d'encourager la pratique d'activités sportive chez les seniors, des animations autour du sport (initiation du golf et sports divers à l'île Châteauneuf) ont été réalisées en 2019 ainsi que des ateliers Tennis et Badminton.

De même, en matière de prévention, 645 nouveaux numéros de la newsletter Akat prévention santé ont été diffusés en 2019 portant sur les thèmes adaptés aux populations âgées : les pathologies liées à la mobilité, la nutrition, les troubles de la mémoire, les troubles de la vue et de l'audition, les troubles de l'équilibre, etc.

Chaque numéro aborde une thématique de prévention, en fonction de l'actualité de la saisonnalité. Dans le même domaine, des conférences de prévention sont proposées par HUMANS et par la Croix Rouge.

365 participants aux conférences en matière de prévention

**PRENDRE SA SANTÉ  
EN MAIN**

Préparé tout au long de l'année par la Ville en partenariat avec l'hôpital d'Orléans et les professionnels de santé locaux, le rendez-vous de la santé permettrait d'aborder des grands thèmes de santé, sous des aspects théoriques et pratiques. Ouverts à tous et entièrement gratuits, ils permettraient aussi de rencontrer, échanger avec les professionnels sur les questions qui les intéressent. Parmi les thématiques abordées en 2019, figurent le cancer du poumon, le diabète, la grippe, le cancer de la prostate, le cholestérol, l'environnement et la santé...



**CYCLE CONFÉRENCES SANTÉ**  
Orléans  
14 octobre 2019

Par ailleurs, tout au long de l'année, la Ville soutient de nombreuses manifestations de prévention santé, comme Mieux Bien, Octobre rose, la Journée nationale de l'adultère, le Journée de dépistage du diabète (12 et 13 octobre) ou encore le mois sans tabac organisé par la CPSPD ou d'appui à la recherche comme le TIGthon. La Ville a apporté son soutien à la collecte du sang lors de 10 demi-journées réalisées en 43 semaines.

**UNE OFFRE SPORTIVE  
POUR TOUS**

- Tout au long de l'année, les piscines d'Orléans proposent des animations sportives pour tous les âges :
- Babes nageurs**, à partir de six mois, avec 2 séances hebdomadaires et 80 inscrits
- école municipale d'initiation sportive enfants (EMISE)** de 6 à 11 ans, avec un accompagnement pour découvrir et apprendre la natation, avec 25 séances hebdomadaires pour 227 inscrits
- Natation famille**, avec 2 séances hebdomadaires et 10 inscrits
- Orléans vous Coach** : cours de natation pour adulte (natation conseil individuel, aquagym, aqua-pilates), avec 32 séances hebdomadaires et 130 inscrits et 28 sections de masters (badminton, escalade, marche nordique...)
- Section sport santé en natation** : cours adaptés pour personnes avec suivi médical (cancer, diabète...)



**LA PISCINE SOUS LES TROPIQUES**  
PISCINE DU PALAIS DES SPORTS  
32°  
Orléans  
13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31 octobre 2019

**OUVRIR LES MUSÉES AUX  
PERSONNES EN SITUATION  
DE DÉFICIENCE VISUELLE**

Les musées d'Orléans ont accueilli, le 26 novembre, le stage de formation continue « La médiation muséale envers un public déficient visuellement » organisé par le CNRP. Centre de formation des personnels territoriaux et l'Association Musées en Centre-Val de Loire. Dans ce cadre, les musées d'Orléans ont pu présenter aux participants les outils et dispositifs qu'ils ont mis en place pour ces publics, notamment le musée des Beaux-Arts et partager leurs expériences.

A l'initiative du CNRP, la formation a été spécialement imaginée pour aider les personnels des musées, les aides des établissements muséaux à développer des compétences autour des besoins des publics en situation de la déficience visuelle. Destinée aux personnels du Centre-Val de Loire, ce stage a accueilli des participants du musée du Château de Tours, de Saint-Amand-Montrond, de Châteauroix mais aussi de la Ville d'Orléans, du Val de Loire et de Mantilly-en-Touraine.



**PRENDRE SA SANTÉ  
EN MAIN**

Préparé tout au long de l'année par la Ville en partenariat avec l'hôpital d'Orléans et les professionnels de santé locaux, le rendez-vous de la santé permettrait d'aborder des grands thèmes de santé, sous des aspects théoriques et pratiques. Ouverts à tous et entièrement gratuits, ils permettraient aussi de rencontrer, échanger avec les professionnels sur les questions qui les intéressent. Parmi les thématiques abordées en 2019, figurent le cancer du poumon, le diabète, la grippe, le cancer de la prostate, le cholestérol, l'environnement et la santé...



**CYCLE CONFÉRENCES SANTÉ**  
Orléans  
14 octobre 2019

Par ailleurs, tout au long de l'année, la Ville soutient de nombreuses manifestations de prévention santé, comme Mieux Bien, Octobre rose, la Journée nationale de l'adultère, le Journée de dépistage du diabète (12 et 13 octobre) ou encore le mois sans tabac organisé par la CPSPD ou d'appui à la recherche comme le TIGthon. La Ville a apporté son soutien à la collecte du sang lors de 10 demi-journées réalisées en 43 semaines.

**FOCUS ACTIVITÉ : DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

- Faits marquants**
  - 3 ans et 1/2 à Orléans-Métropole de complément de la prévention spécialisée du FAU
  - Participation des associations de la commission communale de l'accessibilité à la mobilité des personnes en situation de handicap dans le cadre de la loi de 2015.
  - Obtenir le label CITEES d'or

- Missions**
  - Continuer l'ensemble des dispositifs qui participent à la lutte contre le handicap, à la santé, au lien social et à l'employabilité

- 83 835** personnes ont participé au portage de repas
- 383** personnes ont bénéficié de services de soins
- 2** animations automobiles de 20 à 30 personnes
- 10 000** personnes ont vu le film « On joue tu vieillies... »

- 737** personnes ont assisté à 18 conférences
- 107** personnes ont assisté à 18 conférences
- 80** animations pour les seniors
- 43 513 kg** de nourriture distribués à 17 familles sociales

**LA NUIT DU HANDICAP**

Orléans a accueilli en juin 2019 la Nuit du handicap mise en place en 2018 dans le but de faciliter la rencontre entre les personnes en situation de handicap et celles qui ne le sont pas et de faire évoluer le regard porté sur le handicap. Une grande soirée festive et conviviale où se sont succédés des spectacles de danse, du théâtre, des activités pour tous.

**LE RÉSEAU TAO RENFORCE SES SERVICES**

Avec la mise en service d'Orléans Tao en décembre 2019, l'objectif du réseau Tao est de renforcer l'offre de transport en commun pour les personnes à mobilité réduite. Ainsi, la flotte est passée de 5 à 12 véhicules adaptés et le système de réservation à la demande a été simplifié avec la possibilité de réserver en ligne et assurant, avec des tarifs de réservation et une amplitude horaire élargie. Enfin, les clients disposent de la application sur leur smartphone, ont également la possibilité de réserver en temps réel, l'arrivée de leur véhicule.





### 1, 2, 3... TOUS PARIÉS

Coincisé par la Ville de Fleury-les-Auxois dans le cadre du Contrat Local de Santé Publique une journée s'est tenue le 3 avril 2020 au Domaine de la Bioverité à Chauxy afin de sensibiliser les enfants aux différentes formes de handicap 205 élèves du CE1 au CM2, inscrits en centre de loisirs de 10 communes, dont Orléans, ont été accueillis ainsi que des enfants en situation de handicap lors de ateliers de médiation média-sociaux de territoire pour participer à des ateliers autour de l'activité physique et de mise en situation (musée sensorielle, parcours en fauteuil...).



### UNE LIGE PALETTE D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

La Mairie d'Orléans dispose d'une offre très large de solutions d'accueil de jeunes enfants, permettant de répondre aux besoins des familles : accueil collectif en crèche ou halte-garderie, accueil passager pour les enfants de 2 à 3 ans, accueil familial (assistante maternelle) ou accueil périscolaire. Quel que soit le type d'accueil, la qualité de l'accueil et la participation des intervenants, parmi les priorités des interventions, la Mairie soutient également d'autres modes d'accueil moins connus.

Leche par exemple notamment. Pour faciliter la tâche des parents qui cherchent un moyen de garde pour leur jeune enfant, le Crèche assistants maternelles de la Ville d'Orléans s'associe aux ASEIQQ pour l'organisation de «Nounou d'été», dans chaque quartier. Inscrivez-vous dès maintenant, ces ententes offrent la possibilité de bénéficier aux familles de crèches de assistants maternels de leur quartier, sans rendez-vous, sans appel téléphonique et de façon conviviale. Les assistants maternels disposent de quelques minutes pour se présenter et les deux parties peuvent ensuite convenir de se revoir en vue d'un accord plus approfondi.

### LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

La Ville d'Orléans se mobilise au quotidien pour repenser les habitats, notamment les plus fragiles et vulnérables qui se trouvent dans des situations précaires, simple tenu des conditions de vie dans le logement. Concrètement à la fois, constituent un habitat indigne les locaux ou installations utilisés aux fins d'habitation et intégrés par défaut dans le parc immobilier dans lequel il se situe, lorsque les occupants à des risques matériels ou humains sont exposés à des nuisances ou à des situations de précarité.

Cela concerne les problèmes suivants : logement non décent, logement non conforme aux règles d'hygiène, logement insalubre, petit-logements menaçant ruine, l'accessibilité au plomb et la lutte contre le saturnisme infantile, l'accueil de personnes vulnérables, le service sécurité, accessibilité, hygiène et habitat de la Ville d'Orléans travaille en transversalité avec l'Agence régionale de Santé, la Caisse d'allocation familiale, le Préfet, la Mairie, l'association départementale pour l'information sur le logement, Orléans Habitat ou encore le CCAS.

Dans ce cadre, plusieurs procédures ont été mises en œuvre : 19 années pris en matière d'habitat (à en application du Code de la Santé Publique, CSP 2 en application du Code Général des Collectivités Territoriales - CCT) de la Ville de la Région Centre ; 3 années pris pour des logements insalubres par nature à l'habitation (logements sans combles ou ne disposent pas d'un espace vital suffisant) ; 4 années pris pour des logements en urgence sanitaire pénurie (absence de chauffage ou installations électriques défectueuses) ; 10 années d'inhabilité rendables pris pour des logements dans 2 ensembles immobiliers présentant des dégradations graves ayant une incidence sur la santé des occupants.

2 années pris pour des logements en police générale (vétérans urgents, occupants défectueux)

**284**  
habitants ont  
55% pendant son habitat

La Ville d'Orléans a réalisé 3 procédures d'évacuation sur des travaux d'office à l'été et a supervisé. Une procédure lourde et complexe de travaux d'office a également été menée pour permettre la sécurisation de deux immeubles (5 années). A noter également que 55 dossiers ont été ouverts en 2019 pour des problèmes de désordres sur des bâtiments (craquelures, déformations, plafonds, planchers, etc.) conduisant à obliger les propriétaires à faire des travaux comme le prévoit la procédure des défilés menaçant ruine. Cette mobilisation combinée du service via le journalisme amène à l'ouverture des dossiers (13 sur la lutte contre l'habitat

### COLLECTE DES VÉGÉTAUX À DOMICILE

Pour faciliter le quotidien des personnes âgées de plus de 75 ans et les personnes à mobilité réduite, la Métropole propose, d'avril à novembre, un service de ramassage des déchets verts en porte à porte. Ce service, sur inscription est effectué tous les quinze jours.

**680**  
Orléans ramasse des déchets verts  
(à la demande par rapport à 2019)



**5**  
Nounou d'été en garde-bébé 2019

À la recherche d'une nounou (ou d'une aide à domicile) pour votre enfant ?

LES RENCONTRER !

SAISON D'ÉTÉ D'ACCUEIL 2019 - 0910 12300  
0910 12300 - 0910 12300

Orléans Habitat  
02 38 33 33 33

# OBJECTIF 3

## Préserver et améliorer le cadre de vie



### ANIMER LE CENTRE-VILLE

Depuis de nombreuses années, la Ville d'Orléans met en œuvre diverses actions contribuant au dynamisme du centre-ville et à l'attractivité d'Orléans. Après avoir réaménagé les quais pour en faire un lieu propice à la balade et aux loisirs, la Ville facilite l'organisation d'animations tout au long de l'année et plus particulièrement en mai à octobre. C'est dans ce cadre et pour favoriser l'émergence de projets originaux qu'Orléans a lancé en 2019 un appel à projets pour l'expérimentation commerciale de son futur festival d'été. Le programme de la biennale 2020 est déjà en cours de finalisation. Le projet de la Ville d'Orléans représente un terrain privilégié du renouveau commercial, touristique et culturel des bords de Loire. Il a récemment mis proposition un concept de bar lounge : une offre complémentaire à celle présente sur les quais et aux alentours.



Dans la même démarche d'animation du cœur de ville et de soutien aux commerces, la Ville organise, en partenariat avec les Vitivins, l'Orléans et les Halles, Orléans deux bières et d'été, pendant lesquelles les commerçants peuvent déposer leurs articles sur le domaine public sans redondance. Elle participe aussi aux

animations proposées dans le cadre de la Saint-Valentin. Et pour faciliter l'accès au centre-ville en fin d'après-midi, la Ville d'Orléans, Orléans Métropole, le réseau Triq, Orléans Gestion et les Vitivins d'Orléans se sont associés pour offrir des temps de diffusion gratuits dans les parcs du centre-ville et sur les quais du centre-ville. Ces animations de bus et de tram, dont le thème sera à déterminer.

### LA CHARTE DE BONNE CONDUITE

Afin de garantir un acquiescement et le dynamisme des commissions de voirie et de quartier des Orléans dans le cadre de la Mairie d'Orléans, a mis en place depuis 2003, en lien avec l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie-tourisme, une charte de bonne conduite des débris de basses.

Celci permet à l'établissement qui dégrège à la respecter d'obtenir une autorisation préfectorale, pour ouvrir jusqu'à 2 heures de matin au lieu de 3 heures, les adhérents à cette charte s'engagent à mettre en œuvre les moyens dont ils disposent pour limiter les nuisances sonores et à participer à la lutte contre la contamination excessive d'air.

En 2019, au regard des résultats 2018, les adhérents ont été autorisés à prolonger d'une heure l'ouverture de leur établissement pendant la période de fête.

Ces mesures ont pour objectif, à la fois de préserver l'esprit festif de la ville, de favoriser son dynamisme commercial, tout en préservant un équilibre avec la vie des riverains et la sécurité publique.



### DES AMÉNAGEMENTS DE PROXIMITÉ AU PROFIT DU CADRE DE VIE

- En 2019, les propositions des habitants et des aménagements de proximité ont permis de poursuivre les aménagements de proximité, contribuant à la amélioration de la qualité de l'environnement et la sécurité de l'espace public.
- Permettre aux habitants, figurant notamment dans la charte d'une nouvelle aire de jeux Square Massillon
- Le financement pour la création d'une aire de jeux rue de la Douelle sur proposition du conseil consultatif de quartier de FE4.
- La sécurisation d'un passage piéton au carrefour des rues Caumartin / d'Arnauld en fonction de la circulation des véhicules.
- L'aménagement de jeux au sol sur le docteur Saint-Agnan, sur proposition du conseil consultatif de quartier Centre-Ville.
- Des aménagements pour sécuriser les abords de l'école Maxime Ferrad à la demande des parents de l'école.
- L'installation d'un escalier en bois, allée des Sapins.



37 façades rénovées

### LES FAÇADES SE RÉNOVENT

La campagne de réaménagement des façades du centre-ville permet de recueillir les propositions qui souhaitent embellir et améliorer leur patrimoine. Ainsi, ils bénéficient d'un accompagnement technique et administratif et d'un accompagnement financier pour la réalisation de la charte de bonne conduite des débris de basses. En collaboration avec la société des bâtiments de France, les façades sont restaurées au plus près de leur état historique.

La pandémie en 2020 du Covid-19 a entraîné la fermeture de la façade de la boutique Laurent Maizew, malgré le cap des 3000 façades rénovées.

### LE DISPOSITIF NOCTAMBULES

Cette action de sensibilisation et de réduction des comportements à risques en milieu festif chez les jeunes adultes (18-25 ans) a été renouvelée. À la suite de la pandémie, son lancement a été reporté à la fin de l'année 2020. Les équipes accompagnent les jeunes en les informant, en les sensibilisant, en les orientant et en les aidant vers les structures ressources. À l'occasion de ces 48 soirées, 334 jeunes ont été sensibilisés.

campus d'Orléans, le MOBE avec le financement d'œuvres de médiation culturelle visant à sensibiliser le public à la biodiversité et à la protection de notre environnement régional.

### UN CIMETIÈRE À ORLÉANS LA SOURCE

La Ville d'Orléans a ouvert, en novembre 2019, un nouveau cimetière dans le quartier de La Source, ce cimetière paysager, très attendu par les familles du quartier, est composé de différents espaces adaptés à la diversité des pratiques (sepultures traditionnelles, sépultures paysagères en espace boisé, espace créatif...). L'aménagement paysager, parfaitement intégré dans un environnement naturel et arboré, se veut accueillant pour répondre au mieux aux attentes et besoins de la population.



## UN CENTRE AQUALUDIQUE VERTUEUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Le 13 décembre 2019, le Maire d'Orléans et le Préfet de la région Centre-Val de Loire ont posé la première pierre de l'Orléans Centre aquatique d'Orléans. Cette pose marque le début d'un chantier d'envergure qui permettra à Orléans de se doter d'un outil de loisirs aquatiques de nouvelle génération. Cet équipement de 4 000 m<sup>2</sup>, entouré de 2 000 m<sup>2</sup> d'espaces boisés et végétalisés proposera à terme des activités de nage, de jeux et de bien-être pour tous les âges avec deux bassins ouverts au public, scolaires et associatifs, un espace de bien-être, la halle, la piscine, saunas, jacuzzi... des éléments ludiques avec notamment un ponton et un simulateur de glisse pour le surf.

Sur le plan environnemental, l'Orléans Centre aquatique est en cours de labellisation Biodiversity : une démarche qui en fera le premier centre aquatique à être labellisé Biodiversity en France. Ce label permet d'attirer et de valoriser la prise en compte de la biodiversité et de la haute qualité écologique du projet, sur l'architecture, l'écologie du projet et les services rendus aux usagers. L'Orléans Centre aquatique a pour objectif de présenter des performances écologiques

au-delà des objectifs, grâce à une récupération des ordures de l'eau et de l'air et un recyclage de l'eau :

- consommation énergétique inférieure à 1370 kWh/m<sup>2</sup>/an de plan d'eau (y compris ponton, glisse et simulateur de glisse) ;
- consommation d'eau de moins de 100 litres/m<sup>2</sup>/an ;
- Bioréacteur CO<sub>2</sub> sera raccordé au chauffage urbain, alimenté par le chauffage biométhane.



## POURSUITE DE LA RÉHABILITATION DU COMPLEXE NAUTIQUE DE LA SOURCE

2019 a vu la poursuite des travaux de réhabilitation de ce complexe nautique de la Source, engagé en mars 2013 avec 20% des travaux terminés, la toiture a été entièrement rénovée, à l'exception de la halle-banquet, les piscines ont été basées, plusieurs ont été posées, de même que les menuiseries, le gros œuvre de la fosse de baignade de 4,50 mètres a été achevé et son ramblé terminé.

Les travaux ont permis à l'extérieur, la façade du bassin de 50 mètres, inaugurée entre 1909 et 1912 par l'architecte Ollivier Clément Carochy permettant au bâtiment d'être labellisé « Architecture contemporaine remarquable », de nouvelles aches en laiton ont été construites, assurées ont été ajoutés de nouveaux bords de bassin pour améliorer le confort des utilisateurs.

Ce projet a été imaginé avec et pour toutes les catégories d'utilisateurs : les familles, le jeune public, les scolaires, les clubs et un public adulte avec pour objectif de favoriser la cohabitation et la convivialité de tous les pratiquants dans un bâtiment moderne et agréable. Sur le plan énergétique, le bâtiment sera conçu en consommation énergétique, doté de technologies de recyclage des fluides et offre un niveau de confort sanitaire, d'écologie, thermique et acoustique élevé. Son ouverture verra compléter l'offre aquatique proposée aux Orléanais.

# OBJECTIF 4

Proposer une offre culturelle et événementielle pour tous les publics



AXE 4

## LA CULTURE HORS LES MURS À ORLÉANS

Plus proche des habitants telle est la vocation de la programmation culturelle hors les murs, développée à Orléans. Tous les samedis, le centre-ville s'anime avec une représentation culturelle : performance, concert, pièce de théâtre... Considérant que la culture est un vecteur fort de son attractivité, la Ville invite les acteurs culturels à s'inscrire sur l'espace public, à aller à la rencontre de tous les publics quels qu'ils soient et leur apporter une expérience culturelle. Outre les animations habituelles, 31 événements culturels ont été programmés en 2019.

## LA RENAISSANCE S'INVITE À ORLÉANS

A l'occasion des 500 ans de la Renaissance et des nombreuses manifestations qui ont émergé l'année 2019 dans la région Centre-Val de Loire, un parcours a été proposé au public pour découvrir dans chaque département les patrimoniaux liés à la période de la Renaissance. Ce parcours s'est dédié au travers d'un programme itinérant également les villes proposées par le label Ville d'Art et d'Histoire. De plus, un nouveau circuit touristique « Renaissance » a été réalisé dans le centre-ville d'Orléans : une balade interactive, « Orléans Renaissance » disponible sur la plateforme GeoMOI. Ainsi, 19 points ont été ajoutés à travers la ville afin d'offrir aux visiteurs un aperçu riche et diversifié du patrimoine d'Orléans à l'époque de la Renaissance : les chapiteaux sculptés du milieu du 16<sup>ème</sup> siècle sur l'édifice particulier

Juste le Bastille, le motif de table de la maison d'Orléans, le motif de caducée de l'hôtel de François Bouchet, un des premiers hôtels particuliers en briques d'Orléans, la façade riche en décor balustrant d'une maison de marchand, dite de Jean Dubart... Ce circuit inédit est venu compléter les parcours classiques de MOI et les deux parcs thématiques : « Digital Grand » et « Orléans au temps de Jeanne d'Arc ».





### ORLÉANS VILLE AMIE DES ENFANTS

En avril 2019, Orléans a installé des aires et des jeux sur l'espace public. Cette action, mise en œuvre dans l'objectif d'améliorer le public, se réapproprie l'espace public, invite familles et enfants à jouer et à découvrir leur ville de manière accompagnée ces initiatives illustrées, des

judique. Réalisés dans le cadre de l'opération « Centes illustrées », 36 centes différents ont été installés sur 27 bords de cent-ville d'Orléans. Le dispositif « Centes illustrées » met en phase par la Mairie d'Orléans, permet aux élèves des écoles élémentaires d'Orléans de lire des centes, accompagnés d'un aîné ou d'un illustrateur. Et pour accompagner ces initiatives illustrées, des

jeux pour enfants ont été déposés au sol, les bibliothèques, ateliers et jeux de table sont invités sur l'espace public.

En 2020, Orléans a intégré le réseau « Ville amie des enfants » créé par l'UNICEF France et l'Association des Maires de France pour partager, promouvoir les bonnes pratiques et les actions innovantes des villes et villes en direction des enfants.

### DES MÉDIATHÈQUES ACCESSIBLES À TOUS

Ouvert à tous, le médiathèque d'Orléans effectue des prêts de documents gratuits afin de faciliter l'accès à la culture pour tous le réseau des médiathèques dispose également d'un site internet, permet d'accéder aux ressources documentaires en accès libre, mais aussi à la presse en ligne.

En 2021, la médiathèque a été enrichie de nombreux « bestsellers » dans le médiateur de la ville, mettant à l'honneur deux illustrateurs, Nathalie Nani et Antoine Guillevé. Ces illustrateurs ont rencontré les publics scolaires mais également le grand public au cours de séances de présentation de leur travail et ateliers.



### LE MUSÉE DES BEAUX-ARTS POUR SUIT SA RENOVATION

Les travaux de rénovation du musée des Beaux-Arts ont été poursuivis en 2019 dans les salles par vitrines situées à l'entrée. De nombreuses restaurations ont été

engagées ainsi que plusieurs œuvres restituées en réserve. By ailleurs, le musée a donné carte blanche au jeune sculpteur et peintre Ugo Schiavi pour redécorer le chantier des sculptures, présentes dans l'exposition « Et si tu étais... » à l'occasion de la collection.

### FOCUS ACTIVITÉ: CULTURE

#### Faits marquants

- 27 représentants de parlementaires des 44 communes francophones les 16 et 17 octobre. Cette 2<sup>e</sup> édition avait pour objectif d'affirmer l'identité des femmes, de leur offrir un espace de travail et de débat sur l'égalité, en la regardant à l'occasion d'un événement consacré à la journée mondiale de la femme.
- 4<sup>e</sup> édition des « Jaz à l'été » du 4 au 6 juillet 2019 sur l'espace « Infirmerie 2, tout jazz », un espace dédié pour accueillir les concerts et partager les points de vue des différents artistes et artistes.

2<sup>e</sup> édition du parlement des 16 et 17 octobre : 37 représentants francophones

2000 participants au festival d'été

+ de 20 000 spectateurs pour les « Jaz à l'été »





#### UN TROISIÈME O

Merquandier l'a été au printemps 2017, un troisième « O » a été installé au jardin des Plantes, donnant ainsi une suite à l'histoire commencée en 2017 avec l'installation des deux premières sculptures. Ces sculptures dédiées aux formes du langage mettent en scène les identifiants du territoire mais et comptent de nombreux symboles de la ville, vecteurs de rapprochement et de vitalité, notamment grâce aux réseaux sociaux. Les « O » d'Orléans ont été placés pour fêter les dix années de vie sociale de la Loire, la culture de Jeanne d'Arc ou encore le Jardin des Plantes, permettant ainsi à mille et mille visiteurs de découvrir l'Orléans.

Ces sculptures constituent un geste esthétique et poétique qui fait partie d'un projet public et génère un sentiment de fierté et d'appartenance de la part des Orléanais, des habitants de la Métropole et des visiteurs.



#### RENDEZ-VOUS DANS LES MUSÉES D'ORLÉANS

Du 15 au 20 octobre 2019, les musées d'Orléans ont invité le public à découvrir autrement la diversité de leurs collections. Conférences, lectures, ateliers, performances de street art, balades itinérantes ont été organisés dans les musées. Vous pouvez également profiter d'un espace d'exposition pendant la semaine, ateliers de création pour le jeune public, le mercredi et le week-end, ateliers d'écriture pour les adultes ont été organisés tout au long de la semaine.



#### CHAMPIONNAT DE FRANCE DE HIP HOP

Orléans a accueilli en avril 2019 le plus grande compétition chorégraphique de Street Dance au monde, une édition qui fête ses 10 ans. Organisée par le Hip Hop International France, la Mairie d'Orléans et OMS, le manifeste a rassemblé 300 danseurs pour constituer l'équipe qui a représenté la France aux championnats du monde pendant 16 jours.



#### 4<sup>e</sup> ÉDITION DU LOIRE ART SHOW

Pendant le mois d'avril 2019, Orléans a accueilli les arts urbains pendant deux week-ends, avec le Loire Art Show et ses expositions dans un lieu atypique, sur le pont de la République, le collège Anatole France.

Pour sa 4<sup>e</sup> édition, la manifestation a changé de format pour devenir festival sur le modèle de l'exposition urbaine. Organisée en partenariat avec l'association 5 axes Bleu qui en a assuré la direction artistique, le Loire Art Show a proposé des expositions de fresques et de graffiti sur camions, des concerts et DJ sets dans le cadre de la programmation Hors les murs, proposée par la Mairie d'Orléans.



#### LES BAVARDS À L'INSTITUT

Monte l'opéra et les bavards, d'Orléans le projet a mobilisé les élèves et les professeurs du Conservatoire. Et le spectacle a connu un grand succès, à l'occasion des quatre représentations données dans la salle de l'Institut. En complément de l'engagement des enseignants et du dynamisme des élèves, ces représentations ont été l'occasion d'un joyeux partage avec le public.

# OBJECTIF 5

## Assurer la sécurité et la tranquillité publique

### ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Les établissements recevant du public (ERP) sont soumis à des règles particulières relatives à la prévention des risques d'incendie et de panique et à l'accessibilité des personnes handicapées et ce quel que soit le type de bâtiment. Le Maire et le Maire-adjoint sont chargés de veiller au respect de ces règles. Dans le cadre de ses pouvoirs de police, le Maire est garant des mesures préventives contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP et doit veiller à l'application de ce règlement dans le cadre de son pouvoir de police spéciale. C'est au Maire qu'appartiennent les décisions d'autoriser ou de refuser la construction, l'ouverture ainsi que la poursuite de l'exploitation des ERP sur le territoire de sa commune. Il est également de la responsabilité du Maire de s'assurer que les ERP implantés sur son territoire appliquent correctement les dispositions en matière d'accessibilité à personnes en situation de handicap.

L'existence technique et assurée par les commissions de sécurité qui procèdent aux visites des établissements dans le cadre de visites périodiques de réception de travaux ou de visites à caractère inspectif. Ces commissions émettent un avis sur leur conformité au regard des règles applicables (ex : avis favorable ou défavorable à la poursuite de l'exploitation, état et péché d'un avis défavorable peut être assorti d'une demande de remise en conformité). La ville d'Orléans relève :

- sur le volet sécurité incendie, de la Commission de sécurité de la Normandie (CCSNI) pour les établissements de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> catégorie et de la Sous-Commission départementale d'accessibilité (SCDA)
- sur le volet accessibilité, de la Sous-Commission départementale d'accessibilité (SCDA)

La réglementation prévoit que tous les ERP doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap (moteur, visuel, intellectuel...). En situations particulières justifiant de dérogation, l'objectif de mise en accessibilité était fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2015 avec la possibilité de décaler un ANRP (après diagnostic préalable) jusqu'au service client, à condition d'être en conformité avec les obligations de sécurité et d'hygiène et notamment des copropriétés tant dans le montage initial des dossiers que pour accomplir les missions. L'accessibilité sur la campagne de travaux des avis rendus la semaine effectue un suivi attentif des prescriptions émises par les commissions de sécurité et des établissements qui ne soient placés sous avis défavorable ou défavorable.

### PRÉVENTION DES NOYADES

À la fin de l'été 2019, la police municipale d'Orléans a mené à nouveau une campagne de sensibilisation au risque de noyade et aux dangers de la Loire. Cette fois-ci, il y a eu de nombreuses manifestations culturelles et sportives organisées sur les quais de la Loire liées aux fortes chaleurs que le France a connus en juin 2019 ont renforcé la nécessité de prévenir les baigneurs et visiteurs qui souhaitent se rafraîchir. La campagne de sensibilisation a permis de rappeler que la baignade en Loire est interdite sur toute la longueur de la ville. En effet, la Loire est qualifiée de sauvage notamment en raison de courant et de fortes marées, rendant la baignade dangereuse. C'est pour cette raison que la Police municipale a conduit à l'insécurité des lieux de baignade et rappelle également quels sont les lieux de baignade surveillés proposés au public.



AXE 4

## FOCUS ACTIVITÉ : SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

-12%  
la baisse des violences conjugales

169  
opérations complètes d'entretien

+131%  
par rapport à 2018, de nouvelles opérations

260  
opérations, soit +13% par rapport à 2018

222  
cambrioles en 2019

- Une activité marquée par la poursuite de la coopération avec la Police Nationale et la gendarmerie lors des missions de coopération comme le Groupement de travail (GDT) de la tranquillité publique, les opérations de coopération avec la Police Nationale et la Gendarmerie pour la lutte contre les vols à l'échelle départementale, les opérations de coopération avec la Police Nationale et la Gendarmerie pour la lutte contre les vols à l'échelle départementale, les opérations de coopération avec la Police Nationale et la Gendarmerie pour la lutte contre les vols à l'échelle départementale, les opérations de coopération avec la Police Nationale et la Gendarmerie pour la lutte contre les vols à l'échelle départementale.

<b>2 492</b> ERP : 445 établissements, classés de la 1 <sup>re</sup> à la 5 <sup>e</sup> catégorie (selon le type de bâtiment).	<b>SCDA</b> (Sous-Commission départementale d'accessibilité) : <b>12</b> relations plénières	<b>SCDA</b> (Sous-Commission départementale d'accessibilité) : <b>12</b> relations plénières
<b>CSAO</b> (Commission de sécurité de l'établissement d'Orléans) : <b>26</b> relations plénières	<b>SCDS</b> (Sous-Commission départementale de sécurité) : <b>20</b> relations plénières	<b>SCDA</b> (Sous-Commission départementale d'accessibilité) : <b>231</b> questions à l'ordre du jour
<b>122</b> visites (sur bords, inspections ou de réception de travaux)	<b>27</b> visites	
<b>6</b> ERP sous avis défavorable à la poursuite de l'exploitation d'un établissement	<b>5</b> ERP sous avis défavorable à la poursuite de l'exploitation d'un établissement	



Promouvoir et préserver  
la solidarité

Bien vivre  
sa ville

axe 4



#### POUR UNE VILLE PLUS PROPRE

Orléans a lancé début 2019 une grande campagne de lutte contre les incivilités sur la voie publique. Associée et soutenue par la municipalité, elle vise à sensibiliser les citoyens, à collecter des encombrants et à sanctionner, la campagne vise un changement des comportements pour une plus grande propreté de l'espace public. Ces actions complémentaires visent à limiter les déchets, les mégots, les déjections canines ou encombrants abandonnés sur la voie publique. Abandonnés, qui figurent désormais dans la catégorie des infractions et sont donc soumis à sanction.

1 152  
partenaires de mouvement  
d'encombrants au profit  
de 150 tonnes

124  
appels de vente de  
déchets

+ de 200  
tonnes de sacs ou de cartons

+ de 50  
infractions

EN VILLE  
VOUS NE  
RAMASSEZ PAS  
LA GROSSE  
DE VOTRE CHIEN ?  
VOUS SEREZ  
FACTURÉS  
135 €

EN VILLE  
VOUS JETEZ  
VOS MEGOTS  
PAR TERRE ?  
VOUS SEREZ  
FACTURÉS  
135 €

EN VILLE  
VOUS VOUS  
DÉBARASSEZ  
DE VOS CARTONS  
DANS LA RUE ?  
VOUS SEREZ  
FACTURÉS  
135 €

#### Moyens mobilisés :

- Création d'une brigade anti-incivilités, création de trois postes
- Nouvelle formation : accompagnement sur appel 800 de + temps d'entretien.
- Entretien systématique des sacs latéraux sur les poubelles.
- Fourniture des sacs, sensibilisation, l'animation de la démarche (agents de propreté, agents de nettoyage, suivi administratif...)

#### Premiers résultats :

- En contre-ville sur 23 points, nous identifions 100 kg de déchets sauvages incriminés.
- 21 ont été déviés en termes de fréquence et de volume et 1 a totalement disparu.
- A l'ouest, sur 10 points noirs, 7 ont été vidués favorablement.

Promouvoir et préserver la solidarité

# OBJECTIF 1

## Privilégier la solidarité entre générations

### FAVORISER LE LIEN SOCIAL ET L'OUVERTURE SUR L'EXTÉRIEUR POUR LES ANIÉS

La Ville organise tout au long de l'année des animations pour les Orléanais initiés, présentés dans un agenda des Aniés diffusé à 10 000 exemplaires et accessible sur Internet. En 2019, 79 animations ont été proposées (dans le cadre Agenda des Aniés et 11 dans le cadre des festivals de fin d'année).

Parmi ces animations, 10 après-midis autour des jeux de société ont été proposés (197 participants) ainsi que 19 rendez-vous culturels (107 participants).  
Que ce soit au travers du développement de animations et des activités proposées, une attention particulière est accordée aux personnes âgées, à travers des ateliers, des ateliers publics, par exemple, huit rencontres, réalisées ou en

invalides, aidant à l'organisation des animations et à l'accueil du public, en qualité de collaborateurs bénévoles. De même, 6 stagiaires ont été accueillis sur le pôle animations du service des Aniés en 2019.  
Par ailleurs, le dispositif CoMoDom lancé en septembre 2018 a été poursuivi en 2019. Mis en œuvre en partenariat avec Réseau Citien AgéSolid, CoMoDom propose des

visites de convivialité aux personnes les plus isolées. Malgré une campagne massive de communication, ce dispositif peine à séduire du fait du nombre insuffisant de bénévoles pour assurer ces visites.  
Enfin, les Conventions d'Objectifs ont été reconduites avec les Associations la Ville d'Orléans et la Fédération des Clubs Seniors pour la période 2019-2021.



### FACILITER LE MAINTIEN À DOMICILE

Le Centre local d'information et de conseil conseille les personnes âgées dans leurs démarches au quotidien et favorise ainsi leur maintien à domicile. Les personnes âgées, leur famille, leur entourage peuvent y trouver des informations gratuites dans tous les domaines : aides à domicile, réseaux santé, accès aux droits, structures d'accueil.

Par ailleurs, le service de portage des repas s'adresse aux personnes de 60 ans et plus ou se trouvant dans une situation permanente ou temporaire de handicap. En 2019, 10 835 repas ont été livrés à 286 bénéficiaires. Quant aux services de téléassistance, ils concernent 303 abonnés.  
Par ailleurs, le CAS d'Orléans assure la gestion et l'animation de deux Résidences Autonomes qui accueillent 120 résidents.



### SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE

Avec 1 500 associations qui contribuent activement à l'enrichissement territorial, Orléans bénéficie d'un tissu associatif très développé et particulièrement dynamique. Avec l'appui des trois lieux d'accueil dédiés, la Mairie d'Orléans contribue à faciliter et développer les activités des associations sur la commune, en les renseignant sur les questions liées au fonctionnement des associations, en aidant et informant les associations sur la création d'associations et sur les relations avec la collectivité. La Mairie met à leur un Espace associatif local permettant au public d'obtenir des renseignements sur la vie associative locale.

- Les lieux d'accueil proposent un ensemble de services facilitant les activités et le développement associatif : possibilité de bénéficier d'une aide sociale avec mise à disposition d'une boîte aux lettres, mise à disposition de matériel, information et aide pour constituer ou formaliser un association...
- En 2019, la maison des associations Sainte-Catherine a reçu 30 365, avec une semaine éphémère de nombreuses animations. Inaugurée en 1989 avec 72 associations affiliées, la maison des associations est accueillie désormais 300 et accompagnée les Orléanais au quotidien.
- Enfin, l'entrée en fibre organisée chaque année en septembre est un événement incontournable du tissu associatif Orléanais pour sa 17<sup>e</sup> édition, l'événement a porté sur le thème de la laïté, en lien avec le Festival de Laïté.
- La maison des associations Ste-Catherine
- La maison des associations La Source
- L'espace Olympe de Gouges

### ADAPTER SON HABITAT

Pour accompagner les seniors dans le processus de l'entretien de leur habitat, une journée d'information a été organisée le 25 mars par le CAS, AG 28, La Mondiale, Orléans Métropole, l'Association Act'Act' (Association pour l'Accompagnement et l'habitat urbain) et les Bénévoles de l'Orléanais. Cette journée a permis d'aborder diverses thématiques comme la santé environnementale, l'amélioration et l'adaptation du logement, les nouvelles technologies qui facilitent le quotidien à domicile.



### FOCUS ACTIVITÉ: RELATIONS PUBLIQUES ET VIE ASSOCIATIVE

#### Missions

La gestion des élections et événements de la Ville, la Métropole de la Vie associative au sein des trois maisons des associations (St-Sainte-Catherine, La Source et espace Olympe de Gouges).

- 30 000 visiteurs à l'entrée en fibre
- 350 associations
- 26 550 heures de réunions et 44 expositions organisées dans les maisons des associations
- 69 758 visiteurs à l'FRH de Gouges dont 1 208 lors des Journées européennes du patrimoine
- 30 visites pédagogiques pour 11 000 élèves

#### Faits marquants

- 17<sup>e</sup> édition de l'entrée en fibre (le 7 septembre)
- 3<sup>e</sup> D'intermunicipale de la Métropole des associations Sainte-Catherine (sept)
- Ère du samedi d'Age 11 de 13 villes June En, initiée d'automne en 2019
- Vote de l'intermunicipale de la Vie associative avec une délégation de 110 personnes pour célébrer le centenaire du partage d'Orléans pour la ville de Vauquois
- 7<sup>e</sup> festival associatif organisé par la maison des associations de La Source (23 octobre)
- 2 Journées d'accueil pour les nouveaux habitants



12,360 M€

de subventions versées aux associations en 2019 (montant en baisse par rapport à 2018 du fait du transfert de compétences à la Métropole pour les clubs OLB et USO)

550 associations présentes pour l'entrée en fibre



## ORLÉANS SE SOUVIENT

Mfin de célébrer les 100 ans d'ambit qui lient Orléans et le village de Vaquois dans la Meuse, un voyage mémoriel s'opère à tous a été organisé le 25 juin à Vaquois. Durant la Grande Guerre, les troupes du 9 corps ont combattu pendant deux ans et un grand nombre d'Orléans ont combattu et péri à Vaquois, village totalement détruit par la guerre de trins.

Aussi, en août 1919, la Ville d'Orléans est devenue la maraine de guerre de la commune de Vaquois.

La journée mémorielle de juin 2019 a été l'occasion, pour la délégation orléanaise constituée d'Orléans, d'anciens combattants, de membres de la musique municipale d'Orléans ainsi que de membres du conseil municipal et de l'administration d'Orléans de valancer la solidarité orléanaise

d'Orléans vers Javis de Vaquois et d'honorer la mémoire des nombreux Orléans tombés lors des combats en Argonne. Des anciens et G-fingés (héritiers de Vaquois) ont participé ensemble à la visite de la Butte de Vaquois, aux cérémonies commémoratives, au dévoilement du nouveau bas-relief, au spectacle et au spectacle mémoriel de Vaquois et à un spectacle mémoriel.

A côté de ce grand rendez-vous, la Ville d'Orléans a soutenu d'organiser les cérémonies commémoratives officielles annuelles et de soutenir les actions mémorielles menées par les associations (conférences, expositions, concerts...)

- Autrichiens en guerre : accompagner les vivants et les morts (25-26-27 mai)
- Au-devant de Gennevilliers (28 mai)
- Maitres Genevois (27 et 28)
- Les femmes dans la Résistance et la contre-évasion en France (16 décembre)

110  
jeu d'échecs jusqu'à présent

le 11 novembre, la cérémonie s'est déroulée en lien avec l'Éducation Nationale à la participation de plus de 200 enfants des écoles d'Orléans, qui ont chanté la Marseillaise de la cérémonie.

Enfin, la Ville d'Orléans poursuit le programme de restauration des plaques commémoratives et des monuments, engagé dans le cadre, notamment, des ateliers de commémoration.

# OBJECTIF 2

## Lutter contre l'exclusion



24 089  
contacts pour les trois agences  
dont 20 476 accueils physiques

3 522  
accueils téléphoniques

92  
autres (outilleurs mail)

### LA QUALITÉ DE SERVICE ET LA RÉDUCTION DE LA FRACTURE NUMÉRIQUE UNE PRIORITÉ

Le CCAS de la Ville d'Orléans, qui contribue à la politique sociale d'Orléans a choisi de mettre en œuvre les engagements de la Charte Maitre pour la qualité des accueils de ses publics mais aussi de ses agents. Dans le prolongement des actions 2018, les aménagements des locaux et de la signalétique ont été réalisés, l'accueil de 20 agents, la Source, l'Équipe sociale. En 2019 ont été engagés des travaux permettant la création de salles polyvalentes pour les agents. Une réflexion est en cours pour améliorer l'accueil et la signalétique de la rue Blanche ainsi que la création de espaces d'accueil.

Après l'ouverture d'un point Digital piloté par l'association Action à l'Agence sociale de la Source pour faciliter l'accès au numérique pour le plus grand nombre, l'Agence compte ouvrir un point d'accès au numérique.

En 2019, 465 personnes ont été reçues à l'Agence par un médiateur numérique.

Parmi les missions du CCAS (figure aussi la détermination des personnes sans abri), 1 075 demandes traitées (640 en 2018). Depuis 2018, une nouvelle offre de service a été proposée aux personnes domiciliées avec un accompagnement court, lors de la première domiciliation, pour accéder aux premiers droits dans le but de limiter le non-recours aux droits: 91 personnes ont été accompagnées.

### ACCOMPAGNER DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Le service solidarité insertion professionnelle du CCAS assure l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA, en lien avec le Centre d'insertion par le travail (CIT) de la Ville d'Orléans. 942 personnes ont été orientées vers le dispositif de co-accrément particulier avec des conseillers professionnels dédiés de Pôle Emploi pour des personnes en insertion professionnelle mais dont la situation sociale reste fragile.

### AIDES SOCIALES ET DOMICILIATION

Les agents d'accueil du service solidarité et insertion sociale du CCAS répondent et instruisent les demandes d'aide sociale (premier appel en charge de l'aide ménagère, des frais de séjour en établissement pour personnes handicapées ou pour personnes âgées), les dossiers d'allocation personnalisée d'autonomie ou d'allocation de solidarité pour les personnes âgées... Cette activité a représenté 313 dossiers instruits pour 2019 (310 en 2018).

Le CCAS a accueilli également des demandeurs de 1 530 étrangers en 2019.



## DÉVELOPPEMENT SOCIAL DU TERRITOIRE

Le service social travaille avec de nombreux partenaires en particulier sur la désinstitutionnalisation, l'inclusion numérique ou encore l'accès aux droits, la culture ou encore la santé. Ainsi, la Charte Solidarité a été révisée deux fois par an 17 associations à caractère social. Une affiche à destination du public est produite, recensant les dispositifs existants.

En 2019, la convention avec l'association Culture du Cœur a été renouvelée et des actions collectives, notamment lors du Festival de Laine, ont été mises en place ainsi qu'une convention avec les habitants du Cœur et Dôme.

## ACCOMPAGNER LES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

L'équipe Solidarité a été présente visible sur un dispositif qui intervient dans le cadre des aides financières dispensées par le CCAS d'Orléans. Créé en 1998, il s'adresse aux Orléanais installés depuis au moins trois mois et rencontrent des difficultés budgétaires. Cet outil leur permet d'acheter des produits d'alimentation, ainsi qu'un complément en produits d'hygiène et d'entretien ainsi qu'une aide pour le paiement de la taxe d'habitation. L'économie ainsi drapée par le service social permet aux personnes, les d'entretiens réguliers avec les travailleurs sociaux.

Des ateliers collectifs sont régulièrement organisés au sein de l'équipe Solidarité dans un esprit de partage et de discussion. Ces actions mettent en valeur les compétences et les savoir-faire des participants et permettent ainsi de restaurer la dignité de soi.

En 2019, 316 familles (dont 98 nouvelles) ont bénéficié de l'équipe Solidarité, soit 313 personnes. 71 personnes ont participé aux 7 ateliers collectifs (cuisine, loisirs, échange de savoirs, accès aux droits, ...)



## AGIR POUR LES PLUS DÉFAVORISÉS

Le CCAS et la Ville accompagnent le bébé Orléanais dans son projet de reconversion. Une convention bipartite a été signée en 2019 formalisant l'appui financier apporté.

## ACCUEIL DES ENFANTS DE FAMILLES EN SITUATION PRÉCAIRE

Par mise répondante aux demandes des familles bénéficiaires des minima sociaux en parcours d'insertion sociale et professionnelle, le CCAS a développé un programme de réinsertion sociale et professionnelle d'un enfant, d'un parent orienté par l'État dans le cadre d'une reprise d'activités ou d'une entrée en formation. En 2019, 17 enfants ont été accueillis.

De même, dans le cadre de la convention de partenariat avec le Comité départemental, 27 enfants ont été orientés par le service l'insertion maternelle et infantile et accueillis au sein des crèches collectives.

## ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour assurer l'accueil des enfants en situation de handicap, un dispositif est financé par le CCAS, permettant l'intervention d'une psychologue et d'une psychomotricienne, en appui au pédagogue de crèches et aux équipes.

En 2019, les structures petite enfance de la Ville ont accueilli 13 enfants avec une reconnaissance MDPH. 13 enfants ont eu besoin de temps d'attente avant de rencontrer avec leur famille, par l'équipe paramédicale composée d'une infirmière puéricultrice, d'une coordinatrice du dispositif, d'une psychologue et d'une psychomotricienne, qui travaillent en appui à l'équipe pédagogique de crèches. 3 enfants ont été vu pour des protocoles d'accueil individualisés (PM) médicaux par la pédagogue de crèches.

Pour renforcer la qualité de son accueil, le CCAS d'Orléans a été partenaire de l'atelier « Enfants spéciaux » à l'Hotel de la Ville, qui accueille des enfants présentant une déficience intellectuelle et leur propose un accompagnement éducatif, social, médical et paramédical, ainsi que psychologique. La collaboration entre les deux structures contribue à la professionnalisation des agents de la petite enfance dans la prise en charge des enfants en situation de handicap accueillis.

## UN LIEU D'ÉCOUTE POUR LES PARENTS

Afin de contribuer à réduire parents enfants grâce à l'école et à l'échec, le lieu d'accueil « enfants-parents (OAP) » accueille des parents et leurs enfants ou prépare des rencontres avec des professionnels rencontrés. Ces-ci permettent de rompre l'isolement et d'accompagner ou de soutenir les parents dans leur fonction parentale. En 2019, Chacoline a proposé 70 séances d'accus desquelles 298 parents et 894 enfants ont été accueillis (pédagogues et 431 enfants différents).

## ACCUEILLIR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

Dans le cadre de son plan dédié aux femmes victimes de violences conjugales, le CCAS de l'Orléans a lancé fin 2019 un appel à projets s'adressant aux associations, et consacré la mise à l'abri et l'accompagnement social des femmes victimes de violences conjugales. Si le CCAS travaille sur cette question depuis plusieurs années, le Grenelle entre les violences conjugales, fait apparaître la nécessité de déployer davantage de places d'hébergement. Suite au constat du manque de places en structures d'accueil d'urgence dans le département et de la difficulté pour les dispositifs actuels d'accueillir dans l'urgence la nuit ou le week-end, l'appel à projets pour objectif de la réorganisation initiale locale aboutissant, un comité de des « adresses-refuges » a été mis en place, à l'initiative d'un centre d'accueil de plusieurs appartements à Orléans.

## UN CONTRAT DE VILLE POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Coordonné par la Métropole, le Contrat de ville d'Orléans concerne les quartiers prioritaires de Magonne, La Source et des Boscobelles. Il permet de financer des projets de tous ordres à l'ensemble de ces quartiers habitants de ces quartiers.

Ce contrat a été signé en 2019 par un représentant des collaborateurs entre les services prévention des quatre communes concernées par le Contrat sur le territoire métropolitain. En effet, suite au passage du service de prévention d'Orléans, une mutualisation des outils de médiation a été réalisée dans un objectif d'une plus grande efficacité. Un travail similaire se poursuit avec les associations et centres sociaux impliqués dans le Contrat de ville. Dans le même démarche d'efficacité et de stabilité, le 16, 2019 a vu le démarrage de conventions pluriannuelles avec des structures intervenant dans les champs prioritaires de l'emploi et de la formation. En parallèle, le processus de décision de versement des fonds à ces structures a été accéléré.



Pour ce qui concerne les projets financés, les quatre communes de La Source bénéficient désormais du label « Cité éducative » permettant d'accompagner les actions éducatives et d'abandonner scolaires et leur environnement afin d'accompagner chaque enfant dès son plus jeune âge vers l'insertion sociale et professionnelle. Et sur le quartier des Boscobelles, l'accompagnement des parents d'élèves mettra à disposition à l'apprentissage de la langue et une aide financière à vie le plus multipliant les liens entre habitants.

## LES RV DE LA SANTÉ DANS LES QUARTIERS



Chaque année, deux rendez-vous de la santé sont organisés dans les quartiers prioritaires. En 2019 s'est tenue une conférence sur le thème scolaire dans le quartier des Boscobelles et une autre à l'Agènerie concernant l'accès à l'assurance maladie.

## RENOUVELLEMENT URBAIN : LA DEUXIÈME PHASE D'AMARRAGE

Le 13 septembre 2019, Orléans Métropole a permis de projeter les Villes d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle, les habitants sociaux. Enfin, le Bignon Centre-Val de Loire et l'ANRU ont lancé la concertation publique des projets de renouvellement urbain d'Orléans Métropole. Pour Orléans, cette concertation concerne les quartiers de la Source et La Source. Ces quartiers sont inscrits au nouveau programme national de renouvellement urbain (PNRU) de l'Agence nationale pour la rénovation

urbaine (ANRU), un programme national permettant de pérenniser les moyens pour engager ou poursuivre les transformations urbaines des quartiers populaires.

Pour co-construire ce programme de renouvellement urbain, une démarche de projet a été mise en place, associant étroitement les habitants de chaque quartier et les acteurs locaux, comme les associations ou le conseil d'agglomération. Le projet de renouvellement urbain, en articulation avec le Contrat de ville, ne se cantonne pas à l'urbanisme mais aborde également les questions d'éducation, de réinsertion sociale, de tranquillité publique, de développement économique et de mixité sociale.

### D'urgence

Situé au Nord-Est d'Orléans, le quartier de La Source a longtemps souffert d'un certain déclin. La mission de service de la seconde ligne du tramway en 2012 a permis de positionner le quartier à seulement 30 minutes de la cathédrale, favorisant ainsi de façon durable sur la ville.

Cette nouvelle étape de la transformation de La Source donne l'opportunité de miser sur la réqualification engagée à l'échelle de la concertation territoriale de l'agglomération avec l'ambition de renforcer l'attractivité du quartier et d'améliorer durablement les conditions de vie de ses habitants. Il s'agit



de « fabriquer des possibles », c'est-à-dire la mise en résonance des ambitions du quartier autour de notions de « fabriques », et du développement de services et d'équipements complémentaires. Fort d'un Campus des métiers composé de quatre CFA, d'un nouvel équipement économique (à venir), de logements étudiants et de nouveaux programmes à échelle humaine, la « fabrique entrepreneuriale », une fabrique pour se former, pour habiter et pour se cultiver. Ce second programme de renouvellement urbain se concentre principalement sur l'habitat et le logement avec l'ambition de favoriser le parcours résidentiel et la qualité d'habitat.

Des premières opérations ont déjà débuté : la construction de 10 logements sur le Clos Notre-Dame (démission de 200 logements dans le secteur Wilhite), l'inauguration de l'espace Marie Claire Lévy le 26 octobre 2019 et l'installation de l'Association ALA, l'installation et réhabilitation de 40 logements de la résidence Jura Dufour et l'inauguration de la convention d'auto-habitation accompagnée avec l'association des Compagnons Bâtisseurs pour permettre à des ménages de cette résidence d'améliorer leur cadre de vie, mais aussi d'acquiescer un savoir-faire à travers la rénovation de leur logement, notamment publiques pour les réqualifications des rues du Nécrotin et de la Source.

De même, l'opération « Décroche ton quartier » a permis de proposer aux enfants de

PASBQO pendant les vacances scolaires, des ateliers de présentation des techniques de dessin sur le thème du développement durable, de la gestion des déchets, de la biodiversité.

### La Source

Pour occuper cet espace de façon opportuniste de poursuivre la réqualification engagée à travers le grand projet de ville, le projet d'articulation autour d'activités : le développement du quartier, l'habitat, les équipements et services, l'investissement et les activités économiques et commerciales. Cette opération de renouvellement urbain « ANRU 2 La Source » vise à positionner le quartier en tant que pôle principal du sud de la métropole, en connectant le quartier au pôle recherche au CRO et à l'Université qui font partie, dans une vocation affirmée, du cœur de « Nature et Savoirs », deux axes majeurs du quartier, marquant d'ailleurs.

Les premières opérations ont débuté : aménagement des abords de l'école Jean-Baptiste, réhabilitation de logements dans le secteur Maboiss, construction du Centre commercial Bâtisse 3, travail avec Polytech pour recenser les infrastructures et activités sportives disponibles dans le quartier... La réqualification et l'aménagement de la dalle sont un objectif prioritaire du nouveau programme de renouvellement urbain.

## LA SOURCE NATURE & SAVOIRS

Cinq copropriétés situées sur le site représentent environ 564 logements qui connaissent une vitualité et une diversification importante. Le programme doit permettre leur modernisation complète et durable, avec une réaffectation des immeubles et des logements, mais aussi des espaces extérieurs des copropriétés. Ces interventions offrent aux habitants de meilleures conditions de vie et travaillent sur l'image du quartier.

En parallèle, l'opération « Décroche ton quartier », menée avec les enfants de PASBQO a permis de mener pendant les vacances scolaires des ateliers de dessin et de peinture de techniques de dessin et de peinture de décoration des déchets de biodiversité.

Enfin, la mise en œuvre de l'opération de rénovation de la dalle a été organisée le 2 mai 2019 en lien avec l'association QMS Polytech, le lycée Vatawa et les résidents de l'opération. Elle avait pour objectif de sensibiliser les habitants à l'environnement avec des ateliers conçus comme le ramassage des déchets par des équipes de bénévoles et des équipes de



### LA SOURCE FÊTE LA SOLIDARITÉ

Même en valeur le travail réalisé par les associations et les bénévoles sur le terrain mais aussi sensibiliser les habitants à l'engagement pour le bien commun, la vocation de la fête de la solidarité organisée par Besolgo tomorrow, le mardi 28 et 29 octobre. Mise en œuvre en juin 2022 dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2021, cette opération de solidarité a permis de présenter les missions et actions de neuf associations locales mais aussi susciter le débat sur les conditions de vie dans le quartier lors d'un débat ou encore d'animer le quartier lors d'une soirée festive.

### « UN JOUR, TU VIEILLIRAS... » AU FESTIVAL DU FILM DE COUMAR

Le film fiction d'Édouard Coubert, réalisé par le CCAS d'Orléans a été projeté le 28 octobre 2019, dans le cadre du Festival du film de Coumar « 7 jours pour le 7<sup>e</sup> acte ». Plus de 500 personnes ont assisté à la projection de ce film qui évoque l'isolement, les difficultés, des amis dans leur quotidien, les souffrances, leurs joies, le rôle des aidants ou encore les solutions qui existent. Ce projet a permis de mettre en lumière ce problème, de susciter la réflexion et les échanges auprès du plus grand nombre.

Plus de 400 projets de films se sont déroulés dans de nombreuses communes francophones ou aient un centre francophone dans des associations de lutte contre l'isolement, dans des lycées professionnels, des résidences autonomes ou dans des EHPAD...

+ de  
10000  
spectateurs ont visionné le film  
« Un jour tu vieilliras... »



### L'ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUS

Pour que le développement culturel et sportif de la Ville d'Orléans s'attache à accorder une place à toutes les expressions culturelles, Orléans veille également à s'adresser à tous les publics par le biais de la loi, le soutien aux projets qui lui sont proposés, une facilitation non discriminatoire et un accompagnement des publics les plus fragiles. Ainsi un legs public peut avoir accès aux établissements culturels, aux actions lors des musées en centre-ville comme dans les quartiers périphériques. Par exemple, le jeune public fait l'objet d'une attention particulière au Théâtre GrandPère, au Conservatoire, dans les médiathèques et les musées, dans les quartiers.

De même, plus de 1500 places de concerts ou de rencontres sportives sont offertes aux associations en particulier celles proches d'un public éloigné de la culture et des compétitions sportives. La démarche vise à accompagner ceux qui sont les plus éloignés de ces événements pour les raisons diverses : économiques, sociales, familiales, judiciaires ou sanitaires. Ces places sont ensuite redistribuées par les acteurs locaux : partenaires (Slovak, ANA, A3300, Institut Serenno, Pérennité, Bébassik, Service des Arts, Culture du Coeur, Badaboum, JAW, Autisme Loiret, Espoir21, Tismania 21, Résidence orléanaise). La proposition de repenser cette démarche de démocratisation de la culture s'adresse à tous les acteurs de la vie nocturne.

### AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ

Composé de 17 membres représentant les associations œuvrant dans le domaine des handicaps, la commission communale d'accessibilité accompagne la Ville pour les aménagements urbains, les adaptations nécessaires à l'accueil de publics dans les différents établissements municipaux. En 2019, la commission a travaillé notamment sur le projet expérimental d'audiopod.



une solution d'audiopod sur smartphone pour le guidage et l'accès à différents infrastructures, adaptée à l'écran, et contribue sur l'ensemble des thématiques : accueil du public, démarches administratives, travaux de voirie, transports publics, culture). Les bénévoles des associations de la commission se sont aussi fortement investis dans le festival de l'été en associant du 18 au 22 septembre un accès privilégié de toute personne en situation de handicap.



**UNE PREMIÈRE ANNÉE DE MANDAT BIEN RYTHMÉE POUR LE CMJ**

Installé en octobre 2019, le nouveau Conseil municipal de jeunes de la Ville d'Orléans a dressé, lors de sa deuxième séance plénière le 25 septembre 2020, le plan de sa première année de mandat et de lancement de ses projets retenus sur lesquels il travaillera jusqu'en 2020 :

- Organisation de stands de réalité virtuelle dans les musées d'Orléans avec un premier stand prévu à l'Hotel Cabot - musée d'histoire et d'archéologie.
- Organisation de jeux pour sensibiliser aux enjeux de l'éco-citoyenneté et de l'éco-citoyenneté et du développement durable avec un événement en 2020 sur la place de la République et des défis à réaliser pendant 7 jours sur le thème de la Ville d'Orléans : gestion de l'énergie, eau, euro-péri et des infrastructures européennes.

pollution de l'air, animation responsable, gestion de l'eau, gestion des déchets et pollution de l'eau.

- Organisation d'un concours de talents entre collèges.
- La mise en place d'une campagne de communication sur l'usage du vélo et le partage de la chaise.
- L'organisation de places de stage pour des jeunes de la région d'Orléans.
- Organisation de plusieurs tournées d'activités inter-collèges.

De plus, les jeunes conseillers ont participé aux cérémonies du 11 novembre et à la journée du souvenir en avril. Ils ont initié leurs homologues tourangeaux pour un partage d'expériences et de pratiques et concerté un jumelage avec le CMJ de Tours. Ils sont également allés à Bruxelles au titre de l'Union européenne pour discuter et renforcer le partenariat de la Ville d'Orléans et des infrastructures européennes.

**50** nouveaux élus

**9** collèges publics et privés d'Orléans

**28** filles et **22** garçons

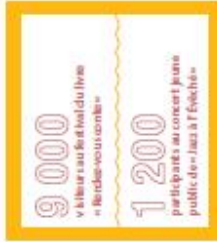
**6** projets parmi 120 idées

**FAVORISER L'ÉDUCATION ET L'ÉPANOUISSEMENT DES JEUNES ORLÉANAIS**

Tous les été, le pôle prévention réagit et propose, en lien avec les habitants, les associations et les partenaires de animations pendant tout l'été et pour toute la famille. L'été branché est gratuit et propose aussi des ateliers éducatifs et des ateliers d'été à destination des jeunes.

Pour les mercredis du temps scolaire, les ateliers ludo-éducatifs (ALE) permettent aux enfants de s'initier au sport, à des activités artistiques, aux langues vivantes, aux sciences, à la citoyenneté ou encore à l'environnement. Accessibles aux élèves diplômés, ils ont vocation à développer la curiosité des enfants et à favoriser leur épanouissement.

Plus globalement, la Ville mène de nombreuses actions pour développer l'éducation artistique et culturelle des jeunes. Ainsi, une vingtaine de dispositifs sont proposés tout au long de l'année : Festival du livre « Rendez-vous écrits », opération « Conte illustré ou encore » L'art et le dessin dans ma classe ». Sans oublier le concert offert au jeune public dans le cadre du festival « Jazz à l'Évêché ».



**ORLÉANS MOUV**

Pendant les vacances scolaires, les ateliers de l'été, l'été branché propose un stage sportif aux jeunes des quartiers qui ne sont pas actuellement attractés à l'animation. Ces ateliers multiples pour les adolescents contribuent à l'intégration et à l'éducation par le sport. Elles facilitent l'accès à la pratique sportive pour des jeunes qui ne pratiquent pas régulièrement de sport, et développent la confiance en soi, la mobilité sociale, le développement de l'autonomie et la citoyenneté des jeunes avec les activités de nombreuses proposées par les associations.



**UN CONSEIL ORLÉANAIS DE JEUNES**

Mis en place en 2018, le Conseil orléanais de jeunes (COJ) a connu sa première année complète en 2019. Il réunit tous les deux mois plus d'une vingtaine de jeunes Orléanais volontaires, qui souhaitent s'impliquer pour leur ville.

Instance de démocratie participative et consultative à destination des jeunes, le COJ est ouvert à tous les Orléanais âgés de 16 à 28 ans : jeunes travailleurs, étudiants, demandeurs d'emploi, sportifs, musiciens, membres d'associations... Il leur offre la possibilité de se rencontrer, d'échanger et de devenir membres actifs de leur ville.

Promouvoir  
et préserver  
la solidarité

axe 5



Le COJ a proposé en 2019 un projet dans le cadre du budget participatif porté par la Mairie d'Orléans : l'installation de ruches sur les toits d'Orléans. Le projet a été retenu par les Orléanais et les ruches ont été installées sur le toit d'Orléans Métropole (Placédu 6 juin 1944).

#### ENCOURAGER LA PRATIQUE DU SPORT

Encadré par des éducateurs sportifs, maint-cipaux (EMIS) scolaires, a été initié et aux jeunes de 4 à 16 ans. Ils leur permet de découvrir et de vivre à des activités sportives dans plus de 30 disciplines différentes. Tout d'abord, les éducateurs sportifs se sont appuyés sur le plaisir de l'élève, d'une culture sportive allant de la pratique à l'approche ludique, rencontres et échanges entre jeunes. Les activités se pratiquent à l'amateur et n'ont pas de visées sportives.

#### L'EMIS

50 sections annuelles

455 enfants inscrits

64 places ouvertes chaque semaine pendant les 3 plus vacances

100 places ouvertes chaque semaine pendant l'école réparties sur 3 pôles dont l'île Charles Magne

#### AUBERGE DE JEUNESSE

Dans le cadre de son programme multi-écoles 2020 sur les bords de Loire, l'Auberge de Jeunesse a accueilli 1660 jeunes en 2020, répartis en 664 nuitées collectives et 2093 nuitées individuelles sur le site temporaire des Ombreuses à la Source au sud d'Orléans. L'Auberge de Jeunesse a obtenu en 2019 le Label « Avenir » de la Ligue de France.

#### FOCUS ACTIVITÉ: JEUNESSE ET SPORT

2 000 spectateurs lors de la 15<sup>e</sup> édition de l'Open de tennis

40 robots présentes et 300 joueurs à la Coupe de France de football

3 500 participants à la Course des 3 Jours d'Orléans

7 000 participants au Véticotour

200 athlètes de 37 nations représentés à la Coupe du monde de saut à l'élastique

10 ans de la Soirée Jeunes dans le Centre de la Ville

1<sup>er</sup> prix de la Coupe de France de Football

1<sup>er</sup> prix de la Coupe de France de Football

#### Missions

Le soutien et l'organisation des événements sportifs d'été et de nuit.

#### Faits marquants

- Soirée événements sportifs : Open de Tennis, Open de Badminton, Tournoi de Tennis de Table, Tournoi de Tennis de Table, etc.
- Organisation et soutien d'événements pour le jeune public : Soirée Jeunes, Tennis, Hip-hop, etc.

60



6

axe

# Préparer l'avenir et devenir une ville résiliente

RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE

Créée en mai 2017, la Réserve communale de sécurité civile pour mission d'apporter soutien et assistance aux populations en cas d'événements majeurs. Elle est composée de 80 bénévoles, qui peuvent être mobilisés en cas de crise, pour aider la population et épauler les services municipaux.

En 2019, les réservistes ont contribué à être formés et entraînés régulièrement. Ils ont été mobilisés lors des deux épisodes caniculaires de fin juin, pour accueillir et tenir les lieux froids de la Ville et participer à l'appel de personnes volontaires au CCAS de Orléans. La réserve communale a aussi été engagée lors de la journée de sécurité civile du 7 novembre 2019, simulée par un accident de transport de matériel dangereux, en participant à la mise en place et à la tenue d'un centre d'accueil des personnes évacuées et à la mise en place et à l'entretien périmètre de sécurité.

Afin d'améliorer l'effectif de 80 bénévoles, quelques nouvelles recrues sont venues compléter la réserve pour compenser les démissions liées à des déménagements ou contre-arrêts professionnels ou nouvelles.



PARTICIPATION AU DISPOSITIF D'ALERTE

Sous-axe innovations du printemps 2014, Orléans Métropole a initié des ateliers de concertation de sécurité civile, pour la mobilisation des membres du poste de commandement de la Ville, des membres des services internes, communales, départementales, départementales et de la Ville a été formé à l'utilisation de ce système.

En 2017, la révision complète du Plan communal de sauvegarde (PCS) a impliqué l'ensemble des directions et services de la Ville. Ce plan est désormais multi-branches, volontaire et intègre la nouvelle organisation de la collectivité, notamment en termes de modalités de coopération identifiées suite à l'ordonnance de 2016 sur tous les réseaux et tous les axes d'exécution de sécurité civile. En 2019, Orléans a organisé un exercice de transport de matériels dangereux impliquant la Ville, la Métropole, la réserve interne de sécurité civile et la réserve communale de sécurité civile. Un second exercice organisé par la Métropole, sur le territoire de Saint-Jean de Braye, a permis d'évaluer des moyens d'Orléans aux côtés de ceux des communes directement concernées de la région.

En 2019 le DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs) d'Orléans a été totalement revu et mis à disposition de la population dans les magasins en vision papier. Il est aussi disponible en téléchargement sur le site internet.



RÉVISION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

En 2017, la révision complète du Plan communal de sauvegarde (PCS) a impliqué l'ensemble des directions et services de la Ville. Ce plan est désormais multi-branches, volontaire et intègre la nouvelle organisation de la collectivité, notamment en termes de modalités de coopération identifiées suite à l'ordonnance de 2016 sur tous les réseaux et tous les axes d'exécution de sécurité civile. En 2019, Orléans a organisé un exercice de transport de matériels dangereux impliquant la Ville, la Métropole, la réserve interne de sécurité civile et la réserve communale de sécurité civile. Un second exercice organisé par la Métropole, sur le territoire de Saint-Jean de Braye, a permis d'évaluer des moyens d'Orléans aux côtés de ceux des communes directement concernées de la région.

En 2019 le DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs) d'Orléans a été totalement revu et mis à disposition de la population dans les magasins en vision papier. Il est aussi disponible en téléchargement sur le site internet.

RSQUE LIÉ AUX CAVITÉS SOUTERRAINES

En 2019, 18 dossiers de mouvements de terrains ont été déposés volontairement, le dépôt est aussi régulièrement effectué par l'entreprise civile, pour la mobilisation des membres du poste de commandement de la Ville, des membres des services internes, communales, départementales, départementales et de la Ville a été formé à l'utilisation de ce système.

Un atelier, en particulier, a consacré une partie importante du service à la découverte d'incidents, rue du faubourg Saint-Vincent, le 18 mars 2019. Cette cartographie a été la plus grande jamais réalisée sur Orléans. Afin de prévenir des risques d'effondrements la Mairie a notamment lancé un marché études géotechniques et géophysiques qui a commencé en septembre 2019 et qui s'étendra sur l'année 2020. Le diagnostic et la gestion de cette cartographie s'effectuera par son entreprise.

Une réunion publique a été organisée par la Mairie le 9 octobre 2019 dans ce but.

Dans le cadre de l'équipement de la commune de ce risque et de la gestion des cavités souterraines à l'échelle municipale, la démarche d'information engagée en 2019, auprès des différents risques de 22 communes, s'est approfondie en 2020, notamment par le biais de l'élaboration d'une méthodologie de recensement des cavités souterraines, applicable aux communes de la Métropole. Cette méthodologie a été établie en partenariat avec le BRGM et le service archéologique d'Orléans Métropole. Elle a été appliquée aux communes d'Orléans, Saran, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Bulle et Fleury-les-Auxois. Le recensement a été poursuivi sur ces communes, et à commencer pour les autres communes.

Enfin, les relevés topographiques de cavités souterraines sur le territoire d'Orléans ont été poursuivis dans le cadre de la convention avec le Comité départemental de speleologie du Loiret et plusieurs cartés ont fait l'objet de relevés 3D par le BRGM.



SÉCHÉRESSE ET MOUVEMENTS DE TERRAINS

En juin 2019, Orléans a été touchée par un état de catastrophe naturelle pour des dommages causés par des mouvements de terrains différentiels suite à la sécheresse de 2018.

L'année 2019 a également été fortement marquée par une nouvelle sécheresse. La ville a été le théâtre par le phénomène de retrait-gonflement des argiles d'un grand nombre d'habitations. Une dizaine de communes a été déclarées en situation de danger de catastrophe naturelle de la commune a été déposée en préfecture.

En parallèle la Mairie assure l'information des habitants sur les recommandations et campagnes à adopter pour prévenir des coups de chaleur et risques de déshydratation, à travers divers moyens de communication : dans le calendrier des événements (exemplaires), sur internet, et les réseaux sociaux sur les journaux électroniques d'information, par les SMS et via la presse.

Enfin, les établissements municipaux accueillent des personnes fragilisées par les fortes chaleurs, une attention particulière est portée afin de leur permettre de boire régulièrement, de participer des jeux d'eau (pour les plus jeunes).

D'ailleurs, les salles rafraîchies de la Ville sont ouvertes à tous les publics et peuvent proposer de l'eau en cas de besoin : médiathèques, piscines, musée des Beaux-Arts qui a ouvert gratuitement ses portes.

ACTIVATION DU PLAN CANICULE

Le CCAS est chargé de la tenue du registre « Plan d'urgence d'Orléans » qui recensent sur la base de volontariat, les personnes vulnérables comme vulnérables - personnes âgées de plus de 65 ans ou toute personne en situation de handicap vivant seule à son domicile. En période de fortes chaleurs, le CCAS contacte les personnes figurant dans ce registre, une première fois pour les prévenir et leur rappeler les comportements à

87 DOSSIERS DÉPOSÉS À LA MAIRIE

1241 PERSONNES CONCERNÉES DANS LE REGISTRE « PLAN D'URGENCE D'ORLÉANS » AU 31 DÉCEMBRE 2019



● **ZAC Jardin du Val Ouest**  
Le projet de réaménagement a été totalement repensé. Il privilégiera, en lien avec les habitants, la préservation des terrains agricoles dans cet espace de 50 ha et leur dans le quartier Saint-Marcou.

● **Opération d'aménagement de Sanitas**  
Le projet lancé en février a été abandonné au profit de la création d'un grand parc urbain. Une bouffée de nature envahira progressivement le quartier. Le cœur végétal du quartier, relié au Faubourg, sera préservé et sera partagé. Ce projet travaillera en lien avec les riverains et les associations, prévoit un lien et une cohésion entre les 3 jardins, où de nouvelles essences prendront place, pour favoriser la présence de la biodiversité et pour renforcer le caractère champêtre et rustique des lieux.

● **ZAC Carmes Madelaine**  
Une concertation sur l'aménagement du site - jardins et espaces verts publics - est en cours afin de garantir une cohésion entre la ZAC, l'implantation universitaire et

la requalification des mails, l'achèvement de la Maison de Saint-Philippe et le programme d'accompagnement d'habitat social en préparation sur l'implantation universitaire et d'enseignement supérieur, enfin, le projet de nouveau groupe scolaire en cours d'actualisation.



La Ville d'Orléans a poursuivi en 2019 les travaux d'aménagement prévus sur les différents ZAC de son territoire. Depuis juin 2019, d'autres projets ont vu le jour, supplémentaires ou modifiant profondément les choix antérieurs. Voici un aperçu de ce qui a été réalisé.

● **ZAC Fil 5 et 6**  
Les études se poursuivent en étroite concertation avec les riverains avec un effort particulier sur la réduction du nombre de logements et redéfinition du projet pour intégrer toute nouvelle dans l'architecture de la ville, étude d'un projet de ferme urbaine et création d'un parc à l'image de celui de la fontaine de l'Écu en vue de la restauration de la biodiversité et à la préservation de la faune, notamment à travers une gestion raisonnée de l'éclairage.

**RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

La révision du Plan local d'urbanisme d'Orléans a été approuvée par le Conseil Métropolitain en 2019. Ainsi quatre habitants ont été organisés en janvier pour permettre aux habitants de s'exprimer, débattre et échanger autour des règles d'urbanisme qui guideront le développement d'Orléans et préserveront son caractère. De même, cette révision engagée en 2019, avait l'objectif d'intégrer les évolutions législatives récentes et d'assurer une transition vers un Plan local d'urbanisme métropolitain (PLUM) qui remplacera à terme l'ensemble des plans locaux d'urbanisme communaux.

+ de 700 participants  
65 professionnels

**AXE 6**



**PERMETTRE L'ACCÈS À L'EAU  
POUR TOUS**

Pour permettre aux abonnés d'accéder aux premières litres d'eau consommés à un coût moins élevé, la Ville d'Orléans a mis en place en janvier 2017 une tarification progressive et incitative. La gestion de l'eau potable a été transférée à la métropole en janvier 2018 avec cette même exigence. En 2019, les tarifs d'accès à l'eau ont été abaissés et la tranche eau viable (de 0 à 40 m<sup>3</sup> par an) est de 1,097 € TTC/m<sup>3</sup> pour la tranche eau utile (de 41 à 200 m<sup>3</sup> par an), la consommation au tarif de la tranche eau courante (au-delà de 200 m<sup>3</sup>) de 4,6035 € TTC/m<sup>3</sup>.



2,491 : consommation d'eau moyenne/jour/habitant en 2019

**MAÎTRISER LA  
CONSOMMATION D'EAU  
POTABLE**

Avec 27 compteurs de sectorisation et 155 capteurs acoustiques, le réseau d'eau potable est désormais équipé pour détecter, suivre et localiser les fuites en temps réel, ce qui améliore sensiblement son rendement. Et grâce à l'été écho, les abonnés équipés peuvent s'ils le souhaitent, suivre au quotidien leur consommation d'eau.

La consommation, le suivi et l'amélioration de la qualité de l'eau  
9,5 M de m<sup>3</sup> d'eau prélevés en 2019, soit +2,3% par rapport à 2018  
4,22 millions micrologrammes et physico-chimiques effectués en 2019 par l'agence régionale de santé sur l'eau destinée à la consommation humaine à Orléans.  
l'eau délivrée à la population est devenue qualifiée avec 100% de conformité bio-épidémiologique physico-chimique  
2,4 M de m<sup>3</sup> d'eau vendue en 2019 aux communes voisines soit -4,5% par rapport à 2018

2,491 : consommation d'eau moyenne/jour/habitant en 2019



**RÉHABILITATION  
DU PLAN D'EAU  
DE L'ÎLE CHARLEMAGNE**

Dans le cadre du projet Parc de Loire est prévue la réhabilitation du plan d'eau de l'île Charlemagne.

En 2019, la Ville d'Orléans a choisi d'exécuter la réhabilitation d'appareils à ultrasons pour diminuer la production des cyanobactéries du plan d'eau de l'île Charlemagne afin de préserver la sécurité de baignade et la sécurité des baigneurs. À ce titre, deux appareils émettant des ultrasons ont été tendus et un protocole de suivi a été mis en place par un bureau d'études afin de suivre de l'évolution de ce système pour la future réhabilitation de l'île Charlemagne de fin 2021 jusqu'à fin 2024.



**MAINTENANCE  
DES ÉQUIPEMENTS D'EAU  
POTABLE**

Les travaux de réhabilitation du réservoir d'eau potable qui attirent le quartier de la Source ont été terminés en mars 2020.

La Source ont été terminés en mars 2020. Ils ont permis de remettre en service le quartier de la Source et de garantir la qualité de l'eau potable. En parallèle, l'Orléans a des eaux a été engagée à l'automne des travaux de remise en état du forage de la Source et qui contribue à améliorer les quartiers Nord-Ouest d'Orléans. Enfin, une unité de contrôle et d'alerte de la qualité des eaux baines à l'usine du Val de Loire a été mise en service en 2020, permettant de maintenir et compléter le dispositif actuel.

**UNE DÉMARCHE  
ENVIRONNEMENTALE  
SUR LES INSTALLATIONS  
DE PRODUCTION D'EAU  
POTABLE**

Effectif depuis janvier 2013, le nouveau marché d'exploitation des installations de production d'eau potable prévoit la mise en œuvre d'une démarche environnementale, avec notamment des engagements en termes de biodiversité sur les sites de production d'eau potable. Dans ce cadre, 2019 a vu la création de deux jardins fleuris, le débouillage mécanique des bennes de cuves et l'arrachage mécanique des niveaux dans le bassin d'aggrégation à l'usine du Val, une étude de gestion de la flore et de la faune et l'entretien des niches sur l'ensemble des sites, en partenariat avec la LPO et la signature d'un partenariat avec la société Labet Abeille (niches connectées).

**VERS UN SCHEMA  
DIRECTEUR  
DE L'ALIMENTATION  
EN EAU POTABLE**

La fin 2019, une mission d'expertise portant sur le plan directeur de l'alimentation en eau potable de la Métropole a été lancée. Elle vise à définir les objectifs à moyen et long terme pour garantir la sécurité de l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du territoire.

Une 2<sup>e</sup> phase de recueil des données techniques et de préparation de campagnes de mesures visait à effectuer un état des lieux du réseau de distribution de l'eau potable sur l'ensemble du territoire de la Métropole fin juin/début juillet. Cette dernière a permis de finaliser la création d'un modèle hydraulique de l'ensemble des réseaux de production et de distribution d'eau potable de la Métropole.

## OBJECTIF 4

### Agir pour une meilleure qualité de l'air

#### RECHARGER SON VÉHICULE ÉLECTRIQUE

En 2013, deux nouvelles bornes publiques sur la commune, situées rue Notre Dame de Rouvroux et rue de la Vieille levée proche du jardin des plantes, ont complété l'offre métropolitaine de rechargement de véhicules électriques ou hybrides, portant le nombre total de bornes à 24. Chaque est composé de deux prises et est entièrement compatible avec d'autres opérateurs nationaux. Accès est toujours gratuit jusqu'à 2h d'utilisation et facilité via l'application AluBénéfit.



#### VERS UN RÉSEAU DE BUS ÉLECTRIQUE

Développer les mobilités douces, réduire le poids de la voiture en ville au profit d'usages et des transports en commun, pour diminuer l'émission de gaz à effet de serre, l'engagement s'inscrit dans le projet métropolitain. Il a été renforcé dans le Plan climat air énergie territoire (PCAET) et le Plan de déplacements urbains adaptés en 2013. Cette volonté politique se traduit aussi par le renouvellement du parc de bus thermiques par une flotte de bus électriques (projet E-bus), engagé par la Métropole.

Une expérimentation a été menée depuis 2017 sur des véhicules de différents marques. Outre l'expérimentation sur des bus standards et articulés, deux autres types de véhicules ont été testés en 2019 pour l' desserte des zones de transport à demandeur pour la descente de la ligne 25. En décembre 2019, la Commission d'appel d'offres a désigné la société Iriaz (Espagne, Pays Basque, San Sebastián) et le marché est désormais en phase de mise au point.

#### S'INFORMER SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

La Ville d'Orléans a pris part à la 9<sup>ème</sup> journée nationale de la qualité de l'air animée par le Ministère de la Transition écologique et solidaire le 23 septembre 2019. À cette occasion, la brochure Le guide de l'air dans tous ses états a été redistribuée et mise à disposition du public. Cette journée nationale a pour vocation de sensibiliser les citoyens à l'importance de respirer un air de bonne qualité. Elle permet également de mobiliser les bonnes pratiques existantes pour lutter contre la pollution de l'air à travers divers événements concrets : portes-ouvertes, expositions, expérimentations, jeux...

#### CHEZ LES TOUT-PETITS

Catégorie de la qualité de l'air intérieur déduite en 2019 dans les écoles municipales a été réalisée en 2019 sur l'ensemble des écoles.

## OBJECTIF 5

### Faciliter la vie des habitants, valoriser et accompagner les initiatives citoyennes et le numérique



#### MIEUX COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT D'UNE MAIRIE

Face à des citoyens en herbe, la Ville d'Orléans organise chaque année des visites pédagogiques de la mairie destinées aux élèves des écoles élémentaires d'Orléans. « Le séminaire ma mairie » est l'occasion pour les élèves d'aborder l'information

d'une mairie, de mieux comprendre les enjeux de l'implication du citoyen dans la vie de la collectivité et de bénéficier d'un temps de échange privilégié avec un élu. Au cours de cette visite, les jeunes peuvent découvrir l'hôtel de ville, mais également 1883, bâtiment de 19<sup>ème</sup> siècle qui permet de percevoir l'histoire d'Orléans au travers des personnalités qui font marqueur dans l'actualité et du conseil municipal et métropolitain.

30  
mairies - Je découvre ma mairie

### FOCUS ACTIVITÉ: VIE DES QUARTIERS

90 000 prestations délivrées dans les mairies de province

110 relations publiques et 6 comités de quartier

292 informations ou invitations distribuées (3 25 000 factés 600 lettres)

30 réunions d'habitants en lien avec le conseil consultatif de quartier

Missions

- Accueillir le usager en répondant à ses demandes (formulaires administratifs, localisation de sites, démarches...) en lien avec les services citoyens
- Contribuer à un bon déroulement des projets et besoins des habitants
- Accompagner la concertation et le dialogue pour la participation citoyenne (concertation des Citoyens, budget participatif...)



### DÉS SERVICES CENTRÉS SUR LES BESOINS DES USAGERS

Depuis 2015, la Ville d'Orléans s'est inscrite dans la dynamique d'innovation publique engagée par de nombreuses administrations en France et dans le monde pour répondre à un environnement en changement profond et complexe, marqué notamment par l'évolution des technologies, la transformation des demandes et des besoins des usagers et des contraintes financières fortes. Cette démarche vise à répondre aux enjeux de transformation et de modernisation des organisations dans le but de concilier au mieux efficacité interne et fluidité de parcours des usagers.

Les chartes engagées au cours de l'année 2019 concernent la communication interne, les questions de délégations et de responsabilités ou encore le fonctionnement du comité de direction et la facilitation du quotidien de l'ensemble des agents.

Une sensibilisation à l'innovation pour en faire une culture de l'entreprise, favoriser la transversalité et la coopération et encourager de nouvelles approches à tous les niveaux de l'organisation. En 2019, cette action s'est traduite notamment par le psychopage et le test par des agents volontaires d'un challenge interne de l'innovation.

La démarche d'innovation engagée par la Ville d'Orléans s'appuie sur plusieurs volets, étroitement imbriqués :

- Une démarche centrée usagers, pour identifier et nourrir la manière dont sont créées les politiques publiques, sur des projets aussi variés que les métiers de proximité, le théâtre ou encore les modalités d'inscription en matière d'éducation. Il s'agit d'explorer les pratiques des usagers, des responsables et des agents, d'innover avec eux des solutions, d'élaborer des prototypes et de les tester sur le terrain.
- Modernisation et simplification interne pour les usagers internes tout en travaillant l'efficacité des organisations.

### FOCUS ACTIVITÉ: ACCUEIL ET ÉTAT CIVIL

77 860 personnes accueillies au centre municipal	11 942 cartes nationales d'identité	87 déclarations de décès	4 947 naissances
62 584 demandes d'actes sur l'aille de la Loire	10 587 passeports délivrés	42 mariages	408 mariages
5 179 logements attribués par des agents représentant plus de 8 200 Orléanais	+ de 80 dossiers reçus pour le regroupement familial	42 mariages	433 PACS
1 157 jeunes d'émigrés dans le cadre notamment militaire	+ de 1 500 quotients familiaux calculés	518 mariages	518 mariages
	+ de 2 000 inscriptions scolaires	2 070 décès	2 070 décès

### Faits marquants

- Bonnes pratiques de développement durable, démarches en ligne :
- Inscription en ligne pour la demande de cartes nationales d'identité et les passeports
- Mise en ligne du planning de visualisation des possibilités d'accueil d'urgence de crèches



### ACCUEILLIR LES NOUVEAUX ORLÉANAIS

Pour aider les nouveaux Orléanais à bien s'intégrer dans leur ville, la Mairie d'Orléans organise deux fois par an une journée d'accueil qui leur permet de rencontrer leurs élus de proximité et de changer sur de nombreux sujets. Une visite commentée de la Ville et de ses grandes caractéristiques leur est ainsi proposée, un kit de bienvenue est remis à chaque foyer participant. Ce kit est composé de guides, de plans, de bibliographies et de coupures de presse qui permettent de découvrir la Ville au travers de événements sportifs et culturels.

### LA DÉMOCRATIE LOCALE AU CŒUR DE L'ACTION

Plus de la politique menée par la Mairie d'Orléans, la proximité et la concertation régulière avec les habitants permet de prendre en compte les besoins et les idées

des Orléanais pour améliorer le cadre de vie, améliorer la ville ou encore rénover et améliorer les quartiers. Elle a élaboré une charte qui rappelle les engagements de chacun et régit la participation citoyenne.

Parmi les actions mises en œuvre pour renforcer la participation des citoyens, la Mairie organise par exemple des réunions publiques pour échanger avec la population ainsi que des bals urbains pour aller à la rencontre des habitants et identifier sur le terrain les besoins d'aménagements de leur quartier.

De même, les conseils consultatifs de quartiers (CCQ) mobilisent des habitants



volontaires pour être un interlocuteur privilégié de élus et des services municipaux, porter la voix des habitants et être force de proposition pour leur quartier par exemple le nouveau réaménagement rue des Tuilleries au nord du quartier Est... Les CCQ ont été renouvelés fin 2019 pour deux ans. Enfin, le Conseil municipal de jeunes et le Conseil consultatif de jeunes mobilisent respectivement des collégiens élus et des jeunes de 16 à 30 ans pour représenter leur Paris et prendre part à la Vie locale.

Le 14 février 2019 a été lancé le Conseil des aînés, composé d'une quinzaine de personnes de différents quartiers de la ville qui apportent leurs regards sur les politiques mises en place pour un mieux vivre ensemble. En quatre réunions, les thématiques des animations et de l'agenda seniors, des transports, du partage de repas, de l'accès au numérique ou encore les déplacements pour prévenir le risque de chutes ont pu être abordés et discutés.



activités afin de réfléchir à la place de la femme dans l'espace public, initiée par le service de rénovation urbaine en lien avec le service Vie Citoyenne. Les habitants avaient pour objectif d'aider les femmes à s'impliquer et à donner leur avis sur les travaux de rénovation devant être entrepris dans le quartier de la Source. Une concertation a été organisée le 15 novembre autour de deux thématiques : « Femmes dans l'espace public » et « Femmes dans le gouvernement du quartier ». Sur quatre axes d'axes de la future rue de la Source, le centre commercial Bâtiment 3 et le futur parc urbain, cette démarche a permis de recueillir les avis des habitants et de les intégrer dans les projets de rénovation.

De même, une concertation a été menée auprès des habitants et des habitants pour l'aménagement futur du parc urbain de l'Îlot 12. Un atelier a été organisé avec des jeunes de l'INSECO en octobre, un atelier avec des classes de CM1 et CM2 de l'école Román Kolind en décembre, un atelier ouvert à tous les résidents de la Source en novembre-décembre. L'ensemble de ces travaux a permis de recueillir les avis des habitants et de les intégrer dans les projets de rénovation.

Dans une démarche de concertation similaire, les résidents de la résidence Aubertin, les résidents de la résidence Aubertin, les résidents de la résidence Aubertin ont été associés au projet de rénovation de leur foyer. Ce travail a permis de recueillir les avis des habitants et de les intégrer dans les projets de rénovation.

Enfin, une concertation a été organisée en novembre autour de deux thématiques : « Femmes dans l'espace public » et « Femmes dans le gouvernement du quartier ». Sur quatre axes d'axes de la future rue de la Source, le centre commercial Bâtiment 3 et le futur parc urbain, cette démarche a permis de recueillir les avis des habitants et de les intégrer dans les projets de rénovation.

**AXE 6**

- Les projets réalisés ou finalisés en 2019 :**
- Aménagement d'une zone de convivialité et d'une aire de jeux végétalisée sur la rue de la Source, face à la cohérence de la rue de la Source.
  - Aménagement d'un espace de convivialité à la place de l'Europe inauguré le 28 mai 2019. Tables, bancs, tamisats en bois, peinture en engobe.
  - Protection des escaliers par le pose de pavés sur le trottoir de la rue de la Source.
  - Peintures vives sur les murs de l'école primaire de la Source.
  - Mobilier et du terrain de sport.
  - Aménagement d'un espace de badminton à l'angle des rues de la Source et de la rue de la Source.
  - Installation de tables sur les toits d'un des bâtiments de la ville.

- Les projets initiés en 2019 :**
- Aménagement complet d'un espace de convivialité à la place de l'Europe, inauguration de quelques places de stationnement, d'un chemin piétonnier, d'une noue et plantation de nombreux végétaux.
  - Création d'une zone d'accès PMR (personnes à mobilité réduite) à un local associatif (association pour une ACCORDÉRIE des quartiers Nord d'Orléans).
  - Création d'une nouvelle ouverture sur le Parc Pasteur à proximité de la Résidence 54 mètres.

**CO-CONSTRUIRE AVEC LES USAGERS**

Sur le quartier de la Source, une mission d'égalité femmes hommes, menée avec l'association Mille et Carré a réuni une vingtaine de femmes du quartier de toutes origines et tous âges dans le cadre de six

**HOP ! C'est reparti !**

**3<sup>e</sup> édition du BUDGET PARTICIPATIF DE LA MAIRIE D'ORLÉANS**

VOTER SUR [www.budgetparticipatif.fr](http://www.budgetparticipatif.fr)

du mardi 2 au vendredi 12 avril 2020

100000€ de projets à voter

100000€ de projets à voter

**3666** votes

**1304** participants

**99** projets proposés et 48 soumis au vote

**7** projets lauréats

**80 000 €** Budget maximal par projet

**7 PROJETS LAURÉATS POUR LE 3<sup>e</sup> BUDGET PARTICIPATIF**

413 projets soumis au vote des citoyens et 3666 votes, la troisième édition du budget participatif de la Mairie d'Orléans a su attirer un fort intérêt des habitants. Mille et Carré, les associations générales de quartiers d'Orléans ont organisé tous les ans. Ils sont forcés de faire un point sur les travaux engagés, les réalisations en cours et les projets à venir. Ces réunions sont synonymes d'échanges avec les habitants permettant aux élus de recueillir leurs besoins, leurs interrogations et leurs attentes pour leur quartier. Elles simplifient la mise en place d'actions répondant au mieux à leurs besoins et facilitent leur quiddien.

En 2019, les assemblées générales ont été présentées sur les réseaux sociaux. Un événement Facebook a été créé pour chacune d'entre elles, pour permettre aux habitants de passer leurs questions. Ces questions, ainsi que celles reçues sur le site Internet d'Orléans Métropole ont été transmises à l'équipe de quartier qui a pu les adresser durant la réunion. Les habitants ont pu retrouver sur ces pages les réponses à leurs questions, ainsi que le compte rendu des assemblées générales 2019.

**DONNER LA PAROLE AUX CITOYENS**

Parmi les rendez-vous avec les habitants pour leur permettre de participer à la co-construction et penser ensemble la ville de demain, les assemblées générales de quartiers d'Orléans sont organisées tous les ans. Ils sont forcés de faire un point sur les travaux engagés, les réalisations en cours et les projets à venir. Ces réunions sont synonymes d'échanges avec les habitants permettant aux élus de recueillir leurs besoins, leurs interrogations et leurs attentes pour leur quartier. Elles simplifient la mise en place d'actions répondant au mieux à leurs besoins et facilitent leur quiddien.

En 2019, les assemblées générales ont été présentées sur les réseaux sociaux. Un événement Facebook a été créé pour chacune d'entre elles, pour permettre aux habitants de passer leurs questions. Ces questions, ainsi que celles reçues sur le site Internet d'Orléans Métropole ont été transmises à l'équipe de quartier qui a pu les adresser durant la réunion. Les habitants ont pu retrouver sur ces pages les réponses à leurs questions, ainsi que le compte rendu des assemblées générales 2019.

En 2019, les assemblées générales ont été présentées sur les réseaux sociaux. Un événement Facebook a été créé pour chacune d'entre elles, pour permettre aux habitants de passer leurs questions. Ces questions, ainsi que celles reçues sur le site Internet d'Orléans Métropole ont été transmises à l'équipe de quartier qui a pu les adresser durant la réunion. Les habitants ont pu retrouver sur ces pages les réponses à leurs questions, ainsi que le compte rendu des assemblées générales 2019.



**axe 6**

Préparer l'avenir et devenir une ville résiliente

6 assemblées générales

500 000 euros pour répondre aux demandes d'aménagement de proximité

120 réunions d'associations consultatives de quartier

110 réunions publiques, votes sur sites et balsades urbaines

1 Conseil municipal de jeunes (16-20 ans)

1 Conseil d'Orléans Métropole (16-20 ans)

1 Commission des Citoyens (jeunes et personnes âgées)

4 Conseils de citoyens (jeunes et personnes âgées)

1 Commission communale d'accueil

1 charte de participation citoyenne

## Étendre la coopération internationale en matière de développement durable



### UNE LONGUE TRADITION

Orléans s'inscrit dans une longue tradition d'amitiés internationales, avec un premier jumelage en 1946 avec la ville écossaise de Dundee, puis l'Autriche (Biele) en 1959, Münster (Allemagne) en 1960, puis les villes de Kristiansand (Norvège) et Wichita (Etats-Unis) et plus récemment le Mizuho Orléans (2018) et Verghou (2018). Aujourd'hui on sort 13 villes avec lesquelles Orléans a lié des liens par ailleurs 13 billes, d'amitié et de solidarité basées sur des valeurs humanistes et fédératives. Convaincu que la coopération est source d'enrichissement mutuel, Orléans est fortement impliquée dans une démarche de diplomatie des villes, de partage d'expériences, favorisant les échanges entre les acteurs, académiques, associatifs ou les porteurs et les étudiants... Ainsi, à travers ces jumelages, des dizaines de milliers d'élèves d'établissements de l'étranger ont trouvé un accès direct à de nouveaux échanges, des opportunités sportives, culturelles, éducatives, par exemple...

### 30 ANS DE JUMELAGE AVEC UTSUNOMIYA

Dans le cadre de la célébration du 30<sup>e</sup> anniversaire de son jumelage avec Utsunomiya (Japon), la Mairie d'Orléans a organisé au printemps 2019, « Un printemps sous les Sakura », un riche programme d'animations et d'événements pour faire découvrir aux Orléanais leur ville jumelle et la culture japonaise. Les festifs ont été brechés avec la semaine du Japon organisée par l'association « Le Japon à Orléans ». Plus particulièrement, un festival de films japonais a été initié à la langue japonaise aux jeux de Mahjong, de Go, de dames, conférences animées cette célébration, qui s'est déroulée sur une journée le 15 juin. Signé en 2019 le serment de jumelage entre les deux villes a permis notamment de développer les échanges scolaires et sportifs. Le renouvellement du jumelage a été signé pendant les Fêtes de la Seine d'Orléans 2019 et a permis de définir de nouveaux axes de travail et de coopération entre les deux villes.



### DES LIENS RENFORCÉS AVEC YANGZHOU

Les deux villes ont renforcé leur partenariat régional depuis 2015, en signant en 2013 à Verghou puis à Orléans lors des Fêtes de Janvier avec un serment de jumelage.

À l'occasion de la visite du nouveau maire de Verghou en juillet 2019, un mémorandum a été signé entre les deux villes sur « l'appui professionnel global de la coopération entre la Mairie d'Orléans et la municipalité de Verghou ». Ce nouveau engagement vise à préciser suite à la signature du jumelage, les relations entre les deux villes qui souhaitent ainsi poursuivre et développer des projets au bénéfice de leurs riverains et de leur habitants dans plusieurs domaines : le tourisme et la gastronomie, l'éducation et la formation, l'économie, la culture et le patrimoine. En janvier 2019, Orléans avait organisé dans le cadre de la célébration de sa coopération avec Verghou, la 4<sup>e</sup> édition du Festival An Chinois. C'est évidemment permis de présenter aux Orléanais leur ville jumelle mais aussi aux profits de la coopération et la culture chinoise, à travers un riche programme de manifestations.

### LE THÉÂTRE DE MÜNSTER A ORLÉANS

Dans le cadre de l'amitié franco-allemande et de son jumelage avec la ville de Münster, la Ville d'Orléans a accueilli en mars à la Maison des arts et de la musique la pièce de théâtre bilingue « LA PEUR / HEDDINGERST » basée sur le roman éponyme de Carl et Christian. Ce roman publié en 1930 expose le quotidien des soldats sur les champs de bataille de la Première Guerre mondiale. L'adaptation théâtrale se fonde le concept de faire jouer ensemble deux acteurs français et allemands, Charles Marillon et Joachim Fölsch, comme signe théâtral évoquant la grande responsabilité des deux pays pour la paix en Europe.



AXE 6

Préparer l'avenir  
et donner une  
ville résiliente



### IMAGINE PARAKOU

Comme chaque année, Orléans a reçu fin novembre son partenariat avec Parakou, ville du Bénin avec laquelle elle est jumelée depuis 26 ans autour d'opérations à l'Hôtel Grand et du concours de dessin «-Imagine Orléans-Imagine Parakou-» sur le thème «-Notre source de Vie-» organisée avec les écoles et les associations Assétop et A.B.C.O. Du 04 au 11, un échange autour de la mobilité des jeunes a été organisé, avec les témoignages des volontaires de Solidarité internationale partis à Parakou dans le cadre des conventions triennales de coopération décentralisée.

Cette année marque la signature d'une nouvelle convention de partenariat pour la période 2019-2021.



Se donner  
les moyens de  
ses ambitions

## 2019 : LA MATURETÉ DES PROJETS

La structuration du budget de la Ville s'est largement modifiée au cours des trois dernières années. Après le transfert en 2017 (principalement voirie et propreté), urbanisme, promotion touristique, mobilisation du patrimoine et paysages) au département, réseaux d'énergie, ainsi que du Parc Floral de l'École Supérieure d'Art et de Design (ESAD), l'année 2019 a vu l'achèvement de la métropolisation avec la définition de l'identité communautaire des équipements sportifs et culturels (Grinthe et Musée) et l'acquisition de compétences nouvelles en faveur du soutien aux clubs de sport professionnels. La Ville est désormais et restera liée à la Métropole.

Il est important de souligner que les transferts de compétences s'ont fait évoluer les masses budgétaires, ne modifiant pas les équilibres grâce aux mécanismes de compensation qui assurent la neutralité des transferts.

Ainsi, la stratégie financière définie pour le mandat reste inchangée et les comptes 2019 respectent les fondements aux maillages des dépenses de fonctionnement pour préserver un bon niveau d'autofinancement et un niveau d'investissement par habitant soutenable tout en maîtrisant la dette.

Avec 53 M€ de dépenses d'investissement au sein des Orléans, la Mairie continue ses efforts sur les compétences communales

que sont l'éducation, la famille et les politiques de solidarité (10,1 M€), le sport et la jeunesse (20,1 M€), la politique culturelle et les événements (13,8 M€), l'embellissement de la ville et à la tranquillité de ses habitants (7,6 M€), le développement du numérique et la participation citoyenne.

Ces investissements sont largement autofinancés grâce à une épargne disponible atteignant près de 30 M€. Ainsi, la dette nette continue à baisser.

Les dépenses de fonctionnement, qui ne s'ajoutent pas à la dette, respectent le contrat passé avec l'Etat qui prévoit leur évolution à 1,2% par rapport à 2018.

Les comptes 2019, détaillés dans le présent rapport, démontrent cette année encore une gestion saine des finances qui donne le spectacle à Orléans d'accompagner le développement de son territoire et la mobilisation en passant de sa Métropole tout en préservant ses équilibres financiers sans augmenter les impôts et en limitant son recours à la dette.

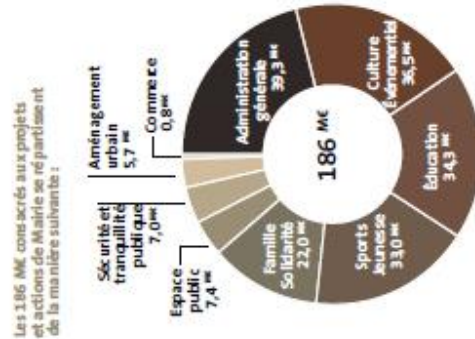
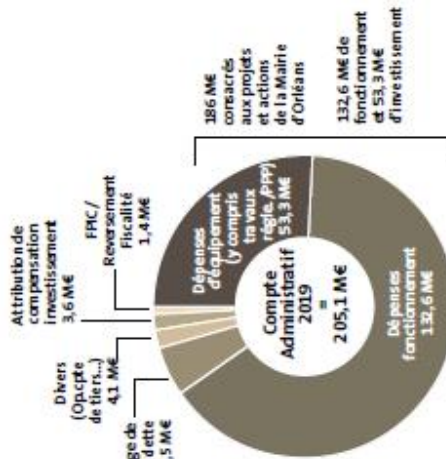
Ainsi, qu'un certain nombre de villes d'ont des marges de manœuvre contraintes et limitées, cette bonne santé financière d'Orléans permet à notre Ville d'être particulièrement dynamique, porteur de projets et d'actions qualitatifs pour le bien-être de nos orléanais.



## PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 PAR GRANDES MASSES : Budget principal et budget annexe activités spécifiques

Le compte administratif 2019 présente :

- des dépenses nettes de fonctionnement de 135,1 M€ (hors taxes sur valeur ajoutée)
- des dépenses nettes d'investissement de 173,9 M€ (comprenant le rattachement de 70 M€ pour la participation au logement et 103,9 M€ de dépenses nettes d'investissement)
- des recettes nettes d'investissement de 53,6 M€.



Les 186 M€ consacrés aux projets et actions de Mairie se répartissent de la manière suivante :

186 M€ consacrés aux projets et actions de la Mairie d'Orléans

132,6 M€ de fonctionnement et 53,3 M€ d'investissements

## Le budget principal

### I/ SITUATION FINANCIÈRE – ÉQUILIBRE FINANCIER

En 2012, 2018 et 2019, les masses budgétaires ont évolué avec les transferts de compétences. Ainsi, l'Etat budjet de compensation pour la ville est relié du montant net des dépenses de fonctionnement et d'investissement transférées à Orléans Métropole.

L'exercice 2019 fait apparaître une épargne brute après répartition de compensation d'investissement de 29 M€ et une épargne disponible de 15 M€ stable par rapport à 2018. La Mairie d'Orléans a investi 53,9 M€ (y compris PPP) sur l'exercice 2019. Le compte courant en 2019 représentait 10 M€, les investissements ont donc été financés par le budget principal.

Le compte administratif 2019 présente un résultat net positif de 2,7 M€. Fin 2019, l'encours de dette (y compris dette PPP) de la Mairie s'élevait à 94,9 M€. Avec une dette de 739 € par habitant, la ville d'Orléans présente un endettement inférieur de 35 % à l'endettement moyen pour la ville des communes de plus de 100 000 habitants, hors Paris (1144 €/habitant) - source DGCL. Les collectivités locales en chiffres 2019 – ratios financiers obligatoires du secteur communal par strate de population en 2017).

Le ratio d'encours de dette / recettes locales de fonctionnement s'élevait à 40,9% pour Orléans, contre 86,3 % pour la strate des communes de plus de 100 000 habitants, hors Paris (source DGCL – les collectivités locales en chiffres 2019 – ratios financiers obligatoires du secteur communal par strate de population en 2017). La capacité de dette de la ville d'Orléans représente 2,9 années d'épargne brute, ce qui signifie que la totalité de la dette de la ville pourrait être remboursée en 2,9 ans, pour un indicateur annuellement admis autour de 10 ans.

ORLÉANS MÉTROPOLITAINES EN M€ - BUDGET PRINCIPAL	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Recettes courantes de fonctionnement	174,7	168,2	165,9
Dépenses courantes de fonctionnement (hors transferts en M€)	152,6	154,9	153,2
Épargne de gestion (non éliminée comptablement)	22,1	13,3	12,7
Charges extra budgétaires	1,2	0,1	0,2
Produits exceptionnels (hors cession)	2,0	0,2	0,3
Épargne de gestion (y compris éliminée comptablement)	22,9	13,4	12,8
Intérêts de la dette	1,4	1,4	1,2
Épargne brute / Après financement brut	21,5	12,0	11,6
Affectation de compensation investissement	-	3,4	3,6
Épargne brute - après affect. de compensation invest.	21,5	18,6	18,0
Remboursement du capital de la dette bancaire / non bancaire	12,4	16,4	14,0
Épargne disponible / Autofinancement net	9,1	16,9	14,9
Dépenses d'investissement	50,2	42,6	54,6
dont conventions de gestion	15,5	-	-
dont dépenses d'équipement (hors PPP)	30,1	48,4	52,6
dont provision Compte épargne temps / retraite (2006)	-	-	3,3
Recettes propres d'investissement	18,3	13,7	16,3
Recettes conventions de gestion	15,5	-	-
dont reprise provision pour propre assureur (2006)	-	-	2,4
Empout d'équilibre	11,0	8,0	11,0
Résultat de l'exercice	3,7	-1,1	-1,2
Résultats antérieurs / reprise résultats Parc Floral en 2018	3,4	3,9	3,9
<b>Sous-total résultat global de bilan</b>	<b>7,1</b>	<b>4,8</b>	<b>2,7</b>
Ajournement compte et 069 - transposition M57	-	-	-
Résultat global de bilan	7,1	3,9	2,7
Report (dépenses)	4,4	13,4	8,9
Report (rece br q)	-	10,4	7,5
Résultat après reports	2,7	3,9	3,4
Encours de dette au 31/12/N	90,7	98,7	94,4
Encours de dette bancaire au 31/12/N	36,9	36,2	35,4
Encours de dette et al au 31/12/N	107,6	104,9	104,9

### II / RSCAUTÉ

Taux moyens des villes de plus de 100 000 habitants comparés aux taux d'Orléans

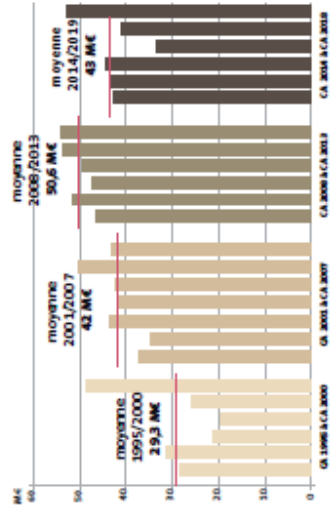
2018	Orléans	Moyenne (hors D/GCL)
Taux d'habitation	20,99 %	20,02 %
Foncier bâti	28,81 %	23,80 %
Foncier non bâti	31,00 %	37,18 %

Concernant le taux d'habitation, il convient de souligner la politique d'abattement décidée par la Mairie d'Orléans, avec des niveaux d'abattement quasiment égaux au maximum autorisé. Cette politique d'abattement volontariste, qui a pour objectif d'alléger la fiscalité des foyers Orléans, notamment des plus modestes, a représenté en 2019 une perte de recette de 2,659 M€ pour la Mairie d'Orléans, soit une baisse de 18% du produit de taxe d'habitation.

### DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT – UN EFFORT D'INVESTISSEMENT SOUTENU

Avec 53,9 M€ de dépenses d'équipement (dont PPP Charden), la Mairie maintient un fort niveau d'investissement :

- 50,9 M€ de dépenses réalisées sur le patrimoine de la Ville ;
- 1,2 M€ de subventions d'équipement versées ;
- 0,7 M€ de remboursement du capital de la dette au PPP Charden ;
- 0,4 M€ de feuilles de dérogation réalisées en régie par le service d'urbanisme municipal

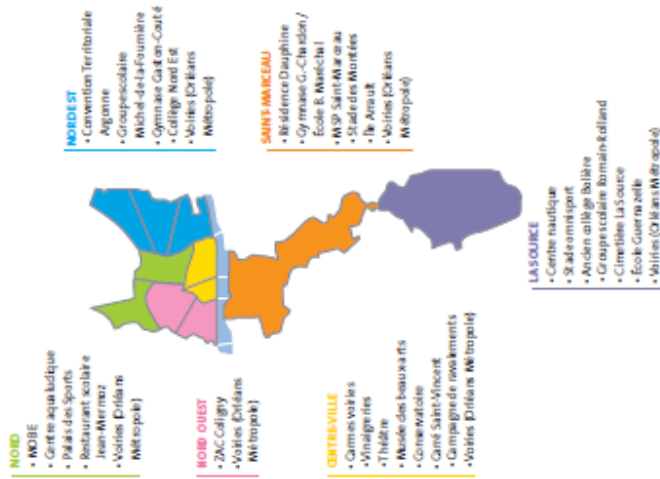


Dépenses d'équipement	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
CA 2016	28,2 M€	31,0 M€	31,0 M€	31,0 M€	28,2 M€	31,0 M€	31,0 M€	31,0 M€
CA 2017	28,2 M€	31,0 M€	31,0 M€	31,0 M€	28,2 M€	31,0 M€	31,0 M€	31,0 M€
CA 2018	28,2 M€	31,0 M€	31,0 M€	31,0 M€	28,2 M€	31,0 M€	31,0 M€	31,0 M€
CA 2019	28,2 M€	31,0 M€	31,0 M€	31,0 M€	28,2 M€	31,0 M€	31,0 M€	31,0 M€





2019 : LES PRINCIPAUX PROJETS PAR QUARTIER



+0,4 M€ d'aménagements de proximité et 0,3 M€ de budget participatif

Encours de la dette

Par délibération du 11/12/2017, et dans le cadre du transfert de la compétence espace public à Orléans Métropole, la dette relative aux emprunts soucristes pour le financement des dépenses des investissements de cette compétence a été transférée à Orléans Métropole au 01/01/2018 pour un montant de 20 304 M€.

Ainsi, Orléans Métropole s'est substituée à la Ville d'Orléans dans ses obligations dérivant des emprunts.

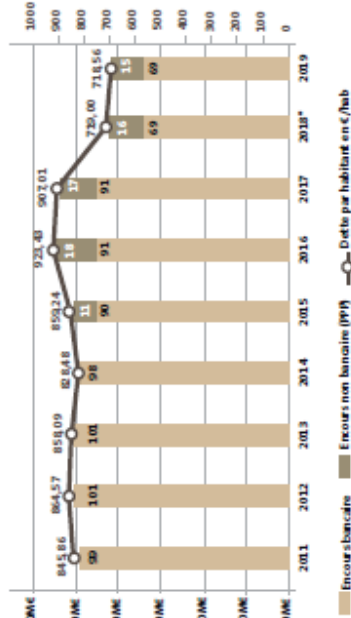
Fin 2019, l'encours total de dette de la Ville d'Orléans s'élevait à 84,9 M€ (encours éligibles à la loi de 2018).

Évolution de la dette bancaire

L'encours de dette bancaire de la Ville d'Orléans s'élevait à 69,4 M€ à fin 2019 en augmentation de 0,7 M€ par rapport à 2018. Elle est constituée de 4 % de prêts à taux fixe et de 96 % de prêts à taux variables.

Évolution de la dette PPP

Fin 2019, la dette PPP pour le financement de la construction du groupe scolaire Bréchet, Marchal et du gymnase Georges Chardon, dans le quartier Saint-Marceau, s'élevait à 15,460 M€, en diminution de 0,7 M€ par rapport à 2018.





**Nous remercions les différents services et les personnes dont les données et contributions ont servi à l'élaboration du rapport.**

Direction de l'Information et de la Communication  
Juin 2019

**Collèges photos :**  
Mairie d'Orléans et Orléans Métropole – Jérôme Gaultier – Jean Puy – Michaël Simon  
Couverture : ICA/Production

**Révisé par :**  
Cécile Jauret  
Conception graphique :  
Marie Sirey

**M A I R I E D' O R L É A N S**  
Place de l'Étape,  
45 040 Orléans Cedex 1  
Tél. : 02 38 79 22 22

**www.orleans-metropole.fr**  
**#OrleansMetropole**



**Orléans**  
Mairie

## TERRITOIRE ET PROXIMITE

### N° 9 – Communication relative à la participation citoyenne.

**M. le Maire** – *Nous en venons à une communication importante de Mme LABADIE relative à la participation citoyenne.*



Direction de la Vie des Quartiers et de la Démocratie Locale



**Mme LABADIE** – *Merci M. le Maire. Mes chers collègues, les conseils consultatifs de quartiers, que nous avons mis en place il y a maintenant presque 20 ans, ont permis une implication citoyenne efficace et sans précédent à Orléans.*

*Bien que cela ait été un pas majeur en matière de démocratie et de citoyenneté, nous avons constaté des limites à ce fonctionnement. Comme vous le savez, nous souhaitons mettre les Orléanais toujours plus au cœur de nos préoccupations. Nous sommes à leur service et nous souhaitons honorer cette tâche aussi bien que possible.*

*C'est pourquoi nous proposons aujourd'hui une refonte complète des conseils consultatifs de quartiers. Nous avons travaillé activement sur cette refonte et on va changer beaucoup de choses. Je vais donc vous détailler comment nous comptons y répondre avec un nouveau fonctionnement.*

**Les objectifs**

**Un nouveau souffle pour la participation des habitants**

**PROXIMITE**

Plus de proximité et de réactivité au service des orléanais

Une démarche de co-construction des décisions publiques avec les orléanais

**CO-CONSTRUCTION**

Orléans Mairie  
Direction de la Vie des Quartiers et de la Démocratie Locale

**Mme LABADIE** – *Aujourd'hui, nous souhaitons donner un nouveau souffle et franchir un cap. Et pour cela, on s'est fixé deux objectifs :*

- *Plus de proximité et de réactivité au service des Orléanais ;*
- *La co-construction des décisions publiques avec les habitants.*

## L'organisation territoriale de la politique de proximité



6 Mairies de Proximité avec un rôle de facilitateur, coordonnateur

- Accueil des usagers et délivrance des formalités administratives
- Suivi des réclamations des usagers
- Contribution au bon déroulement des projets
- Diffusion des informations auprès des orléanais
- Appui aux Elus
- Animation des démarches de concertation



**Mme LABADIE** – Mais avant toute chose, je souhaite souligner qu'en terme de proximité, nous allons bien sûr maintenir et renforcer nos mairies de proximité et je tiens à rappeler leurs principales missions qui sont les suivantes :

- L'accueil des usagers et la délivrance des formalités administratives ;
- Le suivi des réclamations des usagers ;
- La contribution au bon déroulement des projets ;
- La diffusion des informations auprès des Orléanais ;
- L'appui aux élus ;
- L'animation des démarches de concertation.

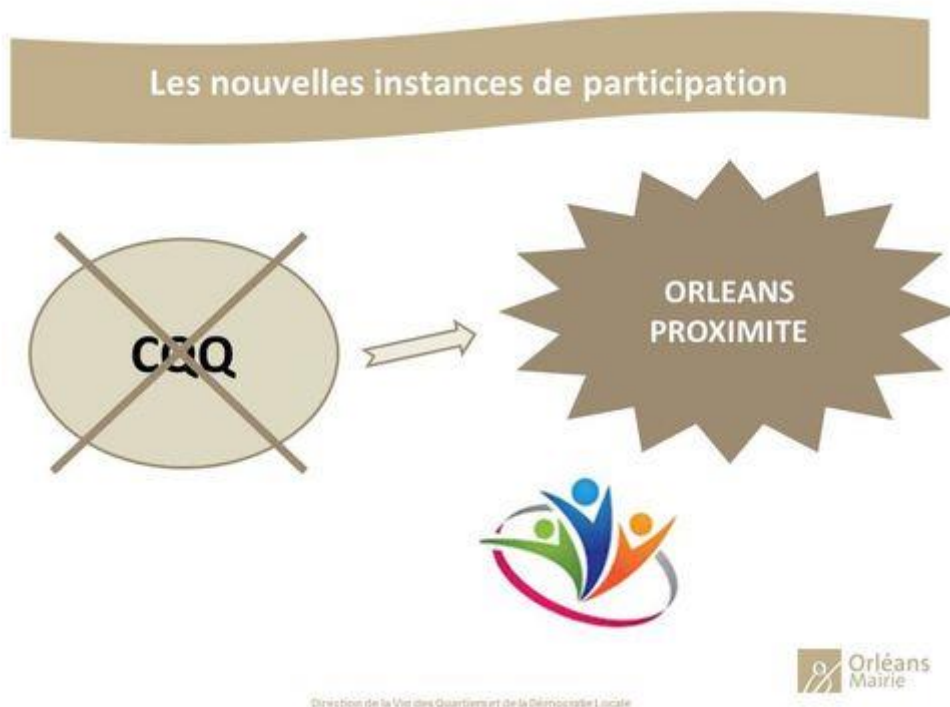


**Mme LABADIE** – Vous le savez, depuis notre élection, la volonté du Maire a été de renforcer l'équipe des élus de proximité. En effet, nous sommes passés de 6 adjoints de quartier auparavant à 17 élus de quartier aujourd'hui. Comme vous pouvez le constater sur ce slide, il vous est présenté toute l'équipe d'élus de quartier.

Dans chaque quartier, il y a toujours un Adjoint et je peux même dire une Adjointe et là, je vais me permettre de faire un petit clin d'œil à Mme TRIPET, car toutes les Adjointes de quartier sont des femmes. Je pense que cela vous fait plaisir.

Elles sont aujourd'hui accompagnées de deux élus, sauf sur un quartier où il n'y en a qu'un seul. C'est une opportunité de créer un lien durable avec les Orléanais qui ont maintenant trois fois plus de possibilités de rencontrer un élu de proximité dans leur quartier.

Je tiens aussi à rappeler que tous les élus du Conseil Municipal siègent dans des conseils d'écoles de la Ville qui sont des lieux d'échanges précieux concernant la vie des familles.



**Mme LABADIE** – *Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous avons constaté un essoufflement des conseils de quartiers et nous avons souhaité les dynamiser. La première étape était de changer le nom. Donc désormais, on ne parlera plus de conseil consultatif de quartier, mais d'Orléans Proximité. Il en existera 6, une instance dans chaque secteur de la Ville.*



## Les nouvelles instances de participation

### 6 Groupes ORLEANS PROXIMITE

#### COMITE DE PILOTAGE

- \* 15 personnes dont 2 membres de l'opposition
- \* Mandat de 3 ans
- \* Se réunit 1 fois par mois

#### ATELIERS

- \* Ouverts à tous les orléanais
- \* Organisés par le comité de pilotage ou la DVQDL
- \* Réflexion autour des projets portés par la ville, la Métropole ou par le Quartier

#### FORUMS

- \* Comité de pilotage et forces vives du quartier (commerces, écoles, associations, collectifs...)
- \* Se réunit 2 fois par an
- \* Présentation de l'avancée des ateliers et des projets ville

Direction de la Vie des Quartiers et de la Démocratie Locale



**Mme LABADIE** – *En ce qui concerne leur fonctionnement, au sein de ces 6 groupes d'Orléans Proximité, il y aura un comité de pilotage composé de 15 personnes dont 2 membres de l'opposition et ça c'est une nouveauté. Le mandat de ce comité de pilotage sera d'une durée de 3 ans et il se réunira une fois par mois.*

*Concernant les ateliers thématiques, nous avons constaté que l'un des soucis nuisant à la qualité de la concertation est qu'il n'est pas toujours facile d'impliquer certaines personnes. C'est pour cette raison que désormais ces ateliers seront ouverts à tous les Orléanais et nous souhaitons travailler tous les projets bien en amont avec les Orléanais et dès les premières concertations, mettre en lien les différents usagers : les riverains, les commerçants, les élus mais aussi les services techniques afin de distinguer rapidement les idées à approfondir ou à modifier.*

*Ces ateliers seront organisés par le comité de pilotage autour de projets qui seront portés par la Ville, par la Métropole ou par les habitants. Ce sera l'occasion de co-construire la Ville avec les Orléanais.*

*Des forums seront également organisés deux fois par an par quartier. Ils rassembleront les comités de pilotage d'Orléans Proximité, les forces vives et les acteurs des quartiers pour un temps d'échanges et durant lesquels seront présentés l'avancée des ateliers et les projets de la Ville.*

*Je viens de vous présenter en fait l'évolution de la concertation, maintenant je vais vous parler des innovations que nous allons mettre en place.*



**Mme LABADIE** – *Tout d'abord à travers nos commissions internes. En effet tout membre d'un atelier ou d'un comité de pilotage d'Orléans Proximité pourra participer à une commission municipale, aujourd'hui uniquement ouverte aux élus.*

*La deuxième innovation est que nous allons permettre aux Orléanais de poser des questions en Conseil Municipal. Le contenu des sujets reste ouvert mais doit être d'intérêt général et bien sûr, il y aura un processus de dépôt des questions qui sera le suivant. Les habitants pourront envoyer leur question soit par la plateforme numérique de la Ville, soit par courrier postal ou la déposer directement en mairie de proximité. Cela devra être fait un mois avant la date du Conseil Municipal. Ensuite les 6 comités de pilotage d'Orléans Proximité étudieront les questions et sélectionneront une question par quartier. Enfin, les membres de la commission Proximité choisiront deux questions sur les 6 à présenter en Conseil Municipal.*

*Le jour du Conseil Municipal, les questions seront posées par l'intermédiaire des Adjointes de quartier et les Adjointes thématiques ou M. le Maire y répondront. Ce qui fait que trois questions seront abordées par quartier pendant l'année civile.*

## La multiplication des permanences des Elus

**MAIRIE OUEST**  
VOS ÉLUS DE QUARTIER  
À VOTRE ÉCOUTE



Présences régulières  
de Monsieur le Maire  
dans les quartiers

Permanences  
mobiles des  
Adjoints et Elus  
de quartier 1 fois  
par mois

Proximité avec  
les Orléanais



Direction de la Vie des Quartiers et de la Démocratie locale

**Mme LABADIE** – *Nous souhaitons aussi être des élus au plus proche des habitants. Auparavant, les élus de quartier assuraient des permanences dans les mairies de proximité mais on a constaté qu'il est parfois difficile pour certains de franchir la porte d'une mairie. C'est pour cette raison que nous allons mettre en place des permanences mobiles. Tous les mois dans les 6 quartiers, les élus iront à la rencontre des Orléanais en extérieur sur l'espace public et dans des lieux différents à chaque fois. Notre volonté d'aller trouver le public à concerter là où il se trouve, ce qui permettra aux non-proactifs de la concertation d'avoir la possibilité de s'exprimer quand même. Ce développement de la présence sur le terrain permettra de créer une proximité accrue des Orléanais avec l'équipe municipale. M. le Maire, lui aussi, se rendra régulièrement dans les quartiers pour échanger et écouter les habitants.*



**Mme LABADIE** – *Nous allons pérenniser le budget participatif auquel nous apportons une modification. Nous allons allonger la durée à deux ans, car on s'est aperçu que du dépôt du projet à la réalisation, le délai d'une année était trop court. Le timing d'une année civile n'était pas suffisant pour mener à bien les projets.*

*Le budget est de 600 000 €.*



**Mme LABADIE** – *Pour terminer, les questions et les préoccupations des Orléanais n'arrivent pas toujours jusqu'à nous et en vue d'atteindre un meilleur niveau de participation des habitants, nous souhaitons organiser des consultations ouvertes à tous et développer différents outils à travers le numérique. Comme mettre en place une application mobile qui permettra de signaler en direct des problématiques diverses constatées par les Orléanais dans la ville et cela permettra aussi une meilleure réactivité dans le traitement de la demande.*

*Mais aussi mettre en place une carte interactive des projets qui permettra aux Orléanais de faire des propositions en ligne via la plateforme numérique dédiée et d'y faire également des commentaires.*

*Mais tout cela demande du temps. Quentin DEFOSSEZ y travaille activement et d'ailleurs je l'en remercie et s'il le souhaite, à l'issue de cette présentation, il pourra en dire quelques mots et faire part de son état d'avancement.*

*En vue d'être plus performant dans la réponse aux usagers, nous souhaitons aussi une démarche qualité du suivi du courrier.*

## La proximité, un projet construit avec les orléanais !

Direction de la Vie des Quartiers et de la Démocratie Locale



**Mme LABADIE** – *Pour conclure, voilà donc les améliorations et les innovations de la démocratie participative que nous souhaitons mettre en place. Vous l'avez compris, la proximité est l'une de nos priorités et nous souhaitons la repositionner comme socle de l'action municipale et entraîner les habitants dans la construction de leur Ville. Mes chers collègues, si vous avez comme nous tous les Orléanais au cœur, je suppose donc bien évidemment que vous serez favorables à la mise en place de ce projet ambitieux. Merci.*

**M. le Maire** – *Y a-t-il des interventions ? Mme CORRE puis M. BORNET.*

**Mme CORRE** – *Quelques mots en réaction à cette présentation. D'abord peut-être remettre les choses dans leur cadre. Vous avez créé, pour la première fois je crois, une délégation à la coordination de la politique de proximité et surtout à la démocratie locale. On pourrait en fait s'en réjouir et on devrait s'en réjouir, et au fond on s'en réjouit parce que déjà, on progresse dans les mots. Mais pour autant, on trouve quand même que ce sujet se réduit de façon extraordinaire à la question de la proximité uniquement. Quelques exemples sur ce sujet même si les questions de proximité - qu'il n'y ait pas de malentendus, on a bien compris qu'il fallait être bien clair dans ce qu'on se disait - on ne remet absolument pas en cause la nécessité et même l'ultra nécessité de la proximité avec nos concitoyens. Mais la communication porte sur la participation citoyenne et sur ce sujet-là, on est un peu sur notre faim.*

*Sur le terme des instances consultatives par exemple : Orléans Proximité. Rien sur la notion de démocratie, de participation sans parler du mode de désignation, mais je pense que Jérôme BORNET en parlera, je ne vais pas m'appesantir sur le sujet. Pourtant on le sait bien, les raisons qui font que les gens ne vont plus voter, s'éloignent de leurs élus, c'est que les citoyens ne croient plus en la démocratie et n'ont plus envie de participer. Et l'échelon local est réellement un échelon sur lequel on pourrait travailler beaucoup plus. Alors je me permets et en réagissant à ce que vous avez dit, un certain nombre de propositions.*

*Sur la construction des grands projets municipaux avec les Orléanais qui vont passer - si j'ai bien compris - par les ateliers qui paraissent plutôt une idée d'aller vers les citoyens, il reste quand même en suspens et les réponses n'ont pas été tout à fait claires lors de la commission, c'est comment on va chercher les citoyens, comment on fait pour qu'ils viennent participer et surtout comment on fait pour que ce ne soit pas toujours les mêmes, les fameux « toujours les mêmes » qui viennent c'est-à-dire ceux que*

*l'on a déjà l'habitude de voir dans les associations, dans les conseils de quartiers qui existent, etc, c'est-à-dire un profil de citoyens qui est déjà quand même reconnu. Donc sur ce sujet de comment faire participer les autres, on n'a pas tout à fait de réponses. On aurait pu par exemple imaginer la création de jurys citoyens tirés au sort représentatifs de la population. Il y a là-dessus des choses à faire.*

*De la même façon sur la participation, on aurait pu imaginer un droit de vote d'initiative citoyenne avec, à partir du moment où il y a un certain nombre de signatures d'habitants, l'organisation d'une votation des habitants sur le sujet choisi par les habitants à l'origine de l'interpellation.*

*Sur l'ouverture des commissions municipales. Concrètement vous entrouvrez la porte, c'est déjà un progrès. On ne peut pas le nier, on commence à voir d'autres citoyens que les élus. Mais nous, on aurait bien ouvert la porte en totalité avec l'idée par exemple que dans les commissions, à l'exception de la commission d'appel d'offres où réglementairement ce n'est pas possible, des citoyens tirés au sort puissent siéger de plein droit.*

*Sur la saisie du Conseil Municipal, là encore la porte est entrouverte, on aimerait bien s'engouffrer dedans en allant un peu plus loin en créant un droit de saisie directe du Conseil Municipal sans passer par le filtre des élus, parce que là la réalité est que l'on aura quand même filtré et on risque d'éviter de ce point de vue là un certain nombre de débats et surtout on ne laisse pas l'interaction nécessaire entre les citoyens et les élus.*

*Sur les conseils consultatifs, encore une fois le mode de désignation est quand même assez extraordinaire, mais je pense que Jérôme BORNET va en parler.*

*Pour finir et d'ailleurs le début du Conseil Municipal illustre assez nos désaccords, en fait j'ai un certain nombre de craintes vis-à-vis de votre vision de la participation. Je vais prendre un exemple très simple. Lors de la dernière commission proximité – la première et d'ailleurs je m'en réjouis M. le Maire, j'ai oublié de le dire, mais je me réjouis du fait que les commissions se soient réunies avant ce Conseil Municipal. Comme quoi je peux aussi ne pas râler et donner un peu de baume au cœur aux uns et aux autres – la dénomination des nouvelles instances de concertation était donc à l'ordre du jour. Comment va-t-on les appeler ? On nous a gentiment interpellés pour savoir ce que nous pensions des différentes propositions. Nous donnons donc notre avis et la réponse est assez révélatrice, je pense, de votre vision de la démocratie participative, c'était très bien mais la décision était déjà prise et que ce ne serait pas ce terme-là parce que le débat avait déjà eu lieu dans votre groupe. La réalité est que de toute façon vous êtes effectivement majorités et donc la décision que vous prenez est celle qui s'appliquera. Je trouve que dans la façon de mener les choses, cela résume assez bien nos désaccords, c'est-à-dire pour vous, la consultation est : Je vous demande votre avis mais on a globalement déjà décidé. Donc, on a des craintes voire un total désaccord sur la façon d'associer nos concitoyens. Vous parlez beaucoup de consultations, vous essayez de parler de co-construction, mais vraiment on en est loin. En plus honnêtement, j'ai pleine conscience que si on veut que la co-construction soit réelle, c'est compliqué. Mais pour réussir à enclencher un peu de co-construction, il faut des élus à l'écoute des habitants dans l'échange et dans l'argumentation plutôt que dans la communication. Et je crains vraiment que là-dessus on ne soit pas du tout raccord sur le sujet.*

**M. BORNET** – *M. le Maire, Mme LABADIE, on a effectivement évoqué ce sujet dès la commission. Depuis longtemps ici ou ailleurs pour d'autres, nous critiquions les conseils consultatifs de quartiers, leur fonctionnement, leur échec à mobiliser les citoyens. Ce n'était pas forcément que dû au fonctionnement mais une part nous semblait venir de là, et on appelait à la refonte.*

*Vous faites le choix avec cette nouvelle charte de réviser, au moins en surface, le principe des conseils consultatifs de quartiers. Mais sur les grands principes, même si on change les noms, même si on change les structures, nous restons malgré tout dans les mêmes fondamentaux et c'est bien malheureux.*

*D'abord sur la méthode, Valérie CORRE l'évoquait, la co-construction est un objet difficile à appréhender et difficile à tenir sur la durée. Mais quand on parle de démocratie citoyenne, il aurait fallu dès le départ, dès la genèse être dans cette co-construction. Et nous regrettons sur la méthode que finalement cette charte nous tombe dessus, en commission certes et ensuite en Conseil Municipal, mais*

sans qu'il n'y ait jamais eu au préalable, avec les associations intéressées et elles sont très nombreuses dans notre ville, que ce soient des associations de quartier, des associations d'initiative citoyenne, elles ont fortement participé au débat municipal ces derniers mois au moment des élections. Donc nous regrettons qu'elles n'aient pas été associées à la construction de cette nouvelle charte et du nouveau fonctionnement de la démocratie participative. Il aurait peut-être fallu prendre le temps pour travailler plus en profondeur. Je ne sais pas quels étaient les délais, vous pourrez nous le dire. Et en tout cas, si nous n'avions pas le temps avant, on peut le prendre maintenant pour une prochaine étape.

Ensuite sur le contenu de la charte et de la présentation de Mme LABADIE, nous avons constaté l'évolution effective de certains points qui nous avaient été présentés en commission le 5 octobre, qu'il s'agisse de la représentation de l'opposition dans le comité de pilotage d'une part, puisque le choix a été fait de représenter l'ensemble des oppositions du Conseil Municipal et nous nous en réjouissons. Et d'autre part sur le processus de sélection des questions citoyennes au Conseil Municipal puisque la formule a été précisée dans le contenu de la charte. Ce sont là les points positifs issus de la commission. Pour le reste, cette charte demeure assez en-dessous de nos attentes en terme de démocratie partagée, citoyenne et de co-construction. Malheureusement, j'ai idée que c'est dans la genèse même des ambitions que réside le problème. Valérie CORRE vient d'évoquer le choix du nom entre Orléans Proximité et un autre nom qui nous a été soumis, Parole Citoyenne. Et nous l'avons dit en commission, choisir Orléans Proximité plutôt que Parole Citoyenne dans ce que cela révèle même des intentions, nous pose problème. Même si on ne voulait pas effacer la proximité, pour nous, Parole Citoyenne reflétait davantage l'ambition d'un projet de démocratie citoyenne plus aboutie et de co-construction qu'il faudrait nommer. Nous regrettons donc la méthode sur le choix de nom mais aussi le fond du nom choisi.

Ensuite dans le fonctionnement sur les comités de pilotage. Sur le papier, cela se traduit par une espèce d'opacité dans la nomination. Certes il y a les représentants de l'opposition municipale entre les différentes oppositions. Certes il y aura, et cela nous a été dit, sur les représentants pour la majorité à la fois les adjoints et les délégués dans ces comités de pilotage. Mais quand est-il des 10 à 11 autres membres de ces comités de pilotage selon les quartiers ? Seront-ils nommés par la grâce des adjoints ou y aura-t-il un modèle – et c'est ce que nous avons proposé en commission et que nous réitérons ici – une sorte de structure qui serait identique dans tous les quartiers ? Avec des collègues représentant à la fois des associations, des commerçants et ce que nous proposons, un tirage au sort de citoyens qui ne figureraient pas dans ces structures représentatives des quartiers. Cela nous semble préférable plutôt qu'un système arbitraire qui serait dans la main des adjoints, même si à la fin cela tombait juste, mais il vaut mieux quelque chose d'établi au préalable que quelque chose qui serait laissée sans cadre général.

Enfin dans la démarche proposée, les comités de pilotage seront au cœur du fonctionnement de la proximité et de la participation citoyenne. Il nous paraît essentiel que ces comités de pilotage ne soient pas justement pilotés et c'est tout le sens de ce que je viens de dire. La démocratie est la diversité des idées, la participation est l'incitation citoyenne et nous avons évoqué juste avant la question de « toujours les mêmes ». Il faut donc établir une nouvelle étape face à cela et cela s'organise sans se décréter comme on va le faire aujourd'hui et surtout pas en essayant de tout piloter comme cette charte inaboutie semble le faire malheureusement.

**M. le Maire** – J'avais noté M. CLOZIER puis M. CHAPUIS.

**M. CLOZIER** – Merci M. le Maire. Une question sur les représentants élus dans les quartiers. Pourquoi le quartier nord Blossières-Acacias-Gare ne contient que deux élus contrairement aux autres quartiers, alors que c'est un quartier très dense ?

**M. CHAPUIS** – Pour essayer d'être dans la continuité des propos de mes collègues et pour peut-être avancer sur cette charte, la précédente charte précisait les conditions pour être membre de ces instances. Il était noté une qualité qui, pour moi, était intéressante : elles étaient ouvertes à partir de 16 ans. Et j'ai été surpris de la voir disparaître dans ce document. De plus, c'était ouvert à des habitants ou à des personnes qui y travaillaient et donc la qualité d'habitant ou d'activité sur le secteur pouvait permettre d'accéder à ce comité de pilotage. Je trouvais cela intéressant d'avoir aussi des gens qui sont usagers de ces quartiers dans leur quotidien et pas forcément résidents, même si je pense que les résidents de ces quartiers devraient être les plus représentés. Voilà la proposition que je fais pour préciser



ce document.

*A propos du comité de pilotage, j'ai retrouvé le fascicule qui avait été édité je crois en 2014, et qui s'appuyait sur les réflexions que l'on avait eues à l'époque M. GROUARD. J'ai perdu le nom du consultant qui nous avait accompagné, mais on avait passé beaucoup de temps dans les quartiers pour élaborer cette première charte et on avait beaucoup discuté sur la question du tirage au sort qui à l'époque avait fait beaucoup de débat. D'ailleurs certains de vos collègues n'étaient pas forcément très emballés par cette question-là et vous aviez dû les convaincre de l'intérêt de ce recours. Donc quand j'ai lu ce document et que je l'ai mis en miroir avec le précédent, j'ai été très surpris de voir que la question des citoyens et des habitants disparaissait du comité de pilotage, même s'il était question des forces vives dont la terminologie dans la précédente charte indiquait des personnalités qualifiées, et que les personnes volontaires disparaissaient de ce comité de pilotage et voire même disparaissaient des forums où n'était repris que la qualité des forces vives et du comité de pilotage. Et donc la qualité de citoyen ou de personne volontaire n'apparaît que dans les ateliers, et je trouvais que c'était dommage en terme d'ambition sur la participation citoyenne de ne pas recourir à des citoyens qui auraient envie de s'engager sans aucun titre. En effet au final, quand on relit le document, s'ils ne sont pas membre d'une association ou n'ont pas une qualité particulière pour être dans le comité de pilotage, ils n'ont pas vocation à y être. On parlait des portes ouvertes et je pense qu'on a vraiment encore une possibilité d'améliorer ce document pour le rendre encore plus participatif et permettre aussi de préciser certaines conditions : à partir de 16 ans, la question de la résidence. On ne veut pas empêcher l'avancée de ce document, mais on veut absolument qu'il puisse être amélioré et c'est pour cela que l'on s'abstiendra. On ne votera pas contre car il y a aussi des avancées dans ce document comme cela a été rappelé tout à l'heure : les questions au Conseil Municipal, l'ouverture des commissions. Clairement, cela va dans le bon sens et Valérie CORRE l'a très bien dit. Je sais aussi que cela a été fait dans un caractère d'urgence parce que vous avez cette volonté d'appliquer une nouvelle approche de la participation citoyenne. Cependant on parle beaucoup de proximité et un peu moins de participation. C'est peut-être cela aussi qui a besoin d'être un peu plus creusé dans ce document. Très clairement, si on pouvait faire quelques correctifs, on pourrait voter pour par la suite.*

**M. le Maire** – J'ai encore trois intervenants je crois : M. DEFOSSEZ, Mme BENAYAD et Mme CARRE.

**M. DEFOSSEZ** – Merci M. le Maire. Je réagis juste sur l'aspect numérique qui peut être un très bel outil, même s'il ne remplace pas en effet les liens humains. Je prends l'exemple du forum des associations pour lequel le site avait rencontré 5 000 visites le temps d'un week-end.

*Maintenant le numérique sur l'aspect participatif, c'est d'apporter une complémentarité par rapport aux dispositifs qui vont être mis en place par Mme LABADIE et toute son équipe. C'est de répondre aussi à des besoins et gagner en efficacité. Je prends l'exemple du premier outil, c'est-à-dire qu'on a le souhait de mettre en place des projets avec un portail internet qui sera dédié à cela. Les habitants peuvent donner leur avis sur les consultations qui seront lancées par la municipalité, des remarques, des suggestions, des axes d'amélioration. Ensuite, le deuxième outil via l'application mobile, c'est le système d'alertes. En effet pour des problèmes de salubrité publique, lorsqu'on voit des déchets, tout de suite derrière on est dans la réaction. On identifie le problème, on transfère et derrière les services peuvent le traiter. Donc vraiment le but de ces deux outils au niveau numérique en tout cas, c'est que les citoyens, les habitants des quartiers soient acteurs de leur quartier. C'est là vraiment l'utilité de ces deux outils-là qui peuvent être mis en place et il y a peut-être d'autres éventuellement. Après, ce sont des discussions qu'il faut que l'on ait avec l'ensemble des élus et aussi des services. On peut par exemple imaginer un espace participatif citoyen par quartier où les gens pourraient déposer leurs remarques, leurs axes d'amélioration. C'est vrai que cela ne remplace pas le lien humain, mais c'est important et cela vient en complémentarité, j'insiste là-dessus. Il y a aussi des gens qui parfois n'ont pas le temps d'assister aux réunions ou d'autres qui n'osent pas parler et je pense que ce numérique peut être un bon lien dans cet aspect participatif : informer, consulter, impliquer, collaborer, 4 axes importants pour cette proximité que l'on veut donner aux Orléanais. Je vous remercie.*

**Mme BENAYAD** – Merci M. le Maire. Mes chers collègues, pour ceux qui ne le savent pas, je suis issue d'une liste citoyenne et je n'ai pas d'expérience politique. Par contre, la participation citoyenne me tient particulièrement à cœur et c'est vrai que quand j'ai lu ce document, je me suis posée

*un certain nombre de questions et je me suis inquiétée. Déjà c'est bien que vous ayez travaillé sur la charte de la participation citoyenne, cette volonté de vouloir faire en sorte que les Orléanais soient encore plus acteurs de leur ville. Cependant j'ai un certain nombre de questionnements : comment allons-nous chercher l'Orléanais, surtout l'Orléanais qui ne parle pas ? Pendant la campagne, nous avons pu rencontrer un certain nombre de personnes qui lors de jurys citoyens ou de porteurs de parole – c'est un outil très simple à utiliser le porteur de parole – nous ont dit : « Moi, mais pourquoi me demandez-vous mon avis ? Moi, je ne sais pas, je ne suis pas un sachant. » Et quand on leur dit : « mais si, vous habitez votre ville, vous vivez votre ville, vous la connaissez, vous pouvez donner votre avis. Cela nous permettra nous aussi de porter la parole qui ne se fait pas forcément entendre ». Ainsi cette désignation me pose question car qui va-t-on aller chercher, comment va-t-on aller chercher tous ces gens qui ne se font pas entendre et qui vivent à Orléans ? Car effectivement ce sont toujours les mêmes, ce sont ceux qui ont appris à parler, ce sont ceux qui ont appris à ne pas avoir peur de l'autre quand ils prennent la parole. Or tous les Orléanais vivent à Orléans et ils connaissent leur ville. Alors effectivement, on n'est pas tous des sachants mais si vous voulez, M. le Maire, cela me pose question parce que pendant la campagne, on l'a tous vécu, on a beaucoup de personnes qui se sont mises en retrait. On voit le taux d'abstention et ça, c'est très inquiétant.*

*D'autre part, le nom de cette organisation a une importance. On veut être à proximité des gens, mais on veut faire parler les citoyens. On veut que les citoyens en l'occurrence soient de nouveau acteurs de leur vie à Orléans. Ils sont aussi responsables de ce qu'ils font dans la rue. Ils sont aussi responsables de la parole qu'ils portent et parfois on ne l'entend pas cela. Donc au niveau de cette organisation, cela me pose question. Je rejoins ce que disait Baptiste CHAPUIS sur le fait que nous avons des Orléanais qui ne font partie d'associations, mais comme je n'arrête pas de le dire, ils connaissent leur quartier. Donc ces gens-là, il faut réussir à aller les chercher, il ne faut pas les empêcher d'entrer dans les ateliers. Mais comment va-t-on aller les chercher ? Il y a effectivement le numérique qui est un outil parmi d'autres. Et puis il y a aussi les porteurs de parole, les jurys citoyens, les forums, mais encore faut-il que ce soit attrayant parce qu'on sait que les services de la ville organisent toute sorte de forums, mais c'est compliqué d'aller chercher les gens. De plus à quel moment fait-on les forums ? Dans la journée ? Mais qui va y aller ? C'est toujours les mêmes. Et puis réfléchir aussi à la forme que cela peut prendre. Voilà mes questions et je rejoins mes collègues en disant que peut-être il serait intéressant de retravailler ensemble cette charte pour qu'elle soit plus étoffée sachant que de notre côté, c'est une thématique que l'on a beaucoup travaillé. On vous propose donc nos services pour retravailler sur ce document. Merci.*

**Mme CARRE** – *Bonsoir à tous. Moi je voudrais intervenir parce que je me demande si en fait on est allé à la même commission. Je pense qu'il y a quand même des choses qui ont été dites. A propos du nom, je pense qu'on vous a effectivement soumis deux ou trois propositions en vous disant que nous avions une préférence pour celui-là mais cela n'a pas été aussi brutal que cela de dire, on veut celui-là. On en a débattu avec les personnes qui étaient présentes. Moi je n'ai pas vécu cela de la même façon.*

*Par contre moi je voulais aussi évoquer le tirage au sort. Cette pratique n'a pas marché pendant les 6 années de conseils consultatifs de quartier. Je suis là depuis un petit moment et je pense que M. CHAPUIS ne démentira pas le fait que la proximité c'est quand même quelque chose que j'ai chevillé au corps. Par rapport à tout ce que l'on a débattu, j'ai essayé d'apporter ma contribution à l'élaboration de la charte.*

*Pour parler de ceux à qui on ne donne pas la parole, je vais vous donner ma petite expérience par rapport à la co-construction que l'on a eue dans le cadre de l'A.N.R.U. lors de la consultation préalable. Quinze réunions et ateliers en deux ans de temps, ce qui pour moi m'apparaît quand même un petit peu comme une prouesse, et deux assises pour avoir le retour de cette concertation avec l'association des conseils citoyens. Il y a eu également une consultation où il a été acté par exemple un jour la démolition de la tour Honegger sous la pression des habitants - M. CHAPUIS, vous y étiez je pense. Pour moi, c'est ça la co-construction, c'est comme cela que l'on avance et que l'on donne aussi la parole à ceux qui ne pourraient ou n'oseraient pas la prendre. A partir de là, parler de la proximité, c'est aussi se dire que l'on va aller au contact et il y a une injonction de M. le Maire que les élus de quartier ne soient plus dans leurs bureaux et qu'ils soient vraiment sur le terrain. On ne peut pas demander la participation si nous-même on ne va pas chercher cette participation. On ne peut pas tout nier en bloc. M. CHAPUIS, vous dites que vous allez vous abstenir mais il y a une commission où effectivement on peut faire avancer les choses. Quand vous dites comment va-t-on aller chercher les gens, et bien par exemple*

les ateliers vont être ouverts à tous les Orléanais. Ils pourraient même venir si ce n'est pas sur leur secteur. Et puis après, il y a les permanences sur les marchés. Pour ma part, je suis par exemple une adepte des balades urbaines et c'est là où on rencontre des gens. C'est là où on peut aller chercher les gens. Tout n'est pas encore mis en place, tout n'est pas calé et je pense qu'il y a des choses qui vont avancer. Donc je trouve que par rapport à cela, si on pouvait avoir une unanimité de vote, j'en serai très heureuse, pas pour nous mais pour les habitants.

**M. CHAPUIS** – Juste un mot parce que je l'ai oublié dans mes propos. Dans les conditions, je pense que c'est naturel mais je préfère le dire car ce n'est pas écrit, les comités de pilotage doivent être paritaires.

**M. le Maire** – La parole est à Mme LABADIE.

**Mme LABADIE** – Florence CARRE a répondu à deux points auxquels je voulais répondre. Le tirage au sort, on l'a pratiqué par le passé et en fait, cela ne mobilisait pas ces personnes. Et puis, j'ai été surprise aussi Mme CORRE par rapport à votre intervention sur le choix du nom. On ne vous l'a pas imposé, on vous a fait deux propositions. On en a débattu et on vous a dit que l'on avait une préférence certes, mais c'est vrai aussi que nous sommes majoritaires.

(Rires dans l'hémicycle).

**Mme LABADIE** – Il y avait un choix et il y a eu un vote, voilà.

Quant à votre question comment aller chercher les Orléanais ? Je pense justement que l'on y a répondu et nos permanences sur le terrain sont une bonne façon d'aller chercher les habitants. Je peux vous dire qu'avec mes collègues, Natalie LAPERTOT et Evrard LABLEE, on a fait nos permanences depuis le mois de septembre sur le terrain et on a des gens qui viennent vers nous, qui sont contents de nous rencontrer et qui nous demandent comment ils peuvent participer à la vie de leur ville. Et le fait de changer de lieu à chaque fois et de ne pas se cantonner sur le même marché, on va pouvoir toucher une population que l'on ne touche pas forcément habituellement. On peut faire un permanence un samedi matin dans un parc de la ville où l'on va rencontrer des couples de trentenaires qui effectivement ne viennent pas habituellement dans les réunions publiques.

L'ouverture sur le numérique, c'est aussi une bonne façon de toucher une autre population. Et nous, on est très demandeur puisqu'on a besoin de cette expertise des habitants pour construire avec eux leurs rues, leurs équipements. Donc on ira dans des bas d'immeubles et quand on procèdera à des requalifications, on peut imaginer que l'on fasse un boîtage chez les habitants pour leur dire qu'il est envisagé de refaire la rue et qu'on les sollicite pour travailler ensemble ce projet.

Quant aux questions qui vont être adressées au Conseil Municipal, il me semble évident de filtrer les questions car on ne pourrait pas non plus passer tout le Conseil Municipal là-dessus. On a aussi des décisions à prendre et je pense que l'on va être victime de notre succès, et à un moment il faudra faire des choix. Je pense que j'ai répondu à tous les points.

**M. CLOZIER** – Je relance simplement ma question sur le nombre d'élus sur le quartier nord-Acacias-Blossières-Gare. Pourquoi uniquement 2 alors qu'il y en a 3 ailleurs ?

**M. le Maire** – Parce que les 2 valent 3 sur ce quartier ! Je m'excuse pour tous les autres quartiers.

**M. CLOZIER** – Cela va leur demander de gros efforts vu la densité, mais je les attendrai avec plaisir sur le quartier.

**Mme PARAYRE** – Aucun souci en la matière !

**M. le Maire** – Mais oui, c'est Mme PARAYRE. Juste quelques éléments rapidement. D'abord parmi toutes les questions qui ont été posées par, je crois, Mme BENAYAD mais aussi Mme CORRE, vous avez dit comment va-t-on aller chercher les Orléanais ? C'est presque la question clé que vous

*posez là et moi, je vais être très humble là-dessus de par l'expérience qui est la mienne, et a priori la vôtre aussi d'ailleurs, c'est très difficile dans la durée. Et vous avez raison de dire que souvent, on a un peu affaire aux mêmes. Alors c'est très bien et on les remercie beaucoup parce qu'ils prennent de leur temps, participent et on voudrait effectivement élargir. C'est un des éléments forts de réflexion de cette réorganisation qui vous est proposée. J'espère que l'on va y parvenir, j'espère en utilisant aussi des outils numériques, des éléments plus attractifs que ce qui s'est fait auparavant. Nous allons arriver à intéresser, à faire participer d'autres strates de la population orléanaise.*

*M. CHAPUIS, sur la question de la charte, je vous propose que nous la votions pour engager les choses. Elle n'est pas inscrite dans le marbre. S'il y a concrètement des propositions que vous souhaitez faire sur des modifications précises, moi je suis preneur pour qu'à une prochaine commission on puisse en discuter. Franchement sur tous les sujets, mais sur celui-ci en particulier, tout est vraiment perfectible. Donc si vous avez des idées – enfin vous en avez – elles sont tout à fait les bienvenues.*

*Sur cette charte, je crois qu'on a vraiment deux ouvertures très fortes et je voudrais qu'on les prenne en compte. Vous l'avez dit d'ailleurs, je vous en remercie les uns et les autres, mais c'est tout de même la première fois que l'on permet à des non-élus de pouvoir s'exprimer au Conseil Municipal via les questions qui ont été présentées. C'est quand même une avancée très forte. Je ne suis pas sûr que cela se passe ainsi dans la plupart des villes. Je ne sais pas mais je pense vraiment qu'on a un point qui est très fort là-dessus, qui était d'ailleurs un de nos engagements. Autre ouverture également très forte : l'ouverture sur les commissions, de permettre à des non-élus de participer aux commissions et nous avons aussi regardé juridiquement ces éléments-là.*

*En revanche, il y a un point, Mme CORRE, et c'est un débat de fond sur lequel je diverge avec vous. Tel que je comprends votre propos, j'ai finalement le sentiment que vous privilégiez ce que l'on va qualifier de démocratie participative alors que pour moi, je pense qu'il faut une complémentarité entre la démocratie représentative et la démocratie participative. C'est ce que j'ai cru comprendre dans un certain nombre des propos que vous avez tenus, mais c'est un débat de fond.*

*(Réaction hors micro de Mme CORRE)*

**M. le Maire** – *Je pense que tout notre système politique et démocratique, que nous devons conforter et défendre parce qu'il est parfois contesté, c'est justement ce système de démocratie représentative. Et pourquoi doit-il primer ? Parce que les uns et les autres, nous avons été élus par les Orléanais en l'occurrence, par le peuple français en général. Et l'on ne peut pas dans cette logique-là – ça je l'assume et je le dis tel que je le pense – mettre la démocratie représentative et la démocratie participative sur le même exact plan. Alors si vous êtes d'accord avec moi, j'en suis très heureux parce que cela revient au fond, si on remet les deux sur le même plan, à une contestation de la fonction d'élu et de la fonction d'élu dans sa représentation d'une manière ou d'une autre, localement ou nationalement du peuple français. Et là, on touche pour moi à un fondamental de notre organisation politique démocratique et républicaine. C'est pour cela que j'y suis très attaché et qu'il faut que l'on trouve la complémentarité et l'articulation qui vont bien pour permettre aux deux de s'exprimer et pour ne pas enfermer en retour cette démocratie représentative et que l'on fonctionne entre nous entre soi. Donc, il faut qu'il y ait ces ouvertures et qu'il y ait fondamentalement la base qui est la fonction représentative.*

*C'est un débat fort intéressant. Si je n'ai pas exactement compris, j'en suis désolé et je vous dis que j'ai cru comprendre. En tout cas ce débat effectivement dans votre propos, il est posé.*

*Je termine simplement en adressant vraiment un coup de chapeau, en les saluant, à la fois le directeur général adjoint en charge de ces politiques-là ici présent, la directrice de la vie des quartiers et de la démocratie locale. Et à travers les remerciements que je vous adresse et le salut amical, je voudrais que vous puissiez dire et redire qu'avec les mairies de proximité, avec l'ensemble de l'organisation que nous décrivons ce soir, vous êtes en fait au cœur de ce qui fonde la noblesse de l'action municipale. On l'appelle proximité, participation - l'ensemble de ces mots la raison d'être des élus locaux - c'est ce lien et vous avez eu raison dans les débats de dire que la fonction locale, que l'élu local est encore dans notre pays celui qui est reconnu et qui est, j'allais dire, respecté, et cela est essentiel. Et donc vous êtes au cœur de cette problématique-là au quotidien. L'action parfois, elle est fastidieuse, on le sait. Les responsables et les agents dans les mairies de proximité ne s'amuse pas tous les jours. Ils sont aussi*

*parfois, souvent sous la pression de la demande, de la demande extérieure et dans la relation intérieure avec les élus et avec l'administration centrale. Mais ils sont le fer de lance de la politique municipale, en tout cas telle que je la conçois et je pense au travers de nos échanges telle que nous la concevons tous. Je vous remercie et je vous dis continuez car on a vraiment super besoin de vous.*

N° 10 – **Nouvelle charte de la participation citoyenne. Approbation.**

**M. le Maire** – *Mes chers collègues, sans relancer le débat, nous avons maintenant à approuver la charte de la participation citoyenne. Mme CORRE.*

**Mme CORRE** – *M. le Maire, je ne souhaite pas du tout relancer le débat, il a été long et fructueux, et on voit bien que c'est un sujet passionnant entre nous, mais je ne voudrais pas qu'il y ait de malentendus. Loin de moi l'idée de remettre en cause la démocratie représentative, j'y suis très attachée et j'ai même eu des débats y compris pendant la campagne à ce sujet. Mais je pense que la démocratie représentative est malade et qu'elle a besoin de retrouver de la fluidité et de la confiance avec les concitoyens. La participation des citoyens est un des moyens qui peut permettre de réconcilier les citoyens avec les élus que nous sommes. Je ne suis pas une grande fan ou en tout cas, je le suis moins aujourd'hui, du terme de démocratie participative, c'est un peu galvaudé, mais je crois que la vraie question, c'est quelle participation des citoyens et comment ? On aura, je pense, l'occasion de revenir sur ce débat, mais je ne voulais pas qu'il y ait de malentendus entre nous et puisque nous sommes quasiment d'accord, il faut aussi le dire.*

**M. le Maire** – *Je vous remercie de ces précisions et nous passons de vote de cette charte.*

*Mme LABADIE, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :*

« Par délibération du 20 octobre 2014, le Conseil Municipal a approuvé une charte de la participation citoyenne.

Aujourd'hui, la Municipalité souhaite d'une part dynamiser les groupes de participation citoyenne, et d'autre part innover afin d'impliquer les habitants plus largement dans les décisions de leur ville.

La nouvelle charte présentée en annexe décrit le nouveau fonctionnement proposé, selon les deux axes suivants :

1°) Dynamiser avec un nouveau groupe dénommé « Orléans Proximité » dans chacun des 6 quartiers :

- Constitution d'un comité de pilotage de 15 membres, dont 2 élus de l'opposition, mandatés pour 3 ans.
- Organisation de deux forums de quartiers par an, réunissant le comité de pilotage et les forces vives du quartier.
- Organisation d'ateliers ouverts à tous pour co-construire les projets portés par la Ville et la Métropole, ainsi que des projets proposés par les habitants.

2°) Innover :

- Si le Conseil Municipal en vote le principe lors de l'approbation de son règlement intérieur, les commissions municipales seront ouvertes au public. Tout membre d'un atelier thématique ou d'un comité de pilotage pourra ainsi participer à une commission municipale, en fonction des thématiques abordées et selon les modalités précisées dans la charte.

- Tout habitant pourra poser une question qui sera relayée par un élu lors d'un Conseil Municipal selon les modalités précisées dans la charte.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la nouvelle charte de la participation citoyenne présentée en annexe. »**

ADOPTE AVEC 9 ABSTENTIONS.

**M. le Maire** – *Cette charte est adoptée, je vous en remercie. Et comme je vous l'ai dit, on peut bien sûr chercher à l'améliorer.*

## Charte de la Participation Citoyenne

La Mairie d'Orléans accorde une importance primordiale à la concertation et à la participation citoyenne dans les différents champs de l'action publique. Pionnière dans le domaine de la politique de proximité, la municipalité souhaite aujourd'hui dynamiser et innover les dispositifs de participation afin de réaffirmer la proximité comme socle de l'action municipale et garantir la participation de tous.

### I/ L'organisation territoriale de la politique de proximité

Le territoire orléanais est aujourd'hui partagé en 6 secteurs :

- **Le Nord**
- **L'Est**
- **L'Ouest**
- **Le Centre-ville**
- **Saint Marceau**
- **La Source**

Dans chacun de ces secteurs est implantée une **mairie de proximité** où travaillent un responsable et son équipe en collaboration avec les élus de quartier, les équipes de voiries, de la propreté, des espaces verts, la police municipale, le patrimoine, les associations etc.

### II/ L'organisation politique de la politique de proximité

1. Afin de porter et d'animer la politique de concertation et de participation citoyenne, le Maire d'Orléans a accordé une délégation spécifique à la démocratie locale : Un élu est ainsi **délégué à la coordination de la politique de proximité, à la démocratie locale** et à la vie associative.

2. Pour une plus grande proximité avec les habitants, six **adjoints de quartier** ont été désignés. Par ailleurs des **élus** ont été choisis pour accompagner ces adjoints de quartier. Que les compétences soient municipales ou métropolitaines, ces élus restent les interlocuteurs privilégiés des orléanais.

3. Enfin, cette proximité se traduit également par la participation de tous les élus aux conseils d'école de la ville.

### III/ Une refondation instances consultatives existantes

La mobilisation des citoyens dans les Conseils Consultatifs de quartier faiblit de façon constante et les habitants présents aux différents temps de rencontre se renouvellent peu. Face à ce constat, une nouvelle instance de participation va être créée : **Orléans Proximité**. Il en existera 6, une dans chaque secteur de la ville.

Composition et organisation des temps de rencontre d'Orléans Proximité :

- Un **comité de pilotage** : une quinzaine de personnes désignées par l'adjoint de quartier pour 3 ans et parmi elles deux élus de l'opposition. Se réunit une fois par mois.
- Des **forums** : réunissant le comité de pilotage et les forces vives du quartier (directeurs d'école, responsable d'associations, commerçants, etc.) deux fois par an.
- Des **ateliers** : ouverts à tous les citoyens. Organisés par le comité de pilotage et autour de projets portés par la Ville ou la Métropole ET/OU proposés par les habitants.

Ces instances représentent un relai des préoccupations et questionnements des habitants et sont l'occasion de faire remonter les attentes du quartier.

### IV/ Une innovation de la participation citoyenne

1. *La participation des citoyens aux commissions municipales :*

Si le conseil municipal vote le principe lors de l'approbation du règlement intérieur, les commissions municipales seront ouvertes au public. En fonction des thématiques développées lors des commissions, il sera proposé par l'élu de quartier à un ou plusieurs membres de l'atelier thématique ou du comité de pilotage d'Orléans Proximité de participer. Les habitants pourront ainsi participer aux débats et faire évoluer les délibérations.

2. *La participation des citoyens aux Conseils Municipaux :*

Les citoyens pourront poser des questions d'intérêt général aux élus qui seront relayées lors des Conseils Municipaux. Les questions devront être déposées en Mairie de Proximité, ou sur la plateforme Participons ! (<https://participons.ortleans-metropole.fr/>) à minima un mois avant le Conseil Municipal. Elles

seront ensuite étudiées et priorisées par les membres des comités de pilotage d'Orléans Proximité et présentées à la commission proximité pour sélection. Deux questions pourront être posées à chaque Conseil Municipal (à minima 9 fois dans l'année) par l'adjoint de quartier référent et la réponse apportée par l'adjoint thématique. Ainsi, la voix des habitants de chaque quartier pourra s'exprimer 3 fois par an au Conseil Municipal.

**VI/ Une modernisation des temps de rencontre entre élus et citoyens**

*1. Des permanences mobiles pour les adjoints de quartier*

Afin de renforcer la proximité avec les habitants, chaque adjoint réalisera des permanences mobiles dans l'espace public une fois par mois.

*2. Des présences régulières du Maire dans les quartiers*

Régulièrement, le Maire se rend dans les quartiers à la rencontre des habitants et des acteurs.



N° 11 – **Occupation du domaine public. Epidémie de covid-19. Plan de relance. Exonération de certains droits de voirie.**

**M. NANTIER** – *M. le Maire, chers collègues, je me vois vous ramener sur des sujets beaucoup plus matérialistes hélas. Ce sujet est le soutien économique aux commerçants et aux artisans de la Ville d'Orléans. Dans ce but, il vous a proposé de décider l'exonération des redevances pour l'occupation du domaine public, c'est-à-dire les enseignes et les terrasses par exemple, pour les années 2020 et 2021, et dans le même thème de décider l'exonération des droits de voirie pour les taxis pour les mêmes années.*

**M. le Maire** – *Y a-t-il des remarques ? M. GAUTIER.*

**M. GAUTIER** – *M. le Maire, j'ai été saisi par l'Union des Métiers de l'Industrie et de l'Hôtellerie (U.M.I.H.) suite à deux courriers qui vous ont été adressés le 23 juillet et le 9 septembre. La teneur de ces courriers portait justement entre autres sur l'exonération. Donc, j'entends bien ce que M. l'adjoint au maire a dit sur l'exonération des terrasses et des enseignes. De plus, les adhérents sollicitent également une exonération éventuelle sur la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) pour laquelle ils n'ont pas eu de réponse.*

*Je pense également que l'on a affaire aujourd'hui à des restaurateurs, des brasseurs, des cafés qui sont en souffrance et vont l'être encore plus dans les semaines qui viennent, d'autant plus que si le couvre-feu malheureusement devait être appliqué à la Métropole et aux environs, ce serait bien évidemment une souffrance de plus. A l'heure actuelle, tous ces restaurateurs, ces brasseries, ces cafés, ces bars sont sous perfusion puisque bien évidemment ils ont eu des reports de charges. Toutefois ils vont devoir rembourser le Prêt Garanti par l'Etat (P.G.E.) à partir du mois de mars et ils auront à l'amortir sur 3 ou 5 ans en fonction des taux qui ne sont pas encore aujourd'hui appliqués. Aussi je pense qu'il serait nécessaire, M. le Maire et en collaboration avec l'adjoint au maire, de répondre à l'U.M.I.H. pour qu'elle puisse prévenir ces restaurateurs. Cela a été dit par voie de presse mais la non-réponse aux courriers les a inquiétés. Je suis ravi d'entendre que la taxe sur les terrasses et les enseignes va perdurer jusqu'en fin 2021, mais il serait souhaitable de rendre visite à l'U.M.I.H., au président, aux restaurateurs pour les rassurer car croyez-moi, l'année va être très compliquée. Je travaille avec eux quasiment tous les jours et je peux vous dire que dans quelques semaines voire quelques mois, il va y avoir une catastrophe dans les restaurants. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les unités nationales, les différents opérateurs et les différentes organisations professionnelles et je pense que M. l'adjoint est au courant, de même que M. le Maire. Il faut s'occuper d'eux rapidement et être très près d'eux parce qu'il va y avoir une catastrophe qui est en train de se profiler. Je vous remercie.*

**M. le Maire** – *Merci. La parole est à M. MONTILLOT puis à M. NANTIER.*

**M. MONTILLOT** – *Merci M. GAUTIER. Je ne vais pas intervenir sur la question financière sur laquelle M. NANTIER va répondre, mais revenir sur le contexte de la situation particulière de la Métropole d'Orléans par rapport aux nombreuses métropoles françaises de taille équivalente à la nôtre, qui se trouvent aujourd'hui dans une situation que vous connaissez bien – Rouen par exemple – avec l'instauration d'un couvre-feu qui va entraîner à partir de demain soir minuit la fermeture des bars, des restaurants et de toute activité.*

*Lorsque j'avais pris la décision de prendre cet arrêté au mois de juillet, vous vous en souvenez, concernant d'abord les bords de Loire et les marchés, puis le centre d'Orléans dans sa globalité fin juillet, puis ensuite avec le Préfet nous avons négocié dans la première quinzaine du mois d'août sur l'ensemble de la Métropole orléanaise, avec d'ailleurs des recours qui n'ont pas dû vous échapper. C'est d'ailleurs l'un des rares recours en France qui n'ait pas abouti au tribunal administratif contrairement, vous vous en souvenez probablement, aux décisions intervenues par les juges administratifs au début du mois de septembre dans un certain nombre de métropoles où les arrêtés préfectoraux étaient invalidés. Nous avons considéré à juste titre que le fait de pouvoir prendre cette décision dès la deuxième quinzaine du mois d'août, donc très rapidement sur l'ensemble du territoire métropolitain, était la moins mauvaise des solutions – pour l'instant, celui qui connaît la meilleure des solutions, qu'il se lève et qu'il le dise, mais les médecins ne sont pas d'accord entre eux. C'est la raison pour laquelle notre Métropole, qui est d'une taille équivalente à celle d'autres métropoles faisant*

aujourd'hui l'objet de ce couvre-feu se trouvent donc dans une situation très grave, notamment bien sûr mais pas uniquement pour les restaurateurs et les responsables d'établissements. Et pour être en relation permanente avec M. DERAIME qui vient d'être élu président de l'U.M.I.H. et auparavant M. JAMA, on a échangé très régulièrement sur cette question y compris sur la demande insistante que j'avais à leur égard ainsi que le Préfet pour demander à leurs adhérents de vraiment faire respecter les règles. C'est aussi la raison pour laquelle nous avons pris des mesures plus coercitives sur quelques établissements qui ne respectaient pas la règle du jeu avec à la fois la suppression de la charte de bonne conduite pour deux d'entre eux et des mesures de fermeture administrative. Je vous le dis, cela a été très bien perçu par les restaurateurs et les gérants de bars dans la mesure où ils estimaient que le plus grand risque pour eux, c'était la fermeture déjà à 22 heures comme en région parisienne et a fortiori à partir de demain minuit, pour quatre semaines, sur un nombre important de territoires. C'était simplement pour que l'on comprenne ici l'articulation entre les mesures liées à la santé, mais également leur application liée à la sécurité, parce que je veux rendre hommage à la fois à la police municipale et à la police nationale qui continuent à faire un travail très important, avec d'ailleurs de moins en moins de verbalisations car vous pouvez le constater vous-mêmes quelle que soit la rue d'Orléans, le secteur ou le quartier, à 99,99 % les masques sont bien portés.

Aujourd'hui sur notre Métropole, le taux d'incidence est d'environ 150 pour 100 000 habitants lorsqu'il est par exemple en région parisienne à 400 pour 100 000 habitants et pour les jeunes jusqu'à 25 ans dans les territoires en rouge écarlate actuellement à 800. Vous voyez, nous aussi malheureusement on progresse. On était à 119 il y a une quinzaine de jours et à 150 maintenant. Dans certains quartiers d'Orléans, on peut même être encore au-delà des 150 mais on se rend compte quand même de la différence de mesures entre notre territoire métropolitain et d'autres territoires sur lesquels il est incontestable que les mêmes mesures n'ont pas été prises au bon moment et en toute hypothèse n'ont pas été suivies avec la même énergie. Voilà ce que je tenais à préciser, merci.

**M. GAUTIER** – Simplement M. MONTILLOT, je me fais le porte-parole de l'U.M.I.H., ce n'est pas mon sentiment personnel. Aujourd'hui sachez et vous le savez, que nous sommes dans une phase très difficile. Quand vous parlez des autres métropoles, je suis tout à fait d'accord avec vous, c'est très compliqué et ce sera très compliqué de servir le soir dans un restaurant à 21 h, surtout à Paris. Je ne dis pas qu'à Orléans, ce sera plus facile, ce n'est pas ce que je veux dire. Mais comme vous le dites, quand vous voyez l'évolution et les 30 000 cas qui ont été détectés aujourd'hui, on bat malheureusement ce record, je peux simplement vous dire et je le dis à M. le Maire et à l'adjoint au commerce et à l'artisanat, que pour être tous les jours en rapport avec eux - j'étais encore ce midi avec M. DERAIME et sa collaboratrice - on s'attend à une véritable .... je ne sais comment on peut appeler cela ... catastrophe. Je ne vous dirais pas ce soir car je ne veux pas faire de la sinistrose, mais le nombre de restaurants qui risquent de fermer en France, c'est énorme : de 30 à 50 % et on est peut-être pas loin de ce chiffre. Je voulais simplement vous rappeler qu'il faut vraiment s'en occuper. Je sais que M. l'adjoint au maire s'en occupe mais il faut aller les voir, les entourer, les accompagner. Il n'y a pas que le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans, il y a la Métropole bien évidemment mais il y a la démarche personnelle que l'on doit faire impérativement.

**M. NANTIER** – M. GAUTIER, je peux affirmer que nous les rencontrons. Effectivement les restaurateurs sont particulièrement touchés et hélas, nous n'en sommes pas au bout et nous n'avons pas forcément une visibilité suffisante pour bien anticiper les choses, mais nous les rencontrons. Il y a de toute façon aussi des aides au fonds de solidarité, mais aussi des aides aux T.P.E. métropolitaines qui permettent de les accompagner dans une moindre mesure effectivement peut-être. Juste à titre d'exemple, lors du dernier Conseil Municipal une convention avait été proposée puisqu'il y avait eu lors de la braderie une opération de flux qui était montée avec l'U.M.I.H. et les Vitrites d'Orléans. Donc nous sommes présents aux côtés de l'U.M.I.H., des restaurateurs et des autres commerçants et artisans.

**M. le Maire** – Je veux vous dire sur ce sujet qui est grave que oui, les contacts sont là. Ils ne sont pas - j'allais dire - quotidiens mais M. MONTILLOT et M. NANTIER vous ont fait part de l'ensemble des relations qu'il y a entre eux et nous.

Ce soir, il vous est proposé une délibération qui est extrêmement importante. Nous avons dit – c'était un engagement – que nous allions exonérer les restaurants, les cafés et les bars des droits de terrasse. Je veux vous faire remarquer que ce n'est pas du tout anecdotique. En année pleine, c'est

400 000 €. Donc nous allons voter la suppression de recettes pour la Ville au profit des cafés, restaurants, bars de 800 000 €. L'application est sur l'année 2020 en totalité puisque le début de l'année 2020 n'avait pas été exonéré. Et j'en profite M. GAUTIER pour vous dire que dans le processus administratif et financier, des appels de paiement avaient été engagés pendant la transition municipale, et que si certains cafetiers, peu, ont pu recevoir une facturation sur le début de l'année, cette facturation va leur être remboursée. Donc il faut que les choses soient précises parce que c'est important pour eux. Je dis bien que pour la totalité de l'année 2020 et parce que et vous avez raison les uns et les autres, de dire que la situation est extrêmement délicate et est susceptible de s'aggraver au regard des mesures qui sont prises, et qui peuvent être prises, nous allons également dans cette délibération remettre dès maintenant l'appel pour 2021. Donc on supprime également les droits pour 2021 et c'est un effort important de la Ville de deux fois 400 000 €.

Dernier point parce que là nous ne traitons qu'une partie du sujet, si je puis dire. Luc NANTIER l'a rappelé, la Métropole a pris des dispositions pour aider notamment les petites entreprises incluant les commerçants mais pas que les commerçants. Et vous connaissez le litige qui nous oppose à l'Etat puisque nous voulons faire davantage, notamment auprès des commerçants orléanais, et que la réglementation prise pendant la crise sanitaire – qui ne remonte pas à mathusalem, auquel cas on pourrait comprendre – le 30 mars et le 20 juin, nous limite considérablement dans notre capacité d'action. Nous en avons discuté lors du dernier Conseil Métropolitain, vous vous en souvenez les uns et les autres, et je dois dire que malgré tous nos efforts, nous n'avons toujours pas de réponse de l'Etat.

(Réaction hors micro de Mme RIST).

**M. le Maire** – Alors Mme RIST, si vous avez la réponse, je vous en remercie parce que je l'attends avec impatience. Donc, je ne résiste pas et je vous donne tout de suite la parole.

**Mme RIST** – J'ai reçu aujourd'hui la lettre signée du Ministère et c'est ce que vous m'aviez demandé au Conseil Métropolitain. Je ne voulais pas du tout polémiquer d'autant que la situation est très grave pour nos commerçants et je voterai bien sûr les mesures pour les droits de terrasse.

En fait, le courrier explique que la Ville d'Orléans peut donner de l'argent pour les commerçants d'Orléans. Ce que vous ne pouvez pas faire, mais c'est depuis la loi NOTRe et pour le coup, j'y suis pour rien et vous étiez à l'Assemblée à ce moment-là.

**M. le Maire** – Ça, je ne l'ai pas votée.

**Mme RIST** – Effectivement .... le maire ne peut pas donner un chèque à un commerçant. Mais ce n'est pas très grave, ce qui compte c'est que les commerçants aient l'argent au final. Donc vous pouvez en tant que Mairie donner de l'argent, qui lui-même sera redonné aux commerçants fléchés sur Orléans. C'est-à-dire que la somme qu'Orléans donnera au fonds de solidarité ira chez les commerçants d'Orléans.

**M. le Maire** – Ecoutez, je le prends et je vais l'expertiser parce que nous avons déjà vu cette hypothèse de passer par le fonds de solidarité et la Région, sauf que cela ne fonctionne pas. Alors si vous avez une réponse écrite de l'Etat qui s'engage là-dessus, d'abord je vous en remerciais et je suis très preneur parce que nous avons expertisé et pas plus tard encore qu'aujourd'hui. C'est intéressant car on y était encore avec les services de la Ville pour justement trouver les moyens de pouvoir verser cette aide – évidemment comme je l'ai déjà dit, pas à la tête du client – mais sur un critère précis de perte de chiffre d'affaires. Or le fonds de solidarité que vous évoquez, il est lui-même extrêmement restrictif parce qu'il apporte d'autres critères que celui, pour faire simple parce que c'est très complexe, du chiffre d'affaires. Si maintenant, il y a un engagement de l'Etat qui dit : vous pouvez le faire, alors je prends tout de suite.

**M. GAUTIER** – Je crois simplement que Stéphanie RIST a raison. Si vous abondez un fonds de solidarité qui est en partie par l'Etat et par les régions, à mon avis la Ville d'Orléans doit pouvoir donner ce qu'elle a promis.

**M. le Maire** – J'entends ce que vous dites. On a déjà regardé ce point et si on pouvait le faire

*facilement, on l'aurait déjà fait !*

**Mme RIST** – *Il y a des villes qui l'ont fait, M. le Maire.*

**M. le Maire** – *Lesquelles ?*

**Mme RIST** – *Je vous amènerai la liste.*

**M. le Maire** – *Là encore une fois, vous ne pouvez pas être omnisciente sur le sujet, ce n'est pas le problème. Mais si vous me dites qu'il y a des villes ...*

**Mme RIST** – *Je refuse de polémiquer sur ce sujet.*

**M. le Maire** – *On a regardé s'il y avait des villes qui avaient fait quelque chose en la matière et nous avons trouvé une petite commune, mais qui utilisait une autre méthode, celle de l'aide au cœur de village. Alors, si vous en avez tant mieux, parce que dès demain matin on les appelle et on leur demande comment elles ont fait ! Mais moi, je n'ai pas de retour là-dessus, ni d'exemples de grandes villes qui aient pu utiliser ce circuit-là sauf à rentrer encore une fois dans des catégorisations extrêmement précises et dans des limitations tenant à d'autres critères que celui de la perte du chiffre d'affaires. Par exemple, vous allez trouver des entreprises qui peuvent en bénéficier mais pour aider au financement d'investissements. Mais là ce n'est pas la question de financer des investissements, elles ne peuvent pas investir en ce moment puisqu'elles sont déjà étranglées. Donc on a une aide qui est parfaitement théorique et qui consiste à dire si vous investissez, on vous aide. Vous êtes d'accord M. GAUTIER, vous le savez, vous connaissez bien ces sujets-là. Nous, ce n'est pas notre problématique que de dire « faites des investissements et on va vous verser une aide ». C'est de dire que l'on veut verser une aide pour éviter ce que vous avez dit justement à propos de la fin de l'année où il va y avoir un double effet d'arrivée de charges qui va être très difficile à supporter parce que le chiffre d'affaires n'est pas là en retour et puis le début de l'année prochaine avec des prémices de remboursement, plutôt au printemps d'ailleurs, des fameux prêts garantis. Et là on craint terriblement ces deux effets de trésorerie pour des entreprises qui n'auront pas eu suffisamment de chiffre d'affaires pour faire face soit à ces dépenses, soit à ces remboursements, soit aux deux. C'est juste un exemple parce que c'est encore plus compliqué que ce que je dis. Je prends simplement ce critère d'investissement, nous ne pouvons pas le retenir, voyez-vous et c'est là où on met derrière encore une fois un certain nombre de conditions qui ne répondent pas à l'urgence du moment et à la situation de ces entreprises. M. LEMAIGNEN souhaite intervenir.*

**M. LEMAIGNEN** – *C'est exactement comme dans un certain nombre de politiques où l'Etat veut bien flécher des interventions sur les collectivités locales mais en appliquant ses propres critères et pas les nôtres.*

**M. le Maire** - *C'est encore plus compliqué.*

**M. LEMAIGNEN** – *Alors bonne chance !*

**M. le Maire** – *Car effectivement, vous l'avez dit, c'est le tandem Etat – Région et là on cumule les critères, mais M. NANTIER veut apporter des précisions parce qu'il est le seul dans cette assemblée à avoir tout compris, tout maîtrisé.*

**M. NANTIER** – *Bien qu'à cette heure-ci, ce n'est pas gagné. M. GAUTIER, Mme RIST ont raison car ils évoquent le volet 2 bis – et je vais être indigeste – qui permet que la commune puisse effectivement flécher les destinataires sauf que ce volet 2 bis s'appuie hélas sur le volet 2 et on ne peut pas avoir le 2 bis si on n'a pas le 2. Et le volet 2 est sollicité par les entreprises et les commerces de façon totalement insuffisante. On a une centaine de demandes à ce jour sur les retours Préfecture sur le volet 2 et notre volonté est d'aider beaucoup plus qu'une centaine d'entreprises. Mais s'il y avait effectivement beaucoup plus de demandes en volet 2, le volet 2 bis pourrait être plus satisfaisant.*

**M. le Maire** – *Pour faire simple, on a à peu près 1 800 entreprises que l'on pourrait théoriquement aider et dans la réalité, comme le dit Luc NANTIER et les chiffres sont intéressants, on est au maximum à une centaine possible. Mme RIST, vous avez la parole.*

**Mme RIST** – *M. le Maire, dans le Loiret, c'est 34 millions d'euros du fonds de solidarité pour 12 000 entreprises. Si on réduit sur Orléans, cela veut bien dire qu'il y a un certain nombre d'entreprises que vous pouvez déjà aider.*

**M. le Maire** – *Non parce que là vous évoquez les financements de l'Etat et de la Région et pas ceux des communes. C'est là tout le problème d'ailleurs. Bon écoutez, merci en tout cas pour ce courrier, on va le regarder très attentivement et je vous promets effectivement que si on peut l'utiliser, on va le faire au plus vite sans délai.*

*Donc je vous sollicite néanmoins sur le point n° 11.*

*M. NANTIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Lors de sa séance du 9 décembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 concernant les droits de voirie et redevances pour occupation du domaine public.

Afin de soutenir les commerçants qui n'ont pas pu exploiter leurs terrasses notamment pendant la fermeture de leurs établissements, une décision du Maire, en date du 18 mai 2020, prise en vertu de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020, a permis, pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2020, l'exonération des redevances pour occupation du domaine public suivantes :

- Auvent, store fixe, marquise, dais et éléments verticaux,
- Store banne,
- Enseigne non lumineuse,
- Enseigne lumineuse,
- Enseigne clignotante autorisée pour les pharmaciens,
- Appareil d'éclairage, lampe sous marquise ou sur devanture, spot, projecteur, rampe lumineuse ou tube,
- Panneau d'affichage électronique utilisé comme enseigne et/ou de publicité,
- Terrasse de cafés et de restaurants à l'air libre,
- Terrasse fermée démontable occupant le domaine public, établie au droit d'une boutique et utilisée à des fins commerciales,
- Etalage permanent accolé aux vitrines des commerces,
- Chevalet publicitaire, kakemono, porte-menus, petit mobilier divers,
- Distributeur de tout type,
- Emplacement de manège enfantin,
- Occupation du domaine public pour camion-boutique.

De la même façon, l'épidémie de covid-19 n'a pas permis aux taxis d'exercer normalement leur activité professionnelle. Aussi, afin de soutenir cette profession, le Conseil Municipal du 17 juillet 2020 a décidé de suspendre l'application du droit de voirie 2020 fixé pour les taxis à la rubrique 17, pour le second semestre 2020.

Au titre du plan de relance décidé par la Municipalité pour soutenir l'activité économique locale, il est proposé de procéder à l'exonération :

- des redevances pour occupation du domaine public précédemment citées (pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2020 et pour l'année 2021),

- du droit de voirie fixés pour les taxis relatifs aux permissions de stationnement sur les emplacements autorisés (pour le 1<sup>er</sup> semestre 2020 et l'année 2021).

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) décider de l'exonération des redevances pour occupation du domaine public citées ci-dessus pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2020 ;**

**2°) décider de l'exonération des redevances pour occupation du domaine public citées ci-dessus pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 ;**

**3°) décider de l'exonération du droit de voirie relatif aux permissions de stationnement sur les emplacements autorisés (rubrique 17) s'appliquant aux taxis pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020 ;**

**4°) décider de l'exonération du droit de voirie relatif aux permissions de stationnement sur les emplacements autorisés (rubrique 17) s'appliquant aux taxis pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 ;**

**5°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires à cet effet au nom de la Mairie. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**N° 12 – Circulation et déplacements. Réfection et entretien de la venelle Gambetta dans sa partie comprise entre la rue Brise-Pain et la rue du Petit Chasseur à Orléans. Approbation d'une convention-type à passer avec les copropriétaires.**

*M. LEMAIGNEN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« La venelle Gambetta, située sur les 2 communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle et Orléans, est une voie privée ouverte à la circulation du public et empruntée quotidiennement par des usagers autres que les propriétaires, que ce soient des piétons ou des cyclistes.

Compte-tenu de son intérêt majeur pour le maillage du quartier, permettant de favoriser la circulation douce, la Mairie souhaite réaliser des travaux de réfection pour en améliorer l'usage et la sécurité, dans sa partie comprise entre la rue Brise-Pain et la rue du Petit Chasseur.

Afin de définir les modalités de prise en charge des travaux envisagés et de préciser les règles d'entretien de cette venelle, dont l'accès restera ouvert au public, il est proposé d'approuver une convention-type, qui sera passée avec l'ensemble de ses copropriétaires.

La durée proposée pour cette convention est de 10 années à compter de sa signature. Elle sera renouvelable par tacite reconduction pour 2 périodes de 5 ans.

**Dans ces conditions et après avis de la commission Proximité, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention-type à passer avec les copropriétaires de la venelle Gambetta, dans sa partie située entre la rue Brise-pain et la rue du Petit Chasseur à Orléans, afin de régler les conditions d'exécution des travaux de réfection et d'entretien dans ladite venelle, visant à améliorer l'usage et la sécurité de celle-ci ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

## AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- N° 13 – Aménagement. Secteur Madeleine - ancienne cité du Sanitas. Résiliation du traité de concession passé avec la société A.S. A.R. CONFIDENCES (groupement SULLY PROMOTION / S.E.M.D.O.). Approbation d'un avenant valant accord transactionnel de résiliation.

# Aménagement de l' Ancienne cité du Sanitas

Conseil municipal du 15 octobre 2020

Conseil Municipal du 15 octobre 2020

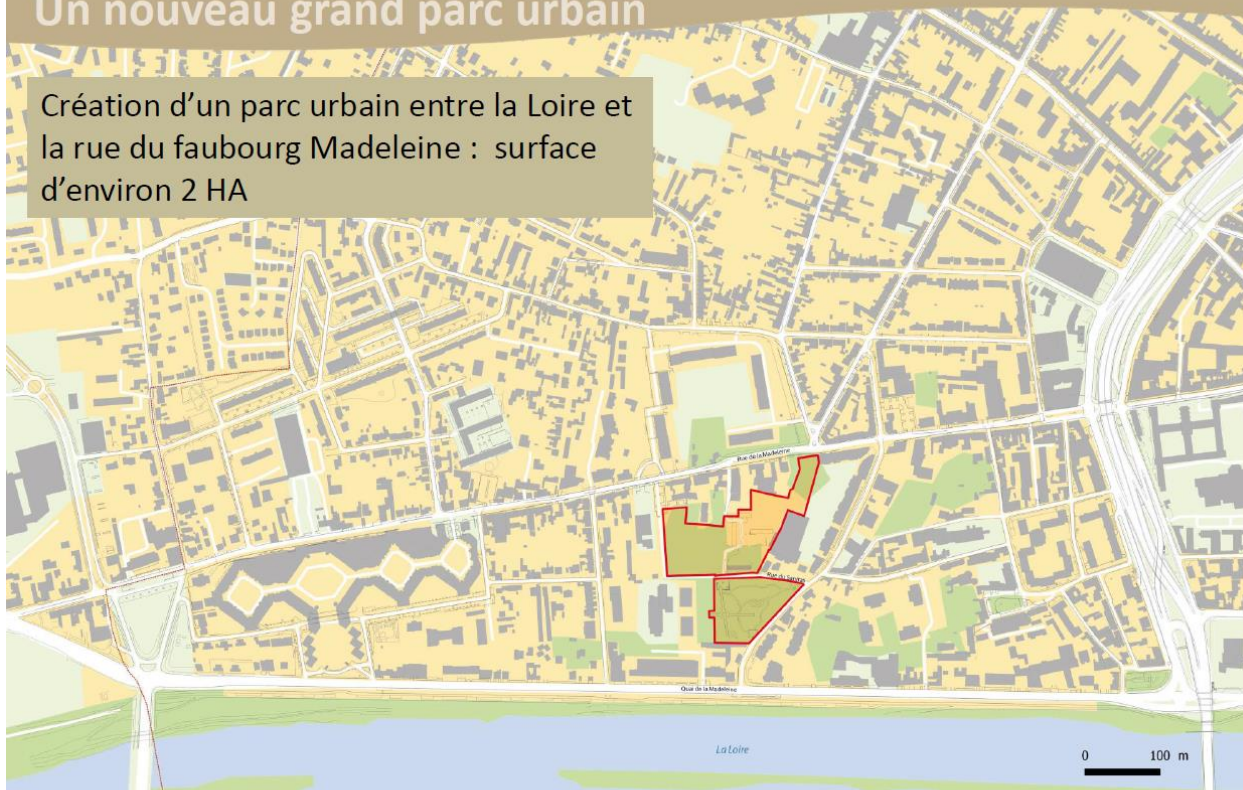


**Mme BARRUEL** – *Merci M. le Maire, je vous propose d'approuver la résiliation du traité de concession qui avait été passé avec la société SAS AR CONFIDENCES dans le cadre du projet immobilier du Sanitas pour lequel au cours de notre premier Conseil Municipal, nous avons souhaité ne pas continuer ce projet et au contraire aménager un grand parc urbain.*

*Je vais donc vous présenter quelques slides afin que vous puissiez bien visualiser ce parc urbain qui sera créé dans le quartier Madeleine.*

## Ancienne cité du Sanitas Un nouveau grand parc urbain

Création d'un parc urbain entre la Loire et  
la rue du faubourg Madeleine : surface  
d'environ 2 HA



Conseil Municipal du 15 octobre 2020



**Mme BARRUEL** – Vous voyez sur cette première vue l'emplacement d'un espace de 2 hectares que l'on visualise bien le long du faubourg Madeleine dans ce quartier qui est déjà relativement dense.

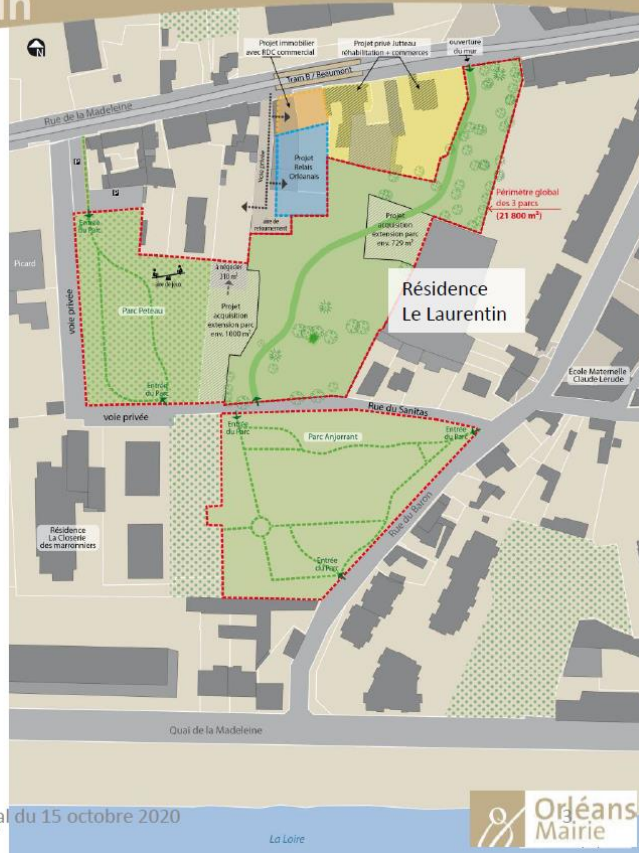
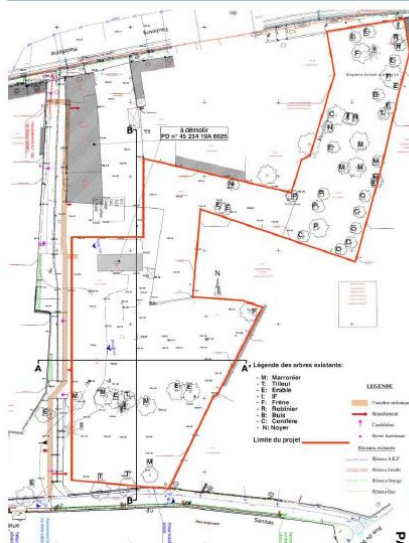


## Ancienne cité du Sanitas Un nouveau grand parc urbain

### Un parc urbain qui se développe sur

- L'espace de la cité du Sanitas
- Le parc Peteau
- Le parc Anjorant

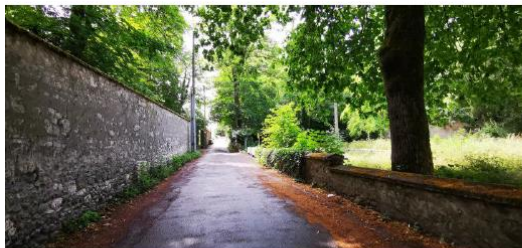
- Arbres existants conservés
- Ouvert depuis le faubourg



**Mme BARRUEL** - Ce parc se fera à la fois autour de l'espace de la cité du Sanitas, le parc Peteau et le parc Anjorant, et l'idée est de mieux relier ces espaces. Bien évidemment les arbres qui sont déjà en place seront conservés. Il s'agit également d'ouvrir sur le faubourg pour qu'il y ait une facilité d'accès pour l'ensemble des habitants.

Pour le parc, peut-être que Jean-Paul IMBAULT souhaitera intervenir puisque pour le coup, il est vraiment compétent sur ces sujets-là. C'est plutôt d'avoir un parc avec une ambiance nature propre à chacun de ces espaces qui sont boisés ou ouverts avec une promenade.

## Ancienne cité du Sanitas Un nouveau grand parc urbain



Rue du Sanitas : entre le parc Anjorant et la Cité du Sanitas



Vue depuis le Faubourg Madeleine



Vue actuelle de l'ancienne cité du Sanitas

Une programmation à définir avec les riverains

- Ateliers avec les riverains : fin année 2020 / mars -avril 2021,
- Premières actions à envisager dès 2021
- Travaux définitifs à partir de 2022



**Mme BARRUEL** – Quelques photos pour visualiser effectivement ces différents endroits pour ceux qui ne les connaissent pas. Cela nous permet de voir qu'il y a là déjà un espace verdoyant et que c'était très important pour les habitants du quartier de pouvoir à la fois préserver ces espaces et surtout la création d'un grand parc.

Par contre, il faut effectivement approuver la résiliation du traité de concession ainsi que son remboursement.

**M. le Maire** – Merci et je donne la parole à M. IMBAULT.

**M. IMBAULT** – Cela va être un grand parc qui va se positionner sur environ 2 hectares et qui va partir du faubourg Madeleine pour aller jusqu'en bordure de Loire. Les trois parcs Peteau, Anjorant et Sanitas vont s'associer pour en faire un parc absolument naturel. On n'aura pas du tout dans ce parc-là de plantes sophistiquées telles que des rosiers ou des géraniums. Cela va être un parc qui va retrouver une vraie nature. C'est déjà le cas mais on va l'accentuer un petit peu, l'améliorer et l'aménager. On devrait également réaliser un théâtre de verdure, un kiosque et puis probablement un labyrinthe pour les enfants. Ce sera également un parc pédagogique puisqu'en définitive dans ces parcs, il y a de très beaux sujets, de très beaux arbres et on racontera l'histoire des arbres très facilement, très simplement, d'où ils viennent, pourquoi ils sont là, quel âge ils ont car il y a dans ces parcs des arbres exceptionnels. Il y en a quelques-uns dont on voit très peu en ville et même dans le Loiret, notamment un arbre que l'on appelle l'arbre à mouchoirs qui est très joli. Il fait de magnifiques fleurs au mois de mai-juin et lorsque les fleurs tombent, on dirait des mouchoirs posés au sol, d'où son nom. Donc tout cela pourra être raconté aux enfants dans le cadre d'ateliers. En tout cas on veut en faire un grand parc nature où on soit, je dirais, très agréablement surpris par tout ce qu'on va y découvrir et ce sera l'objet du parc : la découverte.

**M. le Maire** – La parole est à Mme CHELLY.

**Mme CHELLY** – *J'ai simplement une question. Est-ce que vous pourriez m'indiquer quel est le zonage de ces parcelles au niveau du plan local d'urbanisme ? Dans quelle catégorie ? Est-ce un espace constructible ? A l'avenir, est-il prévu qu'il soit classé en espace boisé classé, en espace naturel, en espace protégé ?*

**M. IMBAULT** – *Ce n'est pas un espace constructible, c'est un espace boisé sur la totalité.*

**Mme CHELLY** – *Oui mais le classement, le zonage.*

**M. le Maire** – *On va pouvoir vous le dire. De toute façon c'était constructible puisqu'il y avait des constructions de prévues. M. CHAPUIS.*

**M. CHAPUIS** – *Sur ce projet, je me suis déjà exprimé. J'ai d'ailleurs un souvenir de cette campagne électorale où on s'était retrouvé avec M. le Maire à rencontrer les riverains qui étaient très inquiets sur l'avenir de ce projet. Je tiens à dire l'importance de ce poumon vert et c'est vrai que l'équipe précédente avait expliqué que le parc Peteau suffisait et il n'y avait pas besoin de l'agrandir en mixant avec le parc Anjorant. Je me souviens encore de l'argumentation, même si elle a évolué ensuite, mais en tout cas je me souviens très bien des propos qui avaient été tenus et je tenais à saluer ce projet.*

*Je voulais vous proposer que cet espace fasse l'objet de cette première concertation, mais j'ai vu dans le diaporama que c'était déjà prévu. Donc j'appuie sur le fait que l'on pourra mettre en application la charte de la participation citoyenne dès ce projet-là et de pouvoir associer les riverains à sa réflexion y compris le Relais Orléanais à proximité. Durant la campagne, on avait évoqué la question d'un jardin partagé peut-être avec le Relais Orléanais de façon à ce qu'il puisse être aussi un acteur de cet espace et pour essayer de donner une autre image du Relais Orléanais que celle qu'il a aujourd'hui vis-à-vis des riverains. Je sais qu'il y a un travail à faire dans ce sens. Je voulais le dire aussi parce que je pense qu'une fois que l'équipement sera réalisé et que l'on aura réaménagé ce secteur, on s'interrogera de savoir pourquoi on a pensé à faire autrement et on sera tous à saluer cette initiative de regrouper le parc Peteau, le parc Anjorant et l'espace libre du Sanitas. Je suis très heureux de voir ce projet avancer en lien avec les différents riverains et j'ai été sensible aux propos de M. IMBAULT qui sait toujours très bien vendre les plantes et les arbres de notre ville. Je voulais vraiment insister sur la nécessité d'associer les citoyens qui s'étaient déjà mobilisés en dehors de tous cadres pour travailler un projet autour de ce secteur-là.*

**M. le Maire** – *Merci. M. IMBAULT, nous allons planter quelques davidia involucrata complémentaires.*

**M. IMBAULT** – *Oui on pourrait. Tout simplement pour signaler qu'il y a un collectif Sanitas qui était là pour essayer de protéger l'ensemble de ce parc. Nous l'avons rencontré avec l'adjointe de quartier, Nadia LABADIE, et je peux vous dire qu'ils sont absolument heureux de la situation dans laquelle on va pouvoir mettre en place cet aménagement. Avant la fin de l'année, on va pouvoir faire une réunion avec tous les riverains pour leur expliquer ce qui va se passer et qu'ils apportent aussi des idées. Et dans le courant du printemps, on apportera un plan beaucoup plus détaillé après cette réunion de tous les riverains y compris la maison de retraite. Tous sont extrêmement partants pour cette opération que nous leur avons présentée il y a quelques semaines. C'est un projet qui va être absolument fabuleux et surtout en centre-ville. De ce fait, ce sera d'autant plus intéressant pour tout le monde. Merci.*

*Mme BARRUEL, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :*

*« La Mairie, concédant, met un terme au projet qui prévoyait la création de logements de l'ordre de 3 000 m<sup>2</sup> de surfaces de plancher à l'emplacement de l'ancienne cité du Sanitas.*

*Au regard de la concertation et des impacts très défavorables du projet immobilier et d'aménagement, la Mairie projette désormais la réalisation d'un important parc urbain qui intégrerait les parcs Anjorant et Peteau. Ce poumon vert urbain représenterait ainsi une surface totale de 2 hectares.*

*L'objet même de la concession d'aménagement n'ayant plus de raison d'être, il convient*

donc de mettre un terme à ce contrat en le résiliant.

Conformément à l'article 21.1 du traité de concession et dans le respect du préavis de 4 mois, un courrier a été envoyé par la Mairie le 3 juin 2020 informant la société S.A.S. A.R. CONFIDENCES de cette décision de résiliation pour motif d'intérêt général.

Par courrier en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020, la société S.A.S. A.R. CONFIDENCES a adressé à la Mairie le bilan de clôture de la concession.

En effet, depuis sa désignation, la société a procédé à un certain nombre d'études techniques et architecturales en vue de réaliser cette opération.

Parmi les frais engagés, les études de maîtrise d'œuvre réalisées à la fois par le cabinet d'architecture PARALLELES ARCHITECTURES pour 68 400 € T.T.C. et le bureau d'études ORLING pour 6 048 € T.T.C. concernent 38 % des dépenses. En outre, les honoraires de l'aménageur s'élèvent à 72 000 € T.T.C. soit 37 %.

Parmi les autres frais engagés, les études techniques (étude faune/ flore, dossier relatif à la loi sur l'eau), les sondages de sols, la maîtrise d'œuvre pour la démolition de bâtiments et des diagnostics amiante et plomb s'élèvent à 41 692 € TTC. Ces dernières seront nécessaires au projet d'aménagement du futur parc urbain. En outre, des frais divers représentent 6 757 € T.T.C.

Aussi, conformément à l'article 24.2 du traité de concession, l'ensemble des dépenses et charges engagées par le concessionnaire seront remboursées par la Mairie. Dès lors, il est proposé de verser à la société la somme correspondante à ces dépenses soit 194 896,98 € T.T.C.

Un avenant valant accord transactionnel de résiliation entre la Mairie et la SAS AR CONFIDENCES doit donc être approuvé.

Vu la délibération du 11 février 2019 approuvant la désignation du groupement SULLY PROMOTION / Société d'Economie Mixte pour le Développement de l'Orléanais (S.E.M.D.O.) comme concessionnaire de l'opération d'aménagement de l'ancienne cité du Sanitas et le traité de concession d'aménagement et ses annexes ,

Vu la société ad hoc nommée S.A.S. A.R. CONFIDENCES créée par le groupement le 26 décembre 2019,

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Urbanisme, Logement et Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver l'avenant valant accord transactionnel de résiliation du traité de concession passé entre la S.A.S. A.R. CONFIDENCES et la Mairie définissant les modalités de versement des indemnités ;**

**2°) approuver le montant du remboursement dû par la Mairie à la société S.A.S. A.R. CONFIDENCES comprenant les études réalisées pour le projet d'aménagement et les honoraires de la société pour le travail mené entre 2019 et 2020, à savoir 194 896,98 € T.T.C. ;**

**3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant et accomplir toutes les formalités et procédures nécessaires ;**

**4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 14 – **Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

*Mme BARRUEL, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil Municipal, lors de ses séances du 27 janvier 2012 et du 16 octobre 2017, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Mairie, dans le cadre de ses campagnes de ravalement dans le secteur des deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de la Ville.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont la liste est annexée, a récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent être allouées.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Urbanisme, Logement et Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver l'octroi de 4 subventions pour ravalement de façades conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 59 124 € ;**

**2°) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndic concernés ;**

**3°) déléguer M. le Maire ou son représentant, pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions au nom de la Mairie ;**

**4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits à inscrire au budget de la Mairie : fonction 824, nature 20422, opération 10A104, service gestionnaire DPU. »**

**ADOPTE AVEC 2 ABSTENTIONS.**

ANNEXE

**PROJET INTRA-MAILS – CAMPAGNE DE RAVALEMENT**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Immeubles		Montants subvention (en €)		Montant
Adresses	Propriétaires ou Syndic	Normal	Travaux d'intérêt architectural	Total (en €)
11 rue des Grands Champs	Syndic bénévole	9 921	3 260	13 181
1 - 3 rue des Charretiers	Syndic professionnel FONCIA BARBIER	34 359		34 359
87 rue d'Illiers	Syndic bénévole	7 766		7 766
6 rue Paul Fourché	Mme X	3 818		3 818
			<b>TOTAL</b>	<b>59 124</b>

N° 15 – **Aménagement. Société d'Economie Mixte Patrimoniale Orléans Val de Loire (S.E.M.PAT). Approbation du rapport d'activités des représentants de la Mairie au conseil d'administration de la société au titre de l'année 2019.**

**Mme BARRUEL** – *Très rapidement, il s'agit d'approuver le rapport d'activités de la S.E.M.PAT.*

**M. le Maire** – *Effectivement c'est très rapide. La parole est à M. CHAPUIS.*

**M. CHAPUIS** – *Je voulais juste que l'on puisse évoquer, pas forcément ce soir, la situation de la rue des Halles commercialement et je pense que cela mériterait de l'inscrire dans un prochain Conseil Municipal pour que l'on se réinterroge sur son avenir et comment on pourrait collectivement réfléchir à des solutions pour redynamiser ce secteur. Je sais que vous y portez une attention particulière mais je pense que nous avons des solutions collectives pour ces espaces-là, notamment en discutant avec les propriétaires privés sur la tarification qui fait fuir les locataires qui ne peuvent pas y vivre. Et je pense que malheureusement avec la Covid et ce que l'on a évoqué tout à l'heure, la situation va empirer sur ce secteur de la rue des Halles.*

**M. le Maire** – *Encore une fois, je suis preneur de toutes les idées. Pour la S.E.M.PAT., il faut que l'on vote.*

*Mme BARRUEL, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :*

« L'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, relatif aux sociétés d'économie mixte locales, prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires se prononcent, au moins une fois par an, sur un rapport écrit d'activités qui leur est soumis par leurs représentants au conseil d'administration.

Dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée en 2018, Orléans Gestion a proposé à la S.E.M.D.O la cession de ses 4 actions de 1 000 € qu'elle détenait jusqu'alors. Cette acquisition a été

autorisée en 2019 et la S.E.M.D.O. détient désormais un total de 84 actions de 1 000 € pour un total de 84 000 € soit 1,02 % du capital social de la S.E.M.PAT.

Les nouveaux statuts de la S.E.M.PAT. ont également été approuvés lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 24 juin 2019.

En ce qui concerne les opérations :

La S.E.M.PAT. a procédé en 2019 aux acquisitions suivantes :

- 2 commerces rue du Petit Puits pour un total de 1 044 000 € T.T.C. La S.E.M.PAT a fait réaliser des travaux consistant en la reprise et la prolongation de gaines d'évacuation d'air vicié. Deux commerces y sont désormais installés.
- La maison de santé Liliane COUPEZ dans le quartier de l'Argonne au prix de 600 000 € T.T.C. Le bail professionnel avec la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulants a été repris avec l'obligation de le renouveler lors des prochaines échéances (2020 et 2026).

En ce qui concerne la gestion de l'hôtel 80 quai du Chatelet, les hôteliers ont demandé une diminution de leur loyer. La S.E.M.PAT. a dès lors recherché en 2019 les conditions d'un accord permettant la continuité de l'activité hôtelière.

Pour la halle de la Charpenterie, la S.E.M.PAT. a procédé en janvier 2019 au remboursement auprès de la Ville de la moitié de l'avance en compte courant (300 000 €) nécessaire pour son acquisition. Par ailleurs, 2 baux commerciaux ont été signés en avril 2019. La S.E.M.PAT. a participé par ailleurs de manière forfaitaire (100 000 € H.T.) à des travaux liés au branchement d'eau et à l'alimentation électrique des 2 nouveaux locataires. Un recours indemnitaire contre l'attribution de ces baux a été introduit en décembre 2019 par un candidat évincé au cours de l'été 2018.

En ce qui concerne les locaux de Pôle Emploi dans le quartier de la Source, suite aux travaux de reprises réalisés en 2017, Pôle Emploi a réintégré ses locaux depuis mai 2018. L'expert judiciaire a rendu son rapport final. Les dommages exposés par la S.E.M.PAT. (pertes de loyers, charges induites, travaux de reprise) ont été retenus par l'expert. La S.E.M.PAT., via son avocat, a assigné en référé début 2020 l'assurance Dommage Ouvrage à fin d'indemnisation compte tenu que la procédure amiable n'a pas abouti.

D'un point de vue financier, le résultat dégagé par les opérations au 31 décembre 2019 est un solde positif de 50 499 €.

En 2020, la S.E.M.PAT. a pris des mesures en faveur du soutien de l'activité commerciale impactée par la crise sanitaire de la covid-19.

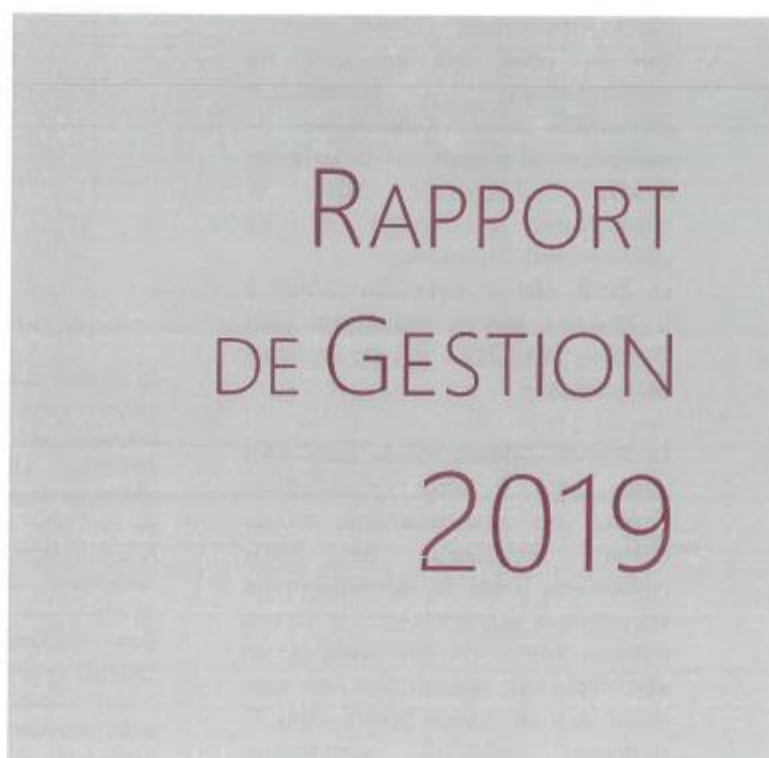
**Dans ces conditions, et après avis de la Commission Urbanisme, Logement et Développement durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le rapport d'activités des représentants de la Mairie au conseil d'administration de la S.E.M.PAT. ainsi que le bilan et les comptes pour l'année 2019. »**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ



SEMPAT ORLEANS VAL DE LOIRE

Rapport du Conseil  
d'Administration  
A l'Assemblée Générale Ordinaire  
Annuelle  
Sur l'exercice 2019



*Société Anonyme d'Economie Mixte Locale*  
6, avenue Jean Zay - BP 85613 - 45056 ORLEANS Cedex 1  
☎ 02.38.78.00.22  
Capital 8 270 000 € - Siret n° 537 441 180 00016  
TVA intracommunautaire : FR 285 374 411 80 - APE : 6820 B



## UNE SOCIÉTÉ DE PORTAGE IMMOBILIER

Créée en 2011, la Société d'Economie Mixte Patrimoniale, SEMPAT Orléans Val de Loire, est un outil de développement économique permettant aux Collectivités la réalisation de projets sur le territoire d'Orléans Métropole, dans le département du Loiret et les départements limitrophes.

En 2018, elle a porté son capital à 8 270 000 € afin de réaliser son plan d'affaires 2018/2022, qui est en cours de réalisation.

La SEMPAT Orléans Val de Loire peut ainsi, grâce à cette capitalisation, réaliser des investissements en se portant acquéreur de biens immobiliers utiles au développement économique du territoire. Ces locaux peuvent être neufs, réhabilités ou en état futur de construction. Ils sont destinés à un usage locatif dans le domaine industriel, commercial, touristique, artisanal ou de services.

La SEMPAT Orléans Val de Loire se consacre à la gestion, l'exploitation et l'entretien des immeubles bâtis.



### Le mot de la Présidente

*La SEMPAT Orléans Val de Loire est un outil précieux pour le développement de notre territoire, en particulier celui d'Orléans Métropole. L'année 2019 aura vu se concrétiser la poursuite de la mise en œuvre de son plan d'affaires 2018/2022, suite à l'augmentation de son capital, avec notamment l'investissement dans deux commerces de centre-ville et une Maison de Santé Pluridisciplinaire.*

*Porteuse de projets par le financement des investissements, elle participe à la redynamisation des quartiers et répond aux besoins de développement économique et social dans des secteurs en déficit d'initiatives privées.*

*Je remercie chaleureusement nos Actionnaires qui ont accompagné en 2019 la SEMPAT Orléans Val de Loire dans cette ambition de développement.*

*Muriel Cheradame*

## SOMMAIRE

Actionnaires et Administrateurs.....	04	Informations concernant les mandataires sociaux.....	13
Collectivités Territoriales.....	04	Ville d'Orléans.....	13
Autres Actionnaires.....	04	Orléans Métropole.....	15
Mandats des Administrateurs, Commissaires		Caisse des Dépôts et Consignations	16
aux Comptes et Directeur Général ....	05	.....	16
Administrateurs privés.....	05	Caisse d'Epargne Loire Centre.....	16
Commissaire aux comptes.....	05	Crédit Agricole.....	17
Directeur Général.....	05	Crédit Mutuel.....	17
Personnel de la Société.....	05	SEMDO.....	18
Ratification des conventions particulières.....	05	Rapport financier 2019.....	19
Rapport d'activité de l'exercice 2019.	06	Activités de la Société.....	21
Avance en compte courant d'Associés.....	06	Etats financiers au 31 décembre 2019 23	
Pacte d'Actionnaires.....	06	Résultat par activité.....	23
Statuts.....	06	Bilan par activités.....	24
Acquisitions.....	06	Commentaires sur les états financiers au 31/12/2019.....	25
Renégociation de prêts.....	07	Commentaire sur le résultat.....	25
Renouvellement de contrats.....	07	Commentaire sur le bilan.....	25
Gestion Immobilières immeuble Bolière.....	08	Autres informations financières.....	26
Gestion Immobilière de l'immeuble 80 quai du Châtelet.....	08		
Gestion immobilière de la Halle Charpenterie.....	09		
Gestion immobilière des commerces Petit Puits.....	11		
Gestion immobilière de la M.S.P. Liliane Coupez.....	12		

## ACTIONNAIRES ET ADMINISTRATEURS AU 31 DECEMBRE 2019



### Collectivités territoriales

**Ville d'Orléans** 2 829 actions (34,21%)

1. *Mme Muriel CHERADAME (Présidente)*  
3<sup>ème</sup> Maire Adjointe
2. *M. Michel MARTIN*  
2<sup>ème</sup> Maire adjoint
3. *Mme Béatrice BARRUEL*  
Conseillère municipale déléguée
4. *M. Philippe PEZET*  
Conseiller municipal délégué
5. *M. François FOUSSIER*  
Adjoint au commerce
6. *M. Jean-Philippe GRAND*  
Conseiller municipal

**Orléans Métropole** 3 000 actions (36,28 %)

1. *M. Jacques MARTINET*  
Maire de St Denis en Val, représentant à l'AG
2. *M. Matthieu SCHLESINGER*  
Maire d'Olivet

Capital de 8 270 000 €  
divisé en 8 270 actions  
de 1 000 euros

### Autres Actionnaires

**Caisse des Dépôts et Consignations**

1 601 actions (19,36 %)

1. *Mme Sylvie MOSNIER*

**Caisse d'Epargne et de Prévoyance**

**Loire Centre** 252 actions (3,05 %)

1. *Mme Audrey BOURDONCLE*

**Crédit Agricole Centre Loire**

252 actions (3,05 %)

1. *M. Emmanuel POULET*

**Crédit Mutuel** 252 actions (3,05 %)

1. *Mme Valérie VANNIER*

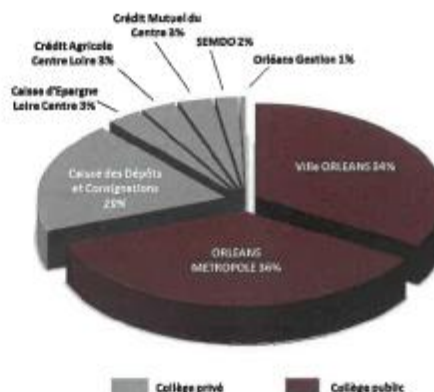
**SEMDO** 80 actions (0,97 %)

1. *M. Jean KARM*

**ORLEANS GESTION** 4 actions (0,05 %)

1. *M. Olivier ROUET*

### Nos Actionnaires



## MANDATS DES ADMINISTRATEURS, COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DIRECTEUR GENERAL



### Administrateurs privés

Caisse des Dépôts et Consignations  
Mandat de 6 ans renouvelable à l'AGO 2020

Caisse d'Épargne Loire Centre  
Mandat de 6 ans renouvelable à l'AGO 2020

SAS Crédit Agricole Centre Loire  
Investissements  
Mandat de 6 ans renouvelable à l'AGO 2020

Crédit Mutuel du Centre  
Mandat de 6 ans renouvelable à l'AGO 2020

SEMDO  
Mandat de 6 ans renouvelable à l'AGO 2020

### Personnel de la Société

Néant

### Ratification des conventions particulières

Le Conseil d'Administration du 9 Décembre a autorisé la signature d'une convention de prestations de services avec la Semdo, actionnaire, pour la période 2020/2021.

### Commissaires aux comptes

Titulaire : Manuel GREAU - COGEP  
Mandat de 6 ans renouvelable à l'AGO 2023

Suppléant : Mireille PATRY - COGEP  
Mandat de 6 ans renouvelable à l'AGO 2023

### Directeur Général

Jean-Pierre MILLET  
Mandat du Conseil d'Administration du 27 Mars 2017

### Evolution Actionnariat

ORLEANS GESTION a proposé à la SEMDO de racheter ses 4 actions de 1000 €. La SEMDO détiendra alors 84 actions de 1 000 €, soit 1.02 % du capital de la SEMPAT, et le nombre d'actionnaires sera ramené à 7. Le Conseil d'Administration de la SEMDO du 10 décembre 2018 a approuvé le rachat de ces parts.

## ACTIVITES DE L'EXERCICE 2019

### Avance en compte courant d'Associés

Afin d'acquérir, auprès de la SCI Les Halles des Bords de Loire, l'immeuble commercial Halle Charpenterie située Place de la Loire à Orléans, la SEMPAT Orléans Val de Loire avait sollicité auprès d'un de ses actionnaires la mise en place d'une avance en compte courant d'associés pour un montant de 600 000 €, avance rémunérée au taux de 1,5% l'an pour une durée prévisionnelle d'une année reconductible une fois.

Après que les fonds de souscriptions aient été retirés, et au vu de l'émission du titre de recette, il a été procédé au remboursement de la moitié de l'avance en compte courant d'associé de la Ville d'Orléans datant de 2017, représentant la somme de 300 000 €, par virement en date du 9 Janvier 2019.

### Pacte d'Actionnaires

Un avenant n° 1 a été signé le 11 mars 2019 par tous les Actionnaires afin de prendre en compte :

- 1) la demande de la Caisse des Dépôts et Consignations d'y inclure des clauses environnementales,
- 2) L'adhésion d'ORLEANS METROPOLE dans le Pacte d'Actionnaires.

### Statuts

Les statuts ont été modifiés par l'Assemblée Générale du 24 juin 2019 afin de ratifier l'augmentation de capital passé de 4 000 000 € à 8 270 000 € et apporter des adaptations mineures suivantes :

Les articles n°49 « désignation des premiers Administrateurs », n°50 « désignation des premiers Commissaires aux comptes », et n°51 « jouissance de la personnalité morale » ont été supprimés afin d'alléger les statuts.

## Acquisitions réalisées en 2019

### 2 COMMERCE RUE DU PETIT PUIITS

Le Conseil d'Administration du 25 mars 2019 a décidé de l'acquisition des deux commerces situés au 3 et 5 rue du Petit Puits à Orléans, au prix de 870 000 €, soit 1 044 000 € TTC.

La SEMPAT Orléans Val de Loire a contracté un prêt de 720 000 € auprès du Crédit Agricole Centre Loire pour une durée de 15 ans, au taux annuel fixe de 1,51 %. Le solde a été versé au moyen de ses fonds propres.

L'acte authentique a été signé le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

### MSP LILIANE COUPEZ

Le Conseil d'Administration du 24 juin 2019 a décidé de l'acquisition des murs de la MSP Liliane Coupez située au 69 boulevard Marie Stuart à Orléans, au prix de 500 000 € HT (600 000 € TTC) + frais d'acte.

La SEMPAT Orléans Val de Loire a contracté un prêt d'un montant de 390 000 € sur 15 ans auprès de la Caisse d'Epargne Loire Centre, et a utilisé ses fonds propres pour 210 000 €. Le bail professionnel avec la SISA a été repris avec l'obligation de le renouveler aux deux prochaines échéances de 2020 et 2026 (bail de 6 ans).

### Renégociation de prêt en 2019

Le prêt de 1 810 000 € contracté au Crédit Agricole en septembre 2015 afin d'acquérir les murs de l'Hôtel du 80 quai du Châtelet, a été renégocié en juillet 2019 pour permettre une diminution des échéances, et corrélativement du loyer pour les hôteliers.

La proposition de refinancement du Crédit Agricole intègre l'indemnité de remboursement anticipé, et porte sur un taux fixe de 1,37 % (jusqu'au 30 septembre 2021) puis un taux variable EUR 3M + 1,14 %, avec un amortissement légèrement progressif.

Cette proposition permet ainsi d'obtenir des échéances relativement similaires sur la durée et de l'ordre de 160 K€ sur les premières années, soit 20 K€ par rapport au bail.

Le montant du remboursement anticipé est de 1 629 000 €.

Le montant du nouveau prêt, incluant l'indemnité de remboursement anticipé, est de 1 682 000 €.

### Renouvellement du contrat pour la tenue de la comptabilité

Le contrat de SEMAPHORES pour la tenue de la comptabilité est arrivé à échéance au 31 décembre 2019.

Lors de sa séance du 9 décembre 2019, le Conseil d'administration a renouvelé ce contrat pour deux années (2020 et 2021) pour 13 000 € HT.

### Renouvellement du contrat de prestations de services de la SEMDO

Le contrat de la SEMDO pour la gestion de la SEMPAT Orléans Val de Loire est arrivé à échéance au 31 décembre 2019.

Lors de sa séance du 9 décembre 2019, le Conseil d'Administration a renouvelé ce contrat pour deux années (2020 et 2021).

Les conditions sont équivalentes au contrat actuel. La gestion locative et technique de la MSP Liliane Coupez a été ajoutée.

## LES ACTIFS

- 1 Immeuble Bolière
- 2 Hôtel 80 quai du Châtelet
- 3 Halle Charpenterie
- 4 Commerces rue du Petit Puits
- 5 Maison de Santé  
Pluridisciplinaire Liliane Coupez

## Actif n° 1 : Gestion immobilière de l'immeuble Bolière



*Cet immeuble situé avenue de la Bolière à Orléans La Source.*

*Surface Utile = 1 405 m<sup>2</sup>*

*29 places de parking en sous-sol et 10 places extérieures*

*Prix d'achat = 3 426 000 € HT, compris aménagements intérieurs spécifiques aux Preneurs.*

*L'acte authentique de vente avec la SEMDO a été signé le 28 mars 2013.*

*La livraison a été réalisée le 5 août 2013 pour Pôle Emploi et le 15 septembre 2013 pour Maison de l'Emploi.*

### Maison de l'Emploi



Les loyers et charges de MAISON DE L'EMPLOI ont été appelés et réglés en totalité pour l'exercice 2019, hormis le 4<sup>ème</sup> trimestre qui sera réglé en janvier 2020, les loyers étant appelés à terme échu.

### Pôle Emploi



Après la réalisation de travaux relatifs à la ventilation et aux revêtements de sols, POLE EMPLOI a réouvert son agence le 25 mai 2018, et a repris le règlement de ses loyers au 1<sup>er</sup> Juin 2018. A ce jour POLE EMPLOI a réglé ses loyers de Juin à Décembre 2019.

L'expert judiciaire, M. TRAQUET, a diffusé son rapport définitif le 12 juin 2019.

Le rapport implique la responsabilité essentiellement du bureau d'études ETE 45, pour défaut de conception de ventilation. Les dommages exposés par la SEMPAT ont à ce

stade pour l'essentiel été retenus par l'expert (loyers, charges induites, travaux de reprise).

Il ne s'est pas prononcé sur la prise en charge des frais de procédure réglés par la SEMPAT (frais d'expertises, et d'avocat).

A la suite de la remise du rapport final de l'expert, notre avocat s'est rapproché de celui qui représente à la fois l'assureur Dommage Ouvrages, et le bureau d'études ETE45 (principal mis en cause dans le rapport) pour mettre en œuvre les garanties, de façon amiable. Cette démarche n'a pas abouti. Nous avons donc demandé à notre avocat d'assigner en référé l'assureur DO à fins d'indemnisation, au regard du rapport de l'expert judiciaire. L'assignation a été délivrée début Janvier 2020.

## Actif n° 2 : Gestion immobilière de l'immeuble 80 quai du Châtelet



*Surface de plancher = 1 100 m<sup>2</sup>*

*Prix d'achat = 2 716 000 € HT*

*L'acte de vente entre la SEMDO et la SEMPAT Orléans Val de Loire a été signé le 2 octobre 2015, avec un prêt de 2 172 000 € souscrit auprès du Crédit Agricole CIB (5 ans en taux fixe, puis taux variable pour permettre le remboursement anticipé du prêt sans pénalité lors de la revente de l'immeuble).*

*Cet immeuble est loué à la SAS PLD qui a pris pour enseigne commerciale : Empreinte Hôtel.*

Les hôteliers ont demandé une baisse de loyer au travers d'un courrier de leur avocat. Leur problématique est le rachat des parts du FIP dans la société pour lequel les banques apprécient le compte d'exploitation de l'entreprise. Jean-Pierre MILLET a travaillé avec le Crédit Agricole sur le sujet du refinancement du prêt SEMPAT en cours (qui est avec un amortissement constant).

Deux propositions ont été faites aux exploitants :

- Rachat des murs en 2019, avec un prix, selon les conditions figurant au bail, et incorporant l'indemnité de remboursement anticipé du prêt de la SEMPAT Orléans Val de Loire
- ou renégociation du prêt élaborée avec la Banque permettant une diminution des échéances, et corrélativement du loyer moyennant un avenant au bail.

La proposition du Crédit Agricole de refinancement intègre l'indemnité de remboursement anticipé, et porte sur un taux fixe de 1,45% (jusqu'au 30 Septembre 2021) puis un taux variable EUR 3M + 1,14%, avec un amortissement légèrement progressif.

Cette proposition permet ainsi d'obtenir des échéances relativement similaires sur la durée, et de l'ordre de 160 K€ sur les premières années, soit une annuité inférieure de 20 K€ par rapport au loyer.

Il a été proposé de ramener le montant du loyer à 186 349 € HT à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2019, à comparer au montant initial du loyer de fin 2015 = 201 804 € HT.

Les hôteliers ont informé la SEMPAT ne travailler uniquement que sur un nouveau prévisionnel d'exploitation sur ces bases locatives revues à la baisse.

Ce projet d'avenant a été transmis aux hôteliers en Juin 2019.

L'avocat des hôteliers a estimé que le montant de la baisse acceptée par la Sempat n'était pas suffisant, et leur a conseillé de ne pas signer l'avenant proposé. Il était pourtant

proche de la demande initiale formulée oralement qui était de 180 000 € HT

Par un nouveau courrier, leur avocat a indiqué que la valeur locative en renouvellement de bail serait estimée à 167 000 € HT, au vu d'une expertise réalisée par le cabinet Galtier.

Pour poursuivre la discussion, le Conseil d'Administration du 9 Décembre 2019 a validé la nouvelle proposition qui porte sur la non-refacturation des places de parking (montant annuel 8 250 € HT). Cette proposition a été transmise courant décembre 2019 aux hôteliers.

## Actif n° 3

### Gestion immobilière de la Halle Charpenterie



*LA SEMPAT Orléans Val de Loire a signé l'acte authentique de vente le 13 décembre 2017, pour une valeur frais de notaire inclus de 7 640 K€ environ. Elle a utilisé environ 23% de fonds propres, 2 950 000 € par le biais d'un prêt au Crédit Agricole et 3 000 000 € par prêt à la Caisse d'Epargne à un taux d'environ 1,8 % sur 18 ans.*

*Le montant des loyers des 3 locataires actuels : 266 000 € HT HC.*



CELLULE VACANTE DEVENUE BRASSERIE /  
BOWLING



Un appel à projets, réalisé de façon non formalisée, pour la cellule vacante a permis de recueillir le projet porté par RELAIS D'ALSACE (M. DEGENNE) avec un BOWLING – BILLARD (Mme Rabia KRIM), selon un découpage



vertical de la cellule, avec les conditions locatives suivantes :

Cellule d'une surface GLA de 1 623 m<sup>2</sup>, et utile de 1 494 m<sup>2</sup> (selon plan géomètre) - Bail 3/6/9  
Loyer = 6 % du chiffre d'affaires, avec un loyer plancher de 210 000 € HT

Franchise de loyer de 3 mois

Charges locatives selon décret de la Loi Pinel  
Remboursement Taxe Foncière par le preneur  
Frais de rédaction d'acte partagés entre Bailleur et Preneur

Après échange avec le notaire, il est apparu préférable la mise au point de 2 baux, un avec chaque entité commerciale, et sans parties communes. Des garanties de paiement du loyer différentes étant apportées pour chaque bail.

Ainsi selon la répartition des surfaces définitives, le loyer de la Brasserie est de

115 K€ HT / HC par an, pour être similaire, en valeur au m<sup>2</sup>, à celui du Garden Ice.

L'activité Bowling Billard Bar a un loyer de 95 K€ HT.

  
Taverne  
Relais d'Alsace



Les deux baux définitifs ont été signés concomitamment le 15 Avril 2019.

La franchise de loyer de 3 mois a démarré dès la signature des baux définitifs.

Le dépôt de garantie est de 3 mois de loyer.

La SEMPAT Orléans Val de Loire a participé de manière forfaitaire à hauteur de 100 000 € HT auprès des preneurs, et a pris en charge la création d'un deuxième branchement d'eau et d'une deuxième alimentation électrique.

Les travaux d'aménagement de la brasserie et du bowling se sont achevés par le passage de la Commission de Sécurité le 3 Décembre 2019. Les établissements ont pu ouvrir le lendemain. Il est à noter que les relations de voisinage entre les nouveaux locataires et le Délirium et le Garden Ice se sont un peu tendus en raison des nuisances du chantier. L'ensemble des loyers est perçu régulièrement.

OH'TERROIR



M. LEMIRE qui exploite le restaurant sous une société commune avec un autre établissement de Montargis, prépare la transmission de son activité (pour cause de retraite future), à son directeur d'exploitation.

Une phase de transition est prévue, par une mise en location gérance, ce qui n'était pas autorisé dans le bail (bail Casino). Un avenant autorisant cette location gérance a été signé à l'été 2019.

#### RECOURS CAP 117

Suite à la décision de la CADA, nous avons diffusé le 9 Mai 2019 à FIDAL (agissant pour le compte de CAP 117 dont l'offre n'avait pas été retenue pour la cellule ex Passion Culture) certains éléments demandés, dont la décision d'attribution du bail et les 2 baux signés.

Le recours gracieux sur l'Autorisation de Travaux émis en Février 2019, n'a pas été suivi d'un recours contentieux.

La Société CAP 117 continue de mettre en cause la SEMPAT sur les conditions d'attribution du bail, et l'a **saisie (via le cabinet FIDAL) d'une demande préalable indemnitaire de 771 886 € par courrier reçu le 2 Décembre 2019.**

La SEMPAT a confié ses intérêts de défense au cabinet DS AVOCATS.

#### Actif n° 4

Gestion immobilière de  
commerces rue du Petit  
Puits à Orléans



Le salon de thé Suite et Faim a signé le 11 Juillet 2019 la cession de son fonds de commerce à NACHOS (restauration mexicaine), qui a fait des travaux de réagencement, pour ouvrir le 5 Octobre.

Dès l'inauguration du 3 Octobre, les propriétaires des logements situés juste au-dessus se sont plaints des odeurs de cuisine.

Pour mémoire, ces locaux n'étaient pas destinés à de la restauration dans le plan de

commercialisation initial. Les gaines de sortie en toiture réalisées et passant au travers des logements sont adaptées à une ventilation de local sans cuisine, et aucun local technique n'a été prévu dans les combles.

Il est à noter que les habitants des logements se sont plaints en Juin dernier aussi d'odeurs moins importantes et moins fréquentes provenant de ROSE et LEON.

Pour le NACHOS, la hotte a été installée par SUITE et FAIM. Elle n'est pas adaptée à son type de restauration, très différente d'un salon de thé.

La SEMPAT a décidé d'accepter lors de son Conseil d'Administration du 9 Décembre 2019, en dérogation du bail commercial, de réaliser à sa charge la reprise et la prolongation des sorties de gaines d'évacuation d'air vicié.

Un avenant au bail doit être prochainement régularisé avec le locataire, pour acter juridiquement cette intervention du Bailleur, en dérogation à l'article prévoyant que le locataire doit prendre à sa charge les modifications rendues nécessaires par l'évolution de son activité.

Les deux locataires sont à jour de leur loyers jusqu'au 31 décembre 2019.



## Actif n° 5

Gestion immobilière de la  
Maison de Santé  
Pluridisciplinaire à Orléans



Le plan d'affaires de la SEMPAT Orléans Val de Loire prévoit des investissements dans les Maisons de Santé Pluridisciplinaires.

La Ville d'Orléans a vendu le 17 Septembre à la SEMPAT Orléans Val de Loire la MSP Liliane COUPEZ, située dans le quartier de l'Argonne au 69 boulevard Marie Stuart à Orléans, avec transfert du bail en vigueur avec la SISA (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires). Prix d'achat : 500 000 € HT.

Il s'agit d'un bien immobilier totalement rénové il y a moins de 5 ans.

La SEMPAT Orléans Val de Loire a investi 131 000 € sur ses fonds propres (soit environ 25 %) et a contracté un prêt auprès de la Caisse d'Épargne Loire Centre de 390 000 €, sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 1,44 %, avec des échéances trimestrielles (amortissement progressif et échéances constantes).

Garantie Privilège Prêteur de Deniers et délégation de loyers.

Le bail professionnel vient à échéance fin 2020, le renouvellement du bail sera donc évoqué avec la SISA au cours du premier semestre 2020. Le locataire est à jour de ses loyers.



## INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société.

### Ville d'Orléans représentée par

Muriel CHERADAME

Mandat	Nom Société
3 <sup>ème</sup> Maire Adjoint	VILLE D'ORLEANS
Conseiller Spécial	Orléans Métropole
Administrateur au Conseil d'Administration	SEMDO (Société d'Economie Mixte pour le Développement Orléanais)
Représentant à l'Assemblée Générale	SEMDO (Société d'Economie Mixte pour le Développement Orléanais)
Présidente du Conseil d'Administration	SEMPAT Orléans Val de Loire
Administrateur au Conseil d'Administration	OPH – Les Résidences de l'Orléanais
Conseillère départementale	Département du Loiret
Administrateur au Conseil d'Administration	FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain de la Région Centre)
Administrateur au Conseil d'Administration	CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement du Loiret)
Administrateur au Conseil d'Administration	AUAO (Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise)
Administrateur au Conseil d'Administration	EPFLI (Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental)

### Michel MARTIN

Mandat	Nom Société
2 <sup>ème</sup> Maire-Adjoint	Ville d'Orléans
5 <sup>ème</sup> Vice-Président	Orléans Métropole
Président du Conseil d'Administration	Société d'Economie Mixte Orléans Gestion
Président du Conseil de Surveillance	Société d'Economie Mixte Orléans Loiret Basket
Président et administrateur	SPL Orléans Val de Loire Tourisme
Président du Conseil d'Administration	SEMDO
Administrateur	SEM ORLEANS SPECTACLES
Administrateur	Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France
Président Directeur Général et administrateur	S.A. ORCOM
Gérant	ORCOM Centre
Gérant	ORCOM ET ASSOCIES SM
Gérant	ORCOM ET ASSOCIES BESANÇON

### Michel MARTIN (suite)

Mandat	Nom Société
Gérant	ORCOM PARIS
Gérant	ORCOM INTERNATIONAL
Directeur Général	H3P GROUP
Directeur Général	ORCOM H3P BUSINESS SOLUTIONS
Gérant	ORCOM H3P AUDIT
Directeur Général	H3P FINANCIAL ADVISORY
Gérant	H3P REAL ASSETS
Gérant	STRATORIAL
Gérant	TERRITOIRES ET CONSEIL
Gérant	MEMAUDIT
Gérant	MEMAUDIT INTERNATIONAL
Gérant	MEMAUDIT LEGAL
Gérant	société O. C
Gérant	SCI D.H.R.S.
Gérant	SCI GRAICO II
Gérant	SCI MIRBEL
Gérant	SCI PARIS 2
Gérant	SCI EDA
Représentant permanent	De la Société ORCOM, gérante de la SCM ORCOM & Associés
Gérant	Société SCMA
Administrateur	De la Société de Formatique et Financière – S 2 F

### François FOUSSIER

Mandat	Nom Société
Adjoint au Commerce, Artisanat, Foires et Salons, Halles et Marchés	VILLE D'ORLEANS
Gérant	SCI F.Fv

### Béatrice BARRUEL

Mandat	Nom Société
Conseillère Municipale	VILLE D'ORLEANS
13 <sup>ème</sup> Vice-Président	ORLEANS METROPOLE
Administrateur	Université d'Orléans
Administrateur	IUT (Institut Universitaire de Technologie
Administrateur	IAE (Institut d'Administration des Entreprises
Administrateur	CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
Administrateur	SEMDO
Présidente	Association Cigales et Grillons

### Béatrice BARRUEL (suite)

Mandat	Nom Société
Administrateur	LOIRE & ORLEANS ECO
Présidente	L'ESAD

### Philippe PEZET

Mandat	Nom Société
Administrateur	SEMSP ORLEANS LOIRET BASKET
Administrateur	SEM ORLEANS SPECTACLES
Administrateur	SPL ORLEANS EVENEMENTS
Conseiller Spécial	ORLEANS METROPOLE
Président	Commission d'Appels d'Offres Orléans Métropole

### Jean-Philippe GRAND

Mandat	Nom Société
Membre	Association NQT Saint-Denis (93)
Conseiller Régional Délégué	Région Centre Val de Loire
Conseiller Municipal	Ville d'Orléans

### Orléans Métropole représentée par

### Matthieu SCHLESINGER

Mandat	Nom Société
1 <sup>er</sup> Vice-président	Orléans Métropole
Administrateur	SEMDO
Administrateur	SPL Orléans Val de Loire Tourisme

### Jacques MARTINET

Mandat	Nom Société
Vice-Président	DEV'UP (Agence Régionale)
Conseiller Régional	Région Centre Val de Loire
5 <sup>ème</sup> Vice-Président	Orléans Métropole (en charge de l'aménagement économique)
Administrateur	Conseil National des Missions Locales
Vice-Président	Maison de l'Emploi
Vice-Président	Association des Maires du Loiret

### Jacques MARTINET (suite)

Mandat	Nom Société
Maire	SAINT-DENIS-EN-VAL
Président du Conseil d'Administration	Maison de retraite de St Denis en Val
Président	Mission Locale d'Orléans
Vice-Président	Association VAL ESPOIR
Vice-Président	Association de sauvegarde du château de l'Isle
Administrateur	APLEAT (Association Pour l'Ecoute et l'Accueil en Addictologie et Toxicomanie)

### Caisse des Dépôts et Consignations représentée par

#### Sylvie MOSNIER

Mandat	Nom Société
Administrateur, représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations aux AG et Membre du Comité Stratégique	SET
Administrateur	TOURS HABITAT (OPH)
Administrateur	LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS – OPH ORLEANS
Administrateur et représentant permanent de la Caisse des Dépôts et Consignations aux Assemblées Générales	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE TOURS DEVELOPPEMENT
Administrateur au Conseil d'Administration, représentant la Caisse des Dépôts et Consignations aux Assemblées Générales	SEM LIGERIS
Administrateur au Conseil d'Administration, représentant la Caisse des Dépôts et Consignations aux Assemblées Générales	SAEM TOURS EVENEMENTS
Administrateur représentant la Caisse des Dépôts et Consignations aux Assemblées Générales, Membre du Comité Technique	SEMDO
Administrateur et Représentant permanent de la Caisse des Dépôts et Consignations au Comité Stratégique	SAS IMMORIVES

### Caisse d'Épargne Loire Centre représentée par

#### Audrey BOURDONCLE

Mandat	Nom Société
Administrateur	SEML TERRITOIRES DEVELOPPEMENT (ex. SEMPAT Bloisaise)
Administrateur	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE DROUAIS

## SAS Crédit Agricole Centre Loire Investissement représenté par Emmanuel POULET

Mandat	Nom Société
Président	CACL Expansion
Président	CACL Promotion (Holding)
Président	CACL Immobilier
Président	CA My Loire Valley
Président	SAS CLARES CACL
Président	CACL COPRO
Président	SAS Square Habitat Centre Loire
Président	CACL Investissement
Président	Village By CA Nevers
Directeur Général	SAS Les Guettes
Gérant	GFA Cesareo Fesneau Poulet
Gérant non associé, Directeur Innovation & Logement	SCCV Garennes B
Gérant, Directeur Innovation & Logement	SCCV La Binoche
Gérant, Directeur Innovation & Logement	SCCV Centre Loire Grand Hameau
Gérant, Directeur Innovation & Logement	SCCV CL Alexandre Martin
Gérant, Directeur Innovation & Logement	SCCV Les Oseraies
Gérant, Directeur Innovation & Logement	SCCV CL Gare
Gérant, Directeur Innovation & Logement	SCCV CL Petit Beauthier
Gérant, Directeur Innovation & Logement	SCCV La Clé des Champs 1, 2 et 3
Gérant, Directeur Innovation & Logement	SCCV CL Charmoy
Gérant, Directeur Innovation & Logement	SCCV Le Lièvre d'Or
Gérant, Directeur Innovation & Logement	SCCV CL La Sablonnière A
Gérant, Directeur Innovation & Logement	SCCV CL La Sablonnière B
Gérant, Directeur Innovation & Logement	SCCV CL Le Clos du Cîran
Administrateur	SEMDO
Administrateur	Agreen Tech Valley

## Crédit Mutuel du Centre représenté par Valérie VANNIER

Mandat	Nom Société
Censeur au Conseil d'Administration	SEMPAT 28
Représentante permanent à l'Assemblée Générale	SEMVIE
Censeur au Conseil d'Administration	TERRITOIRES DEVELOPPEMENT



SEMDO représentée par

Jean KARM

Mandat	Nom Société
Directeur Général	SEMDO
Président du Conseil de Surveillance	STUART COMMERCIAL SA
Président	SCCV AR CONFIDENCES
Co-gérant	SCCV AR NUANCES

# RAPPORT FINANCIER 2019

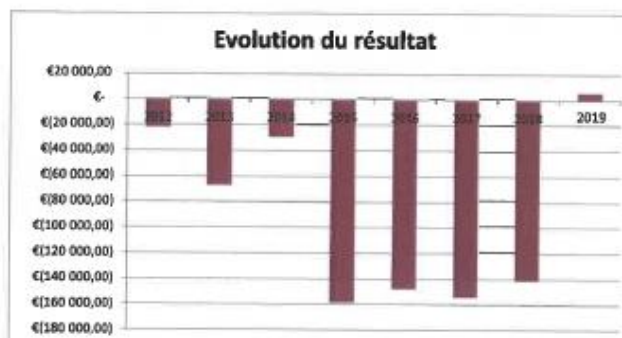
## SOMMAIRE

1 – ACTIVITES DE LA SOCIETE	21
2 – ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2019	24
2 – 1 LE RESULTAT PAR ACTIVITES	24
2 – 2 LE BILAN PAR ACTIVITES	25
3 – COMMENTAIRES SUR LES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2019	26
3 – 1 COMMENTAIRES SUR LE RESULTAT	26
3 – 2 COMMENTAIRES SUR LE BILAN	26
4 – AUTRES INFORMATIONS FINANCIERES	27

## 1 – ACTIVITES DE LA SOCIETE

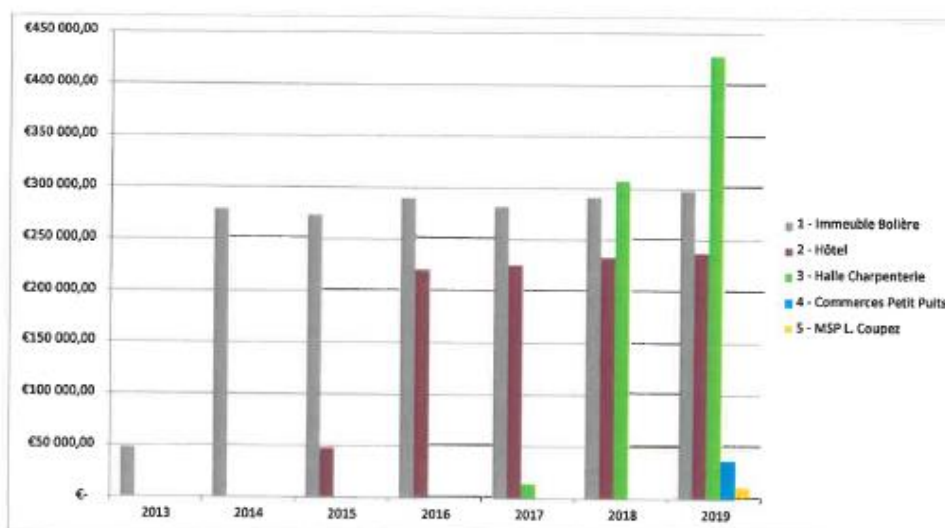
### Evolution du résultat de la SEMPAT Orléans Val de Loire

Année	Montant
2012	- 22 070,94 €
2013	- 67 376,35 €
2014	- 29 459,15 €
2015	- 158 578,11 €
2016	- 147 977,00 €
2017	- 154 089,83 €
2018	- 141 082,00 €
2019	+ 5 451,00 €



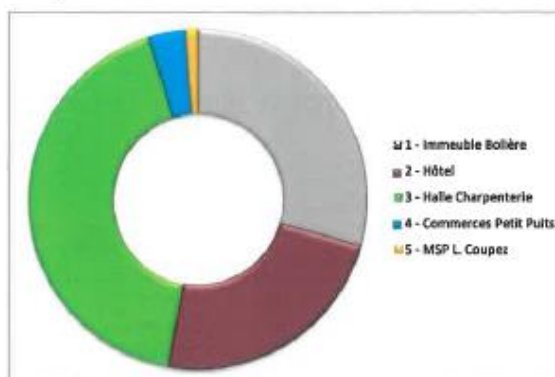
### Evolution des loyers + charges par actif

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1 - Immeuble Bolière	48 350,00 €	279 138,00 €	273 296,00 €	289 302,00 €	281 954,00 €	290 642,00 €	298 148,00 €
2 - Hôtel			47 789,00 €	220 671,00 €	225 671,00 €	232 838,00 €	237 341,00 €
3 - Halle Charpenterie					14 276,00 €	307 206,00 €	428 567,00 €
4 - Commerces Petit Puits							36 951,00 €
5 - MSP L. Coupez							11 870,00 €
	48 350,00 €	279 138,00 €	321 085,00 €	509 973,00 €	521 841,00 €	830 686,00 €	1 012 877,00 €



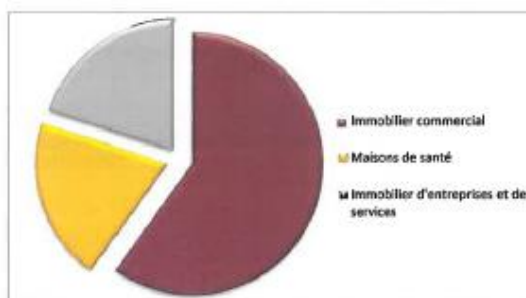
### Montant des loyers + charges 2019 par actif

Actifs	2019
1 - Immeuble Bolière	298 148,00 €
2 - Hôtel	237 341,00 €
3 - Halle Charpenterie	428 567,00 €
4 - Commerces Petit Puits	36 951,00 €
5 - MSP L. Coupez	11 870,00 €
<b>Total</b>	<b>1 012 877,00 €</b>



### Répartition des actifs par catégories d'opérations immobilières

Catégorie d'opérations immobilières	Nb
Immobilier commercial	3
Maisons de santé	1
Immobilier d'entreprises et de services	1



#### A HALLE DE LA CHARPENTERIE

La cellule vacante, de l'immeuble acquis en 2017, a été divisée en deux pour permettre l'installation de deux entités commerciales (Le Relais d'Alsace et un Bowling). Les baux ont été signés courant avril 2019.

La SEMPAT a pris à sa charge les travaux de séparation des fluides et a participé forfaitairement à hauteur de 50 000,00 HT par locataire aux travaux d'édification du mur coupe-feu.

Les deux établissements ont ouvert tout début décembre 2019.

#### B IMMEUBLE BOLIERE

Suite à diverses malfaçons dans la construction du bâtiment, une procédure judiciaire a été initiée à l'encontre de l'assureur Dommage Ouvrages, début 2015.

L'expert judiciaire qui a remis son rapport le 12 juin 2019, implique la responsabilité essentiellement du bureau d'études, pour défaut de conception de ventilation.

Une démarche a été menée par l'avocat de la SEMPAT pour un règlement du litige à l'amiable. Cette démarche n'ayant pas abouti, la SEMPAT a demandé à son avocat d'assigner l'assureur Dommage Ouvrages en référé. L'assignation a été délivrée début janvier 2020.

#### C COMMERCES RUE DU PETIT PUIITS

Le 1er juillet 2019, la SEMPAT a signé avec la SEMDO l'acte d'achat d'un ensemble de deux commerces situé rue du Petit Puits à Orléans, avec transfert des baux (Rose & Léon et Suite & Faim)

Ce bien est inscrit au bilan pour un prix de revient total de 892 689,77 € HT, comprenant :

- ~ Coût d'acquisition pour un montant de 870 000,00 €,
- ~ Frais d'acquisition pour un montant de 22 689,77 €.

L'opération a été financée :

- ~ à 80 % par un endettement bancaire de 720 000 €, par la mise en place d'un emprunt bancaire souscrit auprès du Crédit Agricole,
- ~ le solde sur fonds propres.

Le 11 juillet 2019, le locataire Suite & Faim a cédé son fonds de commerce à Nachos.

#### D MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE COUPEZ

Le 17 septembre 2019, la SEMPAT a signé avec la Ville d'Orléans l'acte d'achat d'une maison de santé pluridisciplinaire située boulevard Marie Stuart à Orléans, avec transfert du bail (SISA).

Ce bien est inscrit au bilan pour un prix de revient total de 512 335,34 € HT, comprenant :

- ~ Coût d'acquisition pour un montant de 500 000,00 €,
- ~ Frais d'acquisition pour un montant de 12 335,34 €.

L'opération a été financée :

- ~ à 76 % par un endettement bancaire de 390 000 €, par la mise en place d'un emprunt bancaire souscrit auprès de la Caisse d'Épargne,

~ le solde sur fonds propres.

## 2- ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2019

### 2 – 1 Le résultat par activités

RESULTAT	Fonctionnement	Opérations patrimoniales	Résultat 2019
Vente à des tiers (Chiffre d'affaires)		929 726	929 726
Production stockée			
Production immobilisée			
Reprises et transferts de charges		83 150	83 150
Subventions d'exploitation			
<b>TOTAL PRODUITS EXPLOITATION</b>		<b>1 012 876</b>	<b>1 012 876</b>
Achats de matières			
Autres achats et charges externes	45216	140 296	185 511
Impôts, taxes et versements assimilés	1 749	96 928	98 677
Frais indemnité de Direction	3 322		3 322
Amortissements et provisions		456 313	456 313
Autres charges	3	4 163	4 166
<b>TOTAL CHARGES EXPLOITATION</b>	<b>50 290</b>	<b>697 700</b>	<b>747 990</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION</b>	<b>-50 290</b>	<b>315 176</b>	<b>264 886</b>
Produits financiers	5 241		5 241
Charges financières		264 676	264 676
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>4 598</b>	<b>-264 676</b>	<b>-259 435</b>
Produits exceptionnels	3		3
Charges exceptionnelles			
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>3</b>		<b>3</b>
Impôt société			
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-45 046</b>	<b>50 499</b>	<b>5 454</b>

## 2 - 2 Le bilan par activités

ACTIF	Fonctionnement	Opérations patrimoniales	Bilan 2019
Capital souscrit non appelé	2 135 000		2 135 000
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles		13 995 340	13 995 340
Immobilisations corporelles en cours			
Immobilisations financières			
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>13 995 340</b>	<b>13 995 340</b>
En cours de production			
Avances et acomptes sur commandes		24 717	24 717
Clients, Autres créances et divers	6 090	102 170	108 259
Disponibilités de Trésorerie	1 896 923		1 896 923
Charges constatées d'avance		10 675	10 675
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 903 013</b>	<b>137 562</b>	<b>2 040 574</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 903 013</b>	<b>14 132 902</b>	<b>16 035 914</b>
Comptes de liaisons des opérations	3 475 776		3 475 776
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>7 513 789</b>	<b>14 132 902</b>	<b>21 646 691</b>

PASSIF	Fonctionnement	Opérations patrimoniales	Bilan 2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>7 504 321</b>	<b>50 499</b>	<b>7 554 820</b>
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
PROVISIONS POUR RISQUES / CHARGES			
<b>DETTES</b>	<b>9 468</b>	<b>10 606 626</b>	<b>10 616 094</b>
Emprunts et avances reçues		9 939 967	9 939 967
Dettes financières divers		460 568	460 568
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 980	42 708	51 688
Avances et acomptes reçus			
Dettes fiscales et sociales	488	18 006	18 494
Autres dettes et dettes sur immobilisations		145 377	145 377
Produits constatés d'avance			
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>7 513 789</b>	<b>10 657 125</b>	<b>18 170 914</b>
Comptes de liaison des opérations		3 475 776	3 475 776
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>7 513 789</b>	<b>14 132 902</b>	<b>21 646 691</b>



## 3 – COMMENTAIRES SUR LES ETATS FINANCIERS 31 DECEMBRE 20189

### 4 – 1 Commentaires sur le résultat

#### Les résultats du fonctionnement :

Le résultat du fonctionnement de la société est une perte de 45 046 €.

Il comprend les coûts de fonctionnement suivants

- ~ Coût de la gestion courante de la société (gestion effectuée par la SEMDO, prestations comptables et de commissariat aux comptes) 41.270 €
- ~ Indemnité de direction générale, conformément aux décisions du CA du 30 novembre 2012 (charges sociales comprises) 3.322 €
- ~ Autres dépenses, notamment assurance, services bancaires, impôts et taxes 5 695 €

diminués du revenu des placements financiers de 5 241 €.

#### Les résultats des opérations :

Le résultat dégagé par les opérations est un bénéfice de 50 499 € et se décompose ainsi :

- ~ Immeuble Bolière - 23 043 €  
Cette perte provient entièrement des honoraires de l'expert.
- ~ L'Empreinte Hôtel + 55 650 €
- ~ Halle Charpenterie + 4 347 €
- ~ Commerces Rue du Petit Puits + 11 866 €
- ~ MSP Liliane Coupez + 1 679 €

### 3 – 2 Commentaires sur le bilan

Le bilan au 31 décembre 2019 appelle les commentaires ci-après sur les postes les plus significatifs.

#### Capital souscrit non appelé

Le poste comprend 2 135 000 € de capital souscrit non encore appelé, la libération des fonds n'ayant été faite qu'à hauteur de 50% lors de l'augmentation du capital.

#### Immobilisations nettes

Les immobilisations se décomposent de la manière suivante :

⇨ 13 995 340 € correspondant à la valeur nette est de :

- 2 767 939 € = Immeuble Bolière,
- 2 517 570 € = Hôtel Quai Chatelet
- 7 305 845 € = Halle de la Charpenterie
- 898 265 € = Commerces Rue du Petit Puits
- 505 721 € = MSP Liliane Coupez

#### Disponibilités et valeurs mobilières de placement

La trésorerie de 1 896 923 € s'analyse de la façon suivante :

- ~ Placements effectués en comptes à terme : 1 035 471 €
- ~ Compte courant : 861 452 €

#### Capitaux propres

Ils s'élèvent à 7 554 820 € dont 8 270 000 € de capital social dont 2 135 000 € non appelé.

#### Emprunts et dettes

La dette bancaire de 9 939 967 € correspond aux emprunts mis en place pour le financement des bâtiments, majorés des intérêts courus liés.

Il est inscrit en compte « Associés - Compte courant » la somme de 314 750 € dont 14 750 € d'intérêts.

## 4- AUTRES INFORMATIONS FINANCIERES

### Mention sur les délais de paiement

Le décret d'application n° 2017-350 du 20 mars 2017 a apporté des précisions sur les informations relatives aux délais de paiements.

Ce décret s'inscrit dans la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 et du décret d'application 2008-1492 en date du 30 décembre 2008, codifiés aux articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code de Commerce.

Les tableaux présentés ci-dessous synthétisent les informations suivantes :

#### Pour les fournisseurs :

Le nombre et le montant des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats de l'exercice.

Article D 441 1-1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	5					5
Montant total des factures concernées HT	20 650,86	50 000,00		2 862,50	73 513,36	
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	11,13%	26,95%		1,54%	39,63%	
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues						
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/>	Délais contractuels (préciser)				
	<input type="checkbox"/>	Délais légaux (préciser)				

#### Pour les clients :

Le nombre et le montant des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, ce montant

est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total du chiffre d'affaires de l'exercice

Article D 441 1-2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	5					5
Montant total des factures concernées HT		7 776,84		36 558,63	44 335,47	
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice		0,84%		3,93%	4,77%	
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues						
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/>	Délais contractuels (préciser)				
	<input type="checkbox"/>	Délais légaux (préciser)				

**SEMPAT**  
Orléans Val de Loire

6, avenue Jean Zay - BP 85613  
45056 ORLEANS CEDEX 1

Tél. 02.38.78.00.28 / Fax 02.38.78.00.20

[www.sempto.fr](http://www.sempto.fr)

N° 16 – **Habitat-logement. Quartiers prioritaires Dauphine, Argonne, La Source et Blossières. Approbation d'un avenant à la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties à passer avec VALLOIRE HABITAT.**

*Mme CORNAIRE, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :*

« Le décret du 30 décembre 2014 fixe la liste des 1 300 quartiers prioritaires de la politique de la ville situés en France métropolitaine. Sur le territoire d'Orléans Métropole, ces quartiers sont au nombre de 10, répartis sur 4 communes et le patrimoine de 7 bailleurs. Pour la Mairie, il s'agit des quartiers de Dauphine, l'Argonne, La Source et des Blossières.

Un travail partenarial a permis d'aboutir le 17 décembre 2015 à la signature du contrat de ville 2015-2020, prolongé jusqu'en 2022 par un protocole d'engagements renforcés et réciproques, par lequel les partenaires ont fixé un certain nombre d'objectifs, notamment en matière d'amélioration du cadre de vie.

Au terme de l'article 1388 bis du code général des impôts, la signature de ce document par les bailleurs sociaux ouvre droit à un abattement de 30 % de la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des logements situés en géographie prioritaire (hors logements financés en PLI). Cet abattement est compensé aux collectivités par l'Etat à hauteur de 40 %.

Cet abattement a fait l'objet de contreparties formalisées de la part des bailleurs dans des conventions signées fin 2016 et courant jusqu'à fin 2020 : renforcement des moyens de gestion de droit commun et mise en œuvre d'actions spécifiques dans les quartiers en lien direct avec le patrimoine des bailleurs. Certaines de ces conventions d'abattement ont fait l'objet d'avenants au gré d'acquisitions de patrimoine.

Si plusieurs dispositions prévoient de faire bénéficier le logement social d'abattement de ce type, ce mécanisme de compensation par l'Etat et d'engagements formalisés par les bailleurs est unique.

Afin de continuer à bénéficier de cet abattement après 2020, des avenants de prorogation aux conventions d'abattement doivent être conclus entre le bailleur, la commune, l'Etat et Orléans Métropole.

Les avenants détaillent :

- les logements concernés par cet abattement,
- le montant de celui-ci,
- l'identification des moyens de gestion de droit commun,
- l'engagement du bailleur concerné au travers d'un plan d'action triennal qui concerne uniquement son patrimoine,
- les modalités d'évaluation annuelle.

Les plans d'actions biennaux sont élaborés sur la base :

- du bilan des actions ordinaires menées par les bailleurs sur les quartiers,
- des bilans annuels des conventions d'abattement,
- des dysfonctionnements identifiés.

Les contreparties de l'abattement prennent notamment la forme de mesures renforcées d'entretien des parties communes, de remise en état des logements et des bâtiments et de service de proximité, de gestion des déchets et des encombrants et de sensibilisation à cette thématique, de développement de chantiers éducatifs, d'actions de développement social et d'amélioration du cadre de vie.

Ces avenants feront l'objet d'un bilan annuel afin de vérifier la mise en œuvre des engagements des bailleurs sur les quartiers.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Urbanisme, Logement et Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 à la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.P.B.) à passer avec VALLOIRE HABITAT Orléans Métropole et l'Etat, ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à son patrimoine sur les quartiers de l'Argonne, de La Source et des Blossières ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits avenants. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

## VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

N° 17 – **Sport. Bourse d'aide aux sportifs de haut niveau. Attribution de 6 bourses de soutien aux sportifs de haut niveau.**

**M. RENAULT** – M. le Maire, mes chers collègues, il vous est demandé de bien vouloir approuver les conventions avec 6 sportifs de haut niveau individuels pour les aider dans leurs projets.

**M. CHAPUIS** – Je suis désolé, j'interviens encore mais je voulais évoquer la question de l'organisation des commissions et saluer l'exercice que l'on a eu pendant la commission sport. En effet, on a pu auditionner les différents sportifs éligibles à cette bourse soit en vision soit en présentiel et le fait que le porteur soit physiquement présent pour nous présenter leur projet, c'est assez confortable pour un élu de l'opposition qui a moins de temps à y consacrer de pouvoir avoir une vision assez complète et de pouvoir interagir avec les sportifs. J'ai découvert des sportifs que je ne connaissais pas notamment une jeune joueuse de tennis de 16 ans qui m'a complètement bluffé et qui va à l'étranger parfois seule pour sa pratique sportive. Je tenais à saluer M. RENAULT pour cette initiative et je souhaiterais échanger comme cela dans les différentes commissions.

**M. le Maire** – M. DUPLESSY.

**M. DUPLESSY** – Je voudrais juste réagir suite à l'intervention de Baptiste CHAPUIS car je me retrouve un peu envieux. Moi dans mes commissions – moyens généraux et urbanisme – à part lire les délibérations, on n'a pas fait franchement autre chose. Il s'agit donc d'avoir une vision plus globale de l'animation de ces commissions et du rôle qu'on leur donne. Et puis cela renvoie aussi au débat que l'on a eu tout à l'heure sur l'association des citoyens. Je pense que même si on arrive à aller chercher quelqu'un qui ne s'était jamais intéressé ou en tout cas jamais senti légitime à s'exprimer sur la sphère publique, on l'emmène dans mes commissions et je pense qu'on ne le reverra jamais. C'est aussi une dimension qu'il faut prendre en compte. Il faut en effet aller chercher des citoyens qui sont éloignés de la sphère publique mais aussi les amener sur des sujets plus ou moins intéressants. Moi, je vous invite à nous permettre de pouvoir découvrir un projet dès le début, de participer à sa conception et pourquoi pas aussi à son évaluation et pas juste d'acter des délibérations, de chipoter un peu sur la clarté ou les formulations. Il y a plus intéressant à faire dans les commissions.

**M. le Maire** – Donc mesdames et messieurs les élus présidents de commissions, vous vous inspirez de ce que fait Thomas RENAULT parce qu'il semble que ce soit une bonne formule. Alors c'est plus difficile pour les moyens généraux, mais peut-être que sur d'autres sujets !

**M. DUPLESSY** – Sur les moyens généraux, j'ai tenté de lancer un petit débat sur la politique d'externalisation, mais il n'a pas été repris. Il y a plein de débats à avoir sur les moyens généraux et les relations humaines.

**M. le Maire** – Le message est entendu. M. RENAULT.

**M. RENAULT** – *Juste pour vous dire que pour l'attribution de ces bourses, on est en train de revoir les montants maximums parce qu'aujourd'hui c'est limité à 1 000 € par athlète et par an. On a pu voir des budgets assez serrés avec des jeunes qui contractent des emprunts pour pouvoir vivre de leur passion ou tout du moins essayer d'en vivre. Et c'est vrai que cette jeune tennismoman nous a particulièrement touchés parce qu'elle se déplace toute seule en ces périodes difficiles notamment en Egypte et en Tunisie prochainement, et les pères de famille que nous sommes ont été bluffés et touchés.*

*M. RENAULT, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Le Conseil Municipal du 16 février 2015 a adopté le règlement et les modalités d'attribution d'une bourse aux sportifs de haut niveau (réalisation de leurs projets de performances sportives, de formation ou de reconversion professionnelle).

Les projets de ces sportifs ont été présentés aux membres de la Commission Education et Sports.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Education et Sports, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) décider d'attribuer une bourse aux porteurs des projets présentés en annexe pour un montant total de 6 000 € ;**

**2°) approuver les conventions à passer avec ces sportifs ;**

**3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;**

**4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 40, nature 65131, opération SA2H004 service gestionnaire SPO. »**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

ANNEXE

Clubs des porteurs du projet	OBJET	Type du projet	Montant du projet	Montant de la bourse
<b>BOURSE AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU</b>				
(U.S.O. Judo)	<p>Projet sportif et universitaire</p> <p>Cette judokate est actuellement en master 1 droit de la santé à l'université Paris-Créteil, afin d'exercer la profession d'avocate. Elle a intégré le collectif national en septembre 2018, avec comme objectif, d'être médaillée au Grand Slam de Paris, et d'obtenir une médaille européenne et mondiale. Elle s'entraîne à l'Insep.</p>	Sportif & universitaire	8 820 €	1 000 €
(Les Planeurs d'Orléans)	<p>Projet sportif et universitaire,</p> <p>Inscrite en L2 sciences de la santé et après ses récentes médailles au championnat de France, cette sportive souhaite obtenir une sélection en équipe de France juniore et poursuivre en sénior pour participer aux différents championnats internationaux de planeurs et maintenir régulièrement des podiums nationaux.</p>	Sportif & universitaire	10 417 €	1 000 €
(U.S.O. Judo)	<p>Projet sportif et universitaire</p> <p>Médaillée en 2019 aux Championnats de France, d'Europe et du Monde de Jujitsu, cette judokate est actuellement inscrite en Master option Management des Achats Internationaux et innovation (MAI) au sein de l'école KEDGE Business School.</p>	Sportif & universitaire	15 500 €	1 000 €
(U.S.O. Tennis)	<p>Projet sportif</p> <p>Agée de 16 ans, cette jeune joueuse en pleine progression souhaite se classer rapidement en – 15 et participer ainsi à des tournois professionnels. Championne de France à 14 ans en simple, un palmarès dans les plus grands tournois juniors nationaux et internationaux, font de cette sportive un espoir à suivre avec une imposante marge de progression.</p>	Sportif	31 660 €	1 000 €

Clubs des porteurs du projet	OBJET	Type du projet	Montant du projet	Montant de la bourse
(U.S.O. Patinage de vitesse)	Projet sportif Ce patineur s'entraîne pour participer à des compétitions internationales de patinage de vitesse. En janvier 2020 il participe aux Master Internationaux de Short Track à Innsbruck et se classe 5 <sup>ème</sup> aux championnats de France 2019. Un besoin important en matériel est nécessaire au développement de ses compétitions internationales.	Sportif	2 800 €	1 000 €
(U.S.O. Judo)	Projet sportif Suite aux différents podiums internationaux obtenus depuis plusieurs années, cet athlète s'entraîne pour défendre son palmarès. Des participations régulières à des stages internationaux sont nécessaires dans le cadre de sa préparation.	Sportif	4 800 €	1 000 €
<b>Total</b>				<b>6 000 €</b>

N° 18 – **Sport. Approbation d'un avenant n° 4 à la convention à passer avec l'Union Pétanque Argonnaise. Attribution d'une subvention complémentaire.**

*M. RENAULT, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Le Conseil Municipal a approuvé par délibération en date du 11 décembre 2017 la convention de partenariat sportif et social 2018-2021 conclue avec l'association Union Pétanque Argonnaise (UPA).

Dans le cadre de son activité, cette association va organiser une compétition sportive nationale et a sollicité la Mairie en vue d'obtenir un financement complémentaire.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet, il est proposé :

- de soutenir cette action par le versement d'une subvention complémentaire, détaillée dans le tableau annexé, pour un montant total de 1 000 € au titre de l'année 2020,
- de modifier la convention par voie d'avenant.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Education et Sports, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver l'avenant n° 4 à la convention de partenariat sportif et social 2018-2021 à passer avec l'association Union Pétanque Argonnaise ;**

**2°) attribuer au titre de l'exercice 2020 une subvention complémentaire de 1 000 € à l'association Union Pétanque Argonnaise ;**

**3 °) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ;**



**4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 30, nature 65748, service gestionnaire SPO. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 19 – **Sport. Soutien à l'investissement matériel. Approbation de conventions à passer avec les associations Winner's Orléans, U.S.O. Tennis et U.S.O. Canoë Kayak. Attribution de subventions..**

*M. RENAULT, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Les associations Winner's Orléans, U.S.O. Tennis et U.S.O. Canoë Kayak ont sollicité une aide financière de la Mairie pour être soutenues dans le cadre d'un investissement en matériel sportif nécessaire à la continuité de leur activité.

A la lecture des plans de financement adressés par les associations concernées, il est proposé de soutenir l'investissement de ces dernières par le versement de subventions, dont le détail figure dans le tableau annexé. Le montant total des subventions proposées s'élève à 5 800 €.

Une convention à passer avec les associations Winner's Orléans, U.S.O. Tennis et U.S.O. Canoë Kayak, définit les responsabilités et les obligations des parties.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Education et Sports, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver les conventions à passer avec les associations Winner's Orléans, U.S.O. Tennis et U.S.O. Canoë Kayak pour l'année 2020 ;**

**2°) dans ce cadre, attribuer des subventions dont le détail est présenté en annexe de la délibération pour un montant total de 5 800 € au titre de l'année 2020 ;**

**3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;**

**4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 30, nature 20421, opération SB2P040, service gestionnaire SPO. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

ASSOCIATIONS SPORTIVES	OBJET	MONTANT DU PROJET	MONTANT DE LA SUBVENTION ACCORDEE
<b>SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT MATERIEL</b>			
Winner's Orléans	<p style="text-align: center;">Acquisition de matériel de compétition</p> <p>Des licenciés de ce club sont régulièrement appelés en équipe de France de bowling pour disputer tournois et championnats internationaux. Afin de soutenir ses sportifs, le club souhaite mettre à disposition du matériel de compétition constitué de boules et de sacs de protection pour les déplacements.</p>	8 514 €	3 000 €  (35 %)
U.S.O. Tennis	<p style="text-align: center;">Acquisition de matériel d'entraînement et de compétition</p> <p>La section tennis de l'U.S.O. compte dans ses rangs deux espoirs, âgés de 16 et 8 ans. Tous les deux sont champions de France dans leur catégorie d'âge et ont besoin pour leur progression d'acquérir du matériel et des équipements compétitifs adaptés à leur niveau de classement.</p>	1 450 €	1 000 €  (68 %)
U.S.O. Canoë Kayak	<p style="text-align: center;">Acquisition de kayak de slalom Saison sportive 2020-2021</p> <p>Dans le cadre de la pratique compétitive spécialité slalom, le club souhaite acquérir deux kayaks performants afin de les mettre à disposition de ses licenciés compétitifs. Ces deux bateaux font partie des modèles de référence de la marque pour cette spécialité. Grâce au soutien financier de la Ville au cours de ces deux dernières saisons, le club a pu s'enrichir de 4 nouvelles embarcations : deux pour l'initiation et deux pour à la compétition, permettant ainsi de renouveler le matériel vieillissant, mis à disposition auprès des licenciés.</p>	2 198 €	1 800 €
<b>Total</b>			<b>5 800 €</b>

N° 20 – **Jeunesse. Attribution d'une bourse projets jeunes 2020.**

**M. DEFOSSEZ** – *M. le Maire, mes chers collègues, la présente délibération porte sur l'attribution d'une bourse projets jeunes d'un montant de 1 300 € pour Mme Y. Son projet est la création d'un showroom à domicile spécialisé dans la vente de vêtements neufs et d'occasions pour femmes. Il faut vraiment souligner dans ce projet la volonté d'entreprendre et le rôle social.*

**M. le Maire** – *Je donne la parole à Mme TRIPET.*

**Mme TRIPET** – *Juste pour dire que là aussi nous avons pu auditionner cette jeune femme et que c'était très intéressant. Nous lui avons posé des questions, donné des conseils. J'ai trouvé l'exercice fructueux, intéressant et à renouveler.*

**Mme BREANT** – *Je voulais dire aussi que par rapport à la commission, nous avons demandé à avoir un suivi du dossier et de revoir cette jeune femme dans 6 mois ou 1 an pour voir où elle en est exactement.*

*M. DEFOSSEZ, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Par délibération en date du 23 mars 2012, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution de trois catégories de bourses projets jeunes :

- la bourse projet jeunes-projet libre, permettant à des jeunes, hors association, ayant entre 16 et 26 ans, de réaliser leurs propres projets ou actions dans des domaines aussi variés que la solidarité, l'humanitaire, le social, le culturel, le sportif et ainsi de s'investir dans le développement de leur cité ;
- la bourse projet jeunes-concours, versée aux jeunes lauréats de la Soirée Jeunes Talents. Cet événement vise à faire émerger de jeunes artistes du territoire ;
- la bourse projet jeune-crédation d'entreprise, permettant aux jeunes micro-entrepreneurs issus des quartiers situés en zone urbaine sensible de recevoir une aide financière à la création de leur projet d'activité. Les futurs entrepreneurs sont détectés et accompagnés par l'association Planet Adam.

Par délibération en date du 14 septembre 2015 le Conseil Municipal a élargi la recevabilité des candidatures aux forces vives âgées désormais de 18 à 28 ans, qui résident sur le territoire de la commune, accompagnées par Planet Adam et d'autres entités d'accompagnement à la création d'entreprise, telles que la couveuse d'entreprises PES 45 et la C.C.I. du Loiret.

Un projet répond aux critères définis. Le projet de création d'entreprise de Mme Y a pour objectif la création d'un showroom à domicile spécialisé dans la vente de vêtements neufs et d'occasions pour femmes.

Il est donc proposé de lui attribuer une bourse projets Jeunes création d'entreprise. Les détails du projet figurent en annexe de la délibération.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Solidarités, Familles et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) attribuer une bourse projets jeunes, dont le détail est présenté en annexe, pour un montant total de 1 300 € à Mme Y, au titre de l'année 2020 ;**

**2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 338, nature 65131, service gestionnaire JEU. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

Nom du porteur de projet	Objet	Type BPJ	Budget global du projet (en €)	Montant de la bourse (en €)
Mme Y	L'objectif du projet est de créer un showroom à domicile spécialisé dans la vente de vêtements neufs et d'occasions pour femmes. En proposant des conseils personnalisés et des prestations de relooking une relation de confiance sera tissée avec les clientes. L'idée est aussi de partager un moment de convivialité qui tranche avec la foule des grandes enseignes.	Projet création d'entreprise	4 037	1 300 (32,2 %)
<b>Total</b>				<b>1 300</b>

N° 21 – **Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions.**

**Mme LABADIE** – Il vous est proposé d'attribuer des subventions présentées dans les tableaux en annexe pour un montant total de 13 017,10 €.

**M. le Maire** – Oui Mme TRIPET.

**Mme TRIPET** – Simplement pour les fois prochaines, pourrait-on avoir les montants des attributions précédentes pour les associations ayant déjà eu des subventions ? C'est juste pour faire une comparaison et je trouve que c'est plus confortable. Merci.

**M. le Maire** – Pas de soucis. Je passe au vote.

Mme LABADIE, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la Mairie pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 13 017,10 € pour l'exercice 2020.

**A - ASSOCIATIONS**

**- M. GABELLE**

**Mémoire**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2020
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie	Attribution d'une subvention pour soutenir l'association dans l'octroi d'aides matérielles aux bénéficiaires et pour assurer le devoir de mémoire des Anciens Combattants en Afrique Française du Nord.	750

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
ADIRP 45 Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes – association départementale du Loiret	Attribution d'une subvention pour soutenir la transmission, particulièrement auprès des jeunes, de cette mémoire et du message des déportés tel que prononcé à la libération des camps, notamment à Buchenwald et Mauthausen, la lutte contre le négationnisme et contre la renaissance du nazisme et du fascisme ainsi que le combat contre toute forme de barbarie.	500
<b>TOTAL</b>		<b>1 250</b>

(avis de la Commission Culture, Evènementiel et Promotion du Territoire)  
Imputation : fonction 023, nature 65748, opération 000501, service gestionnaire REP.

**- Mme LABADIE**

**Vie Associative**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2020
Association Qualité de Vie à La Source	Subvention de fonctionnement.	1 805
Le Réseau Forum des Droits Humains d'Orléans	Aide au fonctionnement du Réseau Forum des Droits Humains composé de 28 associations dont l'objectif est de promouvoir les droits humains et soutien aux différentes activités annuelles dont le thème pour 2020 est « Transition : le pire ou le meilleur pour le respect des Droits Humains », identique à celui de 2019. La crise sanitaire covid-19 n'ayant pas permis la mise en place des actions prévues. Celles sont ainsi reconduites sur ce thème en 2020 et 2021. La programmation des actions sera déclinée avec l'organisation de diverses manifestations : pièce de théâtre, projections de films, concerts, expositions et conférences.	1 490
<b>TOTAL</b>		<b>3 295</b>

(avis de la Commission Proximité)  
Imputations : fonctions 024 et 824, nature 6574, opération 00008007, service gestionnaire REP et DVQ.

**- M. RENAULT**

**Sports**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2020
I - Soutien aux manifestations sportives		
Orléans Loiret Cyclisme	Cyclo-cross régional 13 décembre 2020 Base de l'Île Charlemagne  Le club organisera son traditionnel cyclo-cross sur le terrain particulièrement adapté à ce type d'épreuves de la base de loisirs de l'Île Charlemagne. Plus de 250 compétiteurs de toutes catégories d'âges, viendront s'affronter sur ce parcours sélectif.	800

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
<b>II – Soutien aux actions du club</b>		
A.L.L.S. Judo	<p style="text-align: center;">Soutien aux activités du club suite à la crise sanitaire Saison 2020 – 2021</p> <p>La crise sanitaire liée à la covid-19 est venue fragiliser l'équilibre financier du club mettant sérieusement en question la pérennisation du cadre sportif salarié. A ce jour, plus de 45 % des licenciés n'ont pas renouvelé leur licence, essentiellement en raison du protocole drastique concernant l'hygiène des équipements sportifs et tout particulièrement celle des Dojos. Le dynamisme de ce club en pleine évolution ces dernières années se trouve fort impacté à l'aube de cette nouvelle saison.</p>	2 000
U.S.O. Patinage de vitesse	<p style="text-align: center;">Soutien aux activités du club Soutien matériel à 3 jeunes espoirs du club</p> <p>Ce club connaît ces dernières saisons, une véritable montée en puissance de ses résultats. A ce jour, trois jeunes licenciés du club âgés entre 12 et 14 ans ont intégré les pôles France de Reims et Font Romeu. Afin de les soutenir financièrement, le club prend en charge une partie des frais de scolarité d'hébergement liés à leur intégration.</p>	3 000
		5 000
	<b>TOTAL</b>	<b>5 800</b>

(avis de la Commission Education et Sports)

Imputation : fonction 30, nature 65748, opération SB2H008, service gestionnaire SPO.

## **B - AUTRES ORGANISMES**

**- Mme de FILIPPI**

**Education**

Nom de la coopérative scolaire	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2020
Maternelle Bastié Boucher	Spectacle "PLUME" au Théâtre Gérard Philipe	50
Maternelle Jolibois	Spectacle "EUGENIO" au Théâtre Gérard Philipe	76
	Journée découverte au cirque Gruss	250
Elémentaire Les Aydes	Spectacle JMF "OLLE DROM" au Théâtre Gérard Philipe	48,60
Elémentaire Louis Guilloux	Manifestation "Lire, ça nous chante" dans le cadre de la nuit de la lecture à l'initiative du Ministère de la Culture	305
Elémentaire Pierre Ségelle	Ecole et cinéma : visionnage de 3 films	96
Maternelle Pierre Ségelle	Cinématernelles - visionnage de 3 films	219
Maternelle Marie Stuart	Cinématernelles - visionnage d'un film	90,50

Nom de la coopérative scolaire	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2020
Maternelle Roger Secrétain	Cinématernelles - visionnage d'un film	37
Jeunesses Musicales des de France	Participation aux droits d'entrées aux concerts pour les enfants des écoles en REP au titre de l'année 2020	1 500
<b>TOTAL</b>		<b>2 672,10</b>

(avis de la Commission Education et Sports)  
Imputation : fonction 213, nature 65748, service gestionnaire EDU.

**C - TOTAL :**

- Subventions aux associations : 10 345 €
- Subventions aux autres organismes : 2 672,10 €

Dans ces conditions et après avis des commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 13 017,10 € pour l'exercice 2020 ;

2°) abroger la délibération n° 21 du Conseil Municipal du 24 février 2020 en ce qui concerne les subventions attribuées aux coopératives scolaires, certains projets n'ayant pas pu être réalisés en raison de l'épidémie de covid-19 ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 22 – **Opérations funéraires. Projet de création d'une chambre funéraire par l'entreprise de pompes funèbres CARITAS OBSEQUES. Avis à émettre.**

**Mme RASTOUL** – *Il s'agit d'émettre un avis sur un projet de création d'une chambre funéraire dans un pavillon situé dans une impasse résidentielle à La Source. Donc cela viendrait en supplément du showroom déjà installé à cet endroit. Aussi on vous demande d'émettre un avis défavorable du fait des troubles à la tranquillité publique que cela occasionnera.*

**M. le Maire** – *Y a-t-il des remarques ? Mme KOUNOWSKI.*

**Mme KOUNOWSKI** – *C'est en face de l'hôpital où je voudrais rappeler qu'il y déjà des problèmes de stationnement. Cela va encore compliquer les choses dans ce quartier même si des plots ont été installés sur les trottoirs pour empêcher le stationnement sauvage des voitures. Ce problème de stationnement devant l'hôpital n'est toujours pas résolu.*

**M. le Maire** – *C'est malheureusement exact ce que vous dites alors que j'ai le sentiment qu'il y a quand même des places dans les parkings de l'hôpital. Pour l'instant, il n'y a pas encore de conseil de surveillance de l'hôpital mais cela arrive très bientôt. Je ne dis pas non plus que cela va tout changer. Je vous consulte.*

*Mme RASTOUL, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :*

« L'entreprise de pompes funèbres CARITAS OBSEQUES-Etablissements ROCHER, dont le siège social est situé 16 avenue de Bretagne - Ouzouer le Marché à Beauce La Romaine (Loir et Cher), a déposé auprès de la Préfecture du Loiret un projet de création d'une chambre funéraire sur le territoire de la commune d'Orléans.

Par courrier du 4 septembre 2020, M. le Préfet de la Région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret, a sollicité la Mairie afin d'émettre un avis sur ce projet.

En effet, l'article R. 2223-74 du code général des collectivités territoriales prévoit que la création d'une chambre funéraire est autorisée par le Préfet qui doit consulter au préalable le Conseil Municipal de la commune concernée, lequel doit se prononcer dans un délai de 2 mois. L'autorisation préfectorale ne peut être refusée qu'en cas d'atteinte à l'ordre public ou de danger pour la salubrité publique.

Comme le prévoit la réglementation, le dossier de demande d'autorisation présenté par la société est composé d'une notice explicative, d'un plan de situation et du projet d'avis au public détaillant les modalités du projet envisagé.

Cette nouvelle chambre funéraire, d'une capacité d'accueil de six corps, se situerait dans le quartier de La Source, au 5 avenue de l'hôpital, et serait accolée à l'agence de pompes funèbres ROCHER existante. Elle serait composée d'une salle d'accueil, de deux salons et d'une salle de préparation équipée d'une chambre froide. La date d'ouverture est fixée au 1<sup>er</sup> février 2021.

Le projet prévoit deux entrées pour les véhicules : une entrée pour l'accès des familles sise 5 avenue de l'hôpital à Orléans et une entrée en accès réservé aux professionnels sise 20 rue Théophraste Renaudot. Le projet fait également état de l'existence d'un parking de 8 places de stationnement. Compte tenu des flux supplémentaires de véhicules générés par l'ouverture d'une nouvelle chambre funéraire et en raison d'une offre de stationnement sur le domaine public déjà à saturation au niveau de l'avenue de l'hôpital, la faible capacité du parking de l'établissement risque de renforcer les problématiques de stationnement, avec un report possible dans les rues résidentielles adjacentes et notamment la rue Théophraste Renaudot en impasse, pouvant emporter des problèmes de tranquillité pour les riverains l'empruntant. Il est à noter que cette rue est déjà sujette à des difficultés de cette nature occasionnant des plaintes de la part des riverains et perturbant par ailleurs occasionnellement la collecte des déchets sur ce secteur. L'engorgement déjà constaté du secteur ne saurait par ailleurs être renforcé et nuire au bon fonctionnement et à la desserte de l'hôpital.

Par délibération du 11 juillet 2019, le Conseil Métropolitain a débattu des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable du futur Plan Local d'Urbanisme. En déclinaison de ce document, le dispositif réglementaire du PLU classe à ce stade ce secteur d'Orléans en zone UR2 dans laquelle la destination relative aux chambres funéraires est admise « sous réserve que ces activités ne nuisent pas au caractère résidentiel de la zone (ex. flux excessifs, gênes diverses ou usage disproportionné d'espaces publics) » (article UR2-1.2 3°). Dans ces conditions, et au vu de la gêne récurrente déjà constatée dans ce secteur, le projet de chambre funéraire apparaît difficilement conforme aux exigences du PLU. D'autre part, ce terrain se situe dans le lotissement du grand ensemble de La Source, régi par un cahier des charges contenant diverses dispositions relatives à l'usage des propriétés et opposables aux colotis et dont la compatibilité avec le projet n'apparaît pas certaine.

Il est à noter l'existence de deux chambres funéraires actuellement sur le territoire d'Orléans, dont l'une déjà existante sur le quartier de La Source.

Au regard des différents motifs, il est donc proposé d'émettre un avis défavorable sur ce projet.



Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) émettre un avis défavorable au projet de création d'une chambre funéraire située 5 avenue de l'hôpital à Orléans par la société de pompes funèbres CARITAS OBSEQUES-Etablissements ROCHER, compte tenu de son implantation dans un quartier résidentiel et des problématiques supplémentaires de stationnement qu'il risque d'occasionner, troublant la tranquillité du voisinage ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires à cet effet. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

## ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

N° 23 – Coopération décentralisée Orléans-Parakou. Approbation du programme d'actions 2020, d'un acte de rétrocession et de l'avenant n° 1 à l'accord de volontariat à passer avec M. Rodrigo BEHAGUE. Attribution de subventions et d'indemnités.

**M. CHANCERELLE** – *Il vous est proposé d'approuver le programme d'actions 2020 dans le cadre de la coopération décentralisée entre Orléans et Parakou, coopération décentralisée qui dure depuis 1993. Ce programme 2020 propose 9 actions déclinées selon 5 axes très intéressants autour notamment de la gestion des déchets, le développement durable et les programmes d'eau et d'assainissement. Il vous est également demandé d'approuver l'avenant à l'accord de volontariat de M. Rodrigo BEHAGUE qui est à Parakou.*

**M. le Maire** – *Merci. Cette coopération décentralisée, je le dis pour les nouveaux élus, elle dure maintenant depuis une trentaine d'années. Et on voit qu'avec la coopération des acteurs en France, l'Etat, les collectivités et nous en l'occurrence, et la continuité qui s'inscrit dans la durée, on ne révolutionne pas tout mais on fait quand même des choses extrêmement intéressantes. C'est l'enseignement que je tire de ces coopérations décentralisées qui sont globalement, je le pense, l'exemple d'une réussite.*

**M. CHANCERELLE** – *Et je vous invite à aller voir la belle exposition de photos sur Parakou qui avait lieu à La Source et bientôt au parc Pasteur et de ce qui s'y fait concrètement.*

**M. le Maire** – *Il faudra inviter les personnes à l'origine de cette coopération. Cela leur fera plaisir j'espère, je pense. Je vous consulte.*

*M. CHANCERELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Depuis 1993, les Mairies de Parakou et d'Orléans unissent leurs efforts en terme de coopération décentralisée et signent régulièrement des conventions de partenariat triennales, déclinées en programmes d'actions annuels.

La convention triennale actuelle 2019-2021 a été approuvée par les Conseils Municipaux d'Orléans et de Parakou respectivement les 20 mai et 20 juin 2019 et prévoit la mise en place d'un programme de 9 actions déclinées en 5 axes d'intervention (développement durable et urbain, valorisation du patrimoine local et du tourisme, francophonie et jeunesse, suivi et évaluation du programme/appui à la gestion locale, santé).

1°) Approbation du programme d'actions 2020 :

Le budget global prévisionnel du programme 2020 s'élève à 362 551 € (hors valorisation de l'intervention des agents en charge du suivi du partenariat de chaque collectivité). Il sera financé selon la répartition suivante et sous réserve de l'obtention des financements des partenaires des différentes actions :

- 41 485 € par la Mairie d'Orléans, soit 11,44 % ;
- 30 000 € par la Mairie de Parakou, soit 8,27 % ;
- 30 000 € par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, soit 8,27 % ;
- 9 400 € par la Région Centre Val-de-Loire, soit 2,59 % ;
- 85 000 € par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, soit 23,44 % ;
- 166 666 € par l'Agence Française de Développement, soit 45,99 %.

Il est à noter que la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Centre Val-de-Loire ne sera finalement pas sollicitée compte tenu que le projet n'entre plus dans ses orientations.

Le plan de financement détaillé du programme d'actions est présenté en annexe 1 de la délibération. Celui-ci est intégré dans la convention de partenariat 2019-2021 et son avenant n° 1 approuvés respectivement par les Conseils Municipaux du 20 mai et du 9 décembre 2019.

Concernant la participation financière de la Mairie, un crédit de 41 485 € a été voté par le Conseil Municipal du 9 décembre 2019 au budget 2020 de la Mairie.

Les participations financières des partenaires seront sollicitées par décision du Maire prise en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Pour le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (M.E.A.E), une subvention triennale 2019-2021 de 90 000 € (à raison de 30 000 € par an) a été accordée à la Mairie. L'Agence de l'Eau Loire Bretagne a accordé, de son côté, une aide de 170 000 € (à raison de 85 000 €/an) et l'Agence Française de Développement a attribué une subvention de 505 000 € (à raison de 166 666 € en 2019 et 2020 et 171 668 € en 2021). Pour la Région Centre-Val de Loire, un dossier de subvention sera déposé pour un montant de 9 400 € pour 2020.

Les modalités de versement de ces financements sont détaillées en annexe 2 de la présente délibération.

2°) Approbation d'un acte de rétrocession des fonds de l'Agence Française de Développement :

L'Agence Française de Développement a décidé d'attribuer à la Mairie une subvention de 505 000 € pour l'action n° 2 du programme d'actions 2019-2021 intitulée « Favoriser l'accès à l'eau et à l'assainissement de la population de Parakou par la mise en application des normes ISO (24510, 24511 et 24512) ».

Afin de pouvoir obtenir le premier versement de cette subvention (soit 404 000 €), la Mairie d'Orléans doit signer un Acte de Rétrocession avec la Mairie de Parakou, précisant les modalités de versement de la subvention à la Mairie de Parakou ainsi que les modalités de mise en œuvre du projet et les engagements de chaque partie. Cet acte a reçu l'avis de non-objection de l'Agence.

3°) Approbation d'un avenant n° 1 à l'Accord de Volontariat de M. Rodrigo BEHAGUE :

Pour assurer la mise en place et le suivi de la convention de partenariat 2019-2021, M. Rodrigo BEHAGUE a été recruté en tant que Volontaire de Solidarité Internationale pour un contrat allant du 28 octobre 2019 au 27 octobre 2020.

Relais indispensable de la Mairie pour assurer l'avancement des projets, l'analyse des situations et la recherche de solutions adaptées, la prolongation du contrat de M. BEHAGUE, par avenant pour une durée de 2 ans, serait particulièrement bénéfique au développement et à la finalisation des différentes actions de la convention triennale.

Le statut de (V.S.I) est régi par la loi n° 2005-159 du 23 février et son décret n° 2005-600 du 27 mai 2005. Il a pour objet « l'accomplissement d'une mission d'intérêt général à l'étranger dans les domaines de la coopération au développement et de l'action humanitaire ».

Le coût de cette prolongation pour la Mairie, détaillé en annexe 3 et après déduction de la participation du Ministère français de l'Europe et des Affaires Etrangères aux cotisations sociales, s'élève à 23 590 € pour la période concernée. La Mairie de Parakou prendra en charge, quant à elle, l'hébergement et les déplacements professionnels du V.S.I sur le Bénin.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Evènementiel et Promotion du Territoire, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le programme d'actions proposé pour l'année 2020 ainsi que ses modalités de financement ;**

**2°) désigner M. Inoussa CHABI ZIME, Maire de Parakou et M. Fernand WAKIYO, Receveur percepteur de Parakou, pour la double signature nécessaire à la gestion des comptes de la coopération ;**

**3°) approuver l'acte de rétrocession à passer avec la Mairie de Parakou pour les modalités de versement des financements alloués par l'Agence Française de Développement pour l'action n° 2 ;**

**4°) approuver pour le Volontaire de Solidarité Internationale, M. Rodrigo BEHAGUE :**

- l'avenant n° 1 à l'Accord du Volontariat à passer avec la Guilde Européenne Raid pour une durée de deux ans allant du 28 octobre 2020 au 6 novembre 2022 ;
- le paiement de la couverture complémentaire, assistance rapatriement et responsabilité civile pour les années 2020, 2021 et 2022 ;
- l'adhésion de la Mairie à la Guilde Européenne du Raid pour un montant maximum de 70 € pour les années 2021 et 2022 afin de pouvoir bénéficier de l'assistance et des garanties indispensables en matière de gestion d'un Volontaire de Solidarité Internationale ;
- l'attribution à M. Rodrigo BEHAGUE d'une indemnité mensuelle d'un montant de :
  - 175 € pour la période du 28 au 31 octobre 2020,
  - 700 € mensuel pour la période du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022,
  - 175 € pour la période du 1er au 6 novembre 2022,ainsi qu'une allocation d'un montant de 800 € en juin 2021 et juin 2022 correspondant à la prise en charge d'un billet d'avion aller/retour France-Bénin annuel ;

**5°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous les documents au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires relatives à l'exécution de la délibération ;**

**6°) imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 048, natures 611, 6232, 6248, 6251, 6281, 62878, 65131, 65748, 74718, 7472 et 74788, opérations 0000933 et 0000932, service gestionnaire REI. »**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Mairie d'Orléans  
- Séance du jeudi 15 octobre 2020 -

ANNEXE 1 - Répartition des financeurs par action - Année 2020						
	Ville d'Orléans	Mairie de Parakou	M.E.A.E	Conseil Régional	Autres	TOTAL
<b>DEVELOPEMENT DURABLE ET URBAIN</b>						
Action n°1 : Assurer un environnement durable par l'amélioration de la gestion des ordures ménagères de la commune de Parakou	4 020 €	2 670 €	2 270 €	3 000 €		11 960 €
Action n°2 : Création d'espaces verts et d'une forêt communale pour renforcer et préserver la biodiversité et maintenir un équilibre de développement en vue des opérations d'urbanisme futures.	4 065 €	4 064 €	4 065 €			12 194 €
Action n°3 : Favoriser l'accès à l'eau et à l'assainissement de la population de Parakou (Bénin) par la mise en application des normes ISO (24 510, 24 511 et 24 512).	7 925 € (dont 3 500 € de valorisation)	6 300 € (dont 4 800 € de valorisation)		1 700 €	166 666 € (A.F.D) + 85 000 € (Agence de l'Eau Loire Bretagne)	267 591 €
Action n°4 : Améliorer la gestion urbaine et la mobilisation des ressources fiscales par la mise en place de l'adressage de la commune de Parakou	4 779 €	6 419 €	3 453 €			14 651 €
<b>VALORISATION DU PATRIMOINE LOCAL ET DU TOURISME</b>						
Action n°5 : Renforcer et développer l'attractivité culturelle et touristique de Parakou par la mise en valeur du Musée de Plein Air de Parakou	3 621 €	3 621 €	3 621 €	3 000 €		13 863 €
<b>FRANCOPHONIE ET JEUNESSE</b>						
Action n°6 : Promotion de la Langue Française, de la Francophonie et de la Jeunesse	4 315 €	4 316 €	5 631 €			14 262 €
<b>SUIVI ET VALUATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2019-2021 / APPUI A LA GESTION LOCALE</b>						
Action n°7 : Rencontres de travail et échanges entre Elus, fonctionnaires et société civile des villes de Parakou et d'Orléans	11 958 € (dont 2 273 € de valorisation)	7 620 € (dont 1 710 € de valorisation)	4 385 €			23 963 €
Action n°8 : Intégration d'un Volontaire de Solidarité Internationale pour accompagner la mise en place, le suivi et l'évaluation du programme d'actions 2016 - 2018	15 669 € (dont 9 094 € de valorisation)	8 340 € (dont 6 840 € de valorisation)	6 575 €	1 700 €		32 284 €
<b>Santé</b>						
Action n°9 : Favoriser les échanges entre les hôpitaux des deux villes						
<b>TOTAL</b>	<b>56 352 €</b>	<b>43 350 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>9 400 €</b>	<b>251 666 €</b>	<b>390 768 €</b>

**ANNEXE 2 à la délibération du Conseil Municipal du 8 octobre 2020**  
Modalités de versement des financements 2020 (hors valorisation)

N°		Mairie d'Orléans	M.E.A.E	Conseil Régional	Agence Française de Développement	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Financements obtenus des partenaires restants à la Mairie d'Orléans pour des actions menées à Orléans	Financements obtenus des partenaires versés sur le compte de coopération décentralisée de Parakou pour des actions menées à Parakou
1	Assurer un environnement durable par l'amélioration de la gestion des ordures ménagères de la commune de Parakou	4 020 €	2 270 €	3 000 €				9 290 €
2	Création d'espaces verts et d'une forêt communale pour renforcer la biodiversité et maintenir un équilibre de développement en vue des opérations d'urbanisme futures	4 065 €	4 065 €					8 130 €
3	Favoriser l'accès à l'eau et à l'assainissement de la population de Parakou par la mise en application des normes ISO (24510, 24511 et 24512)	4 425 €		1 700 €	166 666 €	85 000 €	20 570 €	237 221 €
4	Amélioration de la gestion urbaine et la mobilisation des ressources fiscales par la mise en place de l'adressage de la commune de Parakou	4 779 €	3 453 €					8 232 €
5	Renforcer et développer l'attractivité culturelle et touristique de Parakou du Musée de Plein air de Parakou	3 621 €	3 621 €	3 000 €				10 242 €
6	Promotion de la Langue Française, de la Francophonie et de la Jeunesse	4 315 €	5 631 €				7 762 €	2 184 €
7	Rencontres de travail et échanges entre Elus, fonctionnaires et société civile des villes de Parakou et d'Orléans	9 685 €	4 385 €				13 770 €	300 €
8	Intégration d'un Volontaire de Solidarité Internationale pour accompagner la mise en place, le suivi et l'évaluation du programme d'actions 2019-2021	6 575 €	6 575 €	1 700 €			14 850 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>41 485 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>9 400 €</b>	<b>166 666 €</b>	<b>85 000 €</b>	<b>56 952 €</b>	<b>275 599 €</b>
					Dont participation Mairie d'Orléans		24 075 €	17 410 €
					Dont participation M.E.A.E		14 107 €	15 893 €
					Dont participation Conseil Régional		3 400 €	6 000 €
					Dont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne		1 000 €	84 000 €
					Dont participation de l'Agence Française de Développement		14 370 €	152 296 €

- Les participations financières de la Mairie d'Orléans et du M.E.A.E seront versées sur le compte de Parakou, après règlements des dépenses incombant à la Mairie d'Orléans, soit 33 303 €, selon l'échéancier suivant :
  - 70% après le vote du Conseil Municipal du 15 octobre 2020 soit 23 312 €
  - 30% correspondant au solde au cours du mois de novembre 2020 après présentation par la Mairie de Parakou d'un bilan des actions soit 9 991 €.
- Le financement de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sera versé sur le compte du partenariat après règlements des dépenses incombant à la Mairie d'Orléans, soit 84 000 €, après le vote du Conseil Municipal du 15 octobre 2020.
- Le financement de l'Agence Française de Développement sera versé sur le compte du partenariat, après règlements des dépenses incombant à la Mairie d'Orléans, soit 152 296 €, selon l'échéancier suivant :
  - 70% après le vote du Conseil Municipal du « à compléter » septembre 2020, soit 106 607 €
  - 30% correspondant au solde au cours du mois de novembre 2020 après présentation par la Mairie de Parakou d'un bilan des actions soit 45 689 €.
- Le financement du Conseil Régional Centre Val de Loire sera versé sur le compte ou partenariat à Parakou, après règlements des dépenses incombant à la Mairie d'Orléans, soit 6 000 € selon les modalités imposées par cette collectivité, à savoir :
  - 50% après transmission du courrier de notification de subvention soit 3 000 €,
  - 50% correspondant au solde après transmission et acceptation d'un rapport d'activité et d'un état financier final soit 3 000 €.

**ANNEXE 3** à la délibération du Conseil Municipal du 15 octobre 2020

**Montant des dépenses incombant à la Mairie d'Orléans pour la prolongation de l'Accord de Volontariat de M. Rodrigo BEHAGUE pour la période du 28 octobre 2020 au 6 novembre 2022**

	2020 (28 octobre au 31 décembre 2020)	2021 (1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021)	2022 (1 <sup>er</sup> janvier au 6 novembre 2022)	Total 2017/2022 (28 octobre 2020 au 6 novembre 2022)
<b>☞ Versement au V.S.I</b>				
Indemnité mensuelle (700 €/mois)	1 575 €	8 400 €	7 175 €	17 150 €
Allocation pour billet d'avion Aller/Retour France-Bénin		800 €	800 €	1 600 €
<b>☞ Versement à la Guilde Européenne du Raid</b>				
Adhésion de la Mairie d'Orléans	(adhésion déjà versée pour 2020)	70 €	70 €	140 €
Frais de couverture sociale après déduction de la participation du M.E.A.E.	500 €	2 200 €	2 000 €	4 700€
<b>Total</b>	<b>2 075 €</b>	<b>11 470 €</b>	<b>10 045 €</b>	<b>23 590 €</b>

N° 24 – **Arts et économie créative. Approbation de conventions de soutien à l'équipement à passer avec la Scène Nationale et le Centre Dramatique d'Orléans au titre de l'année 2020. Attribution de subventions.**

**M. CHANCERELLE** – *Il vous est demandé d'approuver des conventions de soutien à passer avec la Scène Nationale et le Centre Dramatique d'Orléans pour du matériel : son, lumière, plateau et mise aux normes du restaurant au Théâtre.*

**M. le Maire** – *Merci. M. CHAPUIS.*

**M. CHAPUIS** – *Juste une petite intervention de répétition. En effet, lors de la présentation du document sur le développement durable, j'avais évoqué l'avenir des « Voix d'Orléans » pour lesquelles j'ai été sollicité. Sur le site internet, c'est toujours indiqué qu'elles devaient avoir lieu du 9 au 11 avril 2020. Je voulais savoir si vous aviez déjà prévu cela cette année, l'année prochaine ou en virtuel, je ne sais pas.*

**M. le Maire** – *Pour faire simple, cette année c'est compromis, on le comprend. Après nous avons une interrogation sur cette manifestation et sur sa prorogation dans le temps. Donc on est en train d'y réfléchir.*

**M. CHANCERELLE** – *Juste une précision sur les « Voix d'Orléans ». C'est effectivement une manifestation qui demandait énormément de temps et d'énergie aux équipes qui la préparaient. Après ce n'est pas une raison pour la remettre en question. On pense simplement que le format n'est pas forcément adapté et en tout cas, il faudra peut-être y apporter des évolutions. On se laisse le temps d'y réfléchir et notre souhait est toujours de maintenir un temps d'idées et peut-être même de le renforcer à Orléans.*

**M. le Maire** – *Merci et je passe au vote.*

*M. CHANCERELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Le Théâtre d'Orléans, rassemblant la Scène Nationale d'Orléans, le Centre Dramatique National Orléans / Loiret / Centre-Val de Loire, le Centre Chorégraphique National d'Orléans et le C.A.D.O., constitue l'un des pôles de référence dans le domaine du spectacle vivant les plus importants en France. C'est l'une des structures phare du rayonnement culturel de la Région Centre-Val de Loire, du Département du Loiret et de la Mairie.

1) La Scène Nationale d'Orléans

Depuis 2016, la Mairie soutient la Scène Nationale dans le cadre d'investissements au travers des conventions de soutien à l'équipement.

En 2018, la Scène Nationale d'Orléans a sollicité la Mairie pour l'acquisition de matériel son-vidéo, d'équipements lumières et de matériel bureautique. Le montant de la subvention s'est porté à 40 000 €. Par ailleurs, la Scène Nationale d'Orléans a bénéficié d'une subvention de 50 000 € cette même année, pour l'aménagement du hall du Théâtre. Enfin en 2019 et dans le cadre du réaménagement du hall du théâtre, la Scène Nationale d'Orléans a sollicité le soutien financier de la Mairie de l'acquisition et l'installation d'un pont lumière. Le montant de cette acquisition s'est élevé à 34 765,50 € T.T.C.

Pour l'année 2020, la Scène Nationale sollicite la Mairie, en vue de l'acquisition de matériels son, lumière et plateau pour un montant total de 35 006,88 € T.T.C. Afin de permettre à la Scène Nationale d'Orléans de mener à bien ce projet, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 25 000 €.

D'autre part, la Scène Nationale d'Orléans, dans le cadre d'une mise aux normes du restaurant doit pouvoir aménager des espaces de vestiaires pour le personnel de restauration et modifier les espaces frigorifiques. Il doit également mettre aux normes le mobilier extérieur afin de l'adapter aux usages externes et minimiser les nuisances sonores. L'ensemble de ces acquisitions s'élève à 64 245 € T.T.C. Afin que la Scène Nationale puisse porter ce projet, il est proposé une subvention d'un montant de 50 000 €.

2) Le Centre Dramatique National d'Orléans

Le Centre Dramatique National Orléans/Loiret/Centre-Val de Loire a sollicité la Mairie d'Orléans pour subventionner l'acquisition de matériel informatique et technique dans le cadre de l'organisation de son activité d'administration et de production de spectacle sur l'année 2020. Pour l'année 2019, le Centre Dramatique National d'Orléans avait bénéficié d'une subvention d'équipement pour un montant de 2 000 € destinée au renouvellement d'une partie de son parc informatique.

Afin de permettre au Centre Dramatique National de mener à bien son projet d'acquisition de matériels informatiques et techniques pour un montant total de 21 991 € T.T.C., il est proposé une subvention d'équipement d'un montant de 5 830 €.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Evènementiel et Promotion du Territoire, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver les conventions de soutien à l'équipement 2020 à passer avec l'association Scène Nationale d'Orléans et le Centre Dramatique National d'Orléans ;**

**2°) attribuer, en application de ces conventions, les subventions suivantes :**

**- Scène Nationale d'Orléans :**

- **25 000 € pour la subvention d'équipement son, lumière et plateau,**
- **50 000 € pour l'aménagement et la mise aux normes du restaurant,**



**- Centre Dramatique National d'Orléans :**

- 5 830 € pour la subvention d'équipement en matériel informatique et technique ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 316, natures 20421 et 65748, opérations 05A310, CB2H027, et CB2H303A, service gestionnaire THE. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 25 – **Arts et économie créative. Approbation de conventions d'équipement à passer avec les associations Musique & Équilibre et Polysonik au titre de l'année 2020. Attribution de subventions.**

*M. CHANCERELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« 1) Musique & Equilibre

L'association Musique & Equilibre a sollicité la Mairie, par courrier en date du 20 août 2020, pour l'acquisition de matériels de sonorisation et d'instruments de musique au titre de l'année 2020.

L'association a présenté un plan d'investissement et de financement prévisionnel d'un montant de 11 116,46 € T.T.C.

Il est proposé pour 2020 de lui attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 5 000 € dans le cadre d'une nouvelle convention de soutien à l'équipement 2020.

En 2019, l'association Musique & Équilibre avait été soutenue à hauteur de 7 905,60 € pour des investissements relatifs à du matériel informatique et des instruments de musique.

2) Polysonik

L'association Polysonik a sollicité la Mairie au titre de l'année 2020, par courrier en date du 28 août 2020, pour le renouvellement d'équipements de répétition, d'enregistrement et du matériel informatique, afin de poursuivre le développement de ses activités de répétition et d'accompagnement des projets amateurs, semi-professionnels et professionnels.

L'association a présenté un plan d'investissement et de financement prévisionnel d'un montant de 6 004,50 € T.T.C.

Il est proposé pour 2020 de lui attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 4 800 € dans le cadre d'une nouvelle convention de soutien à l'équipement 2020.

En 2019, l'association Polysonik avait été soutenue à hauteur de 7 200 € pour des investissements relatifs des équipements de répétition, d'enregistrement et du matériel informatique.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Evènementiel et Promotion du Territoire, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1°) approuver les conventions de soutien à l'équipement à passer avec les associations Musique & Équilibre et Polysonik ;

2°) dans ce cadre, attribuer une subvention d'équipement d'un montant de :

- 5 000 € à l'association Musique & Équilibre,
- 4 800 € à l'association Polysonik ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 311, nature 20421, opérations 05A288 et 05A4372, service gestionnaire AEC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 26 – **Arts et économie créative. Conservatoire et Théâtre Gérard Philipe. Remboursement des droits d'entrées aux spectacles et des frais de location de salle en cas d'annulation liée à un risque majeur.**

**M. CHANCERELLE** – *Il vous est demandé d'approuver une délibération concernant le remboursement des droits d'entrées aux spectacles et des frais de location de salle au Théâtre Gérard Philipe en cas d'annulation liée à une situation de risque majeur notamment une crise sanitaire. L'idée est de procéder au remboursement des billets pour les spectateurs mais aussi aux coûts de location de la salle pour les spectacles Ville d'Orléans. Cela fait partie des mesures concrètes que l'on essaye de mettre en place au jour le jour pour faire face à la situation.*

**M. le Maire** – *Et c'est la suite aussi des échanges que nous avons eus précédemment sur cette question culture. Donc je vous consulte.*

*M. CHANCERELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Les tarifs du Conservatoire et du Théâtre Gérard Philipe (frais de dossier et scolarité, location d'instruments et de salles, prestations techniques) et les tarifs d'entrées aux spectacles organisés par le Conservatoire et le Théâtre Gérard Philipe (T.G.P.) de la Mairie, applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2020, ont été approuvés par le Conseil Municipal en date du 17 juillet 2020.

En raison du contexte sanitaire actuel, il apparait nécessaire de prévoir et d'autoriser, en cas d'annulation ou de report par la collectivité des spectacles ou concerts lié à un risque majeur (crise sanitaire, calamité publique, incendie, deuil national, émeutes, reprise des salles par la ville, interdiction des autorités municipales – préfectorales ou autres), des conditions de remboursements :

- le remboursement des droits d'entrées aux spectacles organisés par le Conservatoire et le Théâtre Gérard Philipe,
- le remboursement des coûts de location de ces salles (salle et frais techniques).

En effet, si le spectacle ou concert ne peut avoir lieu, les sommes engagées pour l'achat des billets ou la location du lieu devront pouvoir être reversées aux contractants.

En cas de report de spectacle sur d'autres dates, les billets pourront être remboursés uniquement aux personnes qui en feront la demande expresse.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Evènementiel et Promotion du Territoire, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1°) autoriser, en cas d'annulation liée à un risque majeur, le remboursement des sommes engagées pour l'achat des billets de spectacles organisés par la Mairie au Conservatoire et Théâtre Gérard Philipe, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;

2°) autoriser, en cas d'annulation liée à un risque majeur, le remboursement des sommes engagées pour la réservation d'une salle et des frais techniques y afférant aux utilisateurs de la salle, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;

3°) autoriser, en cas de report, imputable à la Mairie, lié à un risque majeur, le remboursement des billets aux seules personnes qui en feront la demande expresse, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 27 – **Arts et économie créative. Conservatoire. Adhésion à la Fédération Française de l'Enseignement Artistique (F.F.E.A).**

*M. CHANCERELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« La Fédération Française d'Enseignement Artistique a pris la suite, en 2017, de la Fédération Française d'Enseignement Musical (F.F.E.M.), créée en 1996, qui, elle-même succédait à la Fédération Nationale des Unions des Conservatoires Municipaux de musique (F.N.U.C.M.U.), fondée en 1973.

La F.F.E.A. avec quelques huit cents adhérents constitue le plus grand regroupement de conservatoires et écoles de musique, théâtre et danse en France. Elle s'est fixé plusieurs missions :

- défendre l'existence et la qualité des écoles artistiques dans la société d'aujourd'hui,
- créer un lien entre elles et valoriser leurs actions,
- servir d'intermédiaire auprès des pouvoirs publics et des élus,
- participer aux discussions avec le Ministère pour l'élaboration des textes pédagogiques à venir,
- fournir des épreuves d'examens en instrument, formation musicale, danse afin d'harmoniser les niveaux d'enseignement sur tout le territoire français,
- organiser des pratiques collectives d'élèves en France et à l'étranger,
- être un lieu permanent de réflexion pour faire évoluer la pédagogie vers la diversité des répertoires et des publics, l'interdisciplinarité, les techniques nouvelles, les pratiques collectives créatrices d'art et de lien social.

La F.F.E.A. est la seule association musicale et pédagogique française adhérente à l'European Music Union, laquelle regroupe six mille écoles sur le continent européen.

Plusieurs pôles d'action agissent au sein de la F.F.E.A. :

- pôle pédagogique et artistique, portant sur l'évolution et l'harmonisation des pratiques d'enseignement et besoins spécifiques, rencontres pédagogiques...
- pôle information et conseils, portant sur les questions juridiques, les projets d'établissement, les ressources humaines, la formation professionnelle, etc.
- pôle innovation, développement & médiation culturelle, portant sur les actions, stratégies, réseaux, consulting, recherche et partenariats...
- pôle relation institutionnelle, portant sur les différentes relations avec le Ministère de la Culture, le Parlement,
- pôle administration et communication, chargé de gérer et de faire rayonner les actions de la Fédération.

L'adhésion à cette fédération permettra à la Mairie d'avoir accès à des ressources documentaires et statistiques, mais permettra également d'obtenir des réductions sur les droits de reprographie à régler chaque année à la Société des Editeurs et Auteurs de Musique ou encore des remises sur les droits d'auteurs accordées par la SACEM aux adhérents de la fédération.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Evènementiel et Promotion du Territoire, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'adhésion de la Mairie à la Fédération Française de l'Enseignement Artistique dont la cotisation annuelle s'élève à 500 € T.T.C. pour l'année scolaire 2020-2021 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires à cette adhésion au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 311, nature 6281, service gestionnaire CTO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 28 – Arts et économie créative. Conservatoire. Adhésion à l'association La Semaine du Son.

M. CHANCERELLE – Il vous est demandé d'approuver l'adhésion de la Mairie à l'association La Semaine du Son dont la cotisation annuelle s'élève à 250 € T.T.C. L'importance de la qualité de l'environnement sonore dans la vie de chacun et de la collectivité, lutter contre la pollution sonore notamment.

M. le Maire – Oui, je suis bien d'accord et si l'on pouvait aussi parfois – et là je mets une pierre dans notre jardin à tous et dans le mien en particulier – faire en sorte que dans certains spectacles, alors malheureusement pas en ce moment, notamment dans des instances prestigieuses, on puisse éviter de massacrer les oreilles de nos jeunes ce serait très bien. Alors je sais ce qu'on me répond – je connais cela par cœur – on est parfaitement dans les normes réglementaires. C'est vrai mais ce n'est pas le sujet parce que quand vous allez dans certains spectacles auprès des enceintes, si vous me permettez l'expression à cette heure avancée, vous ressortez avec la tête en compote. On sait très bien et un certain nombre de médecins le dit, que c'est extrêmement dommageable pour la capacité auditive de celles et ceux qui supportent cela. Donc si on arrivait enfin à traiter ce problème, on aurait avancé positivement. Merci M. CHANCERELLE. Mme KOUNOWSKI, vous êtes d'accord avec moi, j'espère.

Mme KOUNOWSKI – Oui là M. le Maire, on parle de son musical mais j'aimerais bien lorsqu'on parlera environnement, évoquer aussi le son industriel. Cela n'a rien à voir avec cette délibération – je l'avais évoqué lors de la commission culture – parce que la pollution de bruits d'usines ou d'autres structures, dans certains quartiers, ce sont des nuisances au quotidien et cela peut être très gênant. Certes cela varie en fonction du vent, de la température, etc..., mais je pense qu'il y a aussi une réflexion à avoir quand on a une mixité d'activités industrielles et des zones d'habitations. C'est toujours compliqué mais il n'empêche que de temps en temps il faut en prendre conscience et que cela peut être dommageable pour la vie au quotidien.

M. le Maire – J'allais dire c'est bien entendu.

M. TEBIBEL – M. le Maire, je voulais juste préciser que cette Semaine du Son est une action reconnue au niveau mondial puisque c'est en concertation avec l'O.M.S. et l'U.N.E.S.C.O. Donc tous ces sujets que vous abordez sont effectivement suivis et couvrent vraiment tous les aspects de la vie en société industrielle, économique. C'est un événement assez important.

M. le Maire – Très bien. Je vous consulte.

M. CHANCERELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'association La Semaine du Son, reconnue d'intérêt général, a pour but d'initier le public ainsi que les élus et l'ensemble des acteurs de la société, à une meilleure connaissance des sons et à l'importance de la qualité de l'environnement sonore, qui doit être non seulement préservé mais dans bien

des cas restaurés. Depuis 2004, elle organise chaque année, en janvier, une semaine de manifestations sur des problématiques liées au son selon une approche transversale : culturelle, médicale, industrielle, pédagogique et économique.

Cette manifestation unique en son genre a été récompensée, en 2006, par un Décibel d'Or décerné par le Conseil National du Bruit, instance de consultation placée sous le patronage du Ministère de l'écologie et du développement durable. Elle bénéficie du soutien, notamment, du Ministère de la santé et des solidarités, du Ministère de l'éducation nationale et du Ministère de l'écologie et du développement durable.

Fondée par Christian HUGONNET, ingénieur en acoustique et techniques de prise du son, l'association regroupe des professionnels du son : musiciens, ingénieurs du son, acousticiens, médecins, spécialistes qui souhaitent sensibiliser le public à l'importance de la qualité de l'environnement sonore dans l'épanouissement de la vie de chacun et de la collectivité.

L'adhésion à l'association La Semaine du Son permettra à la Mairie d'une part de s'insérer dans un réseau national de professionnels du son et d'autre part de bénéficier d'une communication nationale sur ce temps fort qui englobe les actions mises en place dans le domaine de l'expression musicale et sonore, de la santé, des techniques d'enregistrement, de la diffusion sonore, de la santé et des relations « image et son ». Cette adhésion contribue au rayonnement des actions sur le territoire Orléanais.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Evènementiel et Promotion du Territoire, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1°) approuver l'adhésion de la Mairie à La Semaine du Son dont la cotisation annuelle s'élève à 250 € T.T.C. pour l'année scolaire 2020-2021 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires à cette adhésion au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 311, nature 6281, service gestionnaire CTO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 29 – **Musées. Muséum d'Orléans pour la biodiversité et l'environnement (M.O.B.E). Adhésion à l'association Graine Centre-Val de Loire.**

**M. CHANCERELLE** – *Comme lors du précédent Conseil Municipal, il vous est demandé d'approuver l'adhésion à une association en l'occurrence Graine Centre-Val de Loire qui promeut l'éducation à l'environnement et qui permettra au M.O.B.E. de s'affirmer comme un centre de ressources pour toutes ces associations.*

**M. le Maire** – *Allez-y M. CHAPUIS.*

**M. CHAPUIS** – *Je suis désolé, c'est un peu récurrent sur le M.O.B.E. Je ne voudrais pas aborder la question du bâti comme j'ai pu le faire au dernier Conseil Municipal, mais sur l'objet final de cet équipement. On a déjà échangé de nombreuses fois mais arrivant au bout du chantier, je voudrais que l'on puisse avoir un moment de présentation. De savoir ce que serait cet objectif de centre de ressources comme vous l'avez évoqué et quel serait un peu ses missions. Revenir un peu sur la genèse du projet, de voir ce qui a été gardé ou pas car comme tout projet d'équipement, il bouge avec les contraintes immobilières et financières que l'on a pu constater. Je pense qu'il a énormément évolué et j'aimerais avoir un point d'étape sur le projet en lui-même au-delà des questions financières et d'équipement qui nous ont beaucoup occupés.*

**M. le Maire** – *Oui c'est bien noté, on est d'accord là-dessus. Je vous consulte.*

*M. CHANCERELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Le Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement est un établissement de culture scientifique. Son action auprès des publics vise à développer l'esprit critique de chacun, permettre à chacun de comprendre le monde qui l'entoure et à développer son pouvoir d'agir, notamment en faveur de l'environnement.

Le Graine Centre-Val de Loire est une association sans but lucratif régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et ses décrets d'application.

Le Graine Centre-Val de Loire a pour objet la dynamisation et la promotion de l'éducation à l'environnement de la région Centre-Val de Loire à travers des actions à caractère social et/ou d'utilité collective et générale.

Le Graine Centre-Val de Loire se donne pour mission, la rencontre, l'échange, la formation, la recherche pédagogique et l'information au niveau régional avec une ouverture sur d'autres régions françaises, voire d'autres pays pour promouvoir et faire progresser l'éducation à l'environnement.

Le Graine Centre-Val de Loire est le réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement en région Centre-Val de Loire. Adhérer permet :

- d'être en lien avec d'autres professionnels du réseau et de bénéficier de supports et de temps d'échanges et de partages de questions et de pratiques,
- d'être informé des actualités de l'éducation à l'environnement en région et plus largement,
- de bénéficier d'un relai dans la communication des activités conduites par l'adhérent,
- de participer à la définition des thématiques du programme de formations, des journées d'échanges et des rencontres régionales.

Les adhésions au Graine Centre-Val de Loire se font par année civile, le coût annuel de l'adhésion est de 150 € T.T.C.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Evènementiel et Promotion du Territoire, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver l'adhésion de la Mairie d'Orléans à l'association Graine Centre-Val de Loire dont le coût annuel de cotisation est fixé à 150 € T.T.C. pour l'année 2020 ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires à cette adhésion au nom de la Mairie ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 314, nature 6281, service gestionnaire MHN. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 30 – **Musées. Muséum d'Orléans pour la biodiversité et l'environnement (M.O.B.E). Adhésion à Centre Sciences.**

*M. CHANCERELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Le Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement est un établissement de culture scientifique. Son action auprès des publics vise à développer l'esprit critique de chacun, permettre à chacun de comprendre le monde qui l'entoure et à développer son pouvoir d'agir, notamment en faveur de l'environnement.

Le Centre régional de promotion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle, Centre Sciences, situé à Orléans, a pour mission de faire partager les sciences et les techniques à tous les habitants de la région Centre-Val de Loire.

Centre Sciences a été labellisé "Science et culture, Innovation" par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et a été nommé "Pôle Territorial de Référence" en matière de CSTI.

Centre Sciences fonctionne sur le mode associatif depuis 1990 avec une équipe de médiateurs scientifiques permanents et un conseil d'administration constitué de scientifiques, de responsables culturels et de représentants de la Région Centre-Val de Loire et de l'État.

Centre Sciences est un centre de ressources pour tous ses partenaires et acteurs de CSTI en région. L'adhésion à Centre Sciences permettra de :

- défendre et valoriser l'intérêt d'une culture scientifique pour tous les publics,
- valoriser la science, la recherche et l'innovation régionale,
- contribuer à la dynamique régionale en apportant ses compétences en tant que membre partenaire ou actif pour accompagner le développement d'actions de CSTI en région Centre-Val de Loire,
- partager avec d'autres adhérents ses idées et contribuer à un réseau régional d'acteurs,
- être informé des projets et actions portés par Centre-Sciences,
- être force de proposition auprès du Conseil d'Administration et de l'équipe de médiateurs pour de nouveaux projets,
- bénéficier d'un accompagnement pour la réalisation d'actions ou projets à destination de tous les publics,
- bénéficier de ressources disponibles à Centre-Sciences soit gratuitement soit selon conditions préférentielles.

Les adhésions à Centre-Sciences se font par année civile, le coût annuel de cette adhésion est de 80 € T.T.C.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Evènementiel et Promotion du Territoire, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver l'adhésion de la Mairie à Centre Sciences dont le coût annuel de cotisation est fixé à 80 € T.T.C. pour l'année 2020 ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires à cette adhésion au nom de la Mairie ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 314, nature 6281, service gestionnaire MHN. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**N° 31 – Panthéonisation de Maurice Genevoix le 11 novembre 2020. Fixation du prix de vente du livret du cycle « Maurice Genevoix 2020 – Du Val de Loire au Panthéon – La puissance du témoignage, l'ardeur du souvenir, l'universalité du message ».**

**M. GABELLE** – *M. le Maire, chers collègues, comme vous le savez la panthéonisation de Maurice Genevoix est fixée au 11 novembre prochain. Pour marquer l'événement, la Mairie d'Orléans a fait réaliser un petit livret comme celui-ci, mais un peu plus étoffé car il y a de nouveaux documents qui ont été rajoutés. Ce livret réalisé par Mme Anne-Marie ROYER PANTIN et intitulé « Maurice Genevoix, Du Val de Loire au Panthéon » a été édité à 1 500 exemplaires.*

*A noter qu'à cette occasion, il y aura aussi plusieurs conférences dont je vais vous donner quelques titres :*

- Maurice Genevoix, du Val de Loire au Panthéon ;
- Mots et regards croisés.

*Enfin, de grandes photos seront exposées notamment à l'Hôtel Groslois, sur les grandes places du Martroi et du Général de Gaulle ou encore sur les bords de Loire reprenant la vie de Maurice Genevoix.*

*Ce soir, il vous est demandé de fixer le prix du livret à 10 €. La Ville va acquérir 200 exemplaires de ce livret qui pourra être donné en cadeau lors de visites de personnalités par exemple.*

**M. le Maire** – *Nous allons rendre un bel hommage à Maurice Genevoix comme il convient. Je vous en prie Mme BENAYAD.*

**Mme BENAYAD** – *Pour ma part, je m'interroge sur le prix. C'est très prosaïque mais un livret à 10 €, très franchement cela ferme la porte à beaucoup d'acheteurs potentiels qui seraient intéressés par Maurice Genevoix. Moi qui achète très régulièrement des livres, je trouve cela particulièrement cher.*

**M. le Maire** – *Je suis confus de le dire mais je n'ai pas vu le livret et je ne veux pas vous dire de bêtise.*

**M. GABELLE** – *C'est le prix de revient du livre et normalement, on n'est pas tenu de faire des bénéfices sur ce genre d'opérations.*

**M. le Maire** – *C'est en effet important de le préciser.*

*M. GABELLE, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :*

*« Maurice Genevoix, figure nationale engagée dans la vie culturelle, académicien, écrivain de guerre et écrivain amoureux de la Loire et de la Sologne fera son entrée au Panthéon le 11 novembre 2020, accompagné de « Ceux de 14 » dont il fut le porte-parole.*

*La Mairie, très attachée à la mémoire de Maurice Genevoix, marquera cet événement par un cycle qui se déroulera du 24 octobre 2020 au 14 novembre 2020. Ce cycle a été imaginé et construit pour que tous puissent connaître ou prendre plaisir à découvrir ou redécouvrir Maurice Genevoix.*

*Un livret intitulé « Maurice Genevoix, Du val de Loire au Panthéon » réalisé par la Mairie sous la direction d'Anne-Marie ROYER PANTIN, édité à 1 500 exemplaires, sera mis en vente par la Mairie au tarif de 10 €, non assujetti à la T.V.A.*

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) fixer le tarif du livret « Maurice Genevoix, Du val de Loire au Panthéon » au prix de 10 € l'unité, non assujetti à T.V.A. ;**

**2°) autoriser la gratuité du livret pour 200 exemplaires à destination de cadeaux protocolaires ;**

**3°) imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonctions 011 et 020, natures 611 et 7088, opérations 11C001 et 11A006, service gestionnaire REP. »**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**



N° 32 – **Événementiel. Festival de Loire 2021. Conception, scénographie et réalisation du festival. Approbation d'un marché après dialogue compétitif.**

**M. GABELLE** – *Au précédent Conseil Municipal, nous avons voté le marché concernant les bateaux et là, il s'agit du marché relatif à la conception, la scénographie et la réalisation du festival. Vous avez dans la délibération toutes les tranches optionnelles dont je vous fais grâce la lecture.*

**M. le Maire** – *Merci M. GABELLE. Je donne la parole à M. CHAPUIS.*

**M. CHAPUIS** – *J'étais intervenu lors du précédent Conseil pour m'interroger sur le calendrier de cet événement et sur le fait qu'on avait eu recours à un système de pompage pendant une semaine pour faire venir de l'eau dans le chenal. Et l'idée est de s'interroger sur le choix de cette époque de l'année. Or, je vois arriver les différents marchés et que malheureusement on va être les pieds et poings liés pour organiser ce festival du 21 au 26 septembre 2021, alors que l'on sait déjà qu'il y aura un problème d'hydrométrie. Je sais que l'on avait ouvert la porte sur l'édition suivante mais je trouve regrettable de s'enfermer pour cette prochaine édition où on sait malheureusement que l'on risque de reproduire la même situation. Je sais aussi que l'on peut passer des avenants à ces marchés et je voudrais bien que l'on puisse se laisser encore peut-être une marge de discussion autour du choix des dates et sur l'objet même de ces festivités. En effet, on avait proposé à plusieurs reprises depuis que nous sommes élus, d'avoir un temps de réflexion sur les objectifs culturel et éducatif autour de ces festivités afin de pouvoir encore mieux toucher l'ensemble des habitants, de les mobiliser autour d'une thématique et d'en faire un événement éco responsable. On avait fait un certain nombre de propositions. Or je vois ces délibérations arriver de manière successive sans s'interroger sur tout ce qui se passe aujourd'hui. On reproduit le même événement alors que l'on sait très bien qu'on va se retrouver dans une situation compliquée.*

**M. le Maire** – *D'autres interventions ? Mme KOUNOWSKI.*

**Mme KOUNOWSKI** – *C'est pour rebondir sur les propos de mon collègue et vous rappeler M. le Maire que lors du précédent Conseil Municipal, vous nous aviez dit qu'il serait intéressant que l'on choisisse un thème de discussion en début de séance et je trouve que ce serait vraiment bien de choisir celui des fêtes de Loire sur lesquelles il y a beaucoup de choses à dire. On essaye toujours d'intervenir rapidement sur des questions mais ce serait bien qu'une fois en début de Conseil Municipal, on ait un débat ouvert sur ce sujet.*

**M. le Maire** – *Oui. Après, je ne sais pas quand le caler car à la fin de l'année, on a des Conseils municipaux chargés puisqu'il reste novembre et en décembre il y a le budget. Alors peut-être en début d'année. Je donne la parole à M. HOUSSARD.*

**M. HOUSSARD** – *Pour répondre à M. CHAPUIS sur la question de l'appel d'offres pour le prochain Festival de Loire, on était vraiment contraint en termes de délais réglementaires pour l'ouverture des offres. On ne pouvait pas faire autrement et on adaptera pour les prochaines années.*

**M. le Maire** – *Je crois qu'Alexandre HOUSSARD a raison. Evidemment on a l'impression que le Festival de Loire c'est encore presque dans un an, mais par rapport à l'ampleur de la manifestation et le rétroplanning, on est déjà très court voire même un peu en retard.*

*Après on va programmer un débat là-dessus en début d'année prochaine et c'est intéressant que l'on puisse réfléchir car je pense qu'il faut le faire évoluer, c'est ma conviction profonde. Il va arriver à sa vingtième année et il faut effectivement qu'un brassage d'idées permette d'arriver à cette évolution. Quant à la question de la date, lorsqu'on l'a créé en 2003, cette question avait beaucoup tourné et il fallait réunir un certain nombre de paramètres : le niveau d'eau fondamentalement, le temps j'allais dire et puis le problème d'autres événements. Je me souviens qu'il y avait certaines périodes très intéressantes mais en même temps, on avait aussi d'autres grands événements. Et donc on était arrivé au mois de septembre. Je pense et je ne m'engage pas là-dessus, mais il se pose malheureusement et dramatiquement la question du niveau de la Loire. Peut-être que septembre est un peu tôt, mais après si on décale il y a la question climatique, octobre pourquoi pas ? En novembre ou décembre, on commence à rentrer dans des périodes difficiles et ce n'est pas possible avec Noël. Après il y a le début d'année,*

*mais là c'est pareil les conditions climatiques sont quand même très aléatoires. C'est vraiment une question compliquée. Pour l'anecdote, je me souviens d'une chose : le jour de l'inauguration du premier Festival de Loire, j'avais prononcé quelques mots - je crois que je m'étais laissé aller - et j'avais dit une chose qui avait marqué certains et dont ils me le rappellent régulièrement. J'avais dit : « Imaginez un jour que, ce dont parlait Charles Péguy, le long fleuve de sable devienne une réalité. » J'avais fait un gros flop, il faut bien le reconnaître parce que cela avait cassé l'ambiance, mais j'aimerais avoir totalement tort. Quand je vois ce qui s'est passé cette année notamment à l'été, moi je suis inquiet. On a le droit de ne pas partager mon inquiétude, mais je suis inquiet.*

*Donc on va regarder tout cela, on va en discuter dès qu'on le peut. M. CHANCERELLE, M. GABELLE, vous êtes en responsabilité de nous proposer lors d'un prochain Conseil Municipal un point et un débat sur le Festival de Loire.*

**M. GABELLE** – *Il y a aussi l'aspect, M. le Maire, de la biodiversité par rapport à la reproduction de toutes les petites bêtes présentes sur les bords de Loire. Il y a des périodes où l'on ne peut pas faire de manifestations.*

**M. le Maire** – *C'est effectivement exact, vous avez mille fois raison. Je vous propose de passer au vote.*

*M. GABELLE, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :*

*« En 2019, le Festival de Loire a poursuivi son essor comme événement d'ampleur nationale et européenne en rassemblant 750 000 personnes et plus de 200 bateaux, durant 5 jours, sur les quais d'Orléans. Il se positionne aujourd'hui comme le plus important rendez-vous européen de la marine fluviale.*

*La 10<sup>ème</sup> édition du Festival se déroulera du 22 au 26 septembre 2021, sur les quais du Châtelet et Fort Alleaume, et accueillera plus de 200 bateaux pendant 5 jours de festivités.*

*Afin de préparer cet événement, la Mairie fait appel aux compétences de professionnels du spectacle et de la coordination d'événements pour l'organisation des animations sur les quais, sur le fleuve et pour l'installation des structures. En conséquence, la Mairie a lancé une procédure de mise en concurrence pour les prestations de conception, scénographie, et réalisation du Festival.*

*La consultation est passée par procédure de dialogue compétitif en application des articles R. 2124-5, R. 2124-3 1°, R. 2161-24 à R. 2161-31 du code de la commande publique. Le pouvoir adjudicateur justifie le recours au dialogue compétitif au motif que le marché comporte des prestations de conception. Ainsi, un cycle de dialogue a été mené avec trois candidats, à l'issue de l'appel à candidatures lancé en mars 2020, avant que ceux-ci ne présentent leurs offres définitives.*

*L'analyse des offres a été réalisée selon les critères d'attribution inscrits au règlement de la consultation :*

- Critère 1 : Qualité de scénographie et de la programmation artistique proposée (pondération : 50 %) décomposé comme suit :
  - Sous-critère 1-1 : Capacité du candidat à proposer une scénographie esthétique en cohérence avec le paysage ligérien (sous-pondération : 15 %) ;
  - Sous-critère 1-2 : Capacité du candidat à proposer une programmation artistique originale en accord avec l'esprit du Festival (sous-pondération : 15 %) ;
  - Sous-critère 1-3 : Dispositions prises par le candidat pour garantir le respect de l'environnement dans le cadre de l'exécution des prestations du marché. (sous-pondération : 10 %) ;
  - Sous-critère 1-4 : Qualité et pertinence des moyens matériels affectés par le candidat à l'exécution des prestations du marché afin d'en garantir la qualité technique (sous-pondération : 10 %).

- Critère 2 : Prix des prestations apprécié au regard de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (pondération : 40 %).
- Critère 3 : Pertinence de la composition et organisation de l'équipe dédiée pour assurer la bonne réalisation du projet (pondération : 10 %).

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Evènementiel et Promotion du Territoire et après jugement de la Commission d'appel d'offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le marché après procédure de dialogue compétitif, relatif à l'organisation du Festival de Loire 2021, à passer avec la société EVENEMENTIEL TECHNIQUE CATERING, pour un montant total de 1 042 214,65 € T.T.C. réparti comme suit :**

- Tranche ferme : conception, scénographie et réalisation du Festival de Loire 2021 : 905 000 € T.T.C.,
- Tranche optionnelle n° 1 : spectacle évènementiel programmé le mercredi 22 septembre 2021 : 40 096,06 € T.T.C.,
- Tranche optionnelle n° 2 : animations centre-ville : 19 750,00 € T.T.C.,
- Tranche optionnelle n° 3 : concert exceptionnel d'un artiste de renommée nationale : 29 376,59 € T.T.C.,
- Tranche optionnelle n° 4 : propositions d'aménagements, de décoration ou d'animations illustrant la 10<sup>ème</sup> édition du Festival : 47 992,00 € T.T.C. ;

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 024, nature 611, opération XA1H001, service gestionnaire EVE. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 33 – **Evènementiel. Marché de Noël 2020. Approbation de conventions de partenariat à passer avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret, la Chambre d'Agriculture du Loiret, FRANCE BLEU ORLEANS et la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME.**

**M. le Maire** – *J'espère que l'on pourra avoir un beau marché de Noël.*

*Mme PICARD, Conseillère Municipale déléguée, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre de l'organisation du marché de Noël 2020, plusieurs entreprises ou commerçants ont proposé à la Mairie d'apporter leur soutien logistique afin d'en améliorer l'attractivité. La manifestation se déroulera du vendredi 27 novembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021.

Les partenariats envisagés pour le marché de Noël 2020 sont les suivants :

- Chambre de Métiers et de l'Artisanat (C.M.A.) du Loiret : prise en charge d'une animation déambulatoire à hauteur de 1 000 € T.T.C. maximum et soutien dans la recherche d'artisans d'art qui seront accueillis dans les chalets gérés par la Mairie,
- Chambre d'Agriculture du Loiret : prise en charge d'une animation à hauteur de 400 € T.T.C. maximum et soutien dans la recherche de producteurs locaux qui seront accueillis dans un chalet 6x2m situé sur la place de la République,

- FRANCE BLEU ORLEANS : organisation d'émissions en direct du marché de Noël tous les jours du 27 novembre au 24 décembre 2020 et réalisation de jeux concours pendant toute la durée du marché pour faire gagner aux auditeurs des places aux animations présentes sur la manifestation. Ces billets d'accès aux animations d'une valeur totale de 1 200 € T.T.C. seront pris en charge par la Mairie,  
FRANCE BLEU ORLEANS bénéficiera gratuitement d'un chalet de 4x2m sur la place du Martroi du 27 novembre au 24 décembre 2020, dont la valeur est de 3 248 € nets de T.V.A., sur la base des tarifs votés par le Conseil Municipal du 17 juillet 2020,  
En outre, FRANCE BLEU ORLEANS mettra gratuitement en place un plan de diffusion de messages de promotion mettant en avant la présence de France Bleu Orléans sur le marché de Noël ainsi que les éléments forts de la manifestation sur la base de 75 spots du 27 novembre au 23 décembre 2020,
- La S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME : Prise en charge de tout ou partie d'une animation du marché de Noël à hauteur de 400 € T.T.C. maximum et présence hebdomadaire d'au moins un agent d'accueil dans le chalet pour promouvoir la Ville auprès des touristes et renseigner les visiteurs sur les exposants et animations du marché de Noël,  
La S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME bénéficiera gratuitement d'un chalet 3x2m, sur la place du Martroi, du 27 novembre au 27 décembre 2020, dont la valeur est de 3 224 € nets de T.V.A., sur la base des tarifs votés par le Conseil Municipal du 17 juillet 2020.

En contrepartie de ces partenariats, la Mairie d'Orléans s'engage à intégrer sur les supports de communication édités pour la manifestation le nom ou le logo des sociétés concernées ainsi que sur les espaces aménagés.

Des conventions de partenariat sont proposées afin de définir les engagements de chacune des parties.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Evènementiel et Promotion du Territoire, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver les conventions de partenariat à passer avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret, la Chambre d'agriculture du Loiret, FRANCE BLEU ORLEANS ET ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME, définissant les engagements des parties dans le cadre du marché de Noël 2020 ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités correspondantes ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 023, natures 6228, 6231, 6232 et 6238, opération XC1H001, services gestionnaires EVE et DIC. »ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

## RESSOURCES

### N° 34 – Finances. Ligne de trésorerie 2021. Contrat à passer avec la BANQUE POSTALE. Approbation.

*M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« La Mairie a lancé une consultation pour le renouvellement de sa ligne de crédit de trésorerie destinée à ajuster quotidiennement sa trésorerie.

Neuf établissements financiers ont été consultés : CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE, CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE, SOCIETE GENERALE, la BANQUE POSTALE, ARKEA, CREDIT COOPERATIF, CREDIT MUTUEL, BNP PARIBAS, et la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

Deux établissements ont présenté une offre : CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE et la BANQUE POSTALE.

Au regard des critères de jugement prévus dans le dossier de consultation (coût, souplesse d'utilisation et services annexes), et considérant les besoins de la Mairie en matière de ligne de trésorerie, il est proposé de retenir l'offre de la BANQUE POSTALE pour un volume de 15 millions d'euros.

Les caractéristiques du contrat de ligne de trésorerie proposé par la BANQUE POSTALE sont les suivantes :

- Montant maximum : 15 000 000 €
- Objet : financement des besoins de trésorerie
- Durée : 364 jours à compter de la date d'effet du contrat
- Index et marge : taux fixe de 0,210 % l'an
- Base de calcul : 30/360
- Frais de dossier : 0,05 %, soit 7 500 €
- Périodicité des intérêts : trimestriel
- Commission de non utilisation : 0,05% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8<sup>ème</sup> jour ouvré du trimestre suivant
- Modalités d'utilisation : tirages et remboursements effectués par Internet. Montant minimum de 10 000 € par tirage. Procédure de virement de trésorerie privilégiée

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le contrat à passer avec la BANQUE POSTALE portant ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie de 15 000 000 € dont les caractéristiques sont exposées ci-dessus et destinées à faire face à des besoins momentanés de trésorerie ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit contrat au nom de la Mairie ;**

**3°) imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 35 – **Finances. SA FRANCE LOIRE. Réaménagement d'une ligne de prêt. Garantie d'un emprunt de 1 837 274,51 € à hauteur de 100 %. Approbation.**

*M. MARTIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« La S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE avait effectué un réaménagement de 6 lignes de prêt compactées en 1 ligne pour lequel le Conseil Municipal avait donné son accord lors de sa séance du 25 janvier 2008 pour le contrat de compactage n° 30.

Dans le cadre de sa gestion financière, la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE réaménage par voie d'avenant ce prêt préalablement réaménagé auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS et garanti par la Mairie.

Ainsi, la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE sollicite le renouvellement de la garantie financière de la Mairie à hauteur de 100 % d'un montant total de 1 837 274,51 €.

La S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE a en effet sollicité, de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS qui a accepté, le réaménagement, selon de nouvelles caractéristiques financières, du prêt référencé en annexe à la présente délibération, initialement garanti par la Mairie à hauteur de 100 %.

Ce prêt constitué d'une ligne est réaménagé afin de transformer l'index et la marge sur index en réajustant la durée de prêt.

En conséquence, le garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ladite ligne du prêt réaménagé.

Les caractéristiques financières et les conditions sont détaillées dans le contrat de prêt (avenant) n° 112103 joint en annexe à la délibération, ce dernier faisant partie intégrante de la présente délibération.

➤ Ligne 1 de la ligne de prêt initiale n° 1110351

- Organisme prêteur : CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
- Montant du prêt : 1 837 274,51 €
- Quotité garantie : 100%
- Durée de la période d'amortissement : 7,5 ans
- Différé d'amortissement : 24 mois
- Périodicité des échéances : semestrielle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1,00 % (révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %)
- Profil d'amortissement : échéance prioritaire (intérêts différés)
- Modalité de révision : double révisabilité
- Base de calcul des intérêts : base 365
- Condition de remboursement anticipé : IA SWAP (J-40)

La garantie de la Mairie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE, dont elle ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la Mairie s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Mairie s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Il est proposé de conclure une convention avec la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE précisant l'ensemble des obligations des parties et découlant du présent accord de garantie.

Ceci exposé,

Vu la demande de garantie formulée par la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du code civil,

Vu le contrat de prêt n° 112103 en annexe signé entre la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE ci-après l'emprunteur, et la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ;

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) réitérer sa garantie pour le remboursement de la ligne du prêt réaménagé de 1 837 274,51 €, représentant 100 % d'un prêt que la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. Ce prêt est constitué d'une ligne dont le montant total est de 1 837 274,51 € garanti à hauteur de 100 % ;**

**2°) approuver la convention de garantie à passer avec la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE ;**

**3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer la convention de garantie à passer avec la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE



Exemplaire à retourner

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

N° 532105

ENTRE

000210093 - SOCIETE ANONYME D'HLM FRANCE LOIRE

ET

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

FR00044-PR0018 V2\_A\_0495\_1117  
Cotiser / Abonnement n° FR00044-PR0018 Emprunteur n° 000210093

N° de dossier :

R089552

Caisse des dépôts et consignations  
2 avenue de Paris - Le Primat - 45056 Orléans cedex 1 - Tél : 02 38 79 18 00  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr  
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

1/17



Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janv. 1978



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

AVLIANT DE M. AMENAGEMENT N° 112/07

Entre

**SOCIETE ANONYME D'HLM FRANCE LOIRE**, SIREN n°: 673720744, sis(e) 33 RUE DU FAUBOURG DE BOURGOGNE BP 51557 45005 ORLEANS CEDEX 1,

Ci-après indifféremment dénommé(e) « » ou « **l'Emprunteur** »,

**DE PREMIÈRE PART,**

et :

**LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816, codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du Code monétaire et financier, sise 56 rue de Lille, 75007 PARIS,

Ci-après indifféremment dénommée « **la Caisse des Dépôts** », « **la CDC** » ou « **le Prêteur** »

**DE DEUXIÈME PART,**

Indifféremment dénommé(e)s « **les Parties** » ou « **la Partie** »

PR0004-PR0076 V2.4 page 2/17  
Dossier d'aménagement N° 112/0722 Emprunteur n° 000210000

Caisse des dépôts et consignations  
2 avenue de Paris - Le Primat - 45056 Orléans cedex 1 - Tél : 02 38 79 18 00  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr  
[banquedesterritoires.fr](http://banquedesterritoires.fr) | @BanqueDesTerr

2/17



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b>	<b>P.4</b>
<b>ARTICLE 1 OBJET DE L'AVENANT</b>	<b>P.4</b>
<b>ARTICLE 2 DUREE</b>	<b>P.4</b>
<b>ARTICLE 3 CONDITIONS DE PRISE D'EFFET, DATE LIMITE DE VALIDITE DE L'AVENANT ET DATE DE VALEUR DU REAMENAGEMENT</b>	<b>P.4</b>
<b>ARTICLE 4 MODIFICATION DES CARACTERISTIQUES FINANCIERES INITIALES</b>	<b>P.5</b>
<b>ARTICLE 5 DEFINITIONS</b>	<b>P.5</b>
<b>ARTICLE 6 DETERMINATION DES TAUX</b>	<b>P.8</b>
<b>ARTICLE 7 CALCUL ET PAIEMENT DES INTERETS</b>	<b>P.9</b>
<b>ARTICLE 8 AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL</b>	<b>P.10</b>
<b>ARTICLE 9 REGLEMENT DES ECHEANCES</b>	<b>P.10</b>
<b>ARTICLE 10 COMMISSIONS, FRAIS ET ACCESSOIRES</b>	<b>P.11</b>
<b>ARTICLE 11 DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR</b>	<b>P.11</b>
<b>ARTICLE 12 GARANTIES</b>	<b>P.13</b>
<b>ARTICLE 13 REMBOURSEMENTS ANTICIPES ET LEURS CONDITIONS FINANCIERES</b>	<b>P.13</b>
<b>ARTICLE 14 RETARD DE PAIEMENT - INTERETS MORATOIRES</b>	<b>P.16</b>
<b>ARTICLE 15 ELECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE</b>	<b>P.16</b>
<b>ANNEXE 1 MODIFICATION DES CARACTERISTIQUES FINANCIERES DES LIGNES DU PRET REAMENAGEES</b>	
<b>ANNEXE 2 COMMISSION, FRAIS ET ACCESSOIRES</b>	

**LES ANNEXES SONT UNE PARTIE INDISSOCIABLE DU PRESENT AVENANT**

PRO04-PR076 V2.4 page 3/17  
Dossier réaménagement N° R005562 Emprunteur n° 000210053

Caisse des dépôts et consignations  
2 avenue de Paris - Le Primat - 45056 Orléans cedex 1 - Tél : 02 38 79 18 00  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr  
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

tr JAS

3/17



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

## **PREAMBULE**

Il est préalablement rappelé ce qui suit :

L'Emprunteur sollicite du Prêteur le réaménagement de chaque Ligne du Prêt référencée dans l'Annexe « **Modification des Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées** ».

Les parties aux présentes déclarent parfaitement connaître chaque Contrat de Prêt Initial et se dispensent mutuellement d'en rappeler plus amplement les termes.

Les dispositions du présent avenant se substituent aux dispositions de chaque Contrat de Prêt Initial sans qu'il y ait toutefois novation des obligations qui en résultent pour les Parties.

Les autres clauses et conditions de chaque Contrat de Prêt Initial non modifiées par le présent avenant demeurent valables et en vigueur jusqu'à l'expiration ou la résiliation de ceux-ci.

En cas de contradiction entre les stipulations de chaque Contrat de Prêt Initial et celles du présent avenant, les stipulations du présent avenant prévalent.

## **ARTICLE 1 OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant consiste à réaménager, selon les nouvelles caractéristiques et modalités financières fixées ci-après, chaque Ligne du Prêt référencée aux Annexes « **Modification des Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées** » et « **Commissions, Frais et Accessoires** ».

## **ARTICLE 2 DUREE**

Le présent avenant entre en vigueur suivant les dispositions de l'Article « **Conditions de Prise d'Effet, Date Limite de Validité de l'Avenant et Date de Valeur du Réaménagement** » pour une durée totale allant jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues.

## **ARTICLE 3 CONDITIONS DE PRISE D'EFFET, DATE LIMITE DE VALIDITE DE L'AVENANT ET DATE DE VALEUR DU REAMENAGEMENT**

Le présent avenant et ses annexes devront être retournés dûment complétés, paraphés et signés au Prêteur.

L'Avenant prendra effet à la date de réception, par le Prêteur, de l'Avenant signé par l'ensemble des Parties et après réalisation, à la satisfaction du Prêteur, des conditions ci-après mentionnées.

A défaut de réalisation de ces conditions à la date du **28/07/2022**, le Prêteur pourra considérer le présent avenant comme nul et non avenu.

La prise d'effet du présent avenant est donc subordonnée à la réalisation de(s) condition(s) suivante(s) :

- la production de(s) acte(s) conforme(s) habilitant le représentant de l'Emprunteur à intervenir au présent avenant ;

PRO004-PRO008 V2.4 page 4/17  
Dossier réaménagement n° R099502 Emprunteur n° 000710005

Caisse des dépôts et consignations  
2 avenue de Paris - Le Primat - 45056 Orléans cedex 1 - Tél : 02 38 79 18 00  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr  
[banquedesterritoires.fr](http://banquedesterritoires.fr) | @BanqueDesTerr

4/17



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- la production de la ou des pièces relatives aux garanties d'emprunt telles que prévues à l'article « **Garanties** » ;

Sous réserve de la prise d'effet du présent avenant, les Parties conviennent que la Date de Valeur du Réaménagement est fixée au **01/07/2020**.

**ARTICLE 4 MODIFICATION DES CARACTERISTIQUES FINANCIERES INITIALES**

Les caractéristiques financières initiales de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, dont le détail figure à l'Annexe « **Modification des Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées** », ont fait l'objet du réaménagement suivant :

- modification du différé d'amortissement
- modification de la durée résiduelle à date de valeur
- modification du profil d'amortissement
- modification de l'Index
- modification de la marge sur Index
- modification du taux de progressivité des échéances
- modification du taux de progressivité de l'amortissement
- modification de la modalité de révision
- modification de la date de la prochaine échéance
- modification des conditions de remboursement anticipé volontaire

Les caractéristiques financières ainsi réaménagées s'appliquent à compter de la Date de Valeur du Réaménagement, pour chaque Ligne du Prêt référencée à l'Annexe « **Modification des Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées** », au montant des capitaux restant dus et, le cas échéant, au stock d'intérêts et ce, jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Le détail de ces sommes pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée figure à l'Annexe « **Commissions, Frais et Accessoires** » du présent avenant.

**ARTICLE 5 DEFINITIONS**

Pour l'interprétation et l'application du présent avenant, les termes et expressions ci-après auront la signification suivante :

L' « **Avenant** » désigne le présent avenant de réaménagement avec ses annexes, qui en font partie intégrante.

Le « **Contrat de Prêt Initial** » désigne le contrat de prêt, ses annexes et ses avenants éventuels en vigueur.

PR0304-PR0376 V2.0 page 5/17  
Cohort Réaménagement N° R036662 Emprunteur n° 000210030

Caisse des dépôts et consignations  
2 avenue de Paris - Le Primat - 45056 Orléans cedex 1 - Tél : 02 38 79 18 00  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr  
banquedesterritoires.fr @BanqueDesTerr

5/17



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La « **Courbe de Taux de Swap Euribor** » désigne la courbe formée par la structure par termes des taux de swap Euribor. Ces taux sont (i) publiés pour différentes maturités sur la page Bloomberg <IRSB 19> (taux swap « mid » correspondant à la moyenne entre le taux demandé ou « bid » et le taux offert ou « ask »), taux composites Bloomberg pour la Zone euro, disponibles pour les maturités allant de 1 à 50 ans, ou en cas de cessation de publication sur cette page, toute autre page Bloomberg [ou Reuters ou autres contributeurs financiers agréés] qui serait notifiée par le Prêteur à l'Emprunteur ou (ii), en cas d'absence de publication pour une maturité donnée, déterminés par interpolation linéaire réalisée à partir du taux de swap publié pour une durée immédiatement inférieure et de celui publié pour une durée immédiatement supérieure.

La « **Courbe de Taux de Swap Inflation** » désigne la courbe formée par la structure par termes des taux de swap inflation. Ces taux sont (i) publiés pour différentes maturités sur les pages Bloomberg (taux de swap « mid » correspondant à la moyenne entre le taux demandé ou « bid » et le taux offert ou « ask ») à l'aide des codes <FRSW1 Index> à <FRSW50 Index> (taux London composite swap zéro coupon pour l'inflation hors tabac, disponibles pour des maturités allant de 1 à 50 ans) ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg [ou Reuters ou autres contributeurs financiers agréés] ; qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur ou (ii), en cas d'absence de publication pour une maturité donnée, déterminés par interpolation linéaire réalisée à partir du taux de swap publié pour une durée immédiatement inférieure et de celui publié pour une durée immédiatement supérieure.

La « **Date de Première Échéance de la Ligne du Prêt Réaménagée** » correspond à la date de première échéance directement postérieure à la Date de Valeur du Réaménagement.

La « **Date de Valeur du Réaménagement** » correspond à la date à laquelle les nouvelles caractéristiques financières de la (ou des) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) s'appliquent.

Les « **Dates d'Échéances** » correspondent, pour une Ligne du Prêt Réaménagée, aux dates de paiement des intérêts et/ou de remboursement du capital pendant la Phase d'Amortissement.

La « **Date d'Effet** » du présent avenant est la date de réception par le Prêteur, de l'Avenant signé par l'ensemble des Parties et ce, dès lors que la (ou les) condition(s) stipulée(s) à l'Article « **Conditions de Prise d'Effet, Date Limite de Validité de l'Avenant et Date de Valeur du Réaménagement** » a (ont) été remplie(s).

La « **Durée Résiduelle de la Ligne du Prêt Réaménagée** » désigne la durée comprise entre la Date de Valeur du Réaménagement et la dernière Date d'Échéance.

La « **Garantie** » est une sureté accordée au Prêteur qui lui permet d'obtenir le paiement de sa créance en cas de défaillance de l'Emprunteur.

La « **Garantie publique** » désigne l'engagement par lequel une collectivité publique accorde sa caution à l'Emprunteur en garantissant au Prêteur le remboursement de la Ligne du Prêt Réaménagée en cas de défaillance de sa part.

L'« **Index** » désigne, pour une Ligne du Prêt Réaménagée, l'index de référence appliqué en vue de déterminer le taux d'intérêt.

L'« **Index Livret A** » désigne le taux du Livret A, exprimé sous forme de taux annuel, calculé par les pouvoirs publics sur la base de la formule en vigueur, décrite à l'article 3 du règlement n°86-13 modifié du 14 mai 1986 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

PRODEM-PRO070 V2.4 page 6/17  
Caisse des Dépôts et Consignations - Prêt Réaménagement - FR 868503 - Emprunteur n° 000010000

Caisse des dépôts et consignations  
2 avenue de Paris - Le Primat - 45056 Orléans cedex 1 - Tél : 02 38 79 18 00  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr  
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr



#### CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

A chaque Révision de l'Index, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant la nouvelle valeur applicable à la prochaine date d'échéance. En cas de disparition ou de non-publication de l'Index, l'Emprunteur ne pourra remettre en cause ou retarder le paiement des échéances. Celles-ci continueront à être appelées aux Dates d'Echéances contractuelles, sur la base du dernier Index publié et seront révisées lorsque les nouvelles modalités de révision seront connues.

Si le Livret A servant de base aux modalités de révision de taux vient à disparaître avant le complet remboursement de la Ligne du Prêt Réaménagée, de nouvelles modalités de révision seront déterminées par le Prêteur en accord avec les pouvoirs publics. Dans ce cas, tant que les nouvelles modalités de révision ne seront pas définies, l'Emprunteur ne pourra user de la faculté de rembourser par anticipation qu'à titre provisionnel; le décompte de remboursement définitif sera établi dès détermination des modalités de révision de remplacement.

Le « Jour Ouvré » désigne tout jour de la semaine autre que le samedi, le dimanche ou jour férié légal.

La « Ligne du Prêt Réaménagée » désigne le financement affecté à la réalisation d'une opération ou à une composante de celle-ci et qui fait l'objet du présent avenant de réaménagement. Son montant correspond au capital restant dû à la Date de Valeur du Réaménagement, et majoré, le cas échéant du stock d'intérêts.

Le « Livret A » désigne le produit d'épargne prévu par les articles L221-1 et suivants du Code monétaire et financier.

La « Phase d'Amortissement pour une Ligne du Prêt Réaménagée » désigne, pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, la période débutant à la Date de Valeur du Réaménagement, durant laquelle l'Emprunteur rembourse le capital prêté dans les conditions définies à l'Article « Règlement des Echéances » et allant jusqu'à la dernière Date d'Echéance.

La « Phase de différé d'Amortissement » désigne, pour une Ligne du Prêt Réaménagée, la période durant laquelle l'Emprunteur ne règle que des échéances en intérêts. Son début coïncide avec le début de la Phase d'Amortissement.

La « Révision » consiste à prendre en compte la nouvelle valeur de l'index de référence selon les modalités de révision ci-dessous :

La « Double Révisibilité (DR) » signifie que, pour une Ligne du Prêt Réaménagée, en cas de variation de l'Index, le taux d'intérêt actuariel annuel ainsi que le taux de progressivité des échéances sont révisés.

Le « Taux de Swap EURIBOR » désigne à un moment donné, en euro et pour une maturité donnée, le taux fixe in fine qui sera échangé contre l'Index EURIBOR constaté. Les Taux de Swap EURIBOR sont publiés pour différentes maturités sur la page Bloomberg <RSB 19> (taux swap « ask » pour une cotation, « bid » dans les autres cas), taux composites Bloomberg pour la Zone euro, disponibles pour les maturités allant de 1 à 50 ans, ou en cas de cessation de publication sur cette page, toute autre page Bloomberg ou Reuters ou toute autre page publiée par un fournisseur de données financières qui serait notifiée par le Prêteur à l'Emprunteur.

FR20204-FR20205 V2\_A index 7/17  
Dossier réaménagement n° FC086652 Emprunteur n° 000210063

Caisse des dépôts et consignations  
2 avenue de Paris - Le Primat - 45056 Orléans cedex 1 - Tél : 02 38 79 18 00  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

7/17



#### CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le « **Taux de Swap Inflation** » désigne, à un moment donné et pour une maturité donnée, le taux (exprimé en pourcentage ou en points de base par an) fixe zéro coupon (déterminé lors de la conclusion d'un Contrat de swap) qui sera échangé contre l'inflation cumulée sur la durée du swap (l'indice d'inflation est identique à celui servant de référence aux OATi, tel que publié sur les pages de l'Agence France Trésor). Les Taux de Swaps Inflation sont publiés pour différentes maturités sur les pages Bloomberg (taux de swap zéro coupon « ask » pour une cotation, « bid » dans les autres cas) à l'aide des codes <FRSW1 Index> à <FRSW150 Index> (taux London composite swap zéro coupon pour l'inflation hors tabac, disponibles pour des maturités allant de 1 à 50 ans) ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg ou Reuters ou toute autre page publiée par un fournisseur de données financières qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur.

La « **Valeur de Marché de la Ligne du Prêt Réaménagée** » désigne, pour une Ligne du Prêt Réaménagée, à une date donnée, la valeur actualisée de chacun des flux de Versements et de remboursements en principal et intérêts restant à courir.

Dans le cas d'un index révisable ou variable, les échéances seront recalculées sur la base de scénarios déterminés :

- sur la Courbe de Taux de Swap Euribor dans le cas de l'Index Euribor ;
- sur la Courbe de Taux de Swap Inflation dans le cas de l'Index Inflation ;
- sur une combinaison de la Courbe de Taux de Swap Euribor et de la Courbe de Taux de Swap Inflation, dans le cas des Index Livret A ou LEP.

Les échéances calculées sur la base du taux fixe ou des scénarios définis ci-dessus, sont actualisées sur la Courbe de Taux de Swap Euribor zéro coupon.

Les courbes utilisées sont celles en vigueur le jour du calcul des sommes dues.

#### **ARTICLE 6 DETERMINATION DES TAUX**

##### **TAUX EFFECTIF GLOBAL DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT REAMENAGEE**

Le Taux Effectif Global (TEG), figurant à l'Annexe « **Commissions, Frais et Accessoires** », est donné en respect des dispositions de l'Article L. 313-4 du Code monétaire et financier.

Le TEG de chaque Ligne du Prêt Réaménagée est calculé pour leur durée totale sans remboursement anticipé, sur la base du taux d'intérêt initial auquel s'ajoutent les frais, commissions ou rémunérations de toute nature nécessaires à l'octroi du Prêt.

##### **MODALITES D'ACTUALISATION DU TAUX VARIABLE**

A chaque variation de l'Index, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant les nouvelles valeurs applicables à la prochaine Date d'Echéance de chaque Ligne du Prêt Réaménagée.

FR004LPR0028 V2.4 29/09/2017  
Dossier réaménagement n° 109652 Emprunteur n° 020210083

Caisse des dépôts et consignations  
2 avenue de Paris - Le Primat - 45056 Orléans cedex 1 - Tél : 02 38 79 18 00  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr  
banquedesterritoires.fr @BanqueDesTerr

8/17



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Selon les caractéristiques propres à chaque Ligne du Prêt Réaménagée, l'actualisation du(des) taux applicables(s) s'effectue selon les modalités de révisions ci-après.

Le taux d'intérêt, et le cas échéant, les taux de progressivité de l'échéance indiqués à l'Annexe « **Modification des Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées** », font l'objet d'une actualisation, à la Date de Valeur du Réaménagement, en cas de variation de l'Index.

La valeur actualisée est calculée par application des formules de Révision indiquées ci-après.

**MODALITES DE REVISION DU TAUX VARIABLE**

Pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée révisée selon la modalité « Double Révisibilité », le taux d'intérêt actuariel annuel (I) et le taux annuel de progressivité calculé (P) indiqués à l'Annexe « **Modification des Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées** » et actualisés comme indiqué ci-dessus, sont révisés à la date de début de la Phase d'Amortissement puis à chaque Date d'Echéance de la Ligne du Prêt Réaménagée, dans les conditions ci-après définies :

- le taux d'intérêt révisé (I') de la Ligne du Prêt Réaménagée est déterminé selon la formule :  $I' = T + M$   
Où T désigne le taux de l'Index en vigueur à la date de Révision et M la marge fixe sur Index prévue à l'Annexe « **Modification des Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées** » en vigueur à la Date d'Echéance de la Ligne du Prêt Réaménagée.

Le taux ainsi calculé correspond au taux actuariel annuel pour la durée de la Ligne du Prêt Réaménagée restant à courir. Il s'applique au capital restant dû et, le cas échéant, à la part des intérêts dont le règlement a été différé.

- Le taux annuel de progressivité révisé (P') des échéances est déterminé selon la formule :  
 $P' = (1+I')(1+P)/(1+I) - 1$

Le taux révisé s'applique au calcul des échéances relatives à la Phase d'Amortissement restant à courir. En tout état de cause le taux d'intérêt de chaque Ligne du Prêt Réaménagée ne saurait être négatif, le cas échéant il sera ramené à 0%.

**ARTICLE 7 CALCUL ET PAIEMENT DES INTERETS**

Pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, les intérêts dus au titre de la période comprise entre deux Dates d'Echéances sont déterminés selon la ou les méthodes de calcul décrites ci-après.

Où (I) désigne les intérêts calculés à terme échu, (K) le capital restant dû au début de la période majoré, le cas échéant, du stock d'intérêts et (t) le taux d'intérêt annuel sur la période et *nbm* le nombre de mois compris entre deux Dates d'échéances.

- Méthode de calcul selon un mode équivalent et une base « Base 365 » :

$$I = K \times [(1 + t) (nbm / 12) - 1]$$

La base de calcul « Base 365 » suppose que l'on considère que tous les mois comportent 365/12<sup>ème</sup> jours et que l'année comporte 365 jours.

Caisse des dépôts et consignations  
2 avenue de Paris - Le Primat - 45056 Orléans cedex 1 - Tél : 02 38 79 18 00  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

u JAS

9/17





#### CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Lors de la Date de Première Echéance de la Ligne du Prêt Réaménagée, les intérêts dus seront déterminés prorata temporis pour tenir compte, en considérant que l'année comporte le nombre de jours décrit dans la base de calcul des intérêts, du nombre de jours exact écoulé entre la Date de Valeur du Réaménagement et ladite Date de Première Echéance.

De la même manière, les intérêts dus au titre de la période comprise entre deux Dates d'Echéances de chaque Ligne du Prêt Réaménagée seront déterminés selon les méthodes de calcul décrites ci-dessus et compte tenu des modalités définies à l'Annexe « **Modification des Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées** ».

#### **ARTICLE 8 AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL**

Pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, l'amortissement du capital se fera selon le(s) profil(s) d'amortissement ci-après.

Lors de l'établissement du tableau d'amortissement d'une Ligne du Prêt Réaménagée avec un profil « échéance prioritaire (intérêts différés) », les intérêts et l'échéance sont prioritaires sur l'amortissement de la Ligne du Prêt Réaménagée. Ce dernier se voit déduit et son montant correspond à la différence entre le montant de l'échéance et celui des intérêts.

La séquence d'échéance est fonction du taux de progressivité calculé des échéances mentionné à l'Annexe « **Modification des Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées** » et de l'Article « **Détermination des Taux** ».

Si les intérêts sont supérieurs à l'échéance, alors la différence entre le montant des intérêts et de l'échéance constitue les intérêts différés. Le montant amorti au titre de la période est donc nul.

#### **ARTICLE 9 REGLEMENT DES ECHEANCES**

L'emprunteur paie, à chaque Date d'Echéance, le montant correspondant au remboursement du capital et au paiement des intérêts dus. Ce montant est déterminé selon les modalités définies à l'Annexe « **Modification des Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées** ».

Le tableau d'amortissement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée indique le capital restant dû et la répartition des échéances entre capital et intérêts, et le cas échéant du stock d'intérêts.

Les paiements font l'objet d'un prélèvement automatique au bénéfice du Prêteur. Ce prélèvement est effectué conformément à l'autorisation signée par l'Emprunteur à cet effet.

Les sommes dues par les Emprunteurs ayant l'obligation d'utiliser le réseau des comptables publics font l'objet d'un prélèvement selon la procédure du débit d'office. Elles sont acquittées auprès de la Caisse des Dépôts à Paris.

Les paiements sont effectués de sorte que les fonds parviennent effectivement dans les écritures comptables de la Caisse des Dépôts au plus tard le jour de l'échéance ou le premier Jour Ouvré suivant celui de l'échéance si ce jour n'est pas un Jour Ouvré.

FR0004-FR0076 V2.4. n°04 10/17  
Dossier réaménagement n° 0206552 Emprunteur n° 000210593

Caisse des dépôts et consignations  
2 avenue de Paris - Le Primat - 45056 Orléans cedex 1 - Tél : 02 38 79 18 00  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr  
[banquedesterritoires.fr](http://banquedesterritoires.fr) | @BanqueDesTerr

10/17



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

### **ARTICLE 10 COMMISSIONS, FRAIS ET ACCESSOIRES**

Au titre du présent réaménagement, l'Emprunteur sera redevable d'une commission de réaménagement de 0,03% calculée sur le capital restant dû à la Date de Valeur du Réaménagement, y compris sur le stock d'intérêts, avec un minimum de 300 € et dans la limite de 50 000 €.

Cette commission de réaménagement, exigible à la Date de Valeur du Réaménagement, sera prélevée intégralement et restera définitivement acquise au Prêteur.

Tous les commissions, frais et accessoires dus au titre du présent réaménagement sont détaillés à l'Annexe « Commission, Frais et Accessoires » et seront exigibles lors de la prise d'effet de l'Avenant de réaménagement.

### **ARTICLE 11 DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR**

Les déclarations et engagements de l'Emprunteur énoncés au sein de chaque Contrat de Prêt Initial et non modifiés par le présent avenant demeurent valables et en vigueur jusqu'à l'expiration ou la résiliation de ceux-ci.

#### **Déclarations de l'Emprunteur :**

L'Emprunteur déclare et garantit au Prêteur :

- avoir pris connaissance de toutes les dispositions et pièces formant le présent Avenant et les accepter ;
- la sincérité des documents transmis et notamment de la certification des documents comptables fournis et l'absence de toute contestation à leur égard ;
- qu'il n'est pas en état de cessation de paiement et ne fait pas l'objet d'aucune procédure collective ;
- la conformité des décisions jointes aux originaux ;
- qu'il a été informé que le Prêteur pourra céder et/ou transférer tout ou partie de ses droits et obligations sans que son accord ne soit préalablement requis.

#### **Engagements de l'Emprunteur:**

Sous peine de déchéance du terme et jusqu'au complet remboursement de chaque Contrat de Prêt Initial, l'Emprunteur s'engage à :

- rembourser chaque Contrat de Prêt Initial, aux Dates d'Echéances convenues ;
- présenter au Prêteur un exemplaire des polices d'assurance en cours couvrant le bien financé au moyen de chaque Contrat de Prêt Initial, et ce à première réquisition ;
- ne pas consentir, sans l'accord préalable du Prêteur, de Garantie sur le foncier et les immeubles financés, pendant toute la durée de remboursement de chaque Contrat de Prêt Initial, à l'exception de celles qui pourraient être prises, le cas échéant, par le(s) garant(s) en contrepartie de l'engagement constaté par l'Article « Garanties » du présent avenant ;

PR00M-PR0076 V2.4 page 11/17  
Dossier réaménagement n° R088605 Emprunteur n° 000210063

Caisse des dépôts et consignations  
2 avenue de Paris - Le Primat - 45056 Orléans cedex 1 - Tél : 02 38 79 18 00  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr @BanqueDesTerr

11/17



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- apporter, le cas échéant, les fonds propres nécessaires à l'équilibre financier de l'opération ;
- informer préalablement (et au plus tard dans le mois précédant l'évènement) le Prêteur et obtenir son accord sur tout projet :
  - de transformation de son statut, ou de fusion, absorption, scission, apport partiel d'actif, transfert universel de patrimoine ou toute autre opération assimilée ;
  - de modification relative à son actionnariat de référence et à la répartition de son capital social telle que cession de droits sociaux ou entrée au capital d'un nouvel associé/actionnaire ;
  - de signature ou de modification d'un pacte d'associés ou d'actionnaires, et plus spécifiquement s'agissant des SA d'HLM au sens des dispositions de l'article L.422-2-1 du Code de la construction et de l'habitation ;
- maintenir, pendant toute la durée de chaque Contrat de Prêt Initial, la vocation sociale de la ou les opérations financées et justifier du respect de cet engagement par l'envoi, au Prêteur, d'un rapport annuel d'activité ;
- produire à tout moment au Prêteur, sur sa demande, les documents financiers et comptables des trois derniers exercices clos ainsi que, le cas échéant, un prévisionnel budgétaire ou tout ratio financier que le Prêteur jugera utile d'obtenir ;
- fournir, soit sur sa situation, soit sur les projets financés, tout renseignement et document budgétaire ou comptable à jour que le Prêteur peut être amené à lui réclamer notamment, une prospective actualisée mettant en évidence sa capacité à moyen et long terme à faire face aux charges générées par le projet, et à permettre aux représentants du Prêteur de procéder à toutes vérifications qu'ils jugeraient utiles ;
- informer, le cas échéant, le Prêteur sans délai, de toute décision tendant à déferer les délibérations de l'assemblée délibérante de l'Emprunteur autorisant le réaménagement de la Ligne du Prêt et ses modalités devant toute juridiction, de même que du dépôt de tout recours à l'encontre d'un acte détachable du présent avenant ;
- informer, le cas échéant, le Prêteur, sans délai, de la survenance de toute procédure précontentieuse, contentieuse, arbitrale ou administrative devant toute juridiction ou autorité quelconque ;
- informer préalablement, le cas échéant, le Prêteur de tout objet de nantissement de ses parts sociales ou actions ;
- informer, dès qu'il en a connaissance, le Prêteur de la survenance de tout évènement visé à l'Article « Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières ».

PROCELA-PR0018 V2.1 n°99 12/17  
Dossier réaménagement n° R285652 Emprunteur n° 000210063

Caisse des dépôts et consignations  
2 avenue de Paris - Le Primat - 45056 Orléans cedex 1 - Tél : 02 38 79 18 00  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr  
banquedesterritoires.fr @BanqueDesTerr

12/17



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

## ARTICLE 12 GARANTIES

Le remboursement du capital et le paiement des intérêts ainsi que toutes les sommes contractuellement dues ou devenues exigibles au titre du présent avenant sont garanties comme suit :

N° Ligne du Prêt	Type de garantie	Dénomination du garant ou Désignation de la garantie	Quotité garantie en %
<b>Avant réaménagement</b>			
1110351	Collectivités locales	COMMUNE D'ORLEANS	100,00
<b>Après réaménagement</b>			
1110351	Collectivités locales	COMMUNE D'ORLEANS	100,00

Le Garant s'engage, pendant toute la durée du(des) Contrat(s) de Prêt Initial(Initiaux), au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes contractuellement dues ou devenues exigibles, à en effectuer le paiement en ses lieu et place et sur simple demande du Prêteur, sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'Emprunteur défaillant.

L'engagement de ce dernier porte sur la totalité du présent avenant et de chaque Contrat de Prêt Initial contracté par l'Emprunteur.

## ARTICLE 13 REMBOURSEMENTS ANTICIPES ET LEURS CONDITIONS FINANCIERES

Les remboursements anticipés et leurs conditions financières prévus au sein de chaque Contrat de Prêt Initial non modifiés par le présent avenant demeurent valables et en vigueur jusqu'à l'expiration ou la résiliation de ceux-ci.

Tout remboursement anticipé devra être accompagné du paiement, le cas échéant, du stock d'intérêts correspondants. Ce montant sera calculé au prorata des capitaux remboursés en cas de remboursement partiel.

Tout remboursement anticipé doit être accompagné du paiement des intérêts courus contractuels correspondants.

Le paiement des intérêts courus sur les sommes ainsi remboursées par anticipation, sera effectué dans les conditions définies à l'Article « Calcul et Paiement des Intérêts ».

Le remboursement anticipé partiel ou total du Prêt, qu'il soit volontaire ou obligatoire, donnera lieu, au règlement par l'Emprunteur d'une indemnité dont les modalités de calcul sont détaillées selon les différents cas, au sein du présent Article.

L'indemnité perçue par le Prêteur est destinée à compenser le préjudice financier résultant du remboursement anticipé du Prêt avant son terme, au regard de la spécificité de la ressource prêtée et de son remplacement sur les marchés financiers.

L'Emprunteur reconnaît avoir été informé des conditions financières des remboursements anticipés et en accepte les dispositions.

PR004-PR076 V2.4 page 13/17  
Dossier réaménagement n° PR00450 Emprunteur n° 000210063

Caisse des dépôts et consignations  
2 avenue de Paris - Le Primat - 45056 Orléans cedex 1 - Tél : 02 38 79 18 00  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr  
[banquedesterritoires.fr](http://banquedesterritoires.fr) @BanqueDesTerr

13/17



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

### 13.1 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS VOLONTAIRES

#### 13.1.1 Conditions des demandes de remboursements anticipés volontaires

Pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée comportant une indemnité actuarielle, dont les modalités de calculs sont stipulées ci-après, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer, en Phase d'Amortissement, des remboursements anticipés volontaires totaux ou partiels à chaque Date d'Echéance moyennant un préavis de quarante-cinq (45) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée. Les remboursements anticipés volontaires sont pris en compte pour l'échéance suivante si le Versement effectif des sommes est constaté dans les écritures comptables de la Caisse des Dépôts au moins deux mois avant cette échéance.

La date du jour de calcul des sommes dues est fixée quarante (40) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée.

Toute demande de remboursement anticipé volontaire doit indiquer, pour chaque Ligne du Prêt, la date à laquelle doit intervenir le remboursement anticipé volontaire, le montant devant être remboursé par anticipation et préciser la ou les Lignes du Prêt sur lesquelles ce(s) remboursement(s) anticipé(s) doit(doivent) intervenir.

Le Prêteur lui adressera, trente-cinq (35) jours calendaires avant la date souhaitée pour le remboursement anticipé volontaire, le montant de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire calculé selon les modalités détaillées ci-après au présent article.

L'Emprunteur devra confirmer le remboursement anticipé volontaire par courriel ou par télécopie selon les modalités définies à l'Article « **Notifications** » dans les cinq (5) jours calendaires qui suivent la réception du calcul de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire.

Sa confirmation vaut accord irrévocable des Parties sur le montant total du remboursement anticipé volontaire et du montant de l'indemnité.

#### 13.1.2 Conditions financières des remboursements anticipés volontaires

Durant la Phase d'Amortissement, les remboursements anticipés volontaires donnent également lieu à la perception, par le Prêteur, d'une indemnité actuarielle dont le montant sera égal à la différence, uniquement lorsque celle-ci est positive, entre la Valeur de Marché de la Ligne du Prêt Réaménagée et le montant du capital remboursé par anticipation, augmenté des intérêts courus non échus dus à la date du remboursement anticipé.

### 13.2 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS OBLIGATOIRES

#### 13.2.1 Premier cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre de chaque Contrat de Prêt Initial deviendront immédiatement exigibles en cas de :

- tous impayés à Date d'Echéance, ces derniers entraîneront également l'exigibilité d'intérêts moratoires ;
- perte par l'Emprunteur de sa qualité le rendant éligible au(x) Contrat(s) de Prêt Initial(Initiaux) ;
- dévolution du bien financé à une personne non éligible au(x) Contrat(s) de Prêt Initial(Initiaux) et/ou non agréée par le Prêteur en raison de la dissolution, pour quelque cause que ce soit, de l'organisme Emprunteur ;

FR0034-PR00016 V2.4 21/09/19/17  
Dossier réaménagement n° 1026552 Emprunteur n° 000210060

Caisse des dépôts et consignations  
2 avenue de Paris - Le Primat - 45056 Orléans cedex 1 - Tél : 02 38 79 18 00  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr  
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

14/17



#### CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales ne contractualisant pas avec la Caisse des Dépôts pour l'acquisition desdits logements ;
- non-respect par l'Emprunteur des dispositions réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux définies, en métropole, par les articles R. 331-1 à R. 331-25 du Code de la construction et de l'habitation, et dans les départements d'outre-mer par les articles R. 372-2 à R. 372-19 dudit Code ;
- non-respect de l'un des engagements de l'Emprunteur énumérés à l'Article « **Déclarations et Engagements de l'Emprunteur** », ou en cas de survenance de l'un des événements suivants :
  - dissolution, liquidation judiciaire ou amiable, plan de cession de l'Emprunteur ou de l'un des associés de l'Emprunteur dans le cadre d'une procédure collective ;
  - la(les) Garantie(s) octroyée(s) ou réitérée(s) dans le cadre du présent avenant, cesse(nt) d'être valable(s) ou pleinement efficace(s), pour quelque cause que ce soit.

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur, d'une pénalité égale à 7% du montant total des sommes exigibles par anticipation.

#### 13.2.2 Deuxième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre de chaque Contrat de Prêt Initial deviendront immédiatement exigibles dans les cas suivants :

- démolition du bien immobilier financé par le(s) Contrat(s) de Prêt Initial(Initiaux), sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Toutefois sous réserve de l'accord du Prêteur, le(s) Contrat(s) de Prêt Initial(Initiaux) pourra(pourront), le cas échéant, être transféré(s) à l'acquéreur ;
- extinction, pour quelque motif que ce soit, du titre conférant à l'Emprunteur des droits réels immobiliers sur le bien financé ;
- action judiciaire ou administrative tendant à modifier ou à annuler les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- modification du statut juridique, du capital (dans son montant ou dans sa répartition), de l'actionnaire de référence, du pacte d'actionnaires ou de la gouvernance de l'Emprunteur, n'ayant pas obtenu l'accord préalable du Prêteur ;
- nantissement des parts sociales ou actions de l'Emprunteur.

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur, dans toute la mesure permise par la loi, d'une indemnité égale à un semestre d'intérêts sur les sommes remboursées par anticipation, calculée au taux de chaque Ligne du Prêt Réaménagée en vigueur à la date du remboursement anticipé.

#### 13.2.3 Troisième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Donnent lieu au seul paiement des intérêts contractuels courus correspondants, les cas de remboursements anticipés suivants :

- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes physiques ;



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales contractualisant avec la Caisse des Dépôts, dans les conditions d'octroies de cette dernière, pour l'acquisition desdits logements ;

- démolition pour vétusté et/ou dans le cadre de la politique de la ville (Zone ANRU).

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus ne donneront lieu au paiement d'aucune indemnité.

**ARTICLE 14 RETARD DE PAIEMENT - INTERETS MORATOIRES**

Toute somme due au titre de chaque Ligne de Prêt Réaménagée indexée sur le Livret A, non versée à la date d'exigibilité, porte intérêt de plein droit, à compter de cette date, au taux du Livret A majoré de 6% (600 points de base).

La date d'exigibilité des sommes remboursables par anticipation s'entend de la date du fait générateur de l'obligation de remboursement, quelle que soit la date à laquelle ce fait générateur a été constaté par le Prêteur.

La perception des intérêts de retard mentionnés au présent article ne constituera en aucun cas un octroi de délai de paiement ou une renonciation à un droit quelconque du Prêteur au titre de l'Avenant.

Sans préjudice de leur exigibilité à tout moment, les intérêts de retard échus et non-payés seront capitalisés avec le montant des impayés, s'ils sont dus pour au moins une année entière au sens de l'article 1343-2 du Code civil.

**ARTICLE 15 ELECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

Le présent Avenant est soumis au droit français.

Pour l'entière exécution des présentes et de leur suite, les Parties font élection de domicile, à leurs adresses ci-dessus mentionnées.

En cas de différends sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, les Parties s'efforceront de trouver de bonne foi un accord amiable.

A défaut d'accord trouvé, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents dans le ressort des juridictions du second degré de Paris.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Fait en autant d'originaux que de signataires,

Le, *9 Septembre 2020.*

Pour l'Emprunteur,

Civilité :

Nom / Prénom : *LORRILLARD Laurent.*

Qualité : *Directeur Général.*

Dûment habilité(e) aux présentes

Le, **28 JUL. 2020**

Pour la Caisse des Dépôts,

Civilité : **Julie-Agathe Bakalowicz**  
Directrice régionale Banque des Territoires

Nom / Prénom : **Centre-Val de Loire**

Qualité : **Groupe Caisse des Dépôts**

Dûment habilité(e) aux présentes

Cachet et Signature :

**SA HLM FRANCE LOIRE**  
33, rue du Faubourg de la Loire - BP 51657  
45005 Orléans Cédex 1

Cachet et Signature :







CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS  
DIRECTION REGIONALE CENTRE-VAL DE LOIRE



Réf.: Avenant de réaménagement n° 112103  
Nombre de lignes du prêt réaménagées : 1

N° ligne du Prêt	Durée de la période (en %)	Taux de période (%)	TEG (%)	ICNE 1 (€) (a)	Commission (€) (b)		Stock d'intérêts Compensateurs (€)		Stock d'intérêts Différés (€)		Soutie Actuarielle (€)	
					Payé (c)	Refinancé	Maintenu	Payé (d)	Refinancé	Maintenu	Payés (e)	Refinancés
1110351	S	0,75	1,50	19 386,04	551,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>				<b>19 386,04</b>	<b>551,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Total à payer pour le présent avenant (a+b+c+d+e) : 19 937,22**

(1) Le montant des intérêts courus non échus des prêts révisables réaménagés peut donner lieu à recalcul en cas de variation de leur(s) index d'ici à la date de valeur du réaménagement.

9 JAS 1/1

Caisse des dépôts et consignations  
2 avenue de Paris - Le Primat - 45056 Orléans cedex 1 - Tel : 02 38 79 18 00  
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr  
banquedesregions.fr | @BanqueDesTerr

N° 36 – **Finances. Mission de certification des comptes de la commune d'Orléans pour les exercices 2020, 2021 et 2022. Approbation d'un marché après procédure formalisée.**

*Mme RASTOUL, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :*

« La Mairie a été retenue parmi les 25 collectivités candidates pour expérimenter la certification des comptes de collectivités locales. Après une première phase de diagnostic global d'entrée, le dispositif prévoit une phase de certification à blanc des comptes 2020 à 2023. Le marché proposé a pour objet de désigner le commissaire aux comptes qui sera chargé de cette certification à blanc des comptes, 2020, 2021 et 2022.

Après rédaction du dossier de consultation, un appel d'offre ouvert a été lancé en application des articles R. 2124-2 et suivants du code de la commande publique.

L'analyse des offres a été réalisée selon les critères d'attribution inscrits au règlement de la consultation, à savoir :

- 1) Valeur technique (pondération : 40 %), appréciée comme suit :
  - sous-critère 1 : Pertinence, qualification, expérience de l'équipe du candidat : sous pondération 50 %,
  - sous-critère 2 : Méthodologie et pertinence de la mobilisation de l'équipe : sous pondération 50 %.
- 2) Prix (pondération : 60 %) :
  - (sous-pondération 90 %) pour la partie forfaitaire (montant total figurant à l'article D1 de l'acte d'engagement),
  - sous-pondération 10%) pour les prix unitaires figurant à l'article D2 de l'acte d'engagement.

**Dans ces conditions et après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le marché relatif à la certification des comptes de la commune d'Orléans pour les exercices 2020, 2021 et 2022 à passer avec GRANT THORNTON, pour un montant de 217 080 € T.T.C. ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits marchés au nom de la Mairie ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 020, nature 6226, service gestionnaire FIN. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 37 – **Relations Humaines. Epidémie de covid-19. Astreintes du personnel. Dispositif spécifique à la Direction des relations humaines. Approbation.**

*Mme RASTOUL, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :*

« La situation sanitaire oblige les employeurs à maintenir une extrême vigilance dans l'application des mesures de protection de la santé et de la sécurité au travail. La responsabilité de l'employeur se situe autour de 5 axes :

- évaluer les risques d'exposition au virus en mettant à jour le document unique,
- mettre en œuvre des mesures de prévention visant à supprimer les risques à la source,
- réduire au maximum les expositions qui ne peuvent être supprimées,
- privilégier les mesures de protection collective,
- mettre en place les mesures de protection des agents.

Ainsi, une cellule de crise avait été mise en place à l'échelle des deux collectivités, la direction des relations humaines mutualisée en était un membre actif afin d'accompagner des managers et des agents. Après la reprise, les obligations des employeurs en matière de prévention pour faire face aux risques épidémiologiques exigent de s'adapter rapidement pour tenir compte des changements de circonstances faisant suite à l'évolution de l'épidémie.

Il s'avère nécessaire de mettre en place une astreinte de décision avec de gérer les problématiques survenant en dehors des heures de travail, et le week-end, en cas de covid-19 confirmé.

Ce dispositif aurait pour objet :

- renseigner, conseiller et orienter les managers et les agents,
- transmettre les pièces justificatives (arrêts de travail et certificats d'isolement au référent gestion du temps, etc.),
- accompagner les services pour l'identification des agents à risques,
- assurer les échanges avec l'Agence Régionale de Santé,
- assurer le lien avec le cadre d'astreinte ou élus d'astreinte,
- actualiser le tableau de suivi des agents en arrêts ou en quatorzaine,
- déclencher la procédure de décontamination des locaux.

La plupart du temps, les agents sont sollicités par téléphone.

La liste des postes concernés par cette astreinte serait la suivante :

- directeur des relations humaines,
- responsable du service de médecine préventive,
- infirmière, cadre de santé du service de médecine préventive,
- secrétaire médicale,
- responsable du pôle prévention, chargé de prévention
- conseiller de prévention
- responsable du service Qualité de Vie au Travail,
- responsable du service Vie statutaire,
- responsable du service Emploi et Formation,
- responsable du service Rémunération et pilotage budgétaire.

Cette astreinte décisionnaire sera assurée par roulement, chaque semaine, tant que les conditions sanitaires le justifieront, du vendredi soir au vendredi soir. A minima, 2 agents assureront cette astreinte. Ce chiffre sera amené à augmenter en cas de risques particulièrement importants comme des clusters.

Cette astreinte sera rémunérée dans le cadre des dispositions conformes à la réglementation actuelle qui prévoit des taux de base suivant la filière d'appartenance de l'agent :

- 121 € pour les agents relevant de la filière technique,
- 149,48 € pour les agents relevant des autres filières.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes, des interventions et des permanences,

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions,

Vu l'arrêté ministériel du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions,

Vu l'arrêté ministériel du 14 avril 2015 fixant les conditions de compensation horaire des heures supplémentaires,

Vu l'arrêté ministériel du 3 novembre 2015 fixant les taux des indemnités, et les modalités de compensation des astreintes et des interventions,

Vu la délibération n° 30 du Conseil Municipal du 22 janvier 2016 relative à la mise en place d'un dispositif d'astreintes dite de décision mutualisée de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val-de Loire » et de la commune d'Orléans,

Vu la délibération n° 21 du Conseil Municipal du 22 janvier 2018 portant relative au paiement des astreintes,

Vu la délibération n° 43 du Conseil Municipal du 24 février 2020 actualisant le dispositif d'astreintes du personnel,

Vu l'avis du comité technique du 29 septembre 2020 ;

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Ressources et Moyens Généraux, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) instaurer un dispositif d'astreinte décisionnelle en faveur des cadres de la direction des relations humaines, en raison de la crise sanitaire liée au covid-19 sur les postes sus-énoncés ;**

**2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux budgets de l'exercice en cours, section de fonctionnement, toutes fonctions, chapitre 012. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 38 – **Relations humaines. Astreintes du personnel. Régularisation concernant les agents du Service de prévention-médiation. Approbation. Relevé de déchéance.**

*Mme RASTOUL, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :*

« Le Conseil Municipal du 17 décembre 2004 avait procédé par délibération à la mise en œuvre d'un dispositif d'astreintes, en faveur des personnels municipaux, en définissant les modalités d'organisation, et les modalités d'indemnisation des agents concernés.

En l'absence de textes régissant les astreintes dans la fonction publique territoriale, la délibération a adopté des taux spécifiques, indépendamment de la règle de parité avec l'Etat.

Dans le cadre de cette délibération, les agents du service prévention et médiation ont été soumis à une astreinte de 7 jours consécutifs du lundi au lundi, uniquement de 19 h 30 à 1 heure du matin, pour assurer la sécurité des personnes et des biens, notamment sur les quartiers prioritaires.

Compte tenu des horaires de l'astreinte, qui ne couvraient pas la nuit complète, la rémunération de ces agents s'est effectuée sur un forfait d'astreinte divisé par 2 après avis du comité technique du 15 novembre 2004. Ce mode de rémunération a été intégré dans les dispositions contractuelles signées par les agents concernés.

Par délibération du 22 janvier 2018, le Conseil Municipal a procédé à une mise à plat du dispositif des astreintes, et à une mise en conformité avec les réglementations de la fonction publique d'Etat. En application, les agents du service prévention médiation bénéficient depuis le 1<sup>er</sup> février 2018 d'un forfait d'astreinte complet. Cette délibération n'ayant pas d'effet rétroactif, les rémunérations versées avant cette date n'ont pas été ajustées.

Considérant que le demi-forfait d'astreinte n'était pas conforme aux principes réglementaires régissant l'astreinte, il est donc proposé de rétablir dans leurs droits les agents concernés, sur la période précédant l'instauration du nouveau dispositif, dans les limites des plafonds réglementaires et de la déchéance quadriennale.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes, des interventions et des permanences,

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté ministériel du 7 février 2002 fixant les taux des indemnités et modalités de compensation des astreintes et des interventions en application du décret n° 2002-147 du 7 février 2002,

Vu l'arrêté ministériel du 3 novembre 2015 fixant les taux des indemnités, et les modalités de compensation des astreintes et des interventions,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 11 du 17 décembre 2004 portant organisation des astreintes et approbation du régime indemnitaire afférent,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 21 du 22 janvier 2018 relative au paiement des astreintes ;

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Ressources et Moyens Généraux, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) procéder au versement des sommes correspondant à la régularisation des astreintes en faveur des 3 agents du service prévention médiation, ayant assuré des astreintes sur la période de janvier 2013 à janvier 2018, dans la limite des taux réglementaires ;**

**2°) décider que la présente délibération vaut relevé de déchéance à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux budgets de l'exercice en cours : section de fonctionnement, chapitre 012. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 39 – **Relations humaines. Services communs. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de mise en place des services communs et impact sur la convention particulière de gouvernance entre la Ville d'Orléans et Orléans Métropole.**

**Mme RASTOUL** – Suite à la double présidence, il a été décidé que chaque entité ait une direction de la communication et presse ainsi qu'une direction de son Cabinet.

**M. le Maire** – La parole est à M. DUPLESSY.

**M. DUPLESSY** – Juste une petite remarque car je l'ai déjà faite en commission et contrairement au tableau des emplois, qui lui avait été remanié pour préciser les modifications effectuées, mes remarques n'ont pas été prises en compte. Je considère que la clarté de l'action publique fait partie de la démocratie et là nous sommes sur des questions de forme mais je mets quand même au défi de qui lit cette délibération de comprendre combien d'agents sont effectivement réaffectés à la Mairie d'Orléans. Il avait été dit à l'oral qu'il s'agissait principalement des deux managers du service qui étaient rapatriés. Or à la lecture de la délibération, c'est quand même difficilement compréhensible. D'où ma question : peut-on savoir combien d'agents sont effectivement concernés ?

**Mme RASTOUL** – Il y a deux sujets différents. Celui de la direction de la communication et de la presse, et ensuite la direction du Cabinet. Il y a effectivement 2 postes créés à la direction de la communication et en ce qui concerne le Cabinet, 1 poste dans chacune des entités.

**M. le Maire** – On a passé cette délibération à la Métropole et donc là on régularise la situation.

**M. DUPLESSY** – Ce n'est pas un problème de fond, mais bien un problème de forme. Vous voyez bien la difficulté qu'a eue Madame RASTOUL à présenter cette délibération et comprenez-vous ce qui est écrit dans cette délibération ? Je ne pense pas.

**M. le Maire** – Cela me paraît assez lisible mais j'entends ce que vous dites. Je vous consulte.

Mme RASTOUL, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du processus de mutualisation des services entre un établissement public de coopération intercommunale et l'une ou plusieurs de ses communes membres, encouragé par la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, modifiée par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite MAPTAM du 27 janvier 2014, Orléans Métropole et la Mairie d'Orléans ont souhaité créer des services communs.

Ces services communs mutualisés entre Orléans Métropole et la Mairie ont été créés à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 et sont gérés par Orléans métropole.

Ils concernent la direction générale et les directions générales adjointes, le secrétariat général, la direction de l'information et de la communication, la direction des systèmes d'information, la direction des ressources humaines, la direction de la commande publique, la direction des finances, la direction des affaires juridiques, le SIG, le service des archives et les services d'appuis ressources.

Ainsi, 224 postes de la Mairie ont été transférés à Orléans Métropole au 1<sup>er</sup> juin 2018 et comprenaient 8 postes vacants : ces 216 agents et 8 postes vacants représentaient 222,22 ETP.

Un ajustement de l'organisation est proposé suite aux ajustements de l'organigramme commun aux deux collectivités.

Les domaines de compétences liés aux services communs sont ainsi modifiés à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 :

- la direction de l'information et de la communication demeure un service commun mais désormais sans les services « direction de la communication » et « presse » qui ne sont plus mutualisés (presse : 3 postes transférés initialement au 01/06/2018 et 1 poste supplémentaire d'assistante),
- les services « direction du cabinet » et « direction de la communication » ne sont désormais plus mutualisés, ce qui a un impact sur la convention particulière passée entre la commune d'Orléans et Orléans Métropole signée le 31 mars 2016 qui n'a plus, par conséquent, d'incidences juridiques et financières.

Les effets du transfert décrits dans la fiche d'impact annexée à la délibération du conseil métropolitain du 31 mai 2018 demeurent inchangés.

La convention de services communs nécessite d'être ajustée en conséquence.

Les modalités de refacturation entre les deux collectivités demeurent inchangées.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-4-2,

Vu la délibération n° 5726 du Conseil de Communauté du 17 décembre 2015,

Vu la délibération n° 29 du Conseil Municipal du 14 mai 2018,

Vu la délibération n° 6834 du Conseil Métropolitain du 31 mai 2018,

Vu l'avis favorable du comité technique du 30 septembre 2020 ;

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Ressources et Moyens Généraux, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver l'avenant n° 1 à la convention de mise en œuvre des services communs à passer avec Orléans Métropole ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant et tous les actes et documents afférents à ces changements ;**

**3°) imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 40 – **Relations humaines. Externalisation de la gestion du chômage. Approbation d'une convention à passer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.**

*Mme RASTOUL, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :*

« La Mairie en sa qualité d'employeur public, est en régime d'auto assurance, concernant la gestion du chômage en application de l'article L. 5424-1 du code du travail. De ce fait, elle ne cotise pas à l'U.N.E.D.I.C., mais procède directement à l'indemnisation des agents territoriaux involontairement privés d'emplois. L'article L. 5424-3 du code du travail impose l'affiliation obligatoire des employeurs territoriaux uniquement pour les intermittents du spectacle.

Afin de maintenir un niveau de prestations de qualité en la matière et en référence à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée qui dispose que « les Centres de gestion peuvent assurer toute tâche administrative à la demande des collectivités et établissements », il a été décidé par



délibération du 24 mai 2017 de confier la gestion du chômage au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret, par voie de convention pour une durée de 3 ans.

L'indemnisation en auto-assurance s'effectue dans le cadre des règles nationales applicables au secteur privé, et applicables aux agents du secteur public dans les mêmes conditions. Le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage fixe les mesures d'application de l'indemnisation des travailleurs privés d'emploi. Ce décret est complété pour le secteur public par le décret n° 2020-741 du 16 juin 2020 relatif au régime particulier d'assurance chômage applicable à certains agents publics et salariés du secteur public. Ce décret a été pris en application de la loi n° n° 2019-828 du 6 août 2019, son article 72 qui a prévu les cas d'ouverture des droits à allocation d'assurance chômage pour les agents publics, et étendu le recours à la rupture conventionnelle aux collectivités territoriales.

Actuellement, la direction des relations humaines procède à l'indemnisation de 83 demandeurs d'emplois, dont 65 pour la Mairie. Cette gestion exige une relation étroite avec les services de Pôle Emploi qui demeurent chargés de l'inscription des demandeurs d'emplois, et du suivi de leur recherche de travail.

La convention concerne l'étude des droits, le suivi de l'indemnisation, la relation avec les agents indemnisés, et la relation avec le service des rémunérations et pilotage budgétaire. Elle a pris effet au 1<sup>er</sup> juin 2017 selon le calendrier de reprises des dossiers s'échelonnant jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ce partenariat avec le centre de gestion, s'est avéré concluant sur le plan du suivi des dossiers et du respect des délais d'indemnisation. Il est proposé de passer une nouvelle convention pour une période de 3 années.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 25 ;

Vu la délibération du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret proposant la mise en œuvre d'un service chômage ;

Vu la convention d'adhésion signée le 11 septembre 2017 avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret ;

Vu l'avis du comité technique du 29 mars 2017 ;

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Ressources et Moyens Généraux, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention d'une durée de 3 ans à passer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret pour la gestion des dossiers chômage ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : chapitre 70, fonction 020, nature 611, service gestionnaire HPE. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 41 – **Relations humaines. Prise en charge du paiement du droit d'inscription à l'Ordre des Architectes.**

*Mme RASTOUL, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :*

« Institué par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, l'Ordre des Architectes est un organisme de droit privé chargé de missions de service public.

Doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il est placé sous la tutelle du Ministre de la culture.

L'inscription à l'Ordre des Architectes confère le droit d'exercer la profession et de porter le titre d'architecte. C'est auprès du Conseil Régional de l'Ordre que l'architecte doit s'inscrire pour exercer sa profession et porter le titre.

La Direction des Grands Equipements et du Patrimoine intervient, dans le cadre de ses missions, en qualité d'architecte.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé que la collectivité prenne en charge le montant de la cotisation à l'Ordre des architectes, de Mme Natacha CRETEL, titulaire du diplôme d'Etat d'architecte, et lui permette ainsi d'exercer ses compétences en matière d'architecture, notamment de signer toute demande de permis de travaux ou de permis de démolir et de construire relevant de la seule responsabilité d'un architecte inscrit à l'Ordre, dans le cas où la maîtrise d'œuvre est exercée directement par la collectivité.

Le montant de l'inscription à l'Ordre des Architectes s'élève à 350 €, pour l'année 2020.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Ressources et Moyens Généraux, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) autoriser la prise en charge par la Mairie du paiement de l'inscription de Mme Natacha CRETEL à l'Ordre des Architectes, au titre de l'année 2020, pour un montant de 350 € ;**

**2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 42 – **Relations humaines. Modifications au tableau des emplois. Approbation.**

**Mme RASTOUL** – *Il s'agit d'approuver le tableau des emplois sur lequel on a fait ressortir de façon plus lisible les créations de postes.*

*Mme RASTOUL, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :*

« Il est proposé de procéder à la mise à jour du tableau des emplois afin de prendre en compte l'évolution des besoins nécessaires au bon fonctionnement des services.

Le tableau des emplois fixe la liste par filière, catégorie (ciblant ainsi le grade d'entrée) et cotation des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agents soumis au statut de la fonction publique territoriale et au droit public.

Parmi les postes permanents, sont inclus ceux pouvant être pourvus par un agent contractuel. Le présent tableau fixe également la liste des emplois non permanents, pourvus par des agents contractuels correspondant à des besoins saisonniers ou tout autre emploi pour lequel la collectivité peut justifier de la non permanence du besoin.

Ce tableau présente ainsi la situation des emplois de la collectivité au 19 octobre 2020.

Il tient compte des modifications de postes suite aux différents projets d'organisation passés en Comité Technique.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Ressources et Moyens Généraux, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le tableau des emplois de la Ville d'Orléans. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Tableau des emplois au 19/10/2020  
Mairie d'Orléans

	COTATION POSTES	POSTES PERMANENTS (en ETP) au 19/10/2020
<b>Collaborateurs de cabinet</b>		
Directeur de cabinet	AP1	1,00
Collaborateurs de cabinet	A4	3,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
<b>Catégorie A</b>		
Adjoint au responsable du service Vie associative	A3	1,00
Attaché de presse	A4	1,00
Chargé d'animation	A4	1,00
Chargé de mission	A4	2,00
Chargé de mission arts visuels et numériques	A4	1,00
Chargé de mission musiques actuelles et arts émergents	A4	1,00
Chargé de mission relations internationales	A4	1,00
Chargé de mission restauration	A4	1,00
Chargé de mission santé publique	A3	1,00
Chargé de mission sécurité	AP1	1,00
Chargé de mission spectacles vivants	A4	1,00
Chargé d'événements	A4	3,00
Chef de projet cité éducative	A4	1,00
Chef de projet évolution logiciel famille	A4	1,00
Chef de projet MOBE (musées)	A4	1,00
Collaborateur de groupe majorité	A4	1,00
Collaborateur de groupe opposition	A4	1,00
Collaborateur de groupe opposition	A4	0,25
Collaborateur de groupe opposition	A4	0,25
Collaborateur technique chargé de mission proximité	A4	1,00
Collaborateur technique chargé de mission suivi des réclamations	A4	1,00
Coordonnateur	A3	1,00
Coordonnateur CLSM	A4	1,00
Coordonnateur réussite éducative	A3	0,80
Directeur	A1	1,00
Directeur de la Culture, des arts et de l'économie créative	AP1	1,00
Directeur de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs	A1	1,00
Directeur de la Petite Enfance	A1	1,00
Directeur de la Prévention, de la Réussite et de la Politique de la Ville	A1	1,00
Directeur de la Santé et des Solidarités	AP1	1,00
Directeur de la Sécurité	AP1	1,00
Directeur de la Vie des Quartiers	A1	1,00
Directeur de l'Accueil, état civil et citoyenneté	A1	1,00
Directeur de l'Éducation	AP1	1,00
Directeur du Bureau du Cabinet et des Relations Publiques	A1	1,00
Responsable administratif du Conservatoire	A3	1,00
Responsable administratif petite enfance	A2	1,00
Responsable Communication	A2	1,00
Responsable de foyer-logement	A3	2,00
Responsable de l'action culturelle de la médiathèque	A3	1,00
Responsable de l'action culturelle du conservatoire	A3	1,00
Responsable de l'espace info 3ème âge	A3	1,00
Responsable de mairie de proximité	A2	6,00
Responsable de secteur territorialisé (éducation)	A2	2,00
Responsable des actions éducatives	A3	1,00
Responsable du Carrefour des parents	A3	1,00
Responsable du pôle accompagnement social et conseiller technique RSA	A3	1,00
Responsable du pôle accueil social et conseiller technique domiciliation	A3	1,00
Responsable du pôle Autorisation du Droit des Sols	A3	1,00

Mairie d'Orléans  
- Séance du jeudi 15 octobre 2020 -

Tableau des emplois au 19/10/2020  
Mairie d'Orléans

	COTATION POSTES	POSTES PERMANENTS (en ETP) au 19/10/2020
Responsable du pôle gestion immobilière	A3	1,00
Responsable du pôle manifestations	A3	1,00
Responsable du secteur périscolaire	A2	1,00
Responsable du secteur Ressources Humaines (éducation)	A2	1,00
Responsable du service administratif et ressources	A2	1,00
Responsable du service Animation sportive et jeunesse	A2	1,00
Responsable du service Arts et économie créative	A2	1,00
Responsable du service Citoyenneté	A2	1,00
Responsable du service Démarches scolaires, actions éducatives et restauration	A2	1,00
Responsable du service des Aînés	A2	1,00
Responsable du service Etat civil cimetières	A2	1,00
Responsable du service Événementiel	A2	1,00
Responsable du service Politique de la Ville et Médiation	A2	1,00
Responsable du service Protocole et mémoire	A2	1,00
Responsable du service Qualité et expertise métier	A2	1,00
Responsable du service Relation aux usagers	A2	1,00
Responsable du service Solidarité et insertion sociale	A2	1,00
Responsable du service Vie associative	A2	1,00
Responsable du service Vie citoyenne	A2	1,00
Responsable du service Vie sportive	A2	1,00
Responsable Presse	A2	1,00
Secrétaire général des Musées	A3	1,00
<b>Catégorie B</b>		
Adjoint au responsable de mairie de proximité	B1	6,00
Adjoint au responsable du Carrefour des parents	B1	0,50
Assistant de direction du Cabinet	B2	1,00
Chargé d'accompagnement des clubs sportifs	B2	2,00
Chargé d'accueil usagers	B2	1,00
Chargé d'administration culturelle	B2	1,00
Chargé d'affaires (commission de sécurité / accessibilité)	B2	2,00
Chargé des associations	B2	0,81
Chargé des manifestations protocolaires	B2	1,00
Chargé du projet de Loire	B2	1,00
Chargé du suivi de la participation citoyenne	B2	1,00
Chargé du suivi instances et projets de jeunes	B2	1,00
Coordonnateur administratif	B2	1,00
Coordonnateur travaux d'intérêt général	B2	1,00
Gestionnaire administratif	B2	6,00
Gestionnaire cellule d'appui	B2	1,00
Gestionnaire immobilier	B2	2,00
Référent administratif	B1	1,00
Référent des déplacements vers les équipements sportifs	B2	1,00
Référent des séjours, classes de découverte et autres actions éducatives	B2	1,00
Référent élections, recensement et étrangers	B1	1,00
Référent métiers et formation	B2	1,00
Responsable administratif du Théâtre Gérard Philipe	B1	1,00
Responsable de la planification des événements	B1	1,00
Responsable démarches scolaires et appui administratif	B1	1,00
Responsable de maison de la réussite	B1	2,00
Responsable d'équipe accueil	B1	2,00
Responsable des conseils d'école	B2	1,00
Responsable du pôle régie	B1	1,00
Secrétaire particulier de l' élu	B2	1,00
Secrétaire particulier du Maire	B2	2,00

Mairie d'Orléans  
- Séance du jeudi 15 octobre 2020 -

Tableau des emplois au 19/10/2020  
Mairie d'Orléans

COTATION POSTES	POSTES PERMANENTS (en ETP) au 19/10/2020
--------------------	---

Catégorie C		
Adjoint au régisseur (musées)	C2	1,00
Agent d'accueil	C2	30,00
Agent d'accueil - assistant administratif	C2	8,00
Assistant administratif	C2	53,10
Assistant administratif (emploi tremplin)	C2	1,00
Assistant culturel	C2	1,00
Assistant de direction	C1	7,00
Assistant de projets	C2	1,00
Assistant espace info	C2	1,00
Assistant protocole et mémoire	C1	2,00
Assistant scolarité (conservatoire)	C2	3,00
Chargé d'accueil des maisons des associations	C1	1,00
Chargé d'accueil polyvalent	C2	1,00
Chargé d'accueil usagers	C2	1,00
Chargé de l'hygiène et de la sécurité des écoles	C2	1,00
Chargé des cartes scolaires - dérogations	C2	2,00
Chargé des prestations	C2	2,00
Chargé du magasin scolaire	C2	1,00
Conseiller usagers	C2	52,00
Conseiller usagers (emploi tremplin)	C2	2,00
Coordonnateur logistique ALSH	C2	1,00
Correspondant comptable (emploi tremplin)	C2	2,00
Correspondant comptable COS	C2	0,50
Hôte(sse) d'accueil	C2	7,00
Intendant	C2	2,00
Pré-instructeur (urbanisme)	C2	6,00

FILIERE TECHNIQUE		
Catégorie A		
Chargé de facilitation du quotidien	A4	2,00
Chargé de mission	A4	2,00
Chef de projet stratégie patrimoniale	A4	1,00
Chef de projet utilisateurs (CPU)	A4	1,00
Chef de projets équipements publics	A4	4,00
Coordonnateur	A3	1,00
Responsable de secteur maintenance des bâtiments	A3	2,00
Responsable du pôle chauffage et gestion des énergies	A3	1,00
Responsable du pôle régie (événements)	A3	1,00
Responsable du pôle sécurité et maintenance	A3	1,00
Responsable du service Entretien et rénovation (immobilier)	A2	1,00
Responsable du service Equipement matériel et suivi du patrimoine	A2	1,00
Responsable du service Maintenance et gestion immobilière (immobilier)	A2	1,00
Responsable du service Projets structurants (immobilier)	A2	1,00
Responsable du service Sécurité, Accessibilité, Hygiène et Habitat	A2	1,00

Catégorie B		
Chargé de facilitation du quotidien	B2	2,00
Chargé de suivi contrôle réglementaire (immobilier)	B2	1,00
Chargé d'opérations	B2	3,00
Chargé d'opérations équipements publics	B2	1,00
Chargé du parc extincteur et des formations incendie	B2	1,00
Chargé du suivi du patrimoine sportif	B2	1,00
Chef de projet utilisateurs (CPU)	B2	2,00
Coordonnateur régie entretien des bâtiments	B2	6,00

Mairie d'Orléans  
- Séance du jeudi 15 octobre 2020 -

Tableau des emplois au 19/10/2020  
Mairie d'Orléans

	COTATION POSTES	POSTES PERMANENTS (en ETP) au 19/10/2020
Coordonnateur revue de projets (vie des quartiers)	B2	1,00
Coordonnateur SPMR	B2	2,00
Dessinateur projeteur	B2	2,00
Gestionnaire de patrimoine	B2	2,00
Inspecteur salubrité	B2	2,00
Instructeur droit des sols	B2	5,00
Instructeur référent droit des sols	B1	5,00
Référent accessibilité	B2	1,00
Référent bureau d'études	B2	1,00
Référent technique	B2	2,00
Régisseur	B2	6,00
Régisseur des événements	B2	1,00
Responsable de l'équipe technique (régie événementiel)	B1	1,00
Responsable d'équipements sportifs	B1	3,00
Responsable des cimetières	B1	1,00
Responsable du pôle sécurité - accueil (musées)	B1	1,00
Responsable du soutien technique	B1	1,00
Technicien génie climatique	B2	1,00
Technicien habitat et ERP	B2	1,00
<b>Catégorie C</b>		
Adjoint au responsable des salles	C1	1,00
Agent auprès d'enfants	C2	36,11
Agent CSO	C2	3,00
Agent d'accueil et entretien	C2	5,00
Agent d'accueil et réservations	C2	1,00
Agent d'accueil et sécurité	C2	5,00
Agent de facilitation du quotidien	C2	6,00
Agent de maintenance	C2	1,00
Agent de restauration et entretien des documents patrimoniaux (réseau des médiathèques)	C2	1,00
Agent de stationnement sur la voie publique	C2	14,00
Agent de surveillance	C2	36,20
Agent d'entretien	C2	185,75
Agent d'entretien des salles	C2	9,41
Agent d'entretien équipe sols (écoles)	C2	3,00
Agent d'entretien équipe transport (écoles)	C2	3,00
Agent d'entretien et de restauration	C2	5,91
Agent d'intervention (événements)	C2	17,00
Agent polyvalent des cimetières	C2	8,00
Agent technique audiovisuel et basse tension	C1	1,00
Agent technique audiovisuel et basse tension	C2	3,00
Agent technique des réceptions officielles	C1	1,00
Agent technique polyvalent	C2	17,50
Agent technique polyvalent patrimoine	C1	1,00
Assistant régisseur bâtiment (conservatoire)	C1	1,00
Assistant régisseur spectacles orchestre (conservatoire)	C1	1,00
Assistant technique (médiathèque)	C1	1,00
Chargé de contrats - électricité	C2	1,00
Chargé de planning (régie - événementiel)	C1	1,00
Chauffeur (cabinet)	C1	1,00
Cuisinier	C2	9,50
Electricien	C2	9,00
Gardien de foyer logements	C2	1,72
Gardien de la maison des associations	C2	1,00
Gardien d'équipements sportifs	C2	52,00
Maçon	C2	2,00

Mairie d'Orléans  
- Séance du jeudi 15 octobre 2020 -

Tableau des emplois au 19/10/2020  
Mairie d'Orléans

	COTATION POSTES	POSTES PERMANENTS (en ETP) au 19/10/2020
Manutentionnaire	C2	1,00
Menuisier	C2	7,00
Peintre	C2	4,00
Plombier	C2	6,00
Référent des équipements sportifs	C1	3,00
Responsable de l'entretien des salles municipales	C1	1,00
Responsable de l'équipe logistique (écoles)	C1	1,00
Responsable du pôle technique - entretien (musées)	C1	1,00
Serrurier	C2	6,00
Surveillant de patrimoine	C2	1,00

FILIÈRE CULTURELLE		
Catégorie A		
Adjoint au directeur (réseau des médiathèques)	AP2	1,00
Bibliothécaire (musées)	A4	2,50
Bibliothécaire service public et numérique (réseau des médiathèques)	A3	1,00
Chargé de la politique documentaire (réseau des médiathèques)	A4	1,00
Chargé de mission réouverture MOBE (musées)	A4	1,00
Conseiller aux études (conservatoire)	A4	1,00
Conservateur arts graphiques (musées)	A4	1,00
Conservateur chargé des antiquités - médiéval - hôtel Cabu	AP3	1,00
Conservateur chargé des collections anciennes (musées)	AP2	1,00
Conservateur chargé des projets éducatifs (musées)	AP3	1,00
Coordonnateur technique en archéologie	A4	0,80
Directeur des Musées et conservateur des collections modernes	AP1	1,00
Directeur du Conservatoire	A2	1,00
Directeur du réseau des Médiathèques	AP1	1,00
Directeur pédagogique (conservatoire)	AP2	1,00
Médiathécaire - responsable du réseau nord (médiathèques)	A3	1,00
Professeur (conservatoire)	A4	37,56
Responsable de la politique documentaire (réseau des médiathèques)	AP2	1,00
Responsable des collections (musées)	A4	1,00
Responsable des collections patrimoniales (réseau des médiathèques)	A3	1,00
Responsable des fonds anciens et spécialisés (réseau des médiathèques)	A3	1,00
Responsable d'opérations (archéologie)	A4	3,00
Responsable d'opérations (archéologie)	AP3	1,00
Responsable du pôle animation au public (musées)	A3	1,00
Responsable du pôle Archéologie	AP2	0,60
Responsable du pôle numérique (réseau des médiathèques)	AP2	1,00
Responsable du pôle technique - régie (musées)	A3	1,00
Responsable moyens généraux et logistique (réseau des médiathèques)	A3	1,00
Responsable scientifique MOBE (musées)	AP2	1,00
Responsable Ville d'Art et d'Histoire	A4	1,00
Restaurateur des arts graphiques	A4	1,00

Catégorie B		
Animateur culturel	B2	3,80
Assistant d'enseignement (conservatoire)	B2	21,48
Chargé de collections et de médiation (réseau des médiathèques)	B2	19,00
Chargé de coordination Ville d'Art et d'Histoire	B2	1,00
Chargé de planning et suivi public (musées)	B1	1,00
Chargé de projet médiation scientifique (musées)	B2	2,00
Chargé des collections (musées)	B2	1,00
Chargé des collections patrimoniales (réseau des médiathèques)	B2	1,00
Documentaliste	B2	4,00



Mairie d'Orléans  
- Séance du jeudi 15 octobre 2020 -

Tableau des emplois au 19/10/2020  
Mairie d'Orléans

	COTATION POSTES	POSTES PERMANENTS (en ETP) au 19/10/2020
Graphiste (musées)	B2	1,00
Intervenant en milieu scolaire	B2	4,65
Médiateur référent numérique (réseau des médiathèques)	B2	1,00
Régisseur des expositions	B2	1,00
Responsable de bibliothèque de proximité	B1	2,00
Responsable du dépôt légal imprimeur (réseau des médiathèques)	B1	1,00
Responsable unité (réseau des médiathèques)	B1	3,00
<b>Catégorie C</b>		
Agent d'accueil et suivi des collections	C2	30,00
Agent de préparation des collections	C2	0,50
Agent de récolement	C2	6,00
Agent des collections patrimoniales (réseau des médiathèques)	C2	4,00
Agent jeux vidéo (réseau des médiathèques)	C2	1,00
Assistant des centres de documentation (musées)	C2	3,00
Assistant géomatique	C2	0,50
Médiateur culturel (réseau des médiathèques)	C1	1,00
<b>FILIERE SPORTIVE</b>		
<b>Catégorie A</b>		
Responsable du service établissements aquatiques	A2	1,00
<b>Catégorie B</b>		
Chargé de la planification et du patrimoine des établissements aquatiques	B2	1,00
Chef de bassin et adjoint au responsable	B1	1,00
Educateur	B2	10,00
Maître nageur sauveteur	B2	14,00
Responsable d'établissement aquatique	B1	2,00
Responsable du pôle dispositifs éducatifs	B1	1,00
Responsable du pôle Ile Charlemagne	B1	1,00
<b>FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE</b>		
<b>Catégorie A</b>		
Adjoint au responsable d'établissement	A4	9,50
Animateur de Relais d'Assistant Maternel	A4	4,50
Coordonnateur CLIC	A4	1,00
Coordonnateur Petite enfance	A4	1,00
Educateur de jeunes enfants	A4	5,40
Infirmier	A3	0,70
Infirmier	A4	3,60
Médecin de prévention	A4	0,60
Pédiatre	AP3	1,00
Référent de parcours	A4	4,00
Responsable d'établissement Petite Enfance	A3	14,95
Responsable médecine préventive	AP2	1,00
Travailleur social	A4	13,05
<b>Catégorie B</b>		
Diététicien	B2	1,00
<b>Catégorie C</b>		
Aide soignant	C2	4,00
Assistant maternel	C2	17,16
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	C2	191,00

Tableau des emplois au 19/10/2020  
Mairie d'Orléans

	COTATION POSTES	POSTES PERMANENTS (en ETP) au 19/10/2020
Auxiliaire de puériculture	C2	95,00

FILIERE POLICE MUNICIPALE		
Catégorie A		
Directeur de la police municipale	A1	1,00
Directeur de la Sécurité	A1	1,00

Catégorie B		
Adjoint au directeur	B1	1,00
Directeur adjoint de la police municipale	B1	1,00
Responsable de brigade	B1	5,00
Responsable du service formation et achats	B1	1,00
Responsable poste de quartier	B1	1,00

Catégorie C		
Adjoint au responsable	C1	9,00
Agent de surveillance des écoles	C2	14,43
Gardien de Police Municipale	C2	81,00
Responsable de brigade	C1	3,00
Responsable du centre de sécurité orléanais (CSO)	C1	1,00
Responsable poste de quartier	C1	3,00

FILIERE ANIMATION		
Catégorie B		
Adjoint au manager	B2	16,00
Manager	B1	15,00
Référent logiciel métier - directeur ALSH	B2	1,00

Catégorie C		
Référent relais	C1	50,76
Animateurs périscolaire	C2	60,00

HORS FILIERE		
Syndicat CFDT		3,50
Syndicat CGT		2,00

	EMPLOIS NON PERMANENTS
Emplois saisonniers	130
Accroissements temporaires d'activité	50
Apprentis	53
Adultes-relais	19
Service Civique	1
Vacataires	200

Modifications par rapport au dernier tableau des emplois

N° 43 – **Insertion sociale et professionnelle d'habitants de la ville d'Orléans et d'Orléans Métropole durablement exclus de fait du marché du travail par la réalisation de prestations d'entretien ménager de bâtiments de la ville d'Orléans et d'Orléans Métropole. Approbation d'un avenant n° 1 à passer avec l'association Orléans Insertion Emploi.**

*Mme MENIVARD, Conseillère Municipale déléguée, s'exprime ainsi :*

« Les marchés d'achat de prestations d'insertion sociale et professionnelle d'habitants de la Ville d'Orléans et d'Orléans Métropole durablement exclus de fait du marché du travail par la réalisation de prestations d'entretien ménager de bâtiments de la Ville d'Orléans et d'Orléans Métropole (groupement de commandes), lancés sous la forme d'une procédure adaptée en date du 12 février 2020, ont été attribués, par la Ville d'Orléans, à l'association Orléans Insertion Emploi (OIE). Ces marchés ont été notifiés le 23 juin 2020 avec une prise d'effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Dans le cadre de la crise sanitaire, des modifications de prestations se sont avérées nécessaires (renforcement des fréquences de passage, du nettoyage des points de contacts, etc.).

L'avenant n° 1 proposé au marché V20166GRT a pour objet principal de prendre en compte ces modifications pour un montant de 30 348,25 € T.T.C.

A titre accessoire, cet avenant porte également sur le report du démarrage des prestations d'entretien ménager de 4 salles polyvalentes en raison de travaux pour une moins-value de 3 250,00 € T.T.C.

Il est par ailleurs souligné qu'un avenant au marché d'insertion précédent (pour la période du 01/07/2019 au 30/06/2020) est en cours de passation afin de régulariser l'arrêt des prestations des sites concernés durant la période d'état d'urgence pour une moins-value de 26 870,48 € T.T.C.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Ressources et Moyens Généraux, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver l'avenant n° 1 au marché V20166GRT relatif à l'achat de prestations d'insertion sociale et professionnelle d'habitants de la Ville d'Orléans et d'Orléans Métropole durablement exclus de fait du marché du travail par la réalisation de prestations d'entretien ménager de bâtiments de la Ville d'Orléans conclu avec l'association Orléans Insertion Emploi (OIE) pour un montant total de 27 098,25 T.T.C. pour la 1<sup>ère</sup> période d'exécution ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 020, nature 011, opération 6283, service gestionnaire MOY. »**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N° 44 – **Moyens généraux. Prestations de nettoyage de vitres de bâtiments de la ville d'Orléans, d'Orléans Métropole et du C.C.A.S. d'Orléans. Approbation de marchés après procédure formalisée.**

*Mme MENIVARD, Conseillère Municipale déléguée, s'exprime ainsi :*

« Un appel d'offre ouvert a été lancé en application des articles R. 2124-2 1° et suivants du code de la commande publique, pour l'achat de prestations de nettoyage de vitres de bâtiments de la Ville d'Orléans, d'Orléans Métropole et du C.C.A.S. d'Orléans.

Ce marché est décomposé en 5 lots :

- Lot n° 1 : nettoyage de vitres des établissements scolaires et des accueils de loisirs sans hébergement ;
- Lot n° 2 : nettoyage de vitres des établissements culturels ;
- Lot n° 3 : nettoyage de vitres de bâtiments administratifs et techniques ;
- Lot n° 4 : nettoyage de vitres des établissements gérés par le C.C.A.S. d'Orléans ;
- Lot n° 5 : nettoyage de vitres des pépinières d'entreprises, de l'incubateur le LAB'O et de l'Agreen LAB'O.

L'analyse des offres a été réalisée, pour l'ensemble des lots, selon les critères d'attribution inscrits au règlement de la consultation :

Critère 1 : valeur technique de l'offre du candidat appréciée au regard des éléments exigés au Cadre du Mémoire Technique et des documents annexes (pondération : 50 %) décomposée comme suit :

- Sous-critère 1 – qualité des moyens humains proposés spécifiquement pour la réalisation des prestations de l'accord-cadre (nombre d'agents d'exécution et d'encadrement, qualifications et expériences des intervenants proposés) (Note sur 10 - sous-pondération : 15 %)
- Sous-critère 2 – qualité des moyens techniques proposés spécifiquement pour la réalisation des prestations de l'accord-cadre (qualité des produits et des matériels proposés) (Note sur 10 - sous-pondération : 15 %)
- Sous-critère 3 – qualité de la méthodologie, des contrôles et reporting des prestations auprès du client proposés dans le cadre de la réalisation des prestations (Note sur 10 - sous-pondération : 20 %)

Critère 2 : prix des prestations proposé par le candidat apprécié au regard du « *montant total prestations récurrentes + prestations ponctuelles* » du détail quantitatif estimatif (Note sur 10 - pondération : 50 %).

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Ressources et Moyens Généraux et jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver les marchés relatifs aux prestations de nettoyage de vitres de bâtiments de la Ville d'Orléans, d'Orléans Métropole et du C.C.A.S. d'Orléans à passer avec :**

- **Lot n° 2 : nettoyage de vitres des établissements culturels**  
**Avec l'entreprise TEAMEX. Il sera exécuté sur bons de commande sans montant minimum ni maximum de commandes**
- **Lot n° 3 : nettoyage de vitres de bâtiments administratifs et techniques**  
**Avec l'entreprise TEAMEX. Il sera exécuté sur bons de commande sans montant minimum ni maximum de commandes.**
- **Lot n° 4 : nettoyage de vitres des établissements gérés par le C.C.A.S. d'Orléans**  
**Avec l'entreprise TEAMEX. Il sera exécuté sur bons de commande sans montant minimum ni maximum de commandes.**
- **Lot n° 5 : nettoyage de vitres des pépinières d'entreprises, de l'incubateur le LAB'O et de l'Agreen LAB'O**  
**Avec l'entreprise TEAMEX. Il sera exécuté sur bons de commande sans montant minimum ni maximum de commandes.**

2°) déclarer sans suite le lot n°1 (nettoyage de vitres des établissements scolaires et des accueils de loisirs sans hébergement) pour insuffisance de la concurrence et de la possibilité de relancer une consultation au regard du calendrier d'exécution des prestations ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits marchés au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonctions 020, 312, nature 011, opération 6283, services gestionnaires DCA, MOY et EDU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 45 – **Moyens généraux. Marché de nettoyage de locaux de la ville d'Orléans, d'Orléans Métropole et du C.C.A.S. d'Orléans – Lot n° 3 : Entretien ménager de bâtiments techniques et administratifs ne recevant pas ou peu de public. Approbation d'un avenant n° 1 à passer avec la société LIMPA NETTOYAGE.**

*Mme MENIVARD, Conseillère Municipale déléguée, s'exprime ainsi :*

« Le marché de prestations d'entretien ménager des locaux de la Ville d'Orléans, d'Orléans Métropole et du C.C.A.S. d'Orléans relancé en septembre 2019 et attribué par la C.A.O. du 10 février 2020 est alloué de la façon suivante :

- lot n° 1 : Entretien ménager des établissements recevant du public - Attribué à la société TEAMEX ;
- lot n° 2 : Entretien ménager d'établissements sportifs - Attribué à la société ONET ;
- lot n° 3 : Entretien ménager de bâtiments techniques et administratifs ne recevant que peu ou pas de publics - Attribué à la société LIMPA NETTOYAGE.

Les prestations d'entretien ménager ont pris effet au 1<sup>er</sup> mars 2020.

Dans le cadre de la crise sanitaire, des modifications de prestations se sont avérées nécessaires (renforcement des fréquences de passage, du nettoyage des points de contacts, etc.) du fait de la continuité de l'activité sur les sites concernés par le lot n° 3.

L'avenant proposé a pour objet principal de prendre en compte ces modifications.

A titre accessoire, cet avenant porte également sur la correction d'une erreur matérielle dans l'offre du titulaire, et à l'intégration un nouveau bâtiment (bungalow) à nettoyer.

Il est par ailleurs précisé que d'autres avenants en moins-value sont en cours de passation pour les autres lots du marché afin de régulariser l'arrêt des prestations des sites concernés durant la période d'état d'urgence.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Ressources et Moyens Généraux, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1°) approuver l'avenant n° 1 aux marchés de services V20064GRT et M20064GRT ayant pour objet l'entretien ménager de bâtiments techniques et administratifs ne recevant pas ou peu de public conclu avec la société LIMPA NETTOYAGE, pour un montant total de 22 290,52 T.T.C. pour la 1<sup>ère</sup> période d'exécution ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 020, nature 011, opération 6283, service gestionnaire MOY. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 46 – **Equipements sportifs. Exploitation des installations de chauffage, de froid, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'eau et de gestion technique centralisée du Palais des Sports et du Complexe Victor Fouillade. Approbation d'un marché par procédure d'appel d'offres.**

*Mme MENIVARD, Conseillère Municipale déléguée, s'exprime ainsi :*

« Une procédure d'appel d'offres en application des articles R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique a été lancée afin d'assurer la prestation d'exploitation des installations de chauffage, de froid, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'eau et de GTC du Palais des Sports et du Complexe Victor Fouillade.

L'analyse des offres a été réalisée selon les critères d'attribution inscrits au règlement de la consultation :

- critère n° 1 (pondération : 45 %) : valeur technique de l'offre appréciée au regard de l'adéquation entre les moyens mis en œuvre et les prestations à réaliser de la manière suivante :
  - sous-critère n° 1 (sous-pondération 25 %) - Moyens humains affectés à l'exécution de prestations appréciées sur la base des éléments suivants :
    - composition de l'équipe affectée pour chaque prestation ;
    - encadrement et interlocuteur de la Mairie.
  - sous-critère n° 2 (sous pondération 20 %) - Méthodologie pour l'exécution des prestations et outils de contrôle appréciés sur la base des éléments suivants :
    - organisation et planification des interventions par prestation (organisation des équipes, réactivité, contrôle) ;
    - qualité de la démarche pour atteindre les objectifs de consommation d'énergie ;
    - outils de contrôle et de reporting ;
    - méthodologie de mise en place de plans de progrès.
- critère n° 2 (pondération : 55 %) : critère prix des prestations et engagements de consommation d'énergie apprécié sur la base des cadres de décomposition du prix global et forfaitaire et détail quantitatif estimatif, de la manière suivante :
  - Prix du poste P2, calculé comme étant la somme des postes P2 du DPGF (onglet D1) et du DQE (total P2 uniquement) (sous-pondération 35 %)
  - Engagement de consommation d'énergie (NB), calculé comme étant la somme des engagements kWh toutes énergies confondues (sous-pondération 10 %)
  - Prix du poste P3 (sous-pondération 5 %)
  - Prix du poste P9, calculé comme étant la somme des postes P9 du DPGF (Onglet D4) et du DQE (total P9 uniquement) (sous-pondération 5 %)

**Dans ces conditions, après avis de la Commission Education et Sports et jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver le marché après appel d'offre pour la prestation d'exploitation des installations de chauffage, de froid, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'eau et de gestion technique centralisée du Palais des Sports et du Complexe Victor**

**Fouillade à passer avec la société ENGIE ENERGIE SERVICES – ENGIE SOLUTIONS pour un montant de 623 450,40 € T.T.C. sur une période de 3 ans et 8 mois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 ;**

**2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie ;**

**3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 020, nature 615221, opération 0000804, service gestionnaire MFL. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**M. le Maire** – *Je vous demande encore un peu d'assiduité puisqu'il y a deux questions orales, M. CLOZIER sur la Z.A.C. des Groues et puis Mme TRIPET sur la réouverture des bains-douches.*

**M. CLOZIER** – *Dans Orléans Mag. n° 182, vous écrivez et je vous cite : « Je refuse qu'Orléans soit une ville bétonnée, une ville dont l'harmonie serait rompue par des constructions à tout va (...) qu'Orléans devienne une ville où la nature n'est pas un élément facultatif mais tout à l'inverse, que la présence de parcs et jardins modèle et structure chaque aménagement urbain. (...) Un véritable éco quartier devra naître et pousser sur le terrain des Groues pour devenir un véritable poumon vert de la ville. »*

*Le projet élaboré pour les Groues est un projet indigne des réels besoins de ce quartier, mettant à mal la biodiversité, bafouant les enjeux liés aux dérèglements climatiques et promettant un parc qui n'est finalement que l'addition de parcelles de verdure dont la plus ubuesque est le parterre central de la voie traversante qui reliera Saint-Jean-de-la-Ruelle à la RD 2020. Ce n'est pas un poumon que vous proposez, ce sont des bronchioles !*

*Quand allez-vous définitivement acter un parc de 15 hectares au moins et d'un seul tenant aux Groues ?*

*Le travail de grignotage du terrain des Groues est enclenché : un chantier de voirie est lancé. Ce chantier a déjà détruit la moitié du système racinaire d'un des quatre remarquables tilleuls de la zone (au bout de la rue du champ de manœuvre) ; quatre tilleuls, que l'étude d'impact n'a pas explicitement identifiés. Quatre arbres de cette importance ne s'oublent pas !*

*Vous faites tracer, sur ce chantier, une voirie de 13,80 mètres d'emprise qui desservirait 5 maisons individuelles dont 2 sont à l'emplacement des tilleuls, définitivement sacrifiés ! Vous sacrifiez des arbres sains et poussants avec des houppiers remarquables. Une telle emprise de 13,80 mètres est surdimensionnée et contradictoire avec la figure 42 de l'étude d'impact, qui prévoit un cheminement piétonnier ! Avec une telle emprise, vous êtes dans la bétonisation. Mais où est le candidat aux municipales qui se disait le plus écologique de tous.*

*Les désagréments du chantier ont alerté une habitante du quartier qui est venue prendre des photos. Le chef de chantier l'a grossièrement interpellée mardi 6 octobre dernier. Une personne de l'équipe technique présente avec lui sur place a conseillé à cette femme qui aime les arbres « d'aller vivre à la campagne » ! Tout simplement puéril et inquiétant.*

*Allez-vous sauver ces arbres remarquables au lieu de planter de jeunes plants qui mettront plus de 20 ans à jouer pleinement leur rôle ?*

*Dès le 17 juillet dernier, j'ai proposé à votre adjointe à l'urbanisme, de travailler en collaboration avec elle pour que ce travail sur la révision du projet des Groues soit mené ensemble, de concert avec les habitants et les acteurs clé du quartier. Malheureusement, 3 mois après, cette proposition de collaboration est restée lettre morte.*

*Dans la République du centre, votre adjointe à l'habitat et au logement social, déclare vouloir « construire la ville de demain du mieux possible ». Il est urgent de mettre les paroles en actes et de collaborer.*

*Maire et président-délégué de la Métropole, vous pouvez faire bouger les choses. Ne considérez pas les élus, finalement dans l'opposition comme des agitateurs de chiffons rouges. Quand allez-vous être le maire promis durant votre campagne et le maire de tous les Orléanais ? Quand ferez-vous en sorte que vos adjoints travaillent avec nous et avec les Orléanais, pour co-construire, je vous cite encore, une ville « décarbonée », respectueuse de la biodiversité et des réels besoins de ses habitants ? Je vous remercie.*

**M. le Maire** – *J'ai pour la réponse plusieurs demandes de prises de parole. Peut-être d'abord M. IMBAULT, puis Mme BARRUEL et enfin M. MONTILLOT.*

**M. IMBAULT** – *Chers collègues, je suis passé hier sur le terrain rue du Champ de Manoeuvre. En définitive les choses vont être réglées très facilement, je vous le promets. Il y a effectivement 4 tilleuls qui ont été un petit peu maltraités au niveau des racines. Cela a été vu avec l'entreprise EUROVIA en bordure d'une allée qui ne sera jamais bitumée, elle va rester en sable. Du coup, elle va seulement servir aux enfants des écoles de manière à ce qu'ils n'empruntent pas la rue des Murlins dont les trottoirs sont étroits et donc dangereux.*

*Lorsque je suis passé hier, tout cela était bien convenu. Les quatre tilleuls vont rester en place, il n'y a pas de soucis là-dessus. J'ai simplement demandé à l'entreprise en présence des services de la Ville que la tranchée qui avait été faite et qui avait supprimé quelques grosses racines, à ce que le premier tilleul en bordure d'allée qui avait été un petit peu « mascandé », puisse être dégagé à la main, remis avec du terreau, de la tourbe blonde et du sable pour que les racines se réinstallent correctement. Pour les trois autres en bordure d'allée, la tranchée va être comblée avec également pour tiers de la tourbe, du terreau et du sable de manière à ce que de toutes les petites nouvelles racelles viennent s'installer sur les racines coupées. Vous pouvez me faire confiance, ce ne sont pas des arbres destinés à être abattus pour construire des maisons, ce n'est pas possible et la façon dont ils vont être traités là, je dirais qu'ils vont être très heureux car ces arbres qui ont environ 70 ans, n'ont jamais été taillés et avec les apports de terreau, de sable et de tourbe que l'on va leur apporter pour leurs racines, je pense qu'ils vont très bien se porter. De plus, pour deux d'entre eux, ce sont des tilleul cordata et le principe de cet arbre, c'est un tilleul de semis qui rejette au pied. Ces rejets vont être supprimés pour que les tilleuls s'adaptent bien. L'entreprise a également coupé quelques grosses branches et on va les rééquilibrer et leur faire une petite taille douce de manière à ce qu'ils puissent vivre leur vie normalement. Par la même occasion, je suis allé jusqu'à l'extrémité de l'allée où il y a une grosse cépée de merisiers qui devait être elle aussi protégée. Et de l'autre côté du mur, il y a également un merisier qui va être protégé. La tranchée qui était prévue va passer de l'autre côté de manière à ce que tout soit bien protégé. Il y a normalement deux candélabres qui vont être installés mais sans jamais abîmés les racines des tilleuls, tout a été calé hier avec l'entreprise.*

*Concernant le site des Groues, là encore les choses vont être bien aménagées. Rien ne sera fait inopinément et on va regarder cela de près avec la nature. On va retrouver là un petit peu sur le même principe que le Sanitas, un parc avec des plantes naturelles. Il y aura des haies libres, des haies bocagères, des bosquets paysagers qui vont être plantés de manière à ce qu'il y ait une nature avec des espèces indigènes. Pour confirmer ce que je viens de vous dire, je vais vous donner simplement une petite liste de plantes que vous pourrez consulter.*

*(Brouhaha et rires dans l'hémicycle).*

**M. IMBAULT** – *Vous aurez du prunus serotina, du prunus myrobolan, du corylus avellana, du leycosteria qui est le caviar des oiseaux, du ligustrum sinense, des variétés de viburnum et comme les oiseaux sont curieux, dans les haies vous allez avoir des plantes beaucoup plus hautes parce que l'oiseau a besoin de surveiller ce qui se passe. Ou c'est pour appeler les copains pour leur dire qu'il y a quelque chose à croquer ou pour prévenir la présence de quelque chose pour laquelle il faut se rassembler pour le faire déguerpir. Donc vous êtes sûr qu'il n'y aura pas là de choses sophistiquées, il y aura même des plans d'eau pour que les petits batraciens et les oiseaux viennent également s'abreuver lorsqu'il fait chaud. Donc soyez rassuré avec ce que je viens de vous dire là et permettez-moi de vous dire que je vais bien veiller à tout cela. En tout cas, vos tilleuls seront encore bien vivants pendant quelques années.*



**M. le Maire** – *Bien et à écouter Jean-Paul IMBAULT, je me disais - et je fais un petit clin d'œil à Valérie CORRE - que c'est quand même pas mal d'avoir des gens compétents.*

*(Rires dans l'hémicycle).*

**Mme BARRUEL** – *Quelques mots peut-être plus rapides que Jean-Paul IMBAULT. Je suis désolé, M. CLOZIER, si vous avez l'impression que la demande que vous m'avez faite en juillet est restée lettre morte. Pour tout vous dire, d'abord la Z.A.C. des Groues, vous le savez, est un projet métropolitain où Orléans a bien évidemment toute sa place et je crois que nous la prenons, mais il faut peut-être laisser le temps au temps de reprendre les projets. J'ai bien évidemment entendu votre demande et de la même façon, ce projet d'éco quartier est fait en concertation avec les habitants, les riverains. Il est bien évident que nous serons soucieux de vous faire participer aux débats.*

*Un petit mot plus technique sur la question de la voirie que vous évoquée. Il était important de faire effectivement la création de ce cheminement qui devait permettre de rejoindre le dojo, le parc Benoni Gaultier et le collège Jean Pelletier. C'était une demande des habitants en raison de la construction de la nouvelle résidence les Hauts de Murlins et quand le projet de la rue du Champ de Manœuvre, on vient de répondre à votre demande sur les tilleuls bien longuement et de façon très précise. Nous serons attentifs à ce que vous soyez associés à cette très belle réalisation que sera le futur éco quartier des Groues.*

**M. MONTILLOT** – *En complément de ce que vient de dire Jean-Paul IMBAULT et Béatrice BARRUEL, deux remarques et une information.*

*M. CLOZIER, il ne faudrait pas imaginer qu'un éco quartier ne se limite uniquement à des espaces verts et précisément comme l'a dit Béatrice BARRUEL, c'est d'abord un travail en concertation avec les habitants, c'est du logement basse consommation, ce sont également des matériaux au maximum décarbonés, c'est également la production d'énergie verte.*

*Ma deuxième remarque porte sur les arbres parce que vous dites à un moment et c'est assez surprenant d'ailleurs, « allez-vous sauver ces arbres remarquables au lieu de planter de jeunes plants qui mettront plus de 20 ans à jouer pleinement leur rôle ». Je rappelle juste qu'un arbre jeune justement, il absorbe plus de CO<sup>2</sup> grâce à la photosynthèse.*

*Quant à l'information et cela vous ne le savez pas encore, mais nous l'avons évoqué avec Serge GROUARD dans le cadre de la campagne municipale, cela concerne le service d'accompagnement à la sortie pénitentiaire, le fameux S.A.S., qui devait venir s'installer sur le site des Groues qui pour le compte dans le cadre d'un éco quartier et qui avait été prévu par l'équipe précédente n'était pas en résonance avec justement ce qu'on appelle un éco quartier. C'est la raison pour laquelle j'ai reçu moi-même le directeur inter-régional pénitentiaire de Dijon sur cette question-là, que M. le Maire va recevoir également prochainement pour lui indiquer que nous refusions effectivement l'implantation sur ce site avec d'ailleurs en lieu et place, même si ce n'est pas encore définitivement acté, l'installation d'une ferme solaire notamment le long de la voie ferrée. Voilà ce que je tenais à apporter comme précision complémentaire. Je vous remercie.*

**M. le Maire** – *Dernière question orale de Mme TRIPET.*

**Mme TRIPET** – *Je vais essayer d'aller rapidement mais c'est tout de même important.*

*En février 2019, nous avons dans cette assemblée, Michel RICOUD et moi-même, posé une question orale sur la réouverture de bains-douches à Orléans avec une bagagerie et laverie solidaires.*

*Déjà nous y dénonçons la situation des personnes en situation de grande précarité, ainsi que tous les autres précaires tout aussi invisibles, ayant un toit sur leur tête, mais qui vivent la précarité énergétique et qui n'ont plus d'eau chaude par exemple, suite à la coupure d'accès à l'énergie, que ce soit gaz ou électricité.*

*Je rappelle que suite à cette question orale de février 2019 une rencontre, à laquelle j'ai*

*participé, avait eu lieu entre le C.C.A.S. de la Ville d'Orléans, et les différents acteurs intervenant auprès de ces publics. Le constat était sans appel, que ce soit en terme de douches, de laverie ou de bagagerie, tout était à revoir, faisait défaut, ou bien en nombre tellement insuffisant que cela ne pouvait en aucun cas répondre aux besoins réels, sans compter la promiscuité au niveau de ces lieux qui posait problème.*

*Depuis, et vous le savez, la crise sanitaire de la COVID-19 s'est imposée, et n'a épargné personne. Ni en terme d'atteinte à la santé qu'en terme de basculement dans la précarité suite aux mesures de confinement et autres. Aux dernières estimations ce sont plus d'un million de personnes qui sont venues rejoindre la cohorte de celles et ceux qui vivent sous le seuil de précarité.*

*A Orléans, c'était plus de 21 % de la population avant crise COVID-19. Toutes les associations nous alertent sur l'explosion de la précarité tant des jeunes que des moins jeunes, et Orléans ne fait pas exception.*

*M. le Maire, mes chère.s collègues, lors du précédent Conseil Municipal, nous avons voté une délibération sur de nouveaux protocoles sanitaires à mettre en place dans tous les équipements sportifs.*

*Ces protocoles concernant autant les gestes barrières que l'hygiène corporelle, alors que peu de temps après, le 5 octobre exactement, Médecins Sans Frontières sortait une étude épidémiologique qui démontrait que dans leurs lieux d'intervention auprès de personnes en grande précarité, une forte proportion de celles-ci y ont été infectées par le virus SARS-CoV-2, avec un taux de prévalence variant de 18 à 94 % selon les sites.*

*Nous demandons en conséquence que des mesures en terme d'accès aux soins, bien évidemment, mais aussi à des points d'eau et d'hygiène : toilettes, douches, laveries, bagageries leur soient désormais largement ouverts. Ils en ont cruellement et pour le coup, je pense que cela impacte tout le monde. Merci.*

**M. le Maire** – La parole est à Mme BREANT.

**Mme BREANT** – Quelques informations, M. le Maire et chers collègues. En 2005, la Ville d'Orléans a confié à l'association Le Relais Orléanais une prestation d'hygiène envers les plus démunis. Cette collaboration est fondée sur le constat que les personnes ayant besoin d'un service de douche ont aussi besoin d'un accompagnement social que l'association peut apporter. La Ville d'Orléans a donc mis à disposition de l'association une maison située rue du Petit Chasseur. Le service est ouvert du lundi au vendredi les après-midi. Il est accompagné de consultations médicales et infirmières. Je vais vous donner quelques chiffres qui sont quand même importants : 1 035 douches en 2012 ; 1 920 douches en 2019 ; 2 245 douches en 2020. En 2019, la Ville d'Orléans a réalisé des travaux de rénovation de ces douches situées rue du Petit Chasseur et comme vous l'aviez demandé, le Relais Orléanais soutenu par la Ville d'Orléans a installé un bungalow de 6 douches supplémentaires. D'ailleurs une subvention sera proposée au prochain Conseil Municipal afin de soutenir l'association dans ce projet. Le C.C.A.S. travaille en lien avec les associations caritatives qui sont rencontrées régulièrement notamment dans le cadre de la charte solidarité. Mme TRIPET, cette problématique pourra être aussi abordée et évoquée au conseil d'administration du C.C.A.S. auquel vous faites partie.

*Un point également sur les actions menées pendant la COVID-19, car c'était aussi une de vos questions. L'ouverture d'un accueil douches au gymnase Jeanne d'Arc chaque mardi et jeudi de 10 h à 12 h du 9 avril au 12 mai puis au Palais des Sports. La fréquentation est restée faible entre 0 et 5 personnes.*

**M. le Maire** – Bien, merci. Mes chers collègues, vous avez bien travaillé et nous pouvons lever la séance. Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 21 h 55.

\*\*\*\*\*